

# Plan Local d'Urbanisme



Commune déléguée de La Rochette

## 1.1 Rapport de présentation - Tome 1



Géraldine Pin Urbaniste  
16 rue Pouteau / 69001 Lyon  
tel : 04 78 30 07 32

Espace et Urban  
Territoires / Studio

**NB/**

**Les communes de la Rochette et d'Etable ont fusionné le 1er janvier 2019, devenant la COMMUNE NOUVELLE DE VAL GELON**

**La commune nouvelle a délibéré pour poursuivre les procédures en cours de révision du PLU sur l'ex-commune de la ROCHETTE et d'élaboration sur l'ex-commune d'Etable.**

**Dans ce document, toutes les mentions relatives à "la commune de la Rochette" ou "la commune" signifie désormais "commune déléguée de la Rochette"**

Ce document constitue la première partie du rapport de présentation du PLU qui au titre de l'article L151-4 du code d'urbanisme :

- établit **un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.
- analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.
- établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

## Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	6
<b>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre 1 : Armature urbaine et Planification</b>	<b>9</b>
1. LE POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE .....	10
2. LE CONTEXTE TERRITORIAL .....	11
3. LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU .....	13
4. LE CONTENU DU PLU en 2018 : le PLU modernisé .....	14
5. LES ORIENTATIONS SUPRA COMMUNALES .....	16
1 - Le SCoT Métropole Savoie .....	16
2 - Le PLH .....	18
4- Le schéma régional de cohérence écologique .....	18
5- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.....	18
6- Le Plan Régional d'Agriculture Durable .....	18
7- La charte foncière agricole.....	19
8- La loi Montagne .....	19
<b>Chapitre 2 : Etat initial de l'environnement</b>	<b>20</b>
1. Milieu physique.....	21
1. Relief .....	21
2. Réseau hydrographique.....	22
3. Géologie.....	23
4. Climat.....	24
2. Milieu naturel .....	25
1. Environnement naturel et mesures de protection .....	25
2. Milieux naturels : les pelouses sèches.....	26
3. Milieux naturels : les espaces forestiers .....	27
4. Les milieux humides.....	28
5. Faune et flore locale.....	29
6. La trame verte et bleue .....	30
3. Ressource en eau .....	31
1. La ressource en eau superficielle .....	31

2. L'eau potable.....	32
3. Assainissement - Eaux usées et eaux pluviales .....	34
<b>4. RISQUES ET NUISANCES.....</b>	<b>36</b>
1. Les principaux risques sur la commune.....	36
2. Les risques de mouvements de terrain et d'inondation.....	37
3. Les risques technologiques.....	38
4. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets.....	39
5. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets.....	40
6. Les nuisances existantes ou potentielles : le bruit et la pollution de l'air .....	41
<b>5. L'énergie et les GES.....</b>	<b>42</b>
1. Bilan énergétique et énergies renouvelables .....	42
 <b>Chapitre 3 : Habitants et vie locale .....</b>	 <b>43</b>
<b>1. LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>44</b>
1 - Le contexte local .....	44
2 - L'évolution démographique depuis les années 1960 .....	45
3 - Le rajeunissement en cours de la population Rochettoise .....	46
4 - L'évolution de la taille des ménages : une commune qui accueille des familles.....	47
<b>2. L'HABITAT .....</b>	<b>48</b>
1 - Le contexte local .....	48
2 - La croissance du parc de logement .....	48
3 - Un parc de logement Rochettois effectivement affecté à la population des ménages.....	49
4 - Un parc de résidence principale constitué de grands logements .....	50
5 - essentiellement réalisé au milieu du XXeme Siècle .....	51
6 - Une répartition des appartements/ maisons cohérente .....	52
8 - ... et assez diversifiée dans le statut d'occupation .....	53
9 - L'état des lieux du parc locatif Rochettois.....	54
10 - L'état de l'offre sociale.....	55
11 - Analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels.....	57
12 - Les segments du marché.....	58
<b>3. ACTIVITES ET EMPLOIS.....</b>	<b>59</b>
1- Les secteurs d'activités : une dominante industrielle .....	59
2 - La Rochette : un pôle d'emploi du bassin de vie .....	59
3 - Les zones d'activités .....	60
7 - L'activité agricole.....	61
8 - Le secteur touristique et de loisir .....	65

4. EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	66
1 - La Rochette : un pôle local d'équipement à l'échelle du bassin de vie .....	66
2 - L'offre d'équipements .....	67
3 - Les trois pôles d'équipements de proximité .....	68
4 - Les équipements scolaires : des capacités d'évolution limitées dans les équipements existants .....	72
5 - Les équipements d'accueil petite enfance et enfance en périscolaire .....	73
6 - Les équipements pour personnes âgées .....	73
7 - Les équipements de plein air .....	74
8 - Les équipements vacants ou sous-utilisés .....	75
5. COMMERCES.....	77
1 - Une offre de commerces importante mais fragile ... ..	77
2 - ... malgré un contexte local favorable .....	77
3 - Les évolutions qui nécessitent une reformulation de l'offre de proximité dans le bourg .....	77
4 - L'offre commerciale en centre-bourg .....	78
<b>Chapitre 4 : Occupation et organisation de l'espace</b>	<b>81</b>
1. L'ÉVOLUTION URBAINE .....	82
1 - Les grandes phases du développement urbain .....	82
2 - La multiplication des voies de desserte locale dans les quartiers résidentiels .....	84
2. LES FORMES BATIES.....	85
1 - Typologie des formes urbaines .....	85
3. LE PAYSAGE .....	90
1 - Les grandes entités paysagères .....	90
2 - Le paysage de la vallée urbanisée .....	91
3 - Zoom sur la RD 925 : l'entrée de ville .....	92
4. LA CONSOMMATION FONCIÈRE DEPUIS 10 ANS .....	93
1 - Les grandes phases de la consommation du foncier.....	93
2 - L'état des surfaces consommées entre 2007 et 2017 .....	94
3 - L'étude de capacité du PLU approuvé en 2005.....	95
5. LE PATRIMOINE .....	<b>98</b>
1 - Le bâti remarquable, patrimoine communal.....	98
3 - Le petit patrimoine .....	99
6. DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS.....	<b>100</b>
1 - Organisation de la desserte viaire .....	100

---

2 - Les liaisons intercommunales.....	101
3 - L'organisation de la trame viaire communale.....	102
4 - Une offre de stationnements satisfaisante dans la commune.....	103
5 - Les circulations douces : le réseau fonctionnel .....	104
6 - L'offre de transports en communs.....	105
<b>Chapitre 5 : Zoom sur le centre ville</b>	<b>106</b>
<b>Chapitre 6 : Prévisions démographiques et économiques</b>	<b>122</b>
<b>Chapitre 7 : Synthèse</b>	<b>124</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA ROCHETTE (SOURCE INSEE RG 2015)

SURFACE : 464 HA  
POPULATION : 3694 HABITANTS (INSEE 2015)  
PARC DE LOGEMENTS : 1794 LOGEMENTS, DONT 89.6% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES  
NOMBRE D'EMPLOIS : 1681 EMPLOIS

### Situation de La Rochette

La Rochette est une ville du Sud du département de la Savoie au cœur de la vallée du Gelon. Elle se trouve à environ 30 kilomètres de Chambéry et à 40 kilomètres de Grenoble.

La commune est membre de la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS), dont elle est une des communes les plus peuplées, et membre de Métropole Savoie qui regroupe les aires urbaines de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.

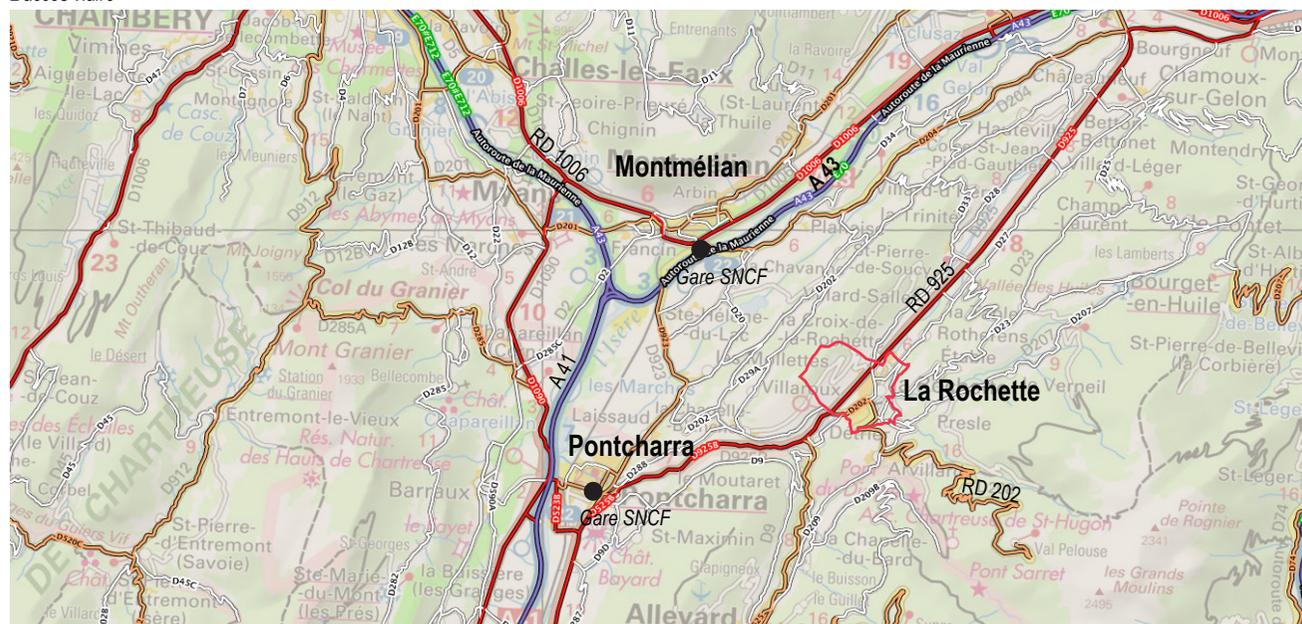
Elle est desservie par la RD 925, qui traverse l'ensemble de la vallée du Gelon. La RD925 est reliée au réseau autoroutier, par :

- l'A41, qui relie Grenoble à Chambéry
- l'A43 qui connecte Chambéry, Albertville et l'Italie (tunnel du Fréjus).

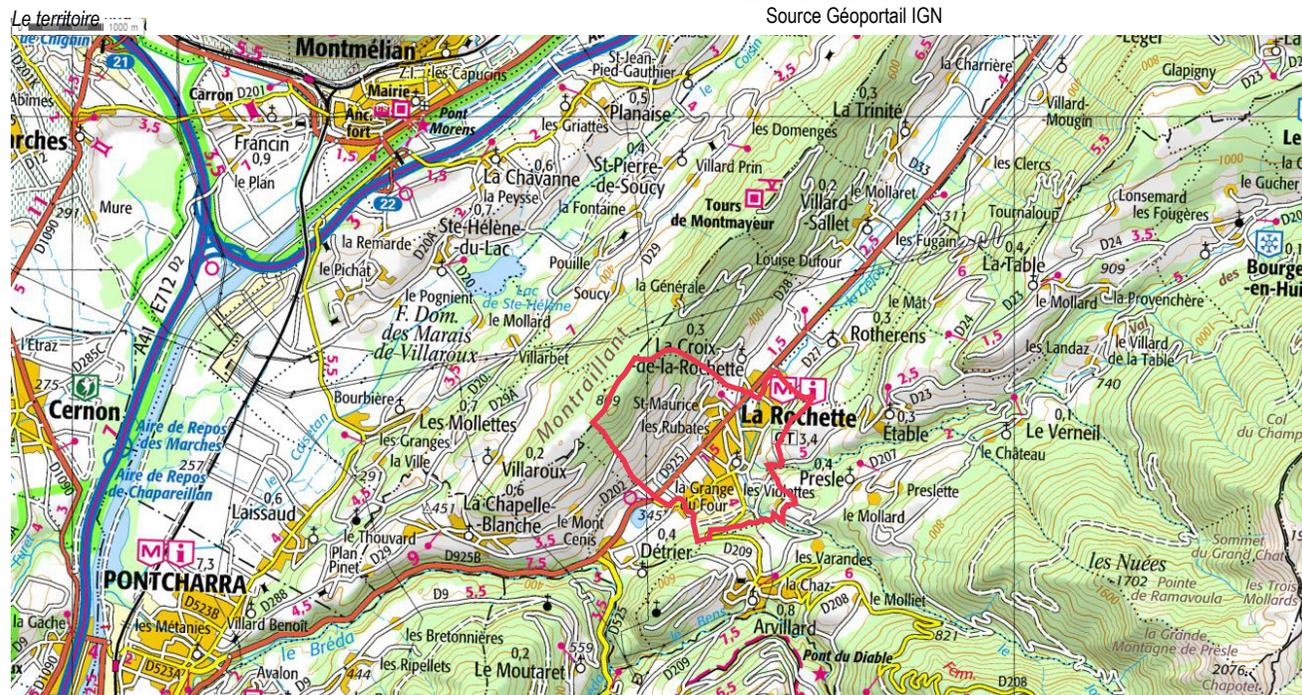
Cette route départementale assure la connexion de la Rochette avec les vallées structurantes du grand Territoire : La Combe de Savoie et le Grésivaudan.

La Rochette n'est pas desservie par le réseau ferroviaire. Les gares les plus proches sont Pontcharra et Montmélian, situées respectivement à 9 et 15 km du centre-bourg de La Rochette.

L'accès viaire



Source Géoportail IGN



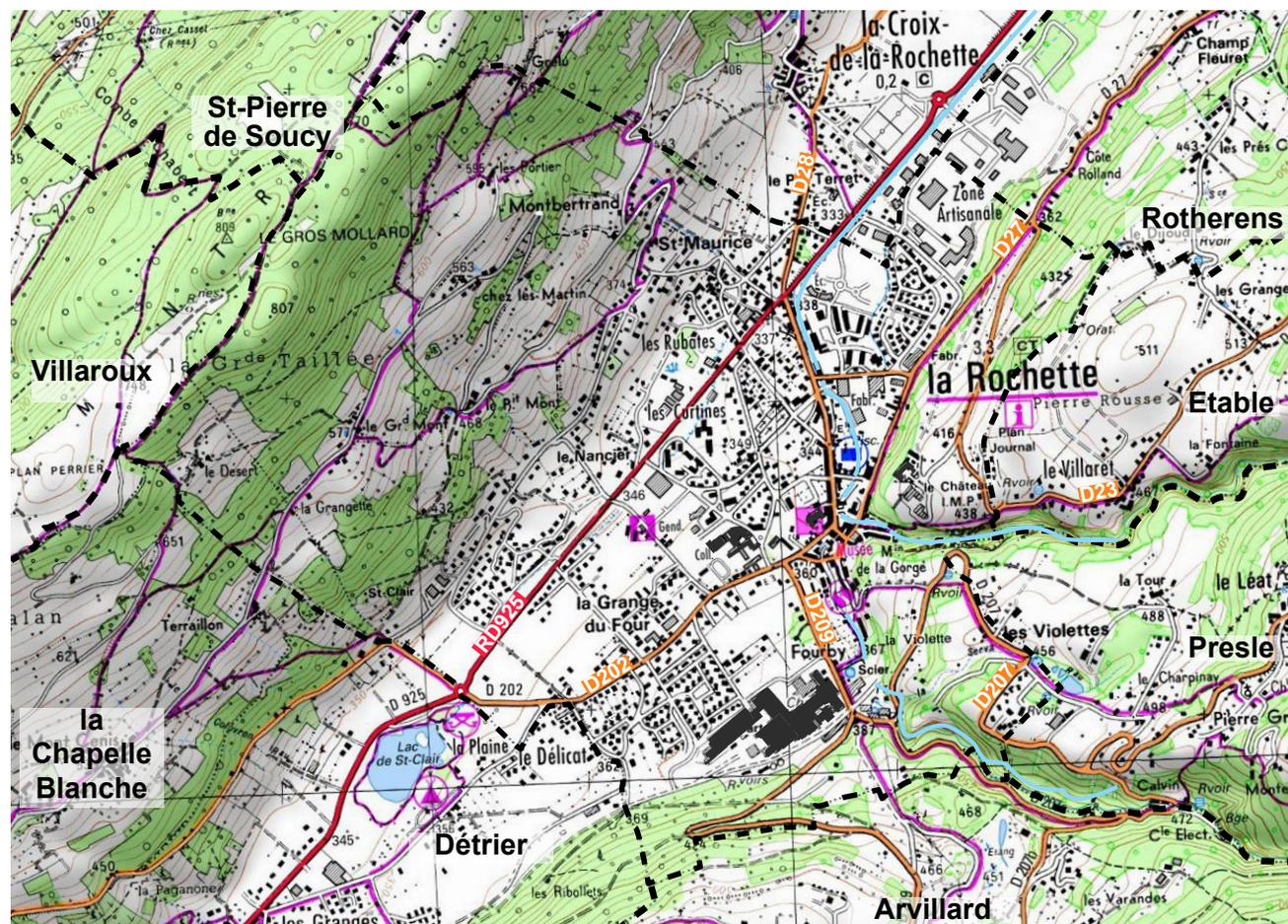
La Rochette est une commune urbaine située en fond de vallée, au croisement des reliefs montagneux et boisés du Montrailant et de la chaîne des Hurtières.

Cette situation de commune urbaine en fond de vallée participe à sa centralité à l'échelle de la Vallée du Gelon. La Rochette jouit également d'un rôle de pôle local dans un environnement rural grâce à ses équipements, ses services et ses activités.

La vallée est traversée du nord-est au sud-ouest par la RD925. Cette route départementale, qui relie Pontcharra en Isère et St-Pierre d'Albigny en Savoie est un axe de transit local. La commune est connectée aux communes environnantes grâce à un réseau de routes départementales d'importance locale (RD207, RD209, RD202, RD23, RD27, RD28).

La commune se compose d'un centre-ville localisé au confluent du Gelon et du Jourdon, d'une plaine agricole et les pieds de versants désormais intensément urbanisés. Sur les versants Est et Ouest quelques hameaux situés à mi-pente sur des replats ou à leurs sommets (Montbertrand, Chez Martin, Petit Mont, Grand Mont, Le Château et La Violette) sont dispersés sur les reliefs encore dominés par des espaces naturels et agricoles.

La commune (IGN)



---

# PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

# Chapitre 1 : Armature urbaine et Planification

# 1. LE POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE

## 1 - Une commune urbaine au sein de la communauté de communes de Cœur de Savoie

La commune de La Rochette est située à proximité du croisement de la Cluse de Chambéry, de la vallée du Grésivaudan et de la combe de Savoie, dans la vallée secondaire du Gelon où elle joue un rôle de pôle local.

La commune est desservie par la RD 925, qui est un axe départemental structurant reliant Pontcharra à Saint-Pierre d'Albigny.

La Rochette est également connectée aux communes rurales de la vallée, grâce à un réseau de routes départementales.

La présence d'équipements, de services et d'activités variées conforte la fonction de centralité de la commune. Son caractère de commune urbaine, participe à en faire une ville centre dans un bassin de vie composé des communes de la vallée du Gelon.

Le contexte géographique de la commune



## 2. LE CONTEXTE TERRITORIAL

### 1 - Une commune urbaine au sein de la communauté de communes de Coeur de Savoie

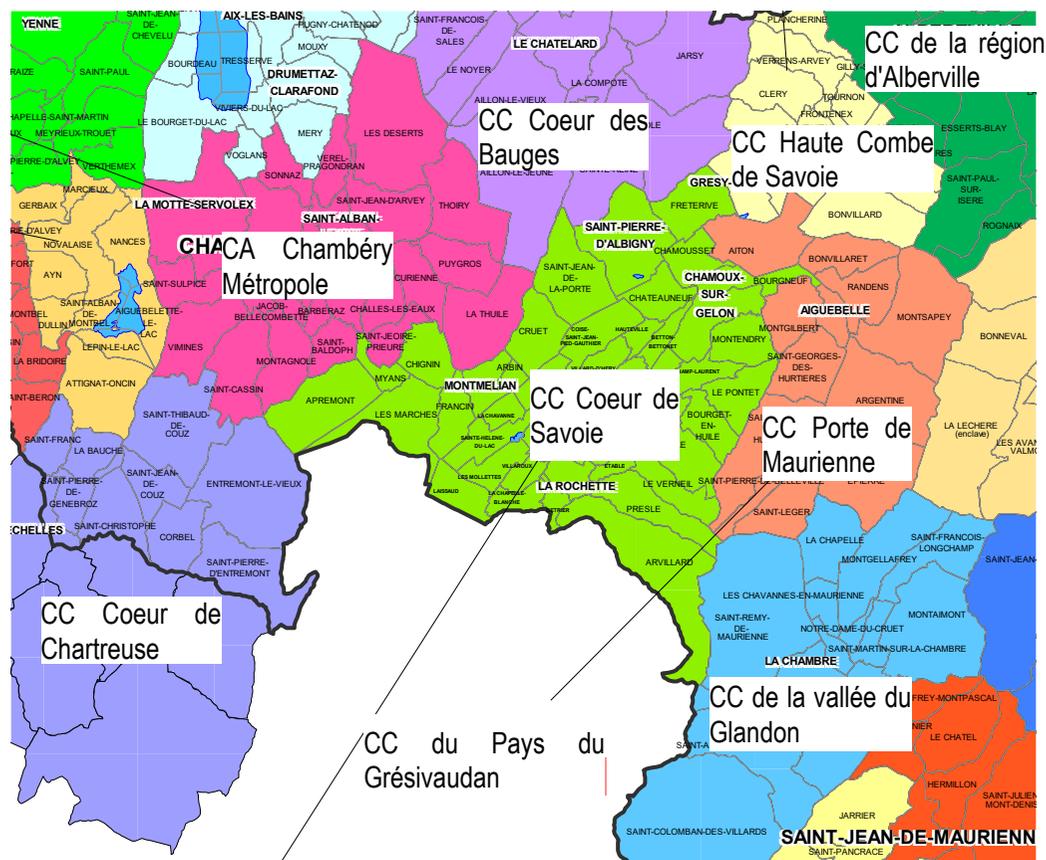
SITUÉE EN BAUGES, CHARTREUSE ET BELLEDONNE, PORTE D'ENTRÉE DE LA SAVOIE DEPUIS GRENOBLE, À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE CHAMBÉRY ET ALBERTVILLE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE (CCCS) REGROUPE 43 COMMUNES AU CŒUR DU SILLON ALPIN DONT 40 COMMUNES CLASSÉES RURALES ET 12 COMMUNES CLASSÉES AU TITRE DE LA LOI MONTAGNE.

La Rochette appartient depuis le 1er janvier 2014 à la Communauté de Commune de Coeur de Savoie. Elle était auparavant rattachée à la Communauté de Communes La Rochette Val-Gelon, qui a fusionné avec trois autres communautés de Communes (Combe de Savoie, Pays de Montmélian et Gelon-Coisin) le 1er janvier 2014.

La CCCS est composée de 43 communes et possède un caractère essentiellement rural.

Quelques communes constituent cependant des pôles urbains majeurs : Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette. Ces trois communes structurent les bassins de vie de la CCCS, puisqu'elles possèdent les équipements, les services et les activités nécessaires à la "vitalité" des communes rurales à proximité.

EPCI à fiscalité propre de Savoie



Source : DDT 73

## Les compétences de la CCCS sont :

Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...), Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire, Action sociale

Activités culturelles ou socioculturelles, Activités péri-scolaires, Activités sportives

Assainissement non collectif, CIAS, Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Constitution de réserves foncières, Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) Création, aménagement, entretien de la voirie

Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs, Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs,

Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique,

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Etablissement scolaires

Etudes et programmation

Gestion d'un centre de secours

Hydraulique

Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

NTIC (Internet, câble...)

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Organisation des transports non urbains

Pistes cyclables

Politique du logement / Programme local de l'habitat

Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Tourisme

Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Transports scolaires



### 3. LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU

LA COMMUNE DE LA ROCHETTE EST DOTÉE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ LE 10 JANVIER 2005. LE PLU A FAIT L'OBJET D'UNE MODIFICATION APPROUVÉE LE 28 MAI 2009

La commune de La Rochette compte 3694 habitants (donnée INSEE 2015), soit un niveau de population supérieur à l'objectif visé dans le PLU de 2005 (rappel : 3500 habitants en 2014).

Cette augmentation de population est notamment le résultat d'un rythme de construction neuve dynamique depuis 2005, essentiellement en habitat pavillonnaire éloigné de la centralité.

Une première analyse du gisement foncier disponible dans les zones constructibles du PLU en vigueur montre un potentiel de production de logements important qui pourrait permettre l'accueil d'environ 1400 habitants supplémentaires.

De ce fait, 10 ans après l'approbation du PLU, il apparaît que celui-ci n'est plus adapté à la situation actuelle de la commune et à ses objectifs de développement. En conséquence, les élus ont décidé de redéfinir les orientations d'aménagement et de développement durable pour les 10 prochaines années.

La révision du PLU est l'occasion de poser les bases du nouveau projet communal, de définir les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation cohérentes et adaptées à l'échelle de la commune.

A travers ce nouveau projet, la commune souhaite donner la priorité au développement du centre-ville de manière à renforcer son attractivité, notamment par l'accueil d'habitants et l'amélioration de la dynamique commerciale.

Il s'agira également d'orienter le développement futur prioritairement sur le renouvellement urbain et l'urbanisation des fonciers libres situés au sein de l'enveloppe urbaine.

La révision du PLU permettra également de questionner l'adéquation entre la typologie des logements du parc existant et la composition des ménages et d'évaluer les besoins en logements dans le but de faciliter le parcours résidentiel de chacun et de proposer des formes d'habitat répondant aux attentes des ménages, à l'identité de La Rochette et à la nécessaire réduction de la consommation du foncier.

La commune souhaite également intégrer dans ses réflexions, l'amélioration des circulations en modes doux au sein du centre mais également pour permettre de relier les équipements publics, les secteurs d'emplois et le pôle de loisirs que constitue le lac St-Clair. Dans le même objectif d'amélioration du fonctionnement actuel, le rôle de la RD925 sera étudié dans la traversée de la commune afin d'évaluer les possibilités de favoriser les connexions piétonnes et modes doux entre le centre-bourg et les secteurs d'habitat situés au nord-ouest de la RD.

Les préoccupations environnementales prendront toute leur place dans la définition du projet de PLU que ce soit en termes de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles, notamment comme support d'une activité agricole mais également comme composante du paysage de la commune. Cette vision sera également portée à une échelle plus fine, au sein des espaces bâtis, de manière à veiller à la qualité des espaces non construits en tant qu'espace vert, récréatif au profit du cadre de vie des habitants, mais également support d'une biodiversité.

Enfin, l'objectif de la commune est de se doter d'un document d'urbanisme qui réponde au contexte législatif. La révision du PLU devra s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs, notamment :

- la loi Solidarité et Renouvellement Urbanisme (SRU) du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme/Habitat (UH) du 2 juillet 2003,
- la loi Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006,
- la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009,
- la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010,
- la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014,
- la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014,
- le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, qui modernise le contenu des PLU.

**Le fil conducteur de ces réformes est d'affirmer un développement durable des territoires, dont le PLU est le garant à l'échelle communale.**

En outre, le PLU devra également être élaboré en compatibilité avec des documents de planification supra communaux tels que :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Rhône-Méditerranée,
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Métropole Savoie, approuvé le 21 juin 2005 et modifié le 14 décembre 2013.

## 4. LE CONTENU DU PLU en 2018 : le PLU modernisé

LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ONT MODIFIÉ LE CONTENU DU PLU PAR RAPPORT AU CONTENU DU PLU DE 2005.

### LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et développement durable, les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) et le règlement (écrit et graphique).

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Élaborée à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement déclinés dans le rapport de présentation du PLU, c'est la pièce maîtresse du PLU qui expose le projet d'urbanisme de la commune.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il doit donner des informations compréhensibles sur le projet communal et fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD et les objectifs du PADD justifiés dans le rapport de présentation.

---

## LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur visent à favoriser un urbanisme de projet.

Les OAP se sont révélées être des outils efficaces pour mettre en œuvre un projet. Leur rôle est renforcé par le décret de modernisation du PLU de 2015, qui permet notamment de prévoir des OAP sans règlement.

Elles définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville. Leur objectif est de proposer des formes urbaines respectant les qualités des quartiers existants. Les demandes d'autorisation d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations définies.

## LE REGLEMENT

Il contient les règles générales et servitudes d'utilisation des sols destinées à la mise en œuvre du PADD, ainsi que la délimitation graphique des zones prévues à l'article.

Le règlement graphique délimite les zones U (pour les zones constructibles), les zones AU (pour les zones à urbaniser), les zones A (pour les zones agricoles), les zones N (pour les zones naturelles).

Le règlement écrit est profondément modifié dans sa structure par rapport au PLU de 2005. Les règles sont désormais organisées en 3 chapitres par zones :

- destination des constructions, usages des sols et natures d'activités,
- caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- équipements et réseaux.

## LES ANNEXES

Elles comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations nécessaires ou utiles à la compréhension et à l'application du PLU. Le contenu des annexes du PLU est défini aux articles R.151-51 à 53 du code de l'urbanisme qui en fixe une liste exhaustive, comme pour les versions antérieures du PLU.

## 5. LES ORIENTATIONS SUPRA COMMUNALES

### 1 - Le SCoT Métropole Savoie

La commune de La Rochette est comprise dans le périmètre du SCOT de Métropole Savoie. Approuvé le 21 juin 2005 et modifié le 14 décembre 2013 pour y intégrer les orientations du Document d'Aménagement Commercial, ce document couvre au total 95 communes au 1er janvier 2016.

Le 6 décembre 2014, la décision a été prise de réviser le **SCOT de Métropole Savoie**. Le document est donc en cours de révision. Dans l'attente du nouveau SCoT, c'est le SCoT de 2005 qui s'applique sur le territoire de la Rochette.

**Le PLU doit être compatible avec ce document.**

Les trois ambitions du SCoT de 2005 sont :

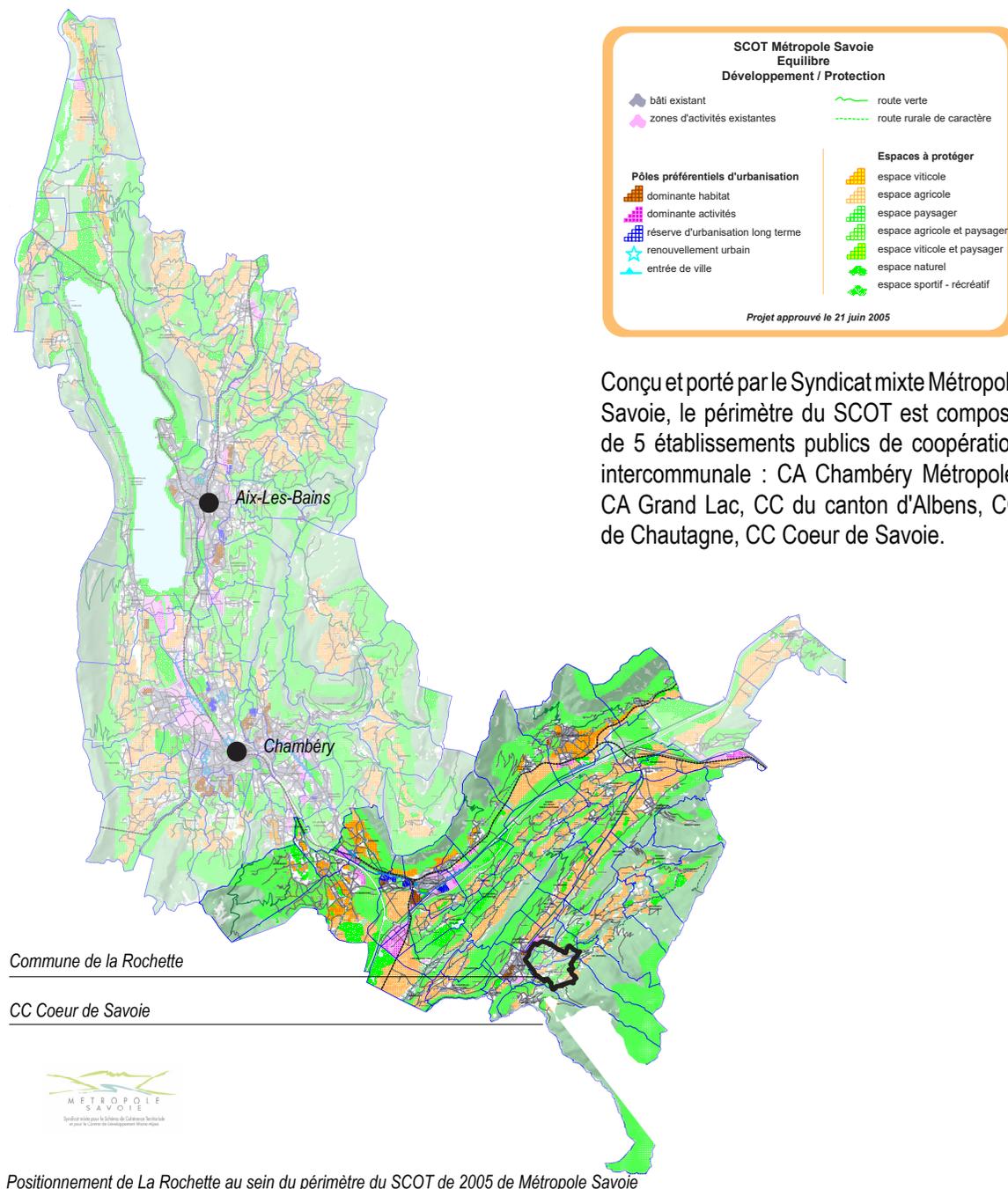
► D'accueillir **45 000 nouveaux habitants d'ici 2020**, en produisant 1500 nouveaux logements par an dont 20% minimum de logements locatifs sociaux.

Les hypothèses retenues pour les trois grands secteurs géographiques sont les suivantes :

Secteurs	1999	2020
Centre	115 221	132 000
Nord	59 050	73 000
Sud	30 998	45 000
Ensemble	205 269	250 000

► Afin de maîtriser l'équilibre du territoire et la consommation foncière, le SCOT incite à "refaire la ville sur la ville", privilégier l'urbanisation des secteurs desservis par les transports en commun, miser sur le développement des petites villes (dont La Rochette), faire en sorte que toutes les opérations, au moins celles d'une certaine importance contribuent à améliorer l'équilibre social de l'habitat, promouvoir des formes urbaines moins consommatrices de foncier. Il permet de penser de façon intégrée et complémentaire développement économique, dynamisme commercial et déplacements sur le territoire.

► De protéger les espaces agricoles, paysagers et naturels en différenciant secteurs à préserver et secteurs de développement urbain, prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et périurbaines.



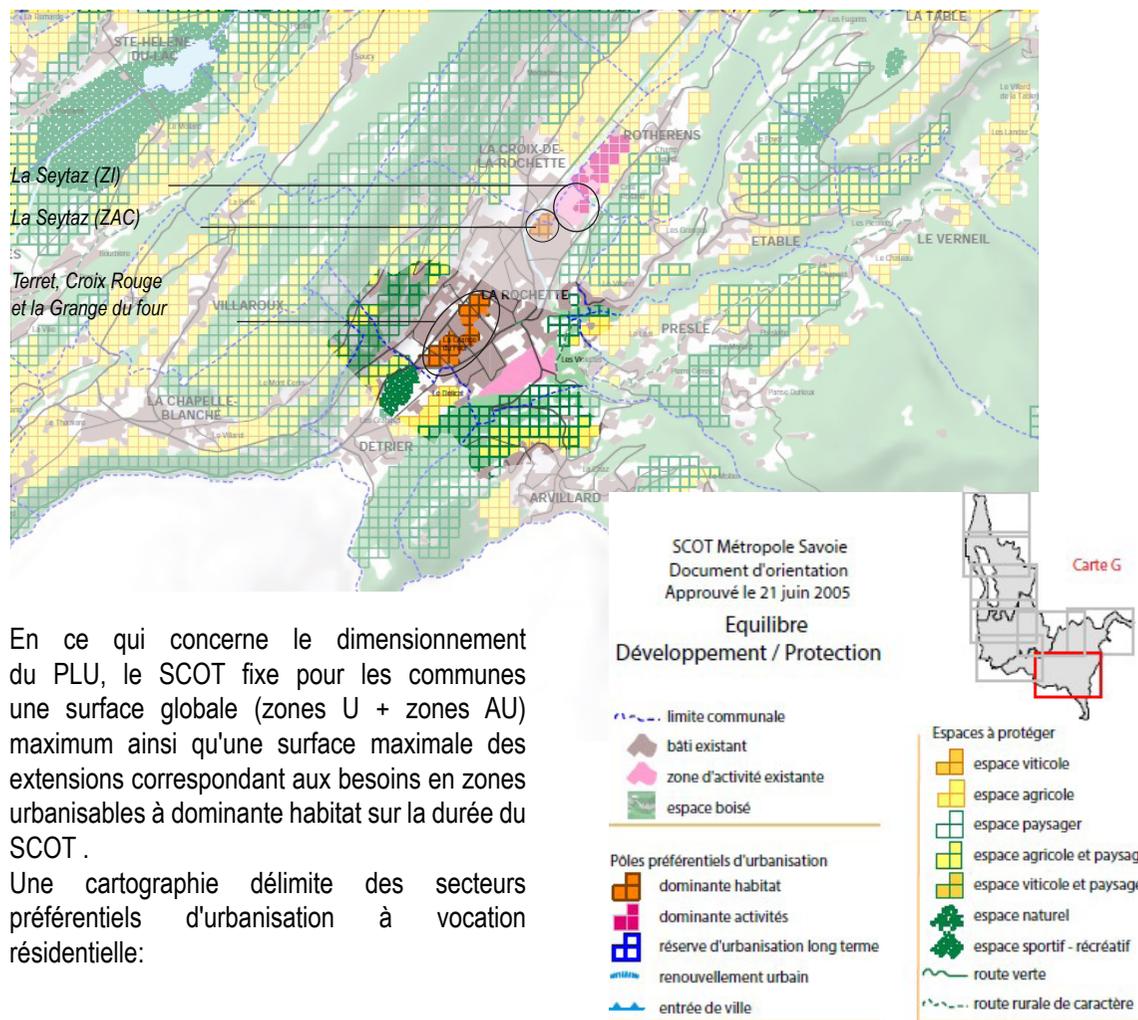
Conçu et porté par le Syndicat mixte Métropole Savoie, le périmètre du SCOT est composé de 5 établissements publics de coopération intercommunale : CA Chambéry Métropole, CA Grand Lac, CC du canton d'Albens, CC de Chautagne, CC Coeur de Savoie.

LES ORIENTATIONS DU SCOT MÉTROPOLÉ SAVOIE DE 2005 POUR LA COMMUNE DE LA ROCHETTE :

- ▶ LA ROCHETTE EST IDENTIFIÉE COMME UNE PETITE VILLE DANS L'ARMATURE URBAINE DU SCoT,
- ▶ DANS LE SECTEUR SUD, OÙ SE SITUE LA ROCHETTE, LE SCoT FIXE UN OBJECTIF DE **350 LOGEMENTS NEUFS À RÉALISER CHAQUE ANNÉE (SUR LE SECTEUR)**, CHAQUE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SIGNIFICATIVE COMPORTERA AU MINIMUM 20% DE LOGEMENTS SOCIAUX
- ▶ LA MAÎTRISER DE L'ÉTALEMENT URBAIN PASSE PAR LE DIMENSIONNEMENT DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LA PROMOTION DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE (ENV. 30LOG/HA)
- ▶ LA ROCHETTE DOIT CONFORTER SA VOCATION DE PÔLE COMMERCIAL DE PROXIMITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS COURANTS DES ROCHETTOIS ET DES MÉNAGES DANS UN RAYON DE 10 MINUTES EN VOITURE

Les orientations du SCoT portent sur :

- Privilégier l'urbanisation des secteurs desservis par les transports en commun pour maîtriser l'étalement urbain et éviter l'explosion des déplacements en voitures ;
- Concevoir des urbanisations consommant moins d'espace que par le passé, en restructurant certains quartiers, en réhabilitant les friches industrielles incluses dans le tissu urbain, en localisant des pôles de développement préférentiels ou encore, en promouvant un nouveau type d'habitat dit « intermédiaire », combinant la densité du petit collectif avec les avantages de la maison individuelle
- Sauvegarder l'identité des agglomérations en évitant qu'elles ne se rejoignent, en ménageant, entre elles, d'importantes coupures vertes ;
- Prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et péri-urbaines
- Donner la priorité aux grandes zones économiques communautaires
- Protéger les espaces agricoles, naturels et ruraux ;
- Mettre en valeur les entrées de ville.



En ce qui concerne le dimensionnement du PLU, le SCOT fixe pour les communes une surface globale (zones U + zones AU) maximum ainsi qu'une surface maximale des extensions correspondant aux besoins en zones urbanisables à dominante habitat sur la durée du SCOT.

Une cartographie délimite des secteurs préférentiels d'urbanisation à vocation résidentielle:

**Certains de ces espaces ont été consommés depuis 2005, le PLU révisé devra déterminer le foncier consommé et connaître l'enveloppe foncière résidentielle.**

**Le dimensionnement des zones U et AU du PLU révisé devra être compatible avec le dimensionnement du SCoT, qui est un maximum pour l'échéance du SCoT (20 ans). Le dimensionnement du PLU révisé sera, dans cette enveloppe maximale fixée par le SCoT, en lien avec les objectifs de prévisions démographiques et de lutte contre l'étalement urbain sur le territoire communal pour les 10 ans d'échéance du PLU.**

## 2 - Le PLH

La communauté de communes de la Rochette Val Gelon a élaboré un PLH pour la période 2012-2018.

Depuis la création de la communauté de communes Coeur de Savoie, résultante de la fusion de plusieurs communautés de communes, le PLH a été supprimé.

Néanmoins, parmi les objectifs du PLH, il convient de rappeler les orientations qui sont également portées par le SCoT et que le PLU révisé devra mettre en œuvre :

- la maîtrise foncière (gestion de la pression urbaine et des équilibres urbains et sociaux des territoires) ;
- la diversification de l'offre de logement pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale ;
- la réhabilitation du parc existant.

## 3 - Le plan Climat-Energie Territorial

Le plan climat-énergie territorial du département de la Savoie (PCET) a été adopté le 24 juin 2013.

Le PCET est un document qui formalise la stratégie et le plan d'actions de la collectivité pour le climat, en s'intégrant aux autres réflexions environnementales et de développement durable. Il constitue donc un volet particulier d'une démarche globale de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, que dans son volet adaptation du territoire aux conséquences des changements attendus.

## 4 - Le schéma régional de cohérence écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été adopté par Le Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été adopté par délibération du Conseil Régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014.

Le SRCE identifie (à l'échelle 1/100 000') les réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors d'importance régionale qui relient les principaux réservoirs. Des espaces intermédiaires, qui présentent un certain intérêt pour la continuité écologique, sont qualifiés d'espaces perméables. Ces derniers ne font pas l'objet de prescriptions particulières mais sont reconnus comme des espaces de vigilance.

Le SRCE prévoit que les documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement des collectivités :

- préservent les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité
- assurent la pérennité des corridors écologiques identifiés par le SRCE par la maîtrise de l'urbanisation.

## 5 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) insère dorénavant le Schéma Régional Climat Air Énergie de Rhône-Alpes (SRCAE), qui a été approuvé par arrêté du préfet de région le 24 avril 2014.

Le SRCAE est composé d'un rapport présentant l'état des lieux dans l'ensemble des domaines couverts par le schéma, d'un document d'orientation aux horizons 2020 et 2050 qui définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques, et d'une annexe intitulée « schéma régional éolien » qui regroupe les parties du territoire régional où devront être situées les propositions de zone de développement de l'éolien.

## 6 - Le Plan Régional d'Agriculture Durable

Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) a été approuvé, le 24 février 2012, par le préfet de la région Rhône-Alpes. Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le PRAD fixe les orientations stratégiques de l'État pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et les traduit en projets opérationnels. L'objectif de ce plan est de permettre à l'agriculture et à l'agroalimentaire de répondre à un triple défi : le défi alimentaire, le défi territorial et le défi environnemental, dans un contexte socio-économique en changement.

## 7- La charte foncière agricole

Signée le 18 novembre 2011 par les acteurs départementaux gestionnaires du foncier, ses principaux objectifs sont d'intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial, de garantir la pérennité du potentiel agricole et de gérer l'espace agricole.

## 8 - La loi Montagne

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », constitue en France le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne.

La loi Montagne est complétée en décembre 2016 par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II.

La commune de La Rochette est classée en partie en zone de montagne. Il s'agit des hameaux du "Petit Mont", du Grand Mont" et de "Mont Bertrand".

Le classement entraîne des prescriptions particulières en termes d'urbanisme consistant à :

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières,
- Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard,
- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace,
- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites,
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1 000 ha, interdire la création de routes nouvelles au-dessus de la limite forestière,

- Réaliser des aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière dite des «unités touristiques nouvelles ».

En termes de développement, le principe d'urbanisation en continuité reste la règle de base ; ce développement doit par ailleurs prendre en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et de réseaux.

---

## Chapitre 2 : Etat initial de l'environnement

# 1. MILIEU PHYSIQUE

## 1. Relief

► UNE COMMUNE SITUÉE EN FOND DE VALLÉE ET SUR LES PIÉMONTIS DE BELLEDONNE ET DE MONTRAILLANT

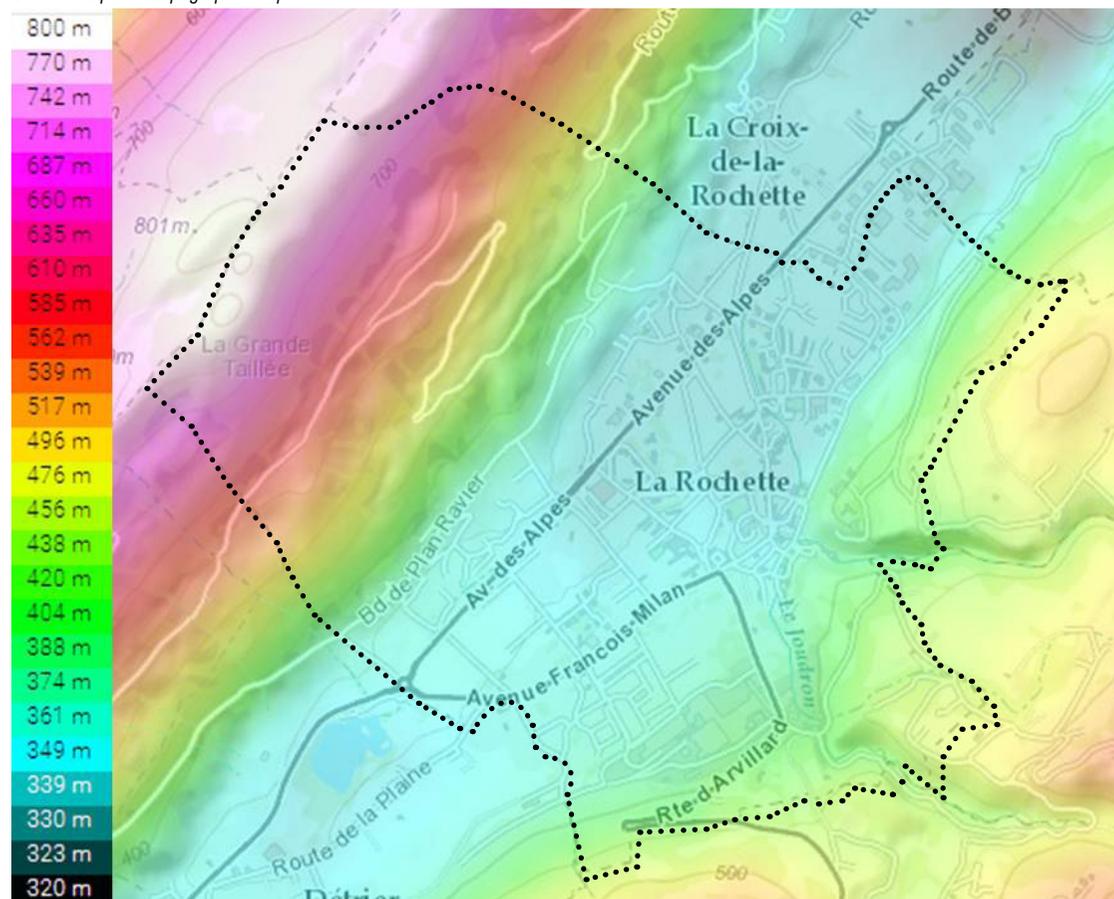
L'axe de la vallée du Gelon, matérialisé par la RD 925, est orienté nord-est / sud-ouest. Cette vallée, dans la partie correspondant au territoire communal, est refermée :

- au nord-ouest, par un relief collinaire à pente douce et régulière (Montraillant), dont le point haut, le Gros Mollard, culmine à 807 m d'altitude. La pente moyenne est de 50 %.
- au sud-est, par le contrefort de la chaîne de Belledonne prolongé par la chaîne des Hurtières. Ce versant est creusé par les sillons profonds du Gelon et du Joudron. Il comporte trois replats inclinés disposés en balcons : la Violette, au Jet et le Château. Ces deux derniers sont limités aux extrémités par des versants abrupts dominants la ville d'une cinquantaine de mètres.

Le fond de la vallée, d'environ 2 km de long et 1 km de large, est pratiquement plat. Il est occupé par l'agglomération en son point le plus bas, en limite de Rotherens et à une altitude de 333 m.

### Carte du relief

Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>



vue sur la chaîne des Hurtières, au premier plan, la plaine urbanisée

## 2. Réseau hydrographique

► UN TERRITOIRE ARROSÉ PAR DEUX PETITES RIVIÈRES DE MOYENNE MONTAGNE : LE JOUDRON ET LE GELON

Deux rivières arrosent la commune depuis le versant de Belledonne : le Gelon et le Joudron.

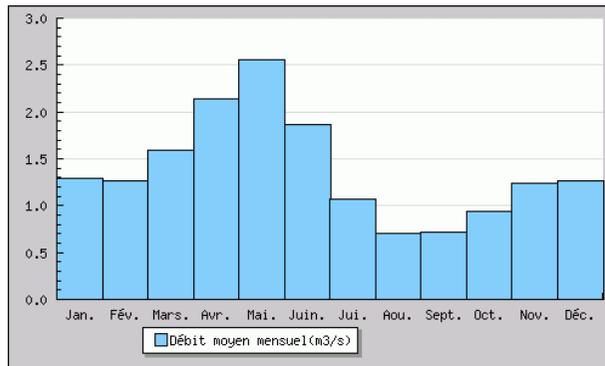
- Le **ruisseau du Gelon** (code hydro W1100500) prend sa source à l'extrémité nord de la chaîne des Hurtières à une altitude de 1300 m environ, entre le fort de Mongilbert et le col du petit Cucheron. Elle parcourt la vallée des Huiles en direction du Sud-ouest et contourne ensuite l'éperon du Château en coupant l'extrémité nord-est de l'agglomération. Elle suit le tracé de la RD 925 pour se jeter dans le confluent Arc-Isère. Le ruisseau de la Seytaz, dérivation du Gelon a été supprimé.
- Le **torrent du Joudron** (code hydro W1100560) prend sa source au pied de la pointe de Rognier à une altitude de 1600 m environ. Il rejoint le Gelon au cœur du bourg ancien.

Un petit cours d'eau alimente le lac Saint-Clair situé sur la commue de Détrier.

Le Gelon fait l'objet d'une station hydrométrique à la Rochette (code station W1105030).

### Débites moyens mensuels du Gelon

Source : Banque HYDRO, Station de la Rochette, moyenne entre 1981 et 2016



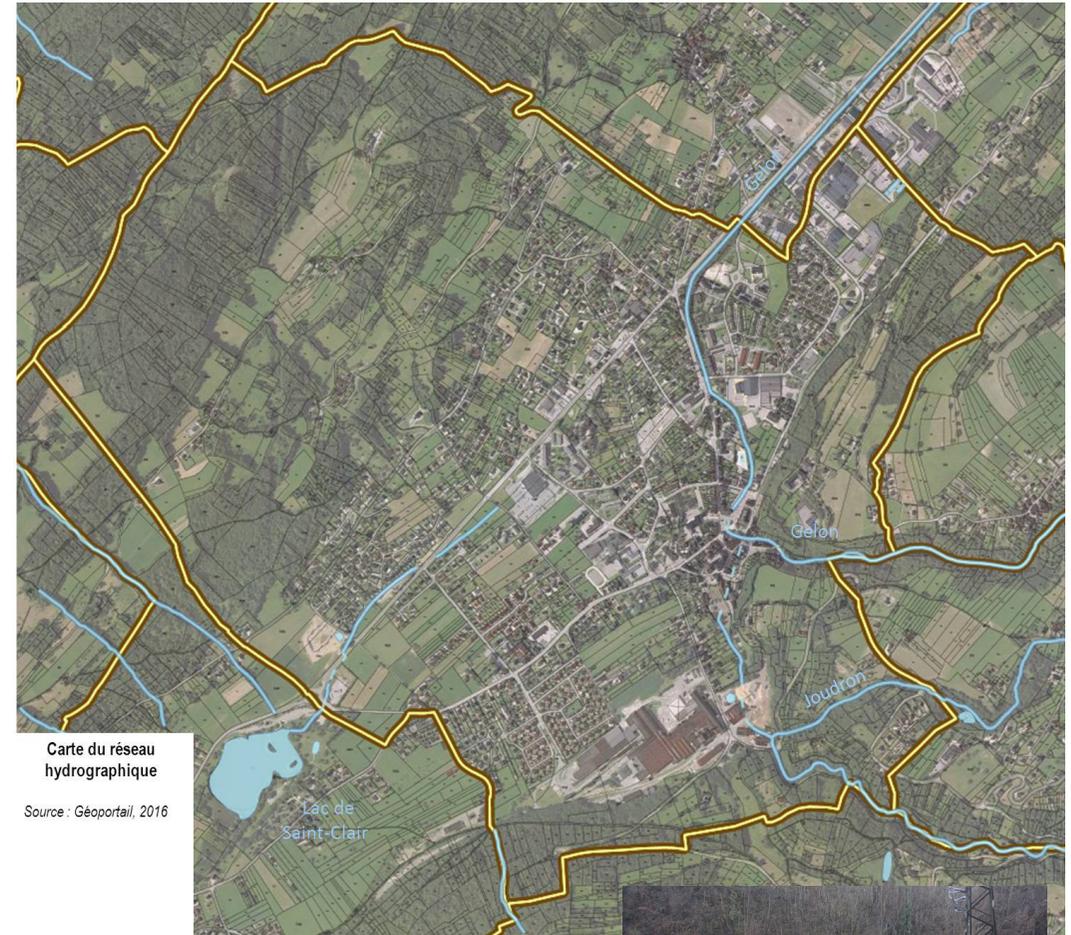
### Débites du Gelon

Source : Banque HYDRO, Station de la Rochette, moyenne entre 1981 et 2016

	Module Inter Annuel	Étiage quinquennal QMNA5
Débites du Gelon à la Rochette	1,39 m³/s	0,290 m³/s

### Carte du réseau hydrographique

Source : <http://tab.geoportail.fr/>



Carte du réseau hydrographique

Source : Géoportail, 2016



### 3. Géologie

Sources : Cartes géologiques de Montmélian et de la Rochette et leur notice, BRGM

Une nature de sols pouvant provoquer quelques glissements de terrain

Les éléments morainiques glaciaires en provenance du massif cristallin de Belledonne se retrouvent en fond de vallée sous forme d'alluvions, en particulier sur les pieds de versants en rives droite et gauche.

Les formations sédimentaires du Jurassique moyen sont constituées de calcaires et de schistes.

Le versant de Montrailant, essentiellement schisteux, correspond à la formation de Bramefarine. On note des coulées de solifluxion au pied du versant.

Le substrat présente quelques risques de glissements de terrain.

Sur le plan hydrogéologique, le remplissage de la plaine du Gelon n'est pas connu. Il semble toutefois qu'il existe une épaisse couverture de limons superficiels qui passerait à des sables fins (comme cela se vérifie plus au nord). La nappe semble alimentée essentiellement par les apports des versants. En certaines périodes de hautes eaux, la nappe semble en charge dans la partie aval, c'est-à-dire vers Chamoux-sur-Gelon. Ceci confirme la faible perméabilité générale de cet aquifère.

### Carte géologique

Source : <http://tab.geoportail.fr/> d'après données du BRGM



Ec : Coulées de solifluxion. Coulées boueuses  
Fz : Alluvions fluviales, dépôts lacustres actuels  
Fw : Alluvions interstadiées wurmiennes  
Fy : Alluvions actuelles

Gw : Glaciaire local wurmien (non différencié)  
J1 : Formation de Bramefarine (Bajocien ?)  
Jz : Cônes de déjection actuel  
Jy : Cônes de déjection stabilisés  
Jy-z : Cônes de déjection partiellement actifs

#### 4. Climat

Sources : Les données météorologiques (températures et précipitations) proviennent de la station météo France de la Rochette pour la période 1971/2001.

► UN CLIMAT DE TYPE CONTINENTAL MONTAGNARD PARFOIS CONTRAIGNANT

La commune de la Rochette est soumise à un climat de type continental montagnard.

La Rochette, de par sa situation au pied du massif de Belledonne qui forme un premier rempart contre les masses nuageuses océaniques, connaît des précipitations plus abondantes que dans la moyenne des stations savoyardes. Le régime pluviométrique est de 1159 mm par an, ce qui est relativement élevé pour la région. Les maximums de précipitations sont relevés en septembre, octobre, novembre puis en juillet (pluies d'orage) et les minimums en début d'année.

Le nombre de jours de neige par an est de 19. Le brouillard n'est présent que 13 jours par an avec des pointes de novembre à janvier.

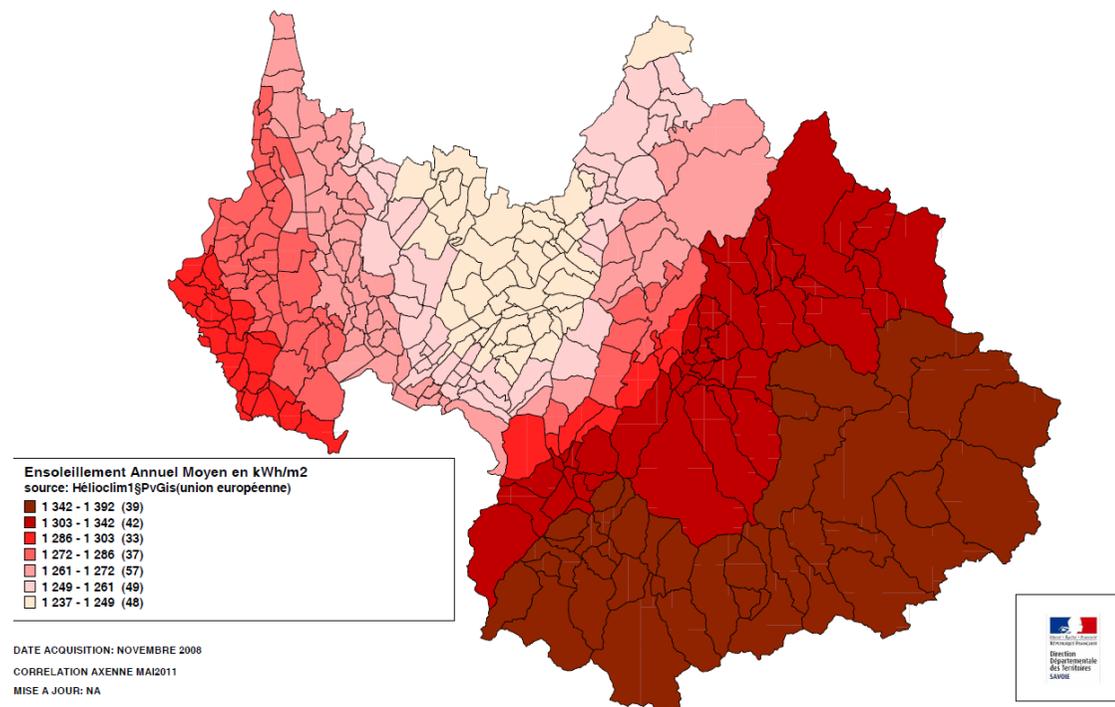
L'agglomération bénéficie d'un bon ensoleillement sud-ouest dans la partie dégagée. Par contre, l'ensoleillement en pied de versant est limité, surtout en période hivernale, du fait des reliefs.

La température moyenne annuelle est de 10,9°C et oscille entre 20,8°C pour juillet, mois le plus chaud et 1,5°C en janvier, mois le plus froid.

Les vents dominants sont principalement de secteur Sud-Ouest et Nord-Est (dans l'axe de la vallée du Gelon).

#### Ensoleillement moyen annuel en Savoie en kWh/m<sup>2</sup>.an

Source : DDT73, 2008



## 2. MILIEU NATUREL

### 1. Environnement naturel et mesures de protection

Sources : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>

► TROIS TYPES DE MILIEUX NATURELS : LES MASSIFS BOISÉS ET LEUR RELIQUATS DE HAIES ET D'ARBRES ISOLÉS, LES MILIEUX OUVERTS (ET PARMI LESQUELS LES PELOUSES SÈCHES) ET LES COURS D'EAU ET LEURS ABORDS

Les milieux naturels de la Rochette s'étalent principalement sur les piémonts et notamment sur le versant de Montrailant. Ils se composent d'**espaces boisés** plus ou moins importants et homogènes entrecoupés d'espaces ouverts pouvant présenter des caractéristiques de **pelouses sèches**. Le Gelon et le Joudron et leurs abords constituent également des **habitats naturels aquatiques** intéressants, bien préservés sur le piémont mais très artificialisés en agglomération.

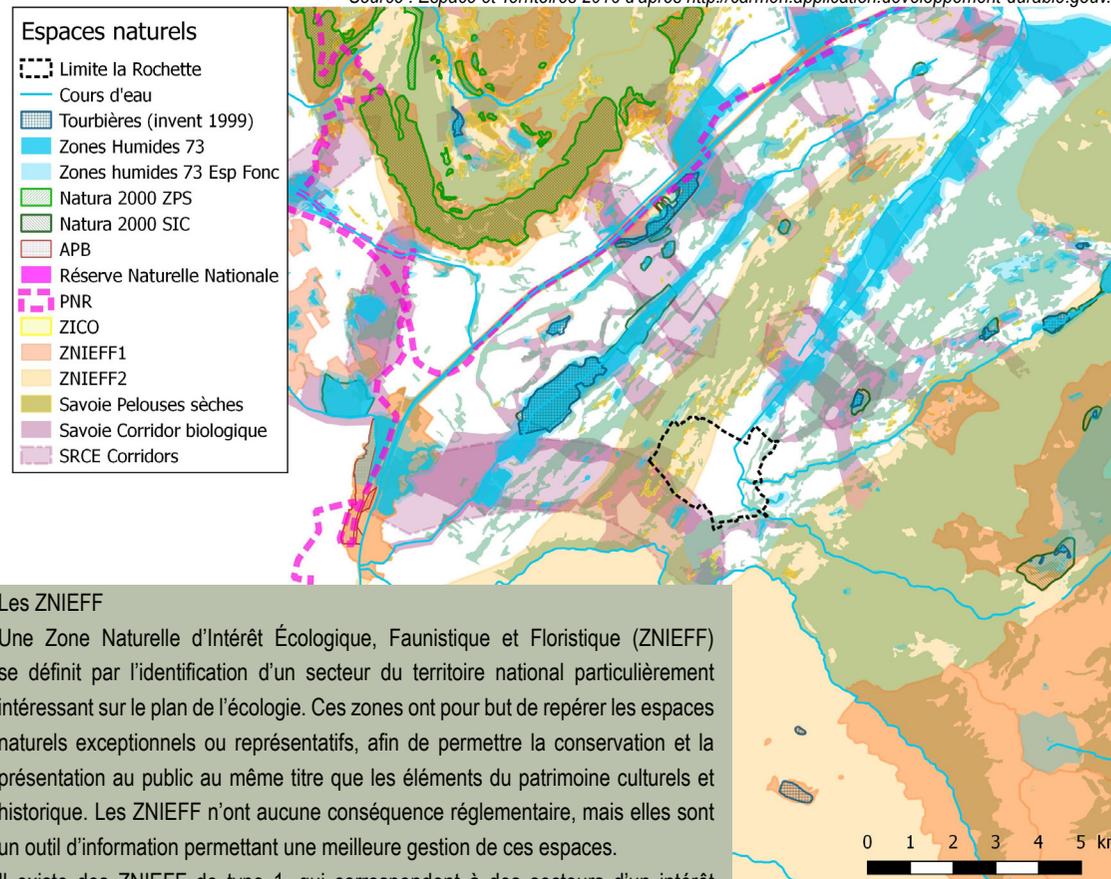
Aucun espace naturel ne bénéficie d'un classement impliquant des mesures de protection strictes (ex. Natura 2000, site classé, site inscrit, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle) sur la commune de la Rochette.

La commune n'est concernée que par la **ZNIEFF de type 2** (cf. encadré) **des Contreforts occidentaux de la Chaîne de Montrailant** (n° 820000395). Cette ZNIEFF de 15 520 ha correspond à une ligne de relief modeste, bien distinct du massif de Belledonne abritant un ensemble de milieux naturels de grand intérêt : il s'agit de quelques zones humides, mais surtout d'un réseau très démonstratif de prairies sèches semi-naturelles. En matière de flore, les zones humides comportent de nombreuses espèces remarquables (Orchis des marais, Orchis musc, Sénéçon des marais, Fougère des marais, Grassette à grandes fleurs avec sa sous-espèce endémique des massifs subalpins occidentaux), de même que les prairies sèches (Orchis odorant, Orchis punaise). Sur ces espaces diversifiés, la faune est également intéressante, par exemple en matière d'oiseaux (Alouette lulu, Bruant proyer, Pie-Grièche écorcheur, Pigeon colombin).

Plusieurs espaces à haute valeur écologique sont situés dans un rayon de 10 km.

La chaîne des Hurtières abrite la zone Natura 2000 la plus proche de la commune : le "Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières"

Carte des zones protégées et inventoriées dans un rayon de 5 km autour de la Rochette  
Source : Espace et Territoires 2016 d'après <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>



(FR82011781) à environ 3 km en amont sur la commune de Rotherens. Cette chaîne alpine est également couverte par plusieurs inventaires : la ZNIEFF de type 2 "Chaîne des Hurtières et Massif de Belledonne" et de nombreuses ZNIEFF de type 1 (mais aucune à proximité de la Rochette).

De l'autre côté de Montrailant, on note la présence d'un autre site Natura 2000: le "Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère" (FR82011773), à plus de 4 km à vol d'oiseau de la Rochette.

Enfin, le Lac Saint-Clair est classé en ZNIEFF de type 1 qui porte son nom.

## 2. Milieux naturels : les pelouses sèches

Sources : "Pelouses et coteaux secs... Paysages, biodiversité et pastoralisme", CEN, Région Rhône-Alpes, 2012, PAEC Belledonne 2016

► DES PELOUSES SÈCHES PRÉSENTES SUR LE VERSANT DE MONTRAILLANT, RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

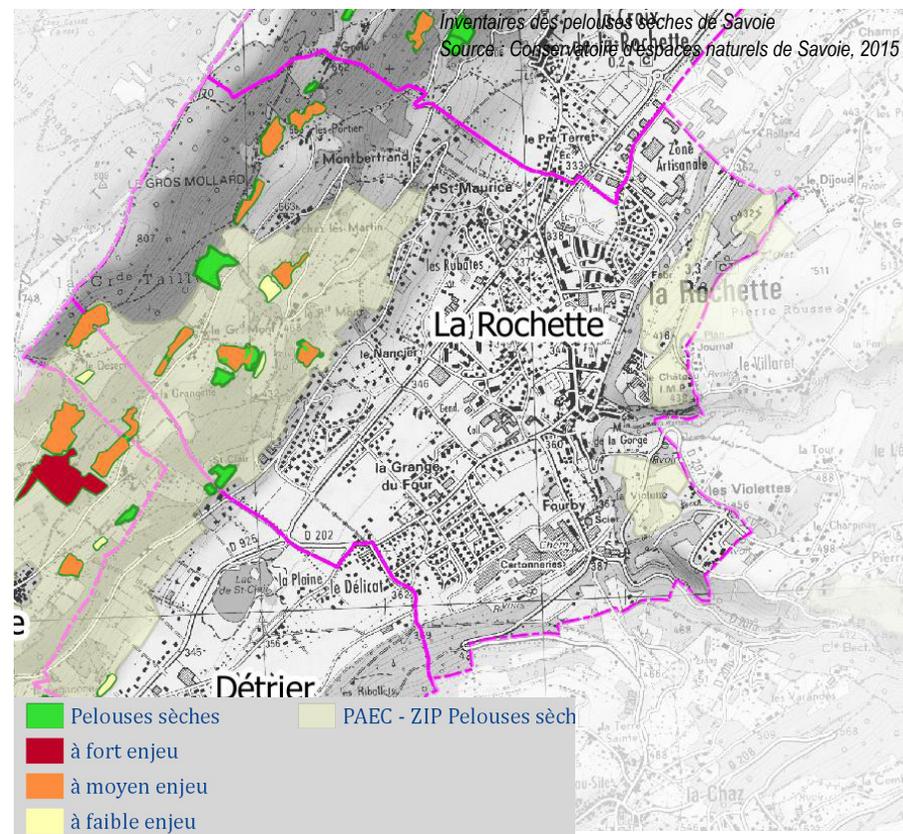
Les pelouses sont des **formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces**, formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse. La plupart évoluent spontanément vers un stade forestier si l'homme ne les maintient pas par ses activités agricoles.

En Savoie dominent les **pelouses secondaires ou tertiaires**. Les pelouses secondaires sont des milieux semi-naturels créés pour la fauche ou le pâturage suite à une déforestation. Ces surfaces n'ont pas cessé de croître jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais les pratiques agricoles modernes les délaissent au profit de prairies plus facilement accessibles et mécanisables. Les pelouses tertiaires sont des milieux anciennement cultivés (vigne, céréales...) entretenus aujourd'hui par le pâturage ou la fauche.

Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines ne peuvent se développer que dans ces milieux (ophrys abeille, aster amelle, l'azuré du serpolet, la couleuvre d'Esculape, le Lézard vert, le Hibou petit-duc, le Circaète Jean-le-Blanc, etc.). **L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation de ces milieux en vignes et l'urbanisation sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de disparition des pelouses sèches.**

Entre 2010 et 2013, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) a recensé **14 pelouses sèches sur la commune de la Rochette dont 8 d'entre elles présentent un niveau d'enjeu moyen** (cf. fiches détaillées par pelouse sèche en annexe) mais aucune un niveau d'enjeu fort.

La Rochette est concerné par le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Belledonne** qui définit des zones éligibles (ZIP) aux mesures agro-environnementales et climatiques tournées vers la préservation et la restauration des pelouses sèches. Ce dispositif permet à l'exploitant de bénéficier d'une aide financière à l'hectare en contre-partie des pratiques mises en œuvre volontairement pendant 5 ans (cf. carte détaillée des parcelles agricoles concernées en annexes). Les mesures éligibles sont : mesure zéro fertilisation et retard de fauche (H03+H06), mesure motofaucheuse (H08), mesure ouverture d'un milieu en déprise (Ouvert\_01) et mesure prairies fleuries (H07).



### Le plan d'action régional "pelouses sèches"

Le plan d'action « pelouses sèches », a été lancé en 2009 dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce plan d'action comporte plusieurs étapes :

- Un inventaire exhaustif des pelouses sèches
- Une hiérarchisation des éléments de cet inventaire
- La définition et la mise en œuvre d'actions de réhabilitation et de gestion des milieux les plus remarquables.

En Savoie, l'inventaire des pelouses sèches a été initié en 2009 par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS). Son objectif est de cartographier et caractériser l'ensemble des pelouses sèches du département. Ces pelouses sont hiérarchisées ensuite en fonction de leur valeur patrimoniale et leur degré de menace. Les deux dernières étapes consistent à inventorier les moyens et les acteurs mobilisables et à dresser un calendrier de mise en œuvre des actions.

### 3. Milieux naturels : les espaces forestiers

Sources : Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin, 2012

- ▶ UNE FORÊT PRÉSENTE SUR LES HAUTEURS DE MONTRAILLANT ET SUR LES PENTES ET TALWEGS DE BELLEDONNE, MAIS EN MOINDRE PROPORTION QUE SUR LES COMMUNES DU VAL GELON
- ▶ UNE FILIÈRE BOIS EN COURS DE VALORISATION : CHARTE FORESTIÈRE DU VAL GELON COISIN

Les forêts communales appartiennent à l'étage collinéen (inférieur à 800 m d'altitude). Elles sont donc essentiellement composées de feuillus.

Un réglementation concernant les boisements existent sur la commune. Elle définit une zone interdite aux boisements, une zone réglementée et une zone libre aux boisements (**source : DDAF, Réglementation des boisements du 24 mars 1987**). La forêt est majoritairement privée (95 %). Le taux de boisement dépasse légèrement les 20 %.

Sur le **versant de Montrailant**, la forêt prend la place des espaces non exploités par l'agriculture. Des reliquats de haies séparent parfois les parcelles.

Entre la RD 925 et le boulevard de Plan Ravier, les parties boisées sont constituées en haies ou en rideau le long de l'ancien canal Saint Clair, du chemin de la Grangette et du ruisseau des Portières. Elles sont composées de chênes, de frênes et de robiniers. La zone des Chaudannes a été presque entièrement déboisée.

Entre le boulevard de Plan Ravier et à la hauteur des hameaux du Grand Mont et des Martins, le reboisement naturel se manifeste petit à petit avec la régression de l'activité agricole. Ce secteur était autrefois cultivé en terrasses. Ainsi, on observe des prés entretenus, des espaces en friches et des espaces boisés. Malgré l'enfrichement, les terrasses sont encore visibles.

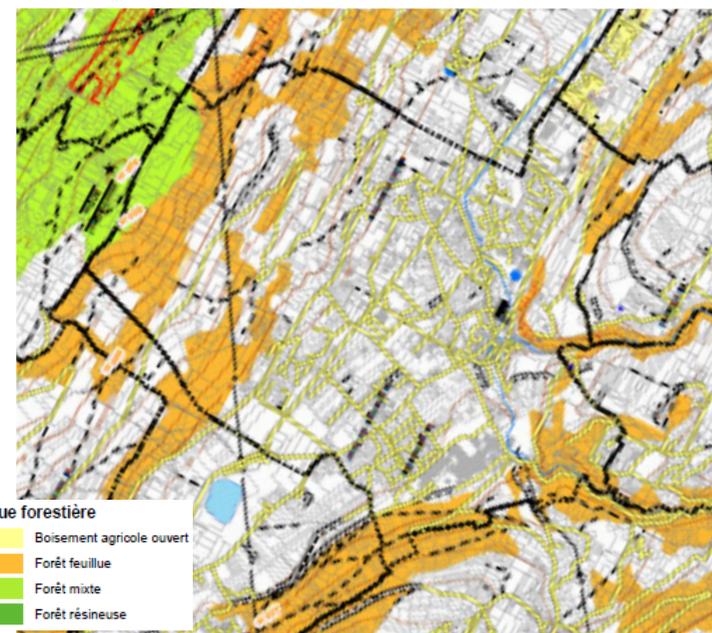
Les espaces boisés se composent essentiellement de chênes, frênes, bouleaux et quelques pins de plantation. Vers Saint Clair, on note la présence de châtaigniers, de robiniers et de merisiers.

En amont des lieux-dits du Grand Mont et des Martins, un massif forestier homogène s'étend jusqu'à la ligne de crête de Montrailant. Des résineux apparaissent de manière isolée (limite avec l'étage montagnard) au milieu des châtaigniers.

Le **versant Belledonne** est marqué par des plantations de résineux sous le château. Les talwegs du Gelon et du Joudron sont colonisé respectivement par des frênes, chênes et robiniers ou des chênes, châtaigniers et bouleaux.

Enfin, la zone urbanisée n'est pas dépourvue d'espaces boisés. Outre les parcs d'agrément qui ponctuent l'agglomération, les plantations des jardins et espaces verts privés contribuent à l'ambiance arborée de la ville.

La Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin a été signée le 10 décembre 2012 (cf. encadré).



Extrait de la carte de la forêt du Val Gelon Coisin  
Source : Charte Forestière de Territoire, Val Gelon Coisin, Annexe 2a, 2012

#### La Charte Forestière de Territoire Val Gelon Coisin

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement créé par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001. Son objectif est de créer un lien entre le développement économique, écologique, social et culturel d'un territoire forestier. La Charte prévoit un programme d'actions regroupant des opérations variées.

La CFT Val Gelon Coisin s'étend sur 32 communes de Cœur de Savoie. La forêt représente près de 40 % de la superficie totale (contre 31 % en Savoie) et a la spécificité d'être très diversifiée. Ses 3 orientations principales sont :

1. Inscrire la forêt comme un atout économique du territoire en développant la filière bois et en gérant mieux la ressource forestière
2. Communiquer, former, sensibiliser et animer pour reconquérir la forêt du Val Gelon Coisin
3. Adopter une démarche expérimentale et innovante pour remédier aux exigences locales : depuis son exploitation à sa commercialisation, de sa protection à sa fréquentation

#### 4. Les milieux humides

Sources : SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>

- ▶ DES COURS D'EAU AUX POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES ÉLEVÉES MALGRÉ L'ARTIFICIALISATION DE LA TRAVERSÉE DE L'AGGLOMÉRATION
- ▶ UNE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE PRESLE À PRENDRE EN COMPTE VIS-À-VIS DU HAMEAU DES VIOLETTES ET DE PETITES ZONES HUMIDES LE LONG DU PETIT COURS D'EAU ALIMENTANT LE LAC ST CLAIR

Le **Gelon** et le **Joudron** sont de petites **rivières de montagne** qui, compte tenu de leur pente soutenue et de leurs eaux fraîches et tumultueuses, hébergent des **populations piscicoles de type salmonicole** : Truite fario et pour le Gelon le Chabot, la Lamproie de planer et l'Ombre. Ils sont de fait classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole<sup>1</sup> et sont également classés à la liste 1 de l'inventaire des frayères. Les caractéristiques naturelles du Gelon notamment et en particulier l'excellente capacité d'accueil des habitats piscicoles en font une rivière aux potentialités élevées. En revanche, cette rivière est totalement artificialisée dans sa traversée de l'agglomération.

Le crapaud commun et la grenouille rousse sont recensés sur la commune.

La commune de la Rochette ne compte pratiquement aucune zone humide. La **zone humide du Marais sous le Charpinay** (73CPNS2104) situé sur la commune de Presle touche la commune au nord du hameau des Violettes. Cette zone humide d'environ 3,2 ha est caractérisée par la présence des milieux suivants : des eaux dormantes, des aulnaies-frenaies médio-européennes, des bois marécageux à aulne, saule et piment royal et des plantations de feuillus. Cette zone humide semble alimentée par un petit cours d'eau affluent du Joudron : la Serva. Les visites de terrain ont montré qu'aucun milieu humide n'est situé sur la commune. Le hameau des Violettes, en amont de la zone humide, est raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Enfin, le lac Saint-Clair, sur la commune de Détrier est alimenté par un **petit cours d'eau qui traverse le sud-ouest de la Rochette** et qui, ponctuellement, **alimente de petites zones humides** (l'une à proximité du centre commercial et l'autre en bordure du parking d'entrée de ville). Le lac Saint-Clair, qui s'inscrivait autrefois dans un environnement naturel, a été transformé en base de loisir. Les boisements humides riverains ayant été abattus, les abords plantés de pelouses, ce site a perdu beaucoup de son intérêt biologique. Il reste cependant une frayère importante pour le Crapaud commun. En outre, la prairie humide située au sud du plan d'eau, dont l'inventaire floristique reste à établir, semble digne d'intérêt. Il est classé en ZNIEFF de type 1 (N°38200024).

<sup>1</sup> Les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie correspondent à des eaux principalement peuplées de truites, ainsi que ceux où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce. Tous les autres cours d'eau sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie

Photo du Gelon "sauvage" en amont de la Rochette

Source : <http://www.savoie-mont-blanc.com>



Photo d'une petite zone humide en entrée de ville

Source : *Espace et Territoires, 2017*



Localisation de la zone humide "Marais sous le Charpinay"

Source : [http://carmen.carmencarto.fr/49/ZonesHumides\\_Savoie.map](http://carmen.carmencarto.fr/49/ZonesHumides_Savoie.map) d'après le recensement départemental de 2010



## 5. Faune et flore locale

Sources pour la flore : <http://www.biodiversite-savoie.org>, <http://www.pifh.fr> et <https://inpn.mnhn.fr>

Sources pour la faune : <http://www.biodiversite-savoie.org>, <http://www.faune-savoie.org> et <https://inpn.mnhn.fr>

► UNE FLORE ET UNE FAUNE RELATIVEMENT MÉCONNUE, PRÉSENTANT A PRIORI PEU D'ENJEUX SAUF TRÈS LOCALEMENT SUR LES SITES IDENTIFIÉS COMME SENSIBLES  
QUELQUES ESPÈCES INVASIVES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

### Flore

L'observatoire de la biodiversité en Savoie et le Pôle d'Information Flore-Habitats recense plus de 150 espèces végétales sur la commune de la Rochette. Ces inventaires n'ont pas permis de distinguer des espèces patrimoniales ou protégées au niveau régional.

En revanche ces inventaires pointent la présence de trois espèces considérées comme envahissantes et donc à limiter autant que possible :

- L'**Ambroisie**
- Le **Robinier faux acacia**
- Le **Solidage du Canada**

L'**Elodée du Canada** a également été aperçue en bordure du Gelon.

### Faune

Peu d'inventaires faunistiques ont été réalisés sur la commune. Les espèces observées ci-après ne sont donc qu'un reflet partiel de la faune présente.

Concernant les mammifères, de nombreux passages de **sangliers** sont constatés sur les collines, en amont des hameaux et des habitations.

Le **renard** est également présent, attiré par les **lièvres**, **lapins**, **grives et faisans** établis à proximité des champs de maïs ou des prés.

Concernant les oiseaux, la **Corneille noire**, la **Fauvette à tête noire**, la **Grive musicienne**, le **Merle noir**, le **Milan Royal**, le **Moineau domestique**, la **Pie**, le **Pigeon biset**, le **Pouillot véloce**, le **Roitelet à triple bandeau** et le **Verdier** d'Europe sont des oiseaux recensés sur le territoire (source : <http://www.faune-savoie.org> et <http://www.biodiversite-savoie.org>).

Les milieux humides hébergent des amphibiens tels que le **crapaud commun** ou la **grenouille rousse** ainsi que probablement une diversité d'insectes non recensés à ce jour. Le Gelon et le Joudron abritent des poissons tels que la **truite fario**, l'**ombre...**

## 6. La trame verte et bleue

Sources : SRCE Rhône-Alpes 2014, Cartographie départementale des continuités écologiques

- ▶ LES PELOUSES SÈCHES, UNIQUES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA COMMUNE
- ▶ DES CONTINUUMS DE LA TRAME VERTE BIEN PRÉSENT SUR LES VERSANTS, ET SUPPORT D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE RÉGIONAL EN LIMITE SUD-OUEST
- ▶ UNE TRAME BLEUE TRÈS ARTIFICIALISÉE

Le maintien de la biodiversité passe bien sûr par la protection des zones les plus fécondes - ou réservoirs de biodiversité - mais également par la préservation ou le rétablissement des liens entre ces sites : les corridors écologiques, le tout constituant la trame verte et bleue du territoire.

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** (SRCE) est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. Son objectif principal est l'identification du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Adopté en 2014, le SRCE de la région Rhône-Alpes se décline en 7 orientations dont la première est : " Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets".

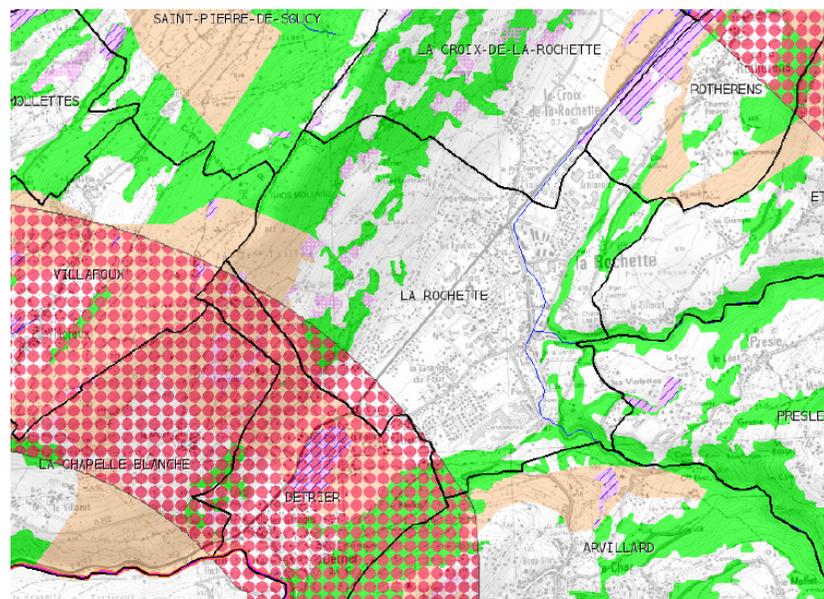
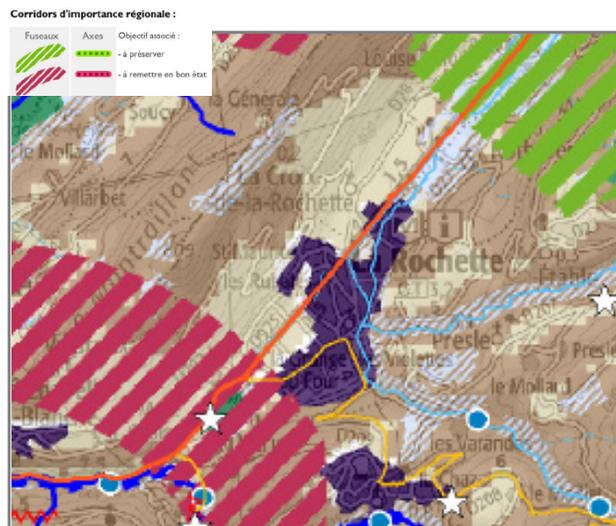
Par ailleurs, à l'échelle de la Savoie, une cartographie des continuités écologiques a également été réalisée par le CEN-Savoie et la DDT (cf. carte ci-contre). Ce document confirme l'intérêt des **pelouses sèches** sur le versant de Montraiillant qui sont cartographiées et répertoriées en réservoirs de biodiversité.

Le continuum forestier est bien présent sur le massif de Montraiillant ainsi que le long des talwegs des cours d'eau. A l'échelle supra-communale, un corridor écologique inscrit au SRCE relie les massifs de Belledonne et de la Chartreuse, de part et d'autre de l'Isère. Il couvre toute la commune de Détrier et la bordure sud-ouest de la Rochette.

Enfin, la trame bleue locale, reposant principalement sur les cours d'eau du Joudron et du Gelon est détériorée dans la traversée de l'agglomération.

Extrait de carte de la trame verte et bleue régionale

Source : SRCE, juin 2014. Préfecture et Région Rhône-Alpes



### Vocabulaire de la Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Extrait de l'atlas cartographique de la trame verte et bleue savoyarde

Source : <http://carto.geoide.application.developpement-durable.gouv.fr>, 2016

### 3. RESSOURCE EN EAU

#### 1. La ressource en eau superficielle

► DEUX COURS D'EAU INTÉRESSANTS MAIS POUR PARTIE ARTIFICIALISÉS ET PEU PERCEPTIBLES

La commune de la Rochette est arrosée par des cours d'eau aux caractéristiques variées. Petits torrents de montagne ayant façonné de profonds vallons sur les contreforts de la chaîne de Belledonne, le Joudron et le Gelon s'artificialisent dès leur arrivée dans la plaine.

Sur le plan qualitatif, ces cours d'eau ne font l'objet d'aucune station de mesure sur la commune, mais des prélèvements sont réalisés en aval sur le Gelon, à la station de Villard-Sallet (code station 06139810).

Le SDAGE 2016 fixe des objectifs de bon état qui diffèrent entre l'amont et l'aval de la confluence des deux cours d'eau :

- en amont de leur confluence (masse d'eau FRDR1168a), le Gelon et le Joudron doivent maintenir l'objectif de bon état atteint en 2015
- en aval de leur confluence (masse d'eau FRDR1168b), le Gelon doit atteindre le bon potentiel pour 2021. Il est classé en masse d'eau fortement modifiée (MEFM).

Les efforts pour améliorer la qualité du Gelon dans la traversée de l'agglomération sont donc à poursuivre afin de tendre vers une qualité proche de l'amont.



Photos du Gelon dans sa traversée de la Rochette  
Source : Espace et Territoires, mai 2016

#### Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le PLU de la Rochette doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) des Eaux Rhône-Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015. Le SDAGE est le plan de gestion permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000. Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques et les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021. Il définit 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

0. S'adapter aux effets du changement climatique
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par substances dangereuses et la protection de la santé
6. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

La commune fait partie du sous-bassin « cours d'eau » Combes de Savoie (code ID\_09\_02).

## 2. L'eau potable

Sources :

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SI de La Rochette (2006) - note technique relative au réseau d'eau potable (décembre 2019)

Arrêté préfectoral portant DUP du 20 juin 1994

- ▶ UNE ABSENCE DE CONTRAINTES CONCERNANT L'ADDUCTION D'EAU POTABLE (QUALITÉ, QUANTITÉ)
- ▶ UNE RESSOURCE EN EAU POTABLE PRÉCIEUSE (CAPTAGE DE LA SEYTAZ), À PROTÉGER ET À PÉRENNISER DANS LE PLU

Le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de La Rochette** gère, en régie, l'approvisionnement en eau potable d'eau sur 14 communes ARVILLARD DETRIER LA CHAPELLE BLANCHE LA CROIX DE LA ROCHETTE LAISSAUD LE BOURGET EN HUILE LES MOLLETES LE PONTET PRESLE ROTHERENS LA ROCHETTE ETABLE VILLARD-SALLET VILLAROUX

Le Syndicat dispose d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable datant de 2006. Une note technique relative au réseau d'eau potable a été réalisée en décembre 2019 par le Syndicat et permet d'actualiser les données du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Cette note est jointe aux annexes du PLU.

Chiffres clés sur l'ensemble du syndicat des eaux au 31/12/2017 :

- 5113 abonnés
- Volume total prélevé : 659 896 m<sup>3</sup>
- Volumes consommés : 574 188 m<sup>3</sup>
- Consommation moyenne par abonné : 112 m<sup>3</sup> par an
- Rendement du réseau : 91%

Chiffres clés sur la Rochette au 31/12/2017 :

- 2 054 abonnés
- Consommation annuelle : 263 307 m<sup>3</sup>
- Consommation moyenne par abonné : 115 m<sup>3</sup> par an

La distribution de l'eau sur le syndicat se fait à partir de deux réseaux distincts : le réseau Gelon qui dessert notamment la commune de La Rochette et le réseau Joudron. Les eaux distribuées dans la commune proviennent de **captages gravitaires**

Le syndicat exploite 3 captages pour la Rochette qui proviennent des Sources du Gelon :

- Les 2 captages des kinkins au Bourget en Huile présentant des débits de 8l/s : ils desservent principalement la Rochette et alimentent aussi Etable, Rotherens, Villard-Sallet et La Croix de la Rochette.
- Le captage de la Grosse Pierre au Verneuil présentant un débit de 6l/s dessert la Rochette et La croix de la Rochette

Le syndicat exploite le forage de la Seytaz à la Rochette pour l'alimentation de secours de la Rochette et la Croix de la Rochette, il est utilisé en cas de secours pour les fuites, coupures, entretien, travaux. Sa capacité de production est de 40m<sup>3</sup>/h

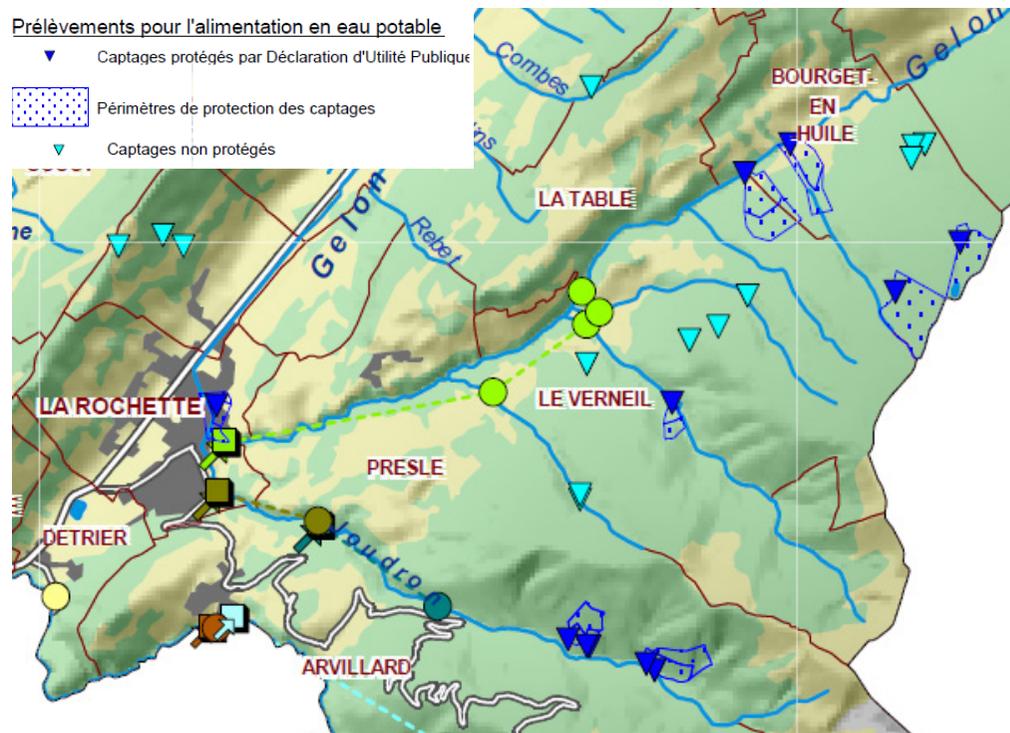
Pour assurer le stockage de l'alimentation en eau de la Rochette, le réseau de distribution est équipé:

- 1 réservoir de la Violette, capacité de 1 000m<sup>3</sup>
- 1 forage de la Seytaz
- 2 sites de surpressions au boulevard de Plan Ravier

Les études menées dans le cadre de ce schéma de 2006 ont permis de mettre en évidence un bilan en situation de pointe excédentaire de 100 m<sup>3</sup>/j, soit 1,4 l/s (porté par le réseau "Gelon") La **ressource en eau apparaissait suffisante à l'échelle du syndicat.**

Carte de la ressource en eau sur le territoire Cœur de Savoie

Source : DDT Savoie 2012



La note technique de 2019 confirme les capacités du réseau :

La source du Bourget en Huile alimente à ce jour 4 réservoirs :

- Un réservoir (la violette) qui dessert La Rochette et la Croix de la Rochette
- 3 réservoirs qui desservent Rotherens Villard-sallet et Etable

Lorsque les réservoirs des communes de Rotherens Villard-sallet et Etable sont pleins, le trop plein s'effectue sur celui de la Violette qui lui-même vide son trop-plein dans le lac de Saint Clair. Ce trop plein représente un volume moyen journalier de 500 m<sup>3</sup>.

#### La source alimente au total 5 111 habitants :

- Val Gelon la Rochette (Etable et la Rochette) : 4 097 habitants
- Rotherens : 371 habitants
- Villard-Sallet : 290 habitants
- La Croix de la Rochette : 353 habitants

Le trop-plein de 500m<sup>3</sup>/jour représente une capacité de 182 500m<sup>3</sup>. Sachant que la consommation annuelle d'un abonné qui comprend en moyenne 2 personnes dans le logement est de 115 m<sup>3</sup>, **la capacité du réseau correspond à une population supplémentaire potentielle de 3 174 habitants** (+ 62% d'habitants par rapport au 5 111 habitants comptabilisés en 2019)

La note technique relative au réseau d'eau potable réalisée en décembre 2019 par le Syndicat démontre **un taux de rendement du réseau de 91%**. Le rendement correspond au rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production. L'écart entre ces valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non comptabilisés.

Les eaux prélevées sont naturellement douces et ont un caractère agressif qui, malgré les traitements de minéralisation mis en place, peuvent occasionner des désagréments techniques (eau temporairement colorée ou dépôts occasionnels) vis-à-vis des utilisateurs. En 2006, elles respectent les limites de qualité microbiologiques et chimiques et sont par conséquent de bonne qualité. En 2017, la qualité des eaux distribuée s'est avérée d'excellente qualité.

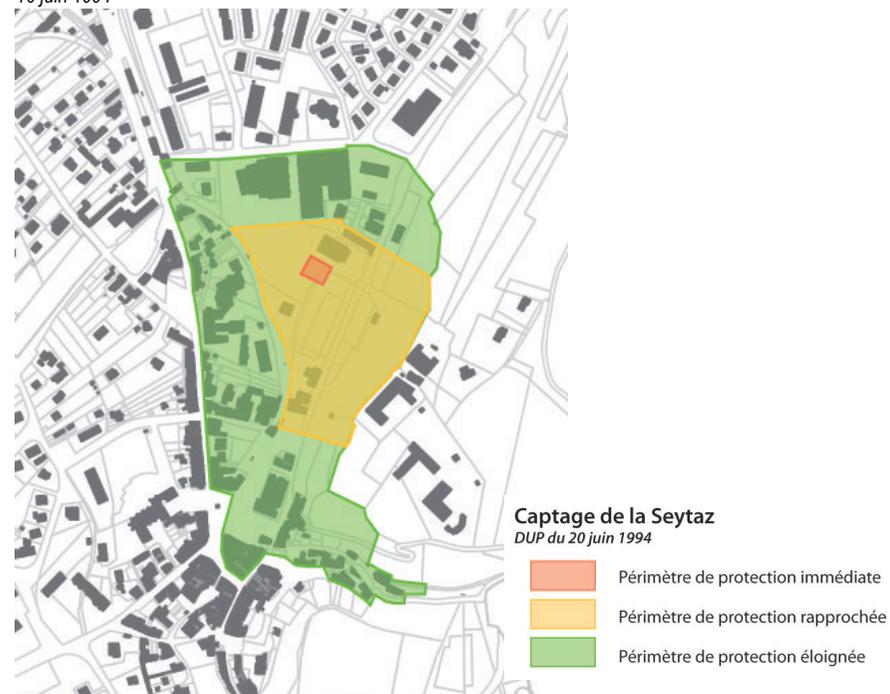
La commune compte trois réservoirs sur son territoire : un de 867 m<sup>3</sup> (227 m<sup>3</sup> de réserve incendie) à La Rochette, un de 38 m<sup>3</sup> (5 m<sup>3</sup> de réserve incendie) à

Mont-Bertrand et un de 40 m<sup>3</sup> (32 m<sup>3</sup> de réserve incendie) au Grand Mont.

L'analyse de la défense incendie a révélé un fort taux de poteaux incendies non conformes sur le territoire du syndicat : taux de conformité moyen des poteaux incendies de 30%, l'absence de couverture incendie sur certaines zones et des capacités limitées en terme de stockage d'eau.

Un seul captage figure sur le territoire communal, au cœur de la zone urbanisée : le **captage de la Seytaz**. Cette ressource est protégée par l'arrêté préfectoral portant DUP du 20 juin 1994 et bénéficie de trois périmètres de protection (cf. détails de l'arrêté en annexe) : un périmètre de protection immédiate (0,04 ha), un périmètre de protection rapprochée (4,57 ha) et un périmètre de protection éloignée (8,20 ha). Ce captage est **utilisé en appoint ou en secours** pour le chef-lieu de la Rochette. Il présente un débit de 40 m<sup>3</sup>/h en réserve.

Carte des périmètres de protection du captage de la Seytaz  
Source : Espace et Territoires d'après arrêté préfectoral portant DUP du 10 juin 1994



### 3.Assainissement - Eaux usées et eaux pluviales

Sources :

Commune de la Rochette, CCCS, <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

<http://sierm.eaurmc.fr>

Des eaux usées collectées sur toute la zone urbanisée centrale pour un traitement à la station d'épuration de Pontcharra (seulement 4 hameaux non raccordés)

Des eaux pluviales gérées de plus en plus à la parcelle ou en débit limité au réseau (séparatif)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes Cœur de Savoie possède la compétence assainissement ; elle assure donc aussi bien la gestion de l'assainissement collectif que le service public assainissement non collectif (SPANC).

En attendant la finalisation du schéma d'assainissement intercommunal, la commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en janvier 2004 et annexé au PLU.

Le zonage d'assainissement délimite :

- les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet et où la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées il s'agit de la totalité de la zone urbaine agglomérée
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Communauté de communes Cœur de Savoie n'est tenue qu'au contrôle des dispositifs d'assainissement, il s'agit de 4 hameaux non raccordables : Petit Mont, Grand Mont, les Martins et Chez Portier.

Ce schéma a programmé des travaux d'amélioration du réseau et des raccordements qui devrait permettre à l'ensemble du réseau d'assainissement collectif de la Rochette d'être de type **séparatif fin 2018**.

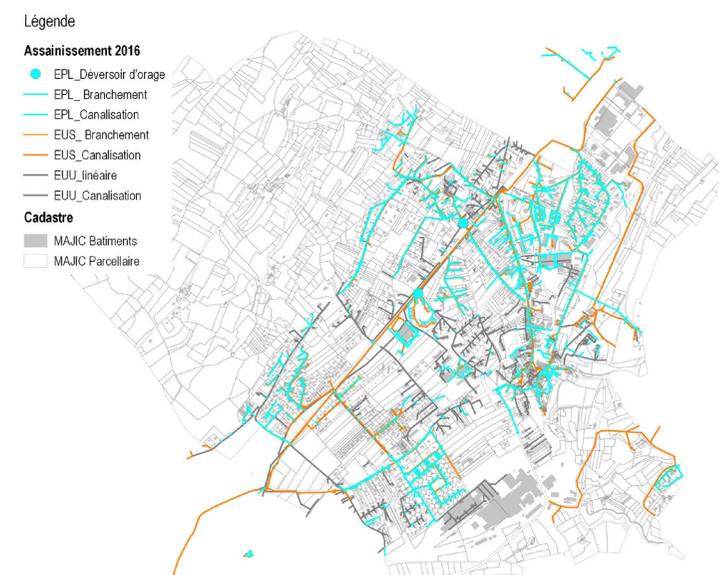
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le programme des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement pour 2018 est toujours en cours. De 2006 à 2018, la commune a engagé de nombreux travaux de mise en séparatif du réseau, la communauté de communes a pris le relais depuis 2018.

Près de 90% des travaux prévus par le schéma directeur sont aujourd'hui réalisés.

Le tableau présenté page suivante présente l'ensemble de travaux réalisés depuis l'approbation du Schéma d'assainissement

#### Réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sur la commune

Source : Commune, 2016



Les effluents sont traités à la station d'épuration de Pontcharra de 28000 équivalent-habitants (cf. encadré ci-dessous).

Afin d'éviter d'accentuer vers l'aval les éventuels problèmes liés aux eaux de ruissellement, tout projet d'urbanisation doit intégrer très en amont la question des **eaux pluviales**. Toute extension d'urbanisation ne doit pas aggraver les conditions d'écoulement et de concentration des eaux par rapport à l'état initial. Dans les secteurs très imperméabilisés, les projets de rénovation urbaine doivent également intégrer cet de "désimpermeabilisation".

Sur la commune de La Rochette, les eaux pluviales sont gérées au maximum à la parcelle avec une incitation à installer des puits perdus lorsque la nature des sols et la topographie le permette. Si besoin une sur-verse dans le réseau d'eaux pluviales communal est autorisée.

	Voie		Date	EU	EP	Réseaux secs	ML CREES EU	ML CREES EP
La Rochette	Avenue	François Milan	2013	NON	NON	OUI	500	
La Rochette	Avenue	des Alpes	2012	OUI	NON	NON	40	
La Rochette	Bd	Antoine Rosset	2012	OUI	OUI	NON	420	
La Rochette	Carrefour	Croisette / Schweighouse	2017	OUI	NON	NON	120	
La Rochette	Carrefour	des Rubattes	2016	NON	NON	OUI		
La Rochette	Lot	Clos Perroux	2013	OUI	OUI	NON	230	190
La Rochette	Gymnase	de la Seytaz	2009	OUI	OUI	OUI	75	100
La Rochette	Impasse	des Roseaux	2012	OUI	NON	NON	90	90
La Rochette	Immeubles	Le Colombier	2012	OUI	OUI	OUI	60	30
La Rochette	Quartier	Le Colombier	2008	OUI	OUI	OUI	188	
La Rochette	Quartier	Le Moulinage	2012	OUI	OUI	NON	80	
La Rochette	Quartier	Les Carmes	2012	OUI	OUI	OUI	70	
La Rochette	Lot	Les Chaudannes	2008	OUI	OUI	OUI	145	
La Rochette	Lot	Les Magnans	2009	OUI	OUI	OUI	165	165
La Rochette	Lot	Les Magnans 2	2012	OUI	OUI	OUI	85	85
La Rochette	Lot	La Violette	2011	OUI	NON	OUI	130	120
La Rochette	Place	Giabiconi	2012	OUI	NON	NON	85	
La Rochette	Bd	de Plan Ravier	2013	OUI	NON	OUI		
La Rochette	Bd	de Plan Ravier OUEST	2008	OUI	OUI	OUI		1050
La Rochette	Bd	de Plan Ravier EST	2012	OUI	NON	OUI		
La Rochette	Rte	de Saint-Maurice	2017	OUI	OUI	NON	180	
La Rochette	Rue	de la Grangette	2012	NON	NON	OUI		
La Rochette	Rue	de Montpezard	2016	OUI	OUI	NON	130	
La Rochette	Rue	des Muriers	2016	OUI	NON	NON		
La Rochette	Rue	du 19 mars 1962	2012	OUI	NON	NON	450	480
La Rochette	Rue	Joseph André	2012	OUI	OUI	OUI	240	
La Rochette	Rues	Croix Rouge et Eugène Lambert	2010	OUI	NON	NON	400	400
La Rochette	Rues	de la Liberté, du Centenaire....	2017	OUI	NON	NON	540	
TOTAL							5473	1660

#### Station d'épuration de Pontcharra - données 2015

Code de la station : 060938314001

Date de mise en service : 02/11/2004

Maître d'ouvrage : Syndicat Interco. d'Assainissement du Breda (SABRE)

Filières de traitement :

Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Boue - Centrifugation

Capacité nominale : 28000 EH

Somme des charges entrantes en 2015 (charge max. entrée) : 14757 EH

Débit de référence : 6500 m<sup>3</sup>/j

Débit entrant moyen : 2676 m<sup>3</sup>/j

Production de boues : 237 tMS/an

Équipement conforme en 2015 (et 2016)

Source : <http://sierm.eaurmc.fr>, Octobre

## 4. RISQUES ET NUISANCES

### 1. Les principaux risques sur la commune

Sources  
Bases de données Prim.net  
DDRM de Savoie, 2013

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de Savoie, élaboré en 2013, consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau départemental, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le DDRM recense toutes les communes à risques du département dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Un Dossier Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune a été également réalisé.

Les risques naturels et technologiques recensés à la Rochette dans la base de données Prim.net sont les suivants : inondation, risque industriel et séisme. Cependant, il n'y a plus de risque industriel majeur sur la commune depuis 2013 car l'établissement de la société Casacades SAS n'est plus classé SEVESO seuil bas (cf. § risques et nuisances technologiques).

▶ AINSI LA COMMUNE EST ESSENTIELLEMENT CONCERNÉE PAR LE RISQUE D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN.

Des études spécifiques liées à la révision du PLU de 2002, ont été menées et aboutissent à la réalisation d'un **PIZ** (Plan d'Indexation en Z). Elles reprennent en partie les éléments connus et les complètent. Elles ont pour objet d'inventorier les secteurs soumis à des risques naturels et d'établir dans quelles conditions, pour chacun de ces secteurs, la construction peut être réalisée, ou tout simplement interdite.

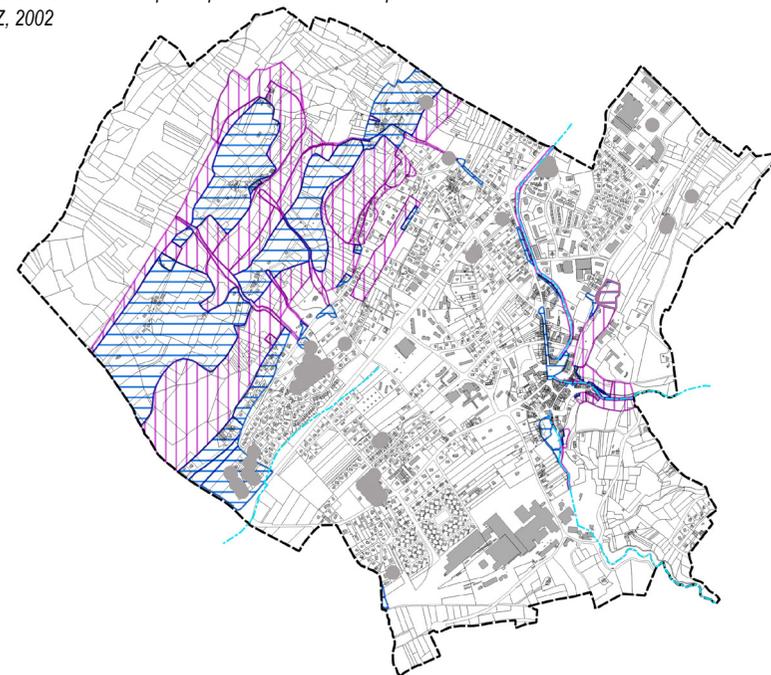
#### Qu'est-ce qu'un Plan d'Indexation en Z ou PIZ ?

Le PIZ est un document à caractère informatif inventoriant les phénomènes naturels et les risques qui en découlent. Cet outil est utilisé dans le département de la Savoie. Il formule des recommandations ou des prescriptions spéciales à mettre en œuvre dans les zones concernées par des risques d'origine naturelle. Il comporte un plan et un catalogue de prescriptions spéciales.

Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle sont recensés sur la commune de la Rochette dans le tableau ci-contre.

*NB : Lorsqu'un arrêté constate l'état de catastrophe naturelle, il permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982.*

Secteurs communaux soumis à prescriptions vis-à-vis des risques naturels  
Source : PIZ, 2002



- Cours eau La Rochette
- MAJ-CADASTRE-oct18
- ▭ Limite communale
- Bâti
- Parcelle
- Prescription surfacique
- ▨ Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- ▩ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de La Rochette

Source : Base Primnet, consultation mai 2016

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
<b>Inondations et coulées de boue</b>	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
<b>Inondations et coulées de boue</b>	21/12/1991	24/12/1991	21/08/1992	23/08/1992

## 2. Les risques de mouvements de terrain et d'inondation

► DES RISQUES DE GLISSEMENT DE TERRAIN DE FRÉQUENCE FAIBLE MAIS D'INTENSITÉ PRÉVISIBLE DE MOYENNE À FORTE NOTAMMENT SUR LE VERSANT DE MONTRAILLANT MAIS ÉGALEMENT SOUS LE CHÂTEAU

### Les mouvements de terrain

Des instabilités de pente existent sur le versant rive gauche de la vallée du Gelon et plus particulièrement dans le secteur de Montbertrand. Des instabilités de pentes ont également été constatées sous le Château. Le versant de Montbertrand à Saint-Clair est concerné par un risque de glissement de terrain et de coulées de boue, la fréquence est faible et l'intensité prévisible moyenne à forte.

En effet un glissement de terrain a affecté le talus aval du chemin vicinal (VC n° 3) au lieu dit Montbertrand. Le glissement a lieu dans les matériaux composés de plaquages morainiques et surtout de colluvions des schistes altérés, recouvrant les schistes. Ainsi, selon une étude du RTM de 1993, le risque est présent mais nécessite des conditions de pluviométrie particulièrement défavorables et prolongées, pour saturer rapidement et complètement le sol. Dans de telles conditions, l'ensemble du glissement pourrait se liquéfier et fluer brutalement vers l'aval, sous forme de coulées boueuses. En revanche, pour une pluviométrie normal, on peut affirmer que le glissement continuera à évoluer, pratiquement en bloc. Ce déplacement n'a pas de caractère dangereux. De petites coulées peu importantes sont toujours possibles mais très superficielles et sans énergie. La stabilité de la route sera en revanche remise en question lors de chaque déplacement quelle que soit l'intensité.

Le secteur du centre-ville est également concerné par un risque de glissement de terrain, de chutes d'arbres et de pierres, la fréquence de ce phénomène est très faible et l'intensité prévisible moyenne à forte.

Quelques ouvrages de protection existent, mais leur efficacité n'est pas toujours optimale

NB : le risque de retrait / gonflement des argiles est faible sur la quasi-totalité du territoire communal (aléa nul sur les hauteurs du versant est). Pour les zones exposées, l'arrêté ministériel LOGL1909566A définit des techniques particulières de constructions.

Concernant les **séismes**, la **commune de la Rochette** est **classée en zone 4**, c'est-à-dire en zone de **sismicité moyenne**<sup>1</sup>. Au sein de cette zone, des mesures préventives et notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismique pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sont fixées selon l'arrêté du 22 octobre 2010.

<sup>1</sup> Parmi les 5 zones suivantes : zone 1 : sismicité très faible, zone 2 : sismicité faible, zone 3 : sismicité modérée, zone 4 : sismicité moyenne et zone 5 : sismicité forte

### Sources

Atlas des zones inondables (AZI) 1998  
Plan d'indexation en Z (PIZ) de 2002 (en annexe)

► DE NOMBREUX RISQUES DE CRUES D'INTENSITÉ PRÉVISIBLE FAIBLE ET DE FRÉQUENCE GÉNÉRALEMENT ÉLEVÉE QUI AFFECTENT PRINCIPALEMENT LES SECTEURS DU CENTRE-VILLE ET DU CHÂTEAU

### Les inondations

La connaissance du risque d'inondation par le Gelon et le Joudron repose sur les études suivantes

- Etude CEMAGREF 1998 pour le compte de la DDAF
- Etude hydraulique du Gélon et du Joudron par SOGRAH 1991
- Plan d'indexation en Z de 2002 par le RTM

Le tableau ci-dessous résume la fréquence et l'intensité du risque d'inondation par secteur (source PIZ, 2002) :

Rivière / ruisseau concernés	Secteur concerné	Fréquence prévisible	Intensité prévisible
rivière du Gelon	Centre-ville	Faible	Faible
ruisseau du Château	Château et centre-ville	Elevée	Faible
ruisseau du Joudron	Cartonneries et centre-ville	Très faible	Faible
ruisseau de Buisson Longet	Buisson Longet (secteur naturel)	Elevée	Faible
ruisseau de Saint-Maurice	Montbertrand	Elevée	Faible
ruisseaux de la Saradine	Le Petit Mont, la Saradine	Elevée	Faible
ruisseau du Lizeret	Chez les Martins, le Nancier	Elevée	Faible

Ainsi, le secteur du centre-ville est soumis aux risques de crues du Gelon, du ruisseau du Château et du Joudron. Ce dernier est également susceptible d'affecter le secteur des Cartonneries. Le secteur naturel du Buisson Longet est soumis au risque de crue du ruisseau du même nom. Le secteur de Montbertrand est soumis au risque de crue du ruisseau de Saint-Maurice. Le Petit Mont, la Sardine sont soumis au risque de crue du ruisseau de la Saradine tandis que Chez les Martins et le Nancier sont soumis au risque de crue du ruisseau du Lizeret.

### 3. Les risques technologiques

Sources

Bases de données BASIAS, BASOL

ANFR, <http://www.cartoradio.fr>

► UNE COMMUNE NE PRÉSENTANT PLUS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS DEPUIS 2013 MAIS TOUJOURS UN SITE INDUSTRIEL

Les risques naturels et technologiques recensés à La Rochette dans la base de données Prim.net sont les suivants : inondation, risque industriel et séisme. Cependant, il n'y a plus de risque industriel majeur sur la commune depuis 2013 (cf. encart ci-contre). L'établissement de la société Cascades SAS demeure néanmoins une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à déclaration. Son activité génère à proximité du bruit et une odeur de bois, ainsi qu'un trafic poids lourds.

Aucun site ou sol pollués (ou potentiellement pollués) n'est recensé sur la commune par la base de données BASOL. La base de données BASIAS, recense 19 "anciens sites industriels et activités de service" susceptibles d'avoir mis en oeuvre des substances potentiellement polluantes. Parmi eux, seuls deux sont encore en activités : les Cartonneries Cascades SAS et un dépôt de liquide inflammable à l'école de la Seytaz (40 rue de la Neuve).

► DES RISQUES LIMITÉS LIÉS AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les sources de champs électromagnétiques sur le territoire communal sont principalement dues à la présence de lignes haute tension et d'antennes relai. Aucune mesure de champ électromagnétique n'a été réalisée sur La Rochette.

#### Ligne haute tension 63 kV

Plusieurs lignes aériennes de transport d'électricité haute tension traversent la commune. Il s'agit de la ligne 63 kV Grande Ile - Saint-Pierre d'Albigny et de la double ligne 63 kV Fond de France - La Chapelle du Bard deriv. Bens et la Chapelle du Bard - La Rochette qui aboutit à un poste source au sud de la commune. Sous une ligne haute tension de ce type (63-90 kV), les champs magnétiques atteignent au maximum 3 microteslas, soit nettement moins que les limites d'exposition quotidienne recommandées par l'Union Européenne et leur traduction dans la réglementation française (100 microteslas pour le public).

Une servitude relative à l'établissement de lignes électriques (I4) s'impose au droit des lignes (notamment le maintien d'un libre accès, précautions des travaux réalisés à proximité, hauteur des éventuelles constructions...).

#### Antennes relais

D'après Agence Nationale des Radio-Fréquences, le territoire communal compte 5 antennes relais.

Photos des cartonneries Cascades SAS

Source : Laurent FABRY photographe



Cascades SAS a succédé en 1985 à la société La Rochette CENPA constituée en 1969, issue de la Société des Cartonneries de la Rochette créée en 1896. Premier fabricant de carton plateau au sein d'un groupe comptant parmi les principaux producteurs européens Cascades SAS emploie 325 salariés. La production est de l'ordre de 140 000 tonnes par an.

Jusqu'à récemment, l'établissement était classé SEVESO seuil bas du fait de la présence d'une cuve de propane de plus de 117,6 m<sup>3</sup>. Des périmètres de danger allant jusqu'à 377 m autour de la cuve limitait l'urbanisation sur une partie de la commune dans le précédent PLU.

En 2013, cette société a fait procéder au raccordement de ses installations au gaz naturel et la cuve de propane a été démantelée. Les contraintes en matière d'usage des sols qui s'imposaient sur les secteurs de la Gardette, au Délicat, la Grange au Four, Fourby et Pré-Veige n'ont plus lieu d'être (cf. courrier du préfet du 10 octobre 2014 en annexe).

#### 4. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets

SOURCES  
SIBRECSA, bilans d'activités 2014 et 2016

► UNE GESTION DES DÉCHETS BIEN ORGANISÉE, MAIS DES MARGES DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

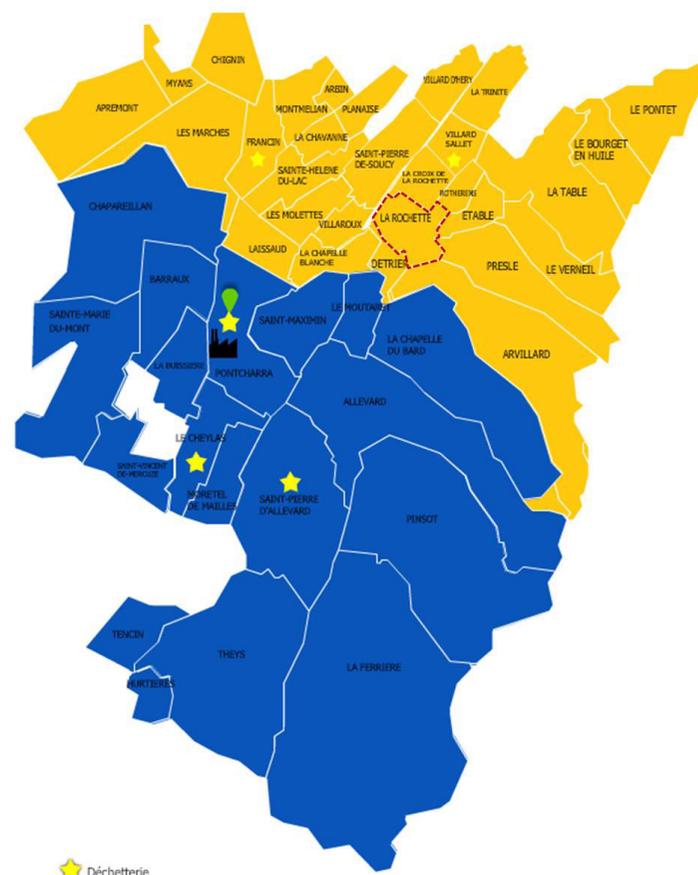
#### Déchets

C'est la Communauté de communes Coeur de Savoie qui dispose de la compétence pour la gestion des déchets ménagers, dont elle délègue, pour la commune de La Rochette, la collecte et le traitement Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) qui regroupe 46 communes sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Le SIBRECSA a délégué la collecte (ordures ménagères et sélective) et la gestion des 5 déchetteries à la société SIBUET.

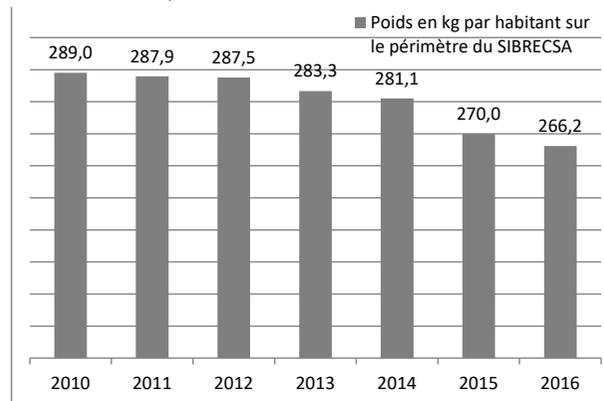
La collecte des déchets s'effectue soit en porte-à-porte, soit en points de regroupement. La mise en place de conteneurs collectifs est privilégiée pour les ensembles immobiliers, pour les hameaux ou les lotissements. Sur La Rochette, les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine, le lundi et le jeudi. Les déchets ménagers sont traités à l'usine d'incinération de Pontcharra dont la gestion est assurée par la société IDEX ENVIRONNEMENT. Le site peut traiter 19 000 t de déchets par an. L'usine génère des produits solides (mâchefers, ferrailles) valorisés par des entreprises privées, des cendres volantes (REFIOM) et des gaz refroidis à 150°C et traités.

Le SIBRECSA a défini un règlement de collecte des déchets ménagers qui définit les modalités de cette collecte.

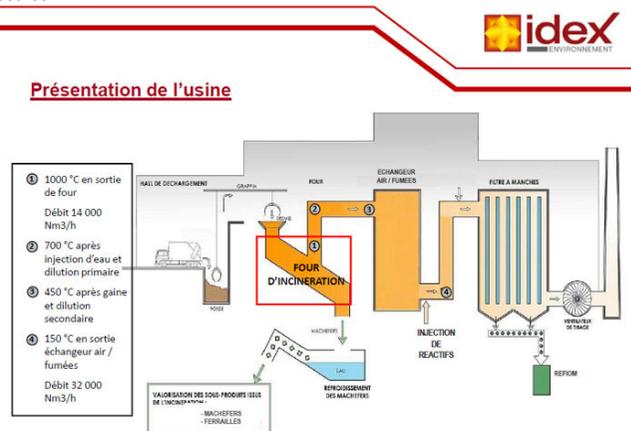
Carte du périmètre d'action du SIBRECSA  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2014



Tonnage d'ordures ménagères collectées par habitant  
Source : SIBRECSA, Bilans d'activité 2014 et 2016



Fonctionnement de l'usine d'incinération  
Source : IDEX



## 5. Les nuisances existantes ou potentielles : les déchets

La commune de la Rochette disposait en 2016 de **10 points d'apports volontaires** ou PAV, soit 1 point pour 369 habitants (la moyenne sur l'ensemble du périmètre du SIBRECSA est de 1 PAV pour 304 habitants) comportant 14 conteneurs à emballages, 14 conteneurs à papiers et 14 conteneurs à verre. Les tonnages collectés sont en deçà de la moyenne des 46 communes (cf. graphiques ci-contre). En 2016, les tonnages demeurent stables pour les trois composantes (emballages, verre et papier).

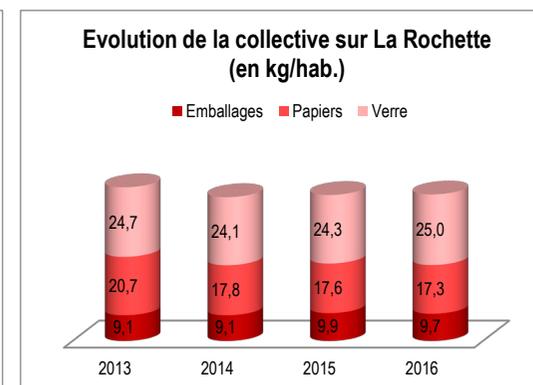
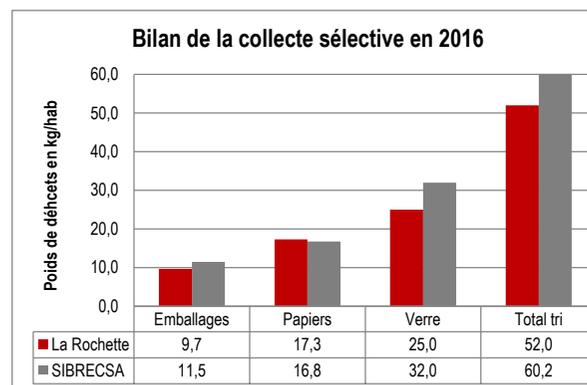
Le verre est d'abord acheminé sur une plate-forme de stockage avant d'être transporté vers une verrerie pour y être recyclé. Les emballages et le papier sont acheminés vers le centre de tri ATHANOR situé sur la commune de La Tronche.

Le syndicat continue la promotion du compostage individuel (depuis 2003) malgré la suppression des subventions et maintient la participation des habitants à 15 € / composteur. Sur La Rochette, on peut notamment signaler les sites de compostage partagé de la copropriété Le Raffin et de l'allée du Colombier, ainsi que le CCAS. En 2016 un site de compostage (cantine et jardin) a été installé au collège de La Rochette.

Le SIBRECSA estime à 25 % le taux de déchets ménagers compostables.

La déchèterie la plus proche est celle de Villard-Sallet sur la RD 925. Les 5 déchèteries du SIBRECSA sont gérées par la société SIBUET. Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées en exploitation à des prestataires privés. Les déchèteries ont accueilli 233 kg/hab. de déchets en 2016.

Bilan de la collecte sélective (PAV) rapporté au nombre d'habitants  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2016

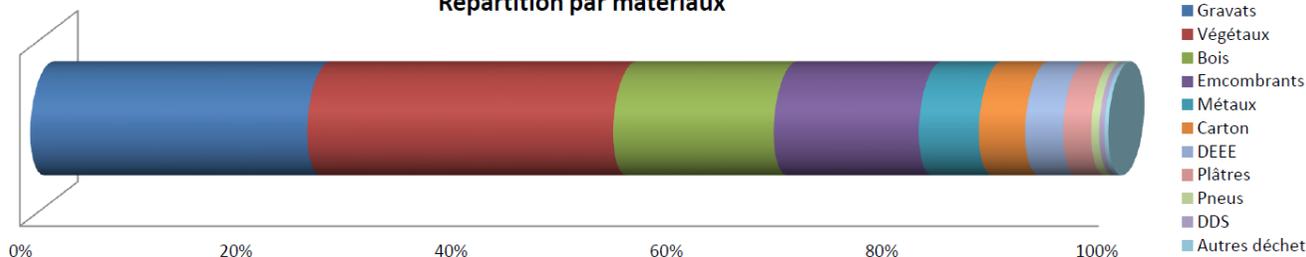


Ainsi en 2016, chaque habitant du SIBRECSA a produit **559 kg de déchets** soit :

- **266 kg d'ordures ménagères** (ramenés à 240 kg en excluant les tonnages des professionnels sous convention et en incluant la population touristique)
- **60 kg de déchets recyclables** (dont verre)
- **233 kg de déchets déposés en déchetterie**

Cela reste proche ou inférieur aux moyennes régionales respectivement de 243 kg d'ordures ménagères, de 69 kg de déchets recyclables et de 225 kg de déchets déposés en déchetteries.

### Répartition par matériaux



Matériaux collectés dans les déchèteries du SIBRECSA en 2016  
Source : SIBRECSA, Bilan d'activité 2016

## 6. Les nuisances existantes ou potentielles : le bruit et la pollution de l'air

Sources  
Air Rhône-Alpes, Air-APS

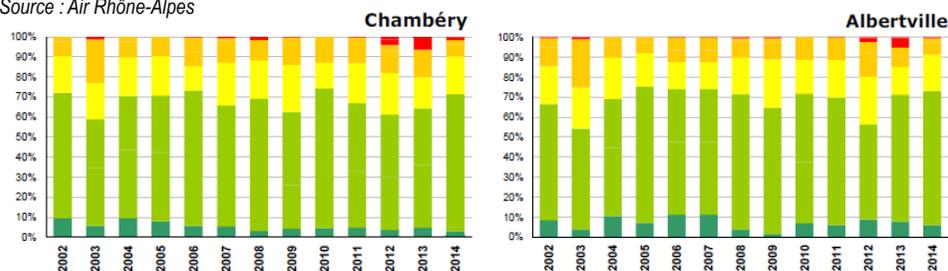
► UNE AMBIANCE SONORE DE QUALITÉ LOCALEMENT DÉGRADÉE AUX ABORDS DE LA RD 925 ET DU SITE DES CARTONNERIES

### Une ambiance sonore de qualité

L'ambiance sonore sur la commune est de qualité mais se dégrade à proximité de l'axe principal, la RD 925 et à proximité de la **zone industrielle des Cartonneries du fait du trafic poids lourds**. La RD925 fait l'objet d'un classement au titre des infrastructures sonores (catégories 4 ou 5 selon les tronçons) avec des bandes affectées de part et d'autre de la voie allant de 10 à 30 m.

► UNE QUALITÉ DE L'AIR "BONNE" À "TRÈS BONNE"

Proportion des indices journaliers de qualité de l'air sur Chambéry et Albertville  
Source : Air Rhône-Alpes



Qu'est-ce que l'indice de la qualité de l'air ?

L'indice de la qualité de l'air (IQA) donne une information globale sur la qualité de l'air. Il est calculé tous les jours à partir des concentrations de quatre polluants : l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules en suspension. Il varie de 1 (qualité de l'air très bonne) à 10 (qualité de l'air très mauvaise). C'est le sous-indice le plus défavorable qui donne d'indice du jour.

Ces quatre polluants sont particulièrement suivis en secteur résidentiel en dehors d'un contexte industriel.

10	Très mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Très bon
1	Très bon

### Une qualité de l'air de qualité

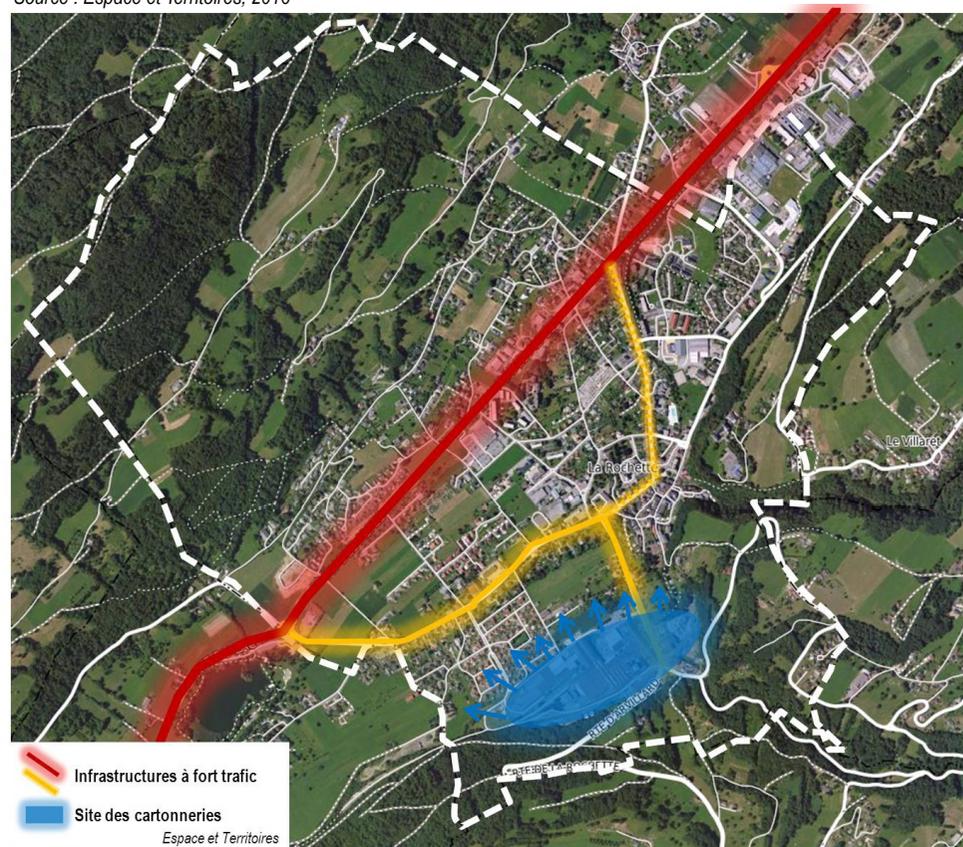
Air Rhône-Alpes et Air-APS assure la surveillance de la qualité de l'Air en Savoie par :

- l'exploitation de mesures de stations fixes,
- la réalisation d'études sur sites encore inconnus,
- la modélisation sur l'ensemble du territoire afin de fournir à chacun une estimation de la qualité de l'air.

A ce jour aucune station de mesure n'est implantée sur la commune de la Rochette et aucune évaluation environnementale spécifique n'a été réalisée. Les stations fixes (urbaines) les plus proches sont celles de Chambéry et d'Albertville (cf. graphiques ci-contre). Sur ces stations, la qualité de l'air a été bonne à très bonne plus de deux jours sur trois en 2014. 2012 et 2013 sont les années qui ont connus la plus forte proportion d'indices mauvais. Il est difficile de dégager une tendance à long terme. Les concentrations de polluants, et donc l'indice de qualité de l'air, restent soumis aux aléas des émissions et des conditions météorologiques d'une année sur l'autre. Par conséquent, l'indice peut varier de façon importante selon que les conditions météorologiques sont propices, ou non, à l'augmentation des niveaux de pollution.

Pendant, compte tenu des données connues et du contexte très rural de la Rochette, on peut supposer que la qualité de l'air est bonne.

Carte des principales sources de bruit sur la commune de La Rochette  
Source : Espace et Territoires, 2016



## 5. L'ENERGIE ET LES G.E.S.

### 1. Bilan énergétique et énergies renouvelables

Sources :  
OREGES, données 2015  
Démarche TEPOS Coeur de Savoie

► DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉMISSIONS DE GES MARQUÉES PAR LES BESOINS INDUSTRIELS ET LES FLUX DE TRANSIT  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ASSEZ DIVERSIFIÉE DOMINÉE PAR LE BOIS ÉNERGIE (CHAUDIÈRE PRIVÉE DE INDUSTRIELLE)

La Rochette se caractérise par une consommation énergétique très élevée de 579 GWh en 2015. Cela s'explique par les besoins énergétiques des cartonneries Cascades (autour de 350 GWh/an). Une fois ces besoins spécifiques retirés, on obtient une **consommation énergétique par habitant élevée de 60 MWh par an dont 11 MWh pour le résidentiel et le tertiaire et 3 MWh pour des déplacements des habitants**. La différence peut s'expliquer par d'importants flux de transit sur la RD 925 et le trafic poids lourds avec les cartonneries.

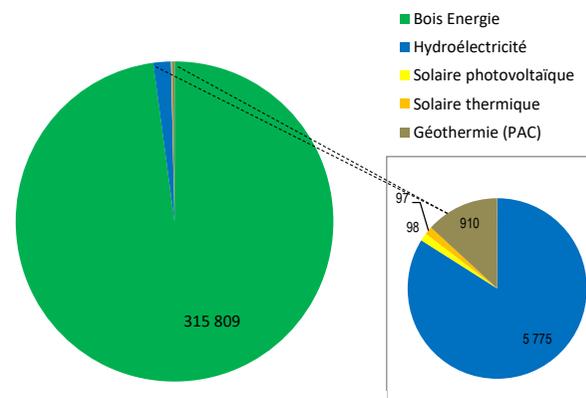
Face à ces 579 GWh consommés, le territoire produit **323 GWh d'électricité ou de chaleur au moyen d'énergies renouvelables** (par ordre décroissant d'importance) :

- **Bois Energie** : le territoire est marqué par la présence d'une des plus grosses installations Energie Bois privées de Savoie : celle des cartonneries Cascades. réservée aux usages thermiques de la cartonnerie (process de fabrication et chauffage), la chaudière d'une puissance de 50 MW thermique et 7 MW électrique consomme 80 000 à 100 000 tonnes d'écorces par an.
- **Hydroélectricité** : 2 centrales hydroélectriques sont recensées sur la commune (pouvant impliquer des servitudes de type I2)
- **Géothermie** : 41 Pompes à chaleur sont recensées sur la commune
- **Solaire photovoltaïque** : 42 panneaux
- **Solaire thermique** : 184 m<sup>2</sup> de capteurs

La facture énergétique annuelle par habitant de Coeur de Savoie est estimée à 1 236 €.

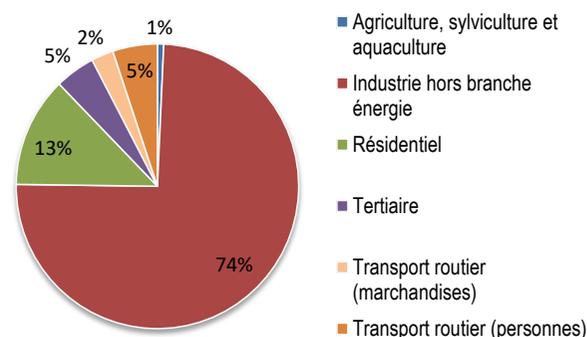
Sur le territoire, les **émissions de gaz à effet de serre s'élève à 38 500 tEqCO<sub>2</sub>** en 2015 soit un peu plus de **10 tEqCO<sub>2</sub> par habitant** (moyenne nationale d'environ 7 tEqCO<sub>2</sub>). Le secteur industriel pèse pour près des trois quarts dans les émissions de GES suivi par le secteur résidentiel et les transports.

Mix de la production d'énergies renouvelables sur la commune de La Rochette (en MWh/an)  
Source : Espace et Territoires, d'après données OREGES 2015



Répartition des émissions de GES sur la commune de La Rochette en 2015  
Source : Espace et Territoires, d'après données OREGES 2015

#### Emissions de GES en 2015



#### La démarche TEPOS

La **Communauté de communes Coeur de Savoie** s'est engagée dans une démarche de **Territoire à Energie Positive**. Cette démarche se combine avec le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle de l'intercommunalité. La collectivité s'est entourée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que de l'ASDER pour initier ces politiques et s'est donné les moyens de les coordonner en recrutant un chargé de mission développement durable. Pour atteindre les objectifs TEPOS, une action ambitieuse est à prévoir sur la rénovation du parc de logement qui représente 32 % de la consommation énergétique du territoire – particulièrement sur les maisons individuelles. De nombreux acteurs du territoire engagé notamment sur le solaire soutiennent cette démarche.

---

## Chapitre 3 : Habitants et vie locale

# 1. LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

sources

Observatoire des territoires de Savoie, DDT Savoie,  
INSEE, chiffres clés sur un territoire, 2012 pour les comparaisons territoriales,  
mise à jour recensement 2015 pour la commune de La Rochette

## 1 - Le contexte local

LA ROCHETTE SE PLACE COMME DEUXIÈME COMMUNE EN EFFECTIF DÉMOGRAPHIQUE DANS LA CCCS, ET REPRÉSENTE 10% DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE AU MÊME TITRE QUE MONTMÉLIAN ET SAINT PIERRE D'ALBIGNY

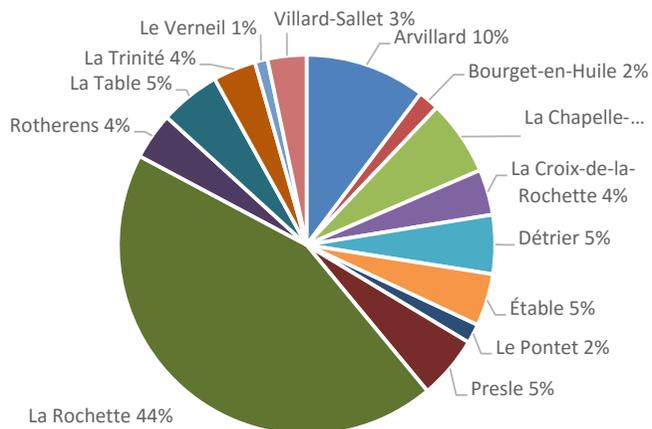
A l'échelle de la Communauté de Communes Coeur de Savoie (CCCS), 3 communes sont des pôles locaux affirmés : La Rochette, Montmélian et Saint-Pierre d'Albigny. Les réalités géographiques, notamment les reliefs, font que ces pôles desservent chacun leur propre bassin de vie.

Pour comprendre les complémentarités de territoires entre la commune "pôle local" et les communes "satellites" du bassin de vie et ainsi proposer une analyse comparée des évolutions démographiques à l'échelle d'une réalité géographique et fonctionnelle avérée, les pages suivantes présentent à titre de comparaison ;

- les données relatives à la commune de la Rochette
- les données relatives à l'entité CCCS
- mais aussi, une échelle intermédiaire composée des communes anciennement regroupées au sein de la communauté de communes du Val Gelon, dont la Rochette est le pôle local.

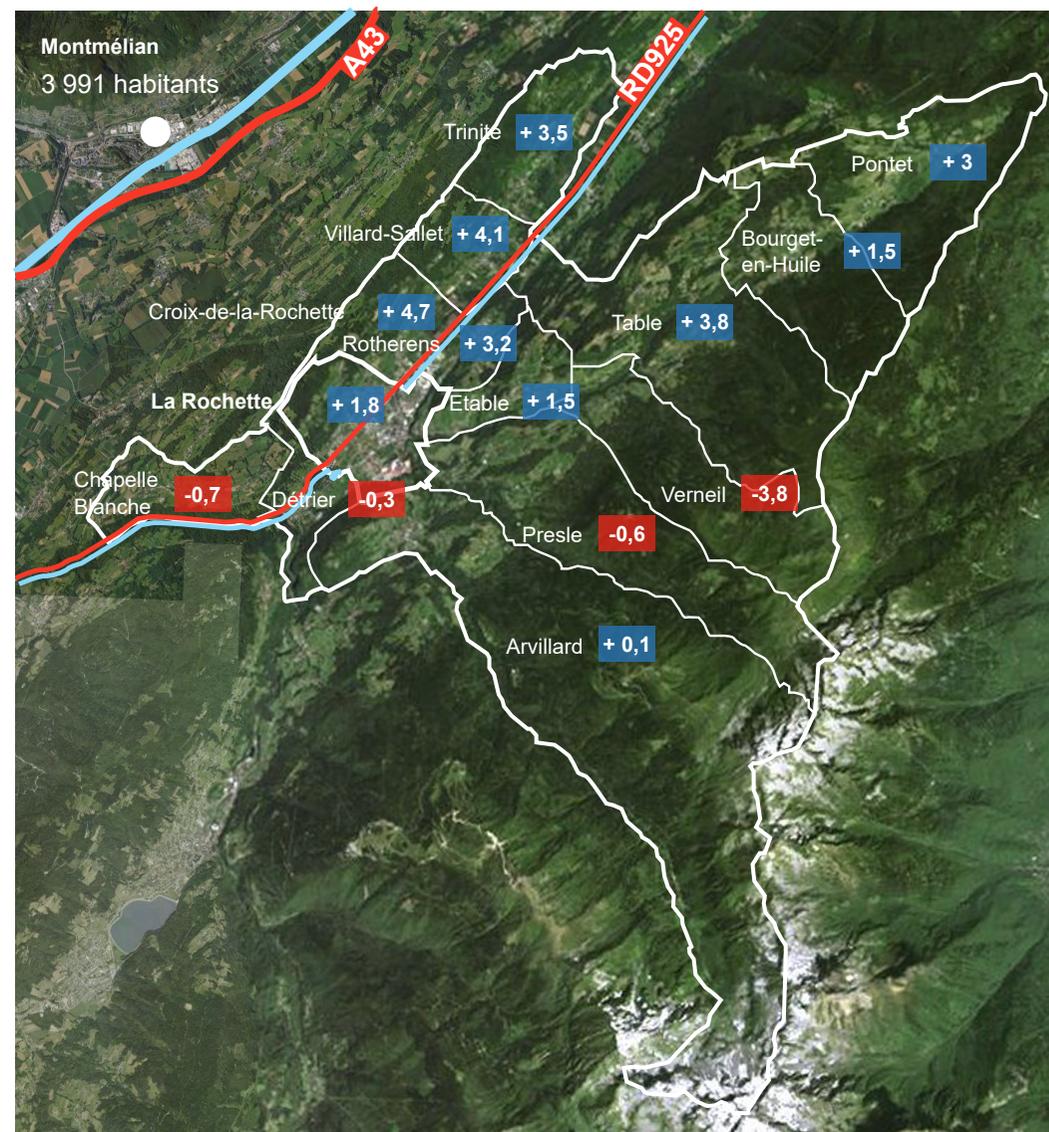
La Rochette concentre 44% de la population de ce bassin de vie.

**Répartition de la population au sein du bassin de vie de La Rochette (INSEE 2012)**



## Bassin de vie de La Rochette

Les variations de la population en % entre 2007 et 2013 (INSEE 2016)



## 2 - L'évolution démographique depuis les années 1960

LA POPULATION DE LA ROCHETTE S'ÉLÈVE, EN 2015, À 3 694 HABITANTS <sup>(1)</sup>. À L'INVERSE DES COMMUNES DE LA CCCS, LA ROCHETTE A CONNU UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE RALENTI DEPUIS LES ANNÉES 1970 . POURTANT, DEPUIS LES ANNEES 2000, L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EST DE NOUVEAU POSITIVE.

De 1968 à 2015, la population de la Rochette croît de 768 habitants, soit un gain de moins de 17 habitants/an en moyenne en 47 ans, ce qui représente un rythme modéré. Après une décroissance entre 1975 et 1999, la commune connaît depuis les années 2000 de nouveau une croissance positive autour de 1.1%/an.

Cette croissance est le résultat d'un solde migratoire (excédent des entrées/sorties sur le territoire), alors que le solde naturel reste proche de 0, y compris sur les périodes récentes.

Comparé à son territoire de référence, la CCCS, ainsi qu'au bassin de vie (ex CC du val Gelson), à l'échelle de ces 47 années, La Rochette se caractérise par un rythme de croissance ralenti.

Les données INSEE entre 1968 et 2012 montrent pour ces deux territoires une croissance démographique plus soutenue, notamment liée au solde naturel, mais le solde migratoire reste prédominant.

A noter que les territoires ruraux de l'ex CC du Val Gelon, ont connu une attractivité bien supérieure à la commune pôle de bassin de vie qu'est la Rochette.

La croissance démographique de La Rochette est liée à l'attractivité résidentielle et au rythme de production de logements pour l'accueil des populations nouvelles depuis les années 2000.

Les enjeux pour le PLU seront de créer les conditions d'un renouvellement de la population pour améliorer le solde naturel, de renverser la tendance d'une ville centre qui doit répondre aux besoins d'accueil des populations au plus près des commerces et services offerts par La Rochette

Bassin de vie, CCCS, La Rochette,  
Taux de variation annuel comparé de la population, de 1968 à 2012

1.RGP2015, PUBLIÉ EN 2018

Commune de la Rochette (73215)

### POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	2 926	3 078	3 190	3 124	3 098	3 488	3 694
Densité moyenne (hab/km²)	627,9	660,5	684,5	670,4	664,8	748,5	792,7

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

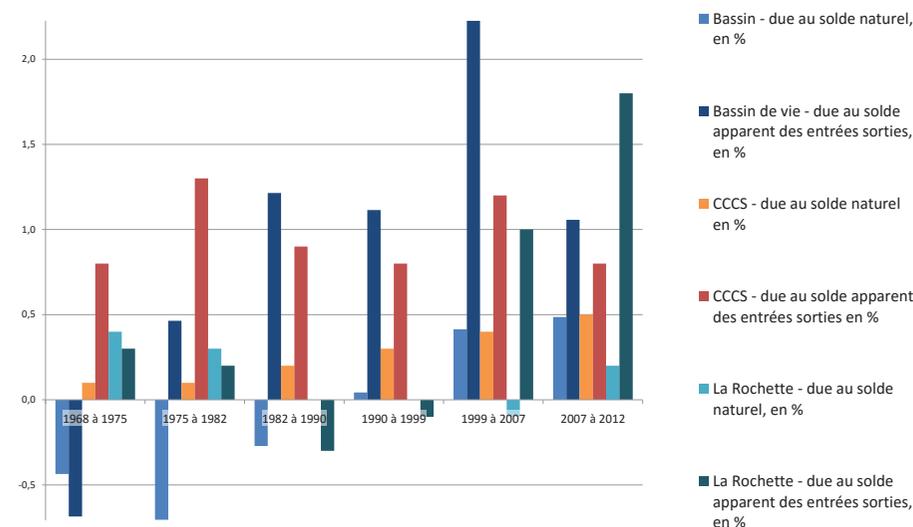
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,7	0,5	-0,3	-0,1	1,1	1,2
due au solde naturel en %	0,4	0,3	0,0	-0,0	-0,1	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,3	0,2	-0,3	-0,1	1,2	1,1
Taux de natalité (‰)	15,7	14,3	13,7	12,7	11,3	11,8
Taux de mortalité (‰)	11,4	11,6	13,2	12,8	12,0	11,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.



### 3 - Le rajeunissement en cours de la population Rochettoise

LA POPULATION DE LA ROCHETTE EST MARQUÉE PAR UN PROFIL DE POPULATION FAMILIALE : LES CLASSES D'ÂGES LES PLUS REPRÉSENTÉES SONT LES 0.-14 ANS (20.5%) SUIVI DES 30 À 44 ANS (18.8%) ET DES 45-59 ANS (18.3%)

Commune de la Rochette  
Evolution de la population par grandes classes d'âges entre 1975 et 2013

Entre 2007 et 2012, un rajeunissement de la population se profile avec l'augmentation des 0 à 14 ans. Cette tendance est confirmée avec le recensement de 2015 qui montre que la tranche d'âge des 0/14 ans est désormais la classe d'âge la plus représentée sur la commune : 20.5% des habitants.

Ce phénomène corrobore l'image de la Rochette attractive pour les nouvelles populations familiales (puisque le solde naturel est quasi nul).

Parallèlement, les classes d'âge "des parents" progressent également : les 30 à 44 ans .

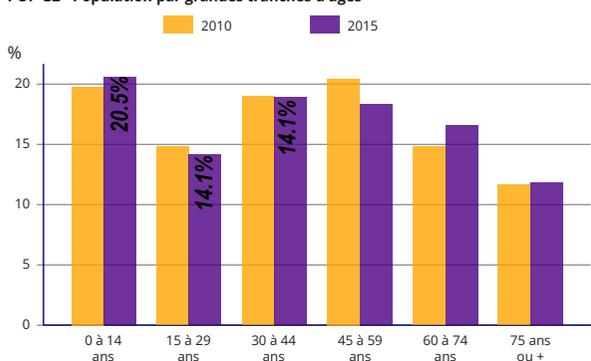
Toutefois, le vieillissement structurel de la population reste latent : la part des plus de 75 ans ne fait que progresser, idem pour les 60 à 74 ans. Ces deux catégories représentent 28.3% de la population au recensement de 2015.

Les enjeux pour le PLU sont de :

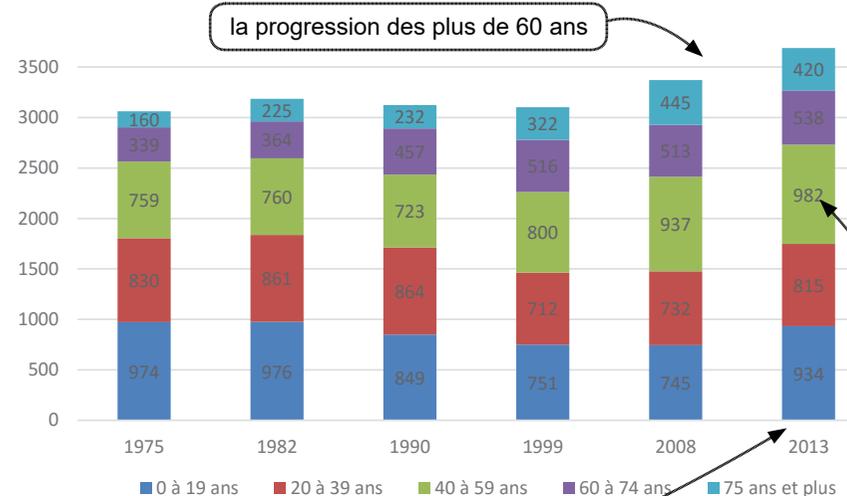
- accompagner cette évolution de la structure de la population par une offre d'équipements d'accompagnement liés à ces populations (équipements liés à l'allongement de la durée de vie, équipements scolaires...)

- être vigilant sur la programmation d'un parc de logements plus diversifié pour permettre l'accueil d'une population moins homogène, nécessaire à un renouvellement naturel de la population au sein du parc de logements.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

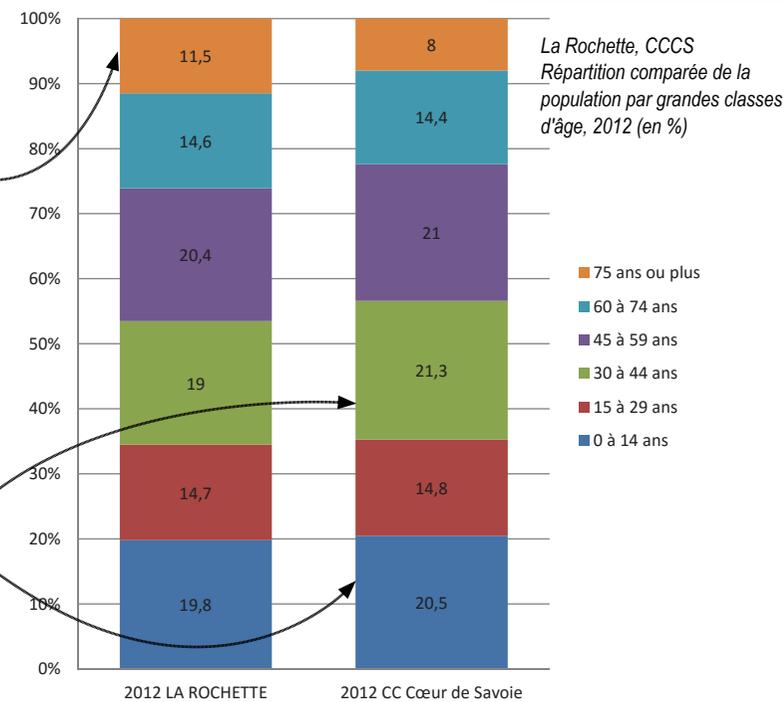


Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.



le boom récent des moins de 19 ans

les 40-59 ans : la classe d'âge la plus représentée jusqu'en 2013



les plus +75 ans, nettement plus représentés sur la commune qu'à l'échelle de la CCCS  
11.5% en 2013  
11.8% en 2015

les jeunes et les jeunes actifs (15 à 29 ans) sous-représentés à l'échelle de la commune comme sur la CCCS, et qui diminue encore en 2015 (14.1%)

un profil de population familiale encore plus marqué à l'échelle de la CC Coeur de Savoie

#### 4 - L'évolution de la taille des ménages : une commune qui accueille des familles

sources  
INSEE, exploitations des recensements de 1968 à 2012

APRÈS 40 ANS DE DESSERREMENT DE LA TAILLE DES MÉNAGES, LA TENDANCE S'INVERSE MAINTENANT À LA ROCHETTE. EN 2015, UN MÉNAGE ROCHETTOIS COMPTE EN MOYENNE 2,25 PERSONNES

Depuis les années 1960, la taille moyenne des ménages est à la baisse. Ce phénomène de desserrement (constaté à l'échelle nationale) s'explique par le vieillissement de la population et la décohabitation des jeunes adultes, les séparations de couples etc.

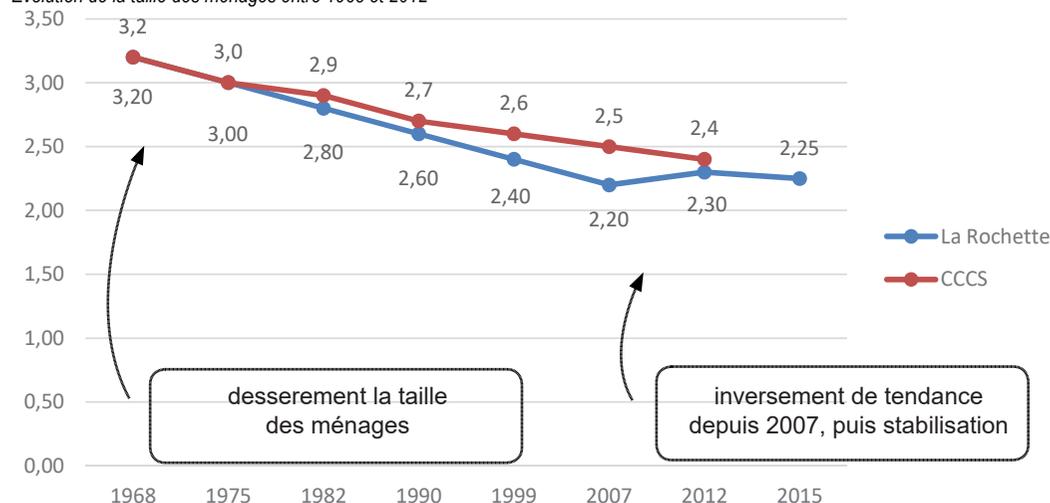
La baisse du nombre moyen d'occupants par ménages accentue le besoin en logements, à population égale.

À La Rochette, la taille moyenne des ménages étant de 3,2 en 1968, il atteint 2,2 en 2007.

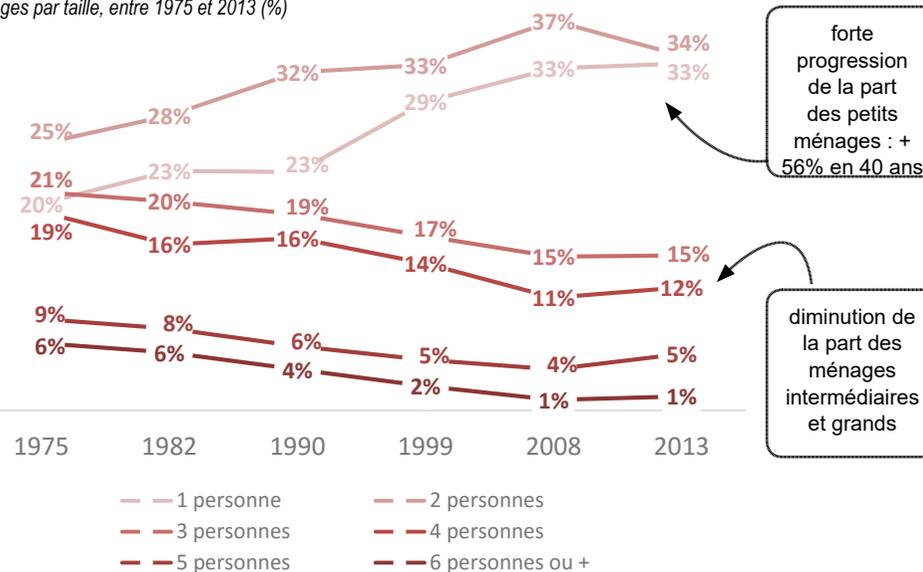
Depuis 2007, un inversement de la tendance souligne le regain démographique. Depuis 2012, la taille des ménages est plus élevée avec 2,3 personnes en moyenne par logements, alors que sur la CC Cœur de Savoie la tendance se maintient vers une baisse du nombre de personnes par ménage.

La part des petits ménages est croissante. Elle passe de 458 ménages en 1975 à 1056 en 2013. Leur part majoritaire s'explique par le desserrement des ménages, le vieillissement de la population et la croissance démographique due à l'arrivée de nouveaux ménages.

Commune de la Rochette, CC Cœur de Savoie  
Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2012



La Rochette  
Evolution du nombre de ménages par taille, entre 1975 et 2013 (%)



## 2. L'HABITAT

### 1 - Le contexte local

sources

INSEE, recensement 2012/ mise à jour recensement 2015 pour la commune de La Rochette

SCOT Métropole Savoie, approuvé le 21 juin 2005

Sit@del Avril 2018

La vallée du Gelon est structurée autour du pôle d'emploi et de service offert sur la commune de La Rochette.

Sous l'influence du desserrement des agglomérations de Grenoble et Chambéry, la vallée est attractive pour une population familiale en recherche de logement pavillonnaire. Le territoire se résidentialise fortement depuis les années 1980.

Néanmoins, forte de ce rôle de pôle local, la commune de La Rochette concentre des logements plus nombreux et diversifiés que sur le reste de la vallée.

Il existe un net clivage entre l'offre en logements sur la commune centre et les autres communes du bassin de vie.

### 2 - La croissance du parc de logement

EN 2015, LE PARC DE LOGEMENT DE LA ROCHETTE COMPTE 1794 LOGEMENTS, LE PARC DE LOGEMENT CONNAIT UNE RÉCENTE ACCÉLÉRATION DEPUIS LES ANNÉES 2000.

Depuis les années 1980, La Rochette connaît un rythme de progression du parc de logement d'environ 16 logements/ ans entre chaque recensement. La commune passe ainsi de 1 318 logements en 1982 à 1794 unités en 2015.

Mais il s'agit d'une moyenne, l'INSEE recense une accélération nette du nombre de logements depuis les années 2000.

Depuis 2007, l'INSEE recense un rythme de progression du parc de 30 logements/an.

Commune de La Rochette, CCCS

Evolution moyenne du nombre de logements / an (INSEE, 1990 à 2015)

	La Rochette		CCCS	
	Nombre de logements	Nombre moyen de logements produits / an	Nombre de logements	Nombre moyen de logements produits / an
1990	1295	15	12004	173
1999	1417	17	13387	239
2007	1549	30	15297	269
2012	1 698	32	16 644	327
<b>2015</b>	<b>1794</b>		<b>17625</b>	

La base de données Sital2 est la base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables.

**Cette base de données recense une progression des logements neufs de 20 logements par an entre 2007 et 2016.**

	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m²				Total surface en m²
						de logements commencés individuels purs	m² de logements commencés individuels groupés	Surface en m² de logements commencés collectifs	Surface en m² de logements commencés en résidence	
2016	5	10	0	0	15	574	865	0	0	1439
2015	3	0	0	0	3	349	0	0	0	349
2014	17	2	0	0	19	1927	229	0	0	2156
2013	9	15	0	0	24	1003	1406	0	0	2409
2012	4	0	0	0	4	616	0	0	0	616
2011	10	5	39	0	54	1226	550	889	0	4665
2010	7	4	0	0	11	848	428	0	0	1276
2009	4	3	0	0	7	611	294	0	0	905
2008	3	2	12	0	17	477	180	870	0	1527
2007	18	26	8	0	52	2140	2615	764	0	5519
<b>total</b>	<b>80</b>	<b>67</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>9771</b>	<b>6567</b>	<b>2523</b>	<b>0</b>	<b>20861</b>
moyenne	8	6,7	5,9	0	20,6	977,1	656,7	252	0	2086,1

Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2007-2016) - données arrêtées à fin avril 2018

La différence entre le nombre de logements effectifs aux moments des recensements INSEE et les sources Sital2, montre qu'il y a un renouvellement du parc de logements (changement de destination, transformation d'un logements en plusieurs logements...) sur la Rochette.

### 3 - Un parc de logement Rochettois effectivement affecté à la population des ménages

sources  
INSEE, recensement 2015

#### EN 2015, LA ROCHETTE COMPTE

- 89.6% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (1607 LOGEMENTS)
- 2% DE RÉSIDENCES SECONDAIRES (39 LOGEMENTS)
- UN TAUX DE VACANCES DE 8.2% EN FORTE PROGRESSION (148 LOGEMENTS EN 2015, 106 EN 2010)

Le parc de logement est stabilisé à une répartition d'environ 90% de résidences principales depuis une quinzaine d'années. Les logements vacants et secondaires qui constituent un potentiel de résidences principales se situent autour de 10%.

Il n'y a donc pas de forts potentiels de réaffectation de ces logements sur la commune, alors qu'à l'échelle du bassin de vie et de la CCCS, ce potentiel est plus marqué : 21% à l'échelle du bassin de vie, 15% à l'échelle de la CCCS. Notons toutefois, une progression de la vacance ces dernières années sur la Rochette :

**Concernant les résidences secondaires**, après une diminution importante entre 1999 et 2007 (-77 unités), leur part se stabilise dans la répartition des logements autour de 2%, soit 39 logements

► **Hypothèse de réaffectation des résidences secondaires en résidences principales est faible**

**Concernant les logements vacants**, entre les années 1980 et 2000, leur nombre est réduit de moitié de 152 en 1982 à 81 en 2007. Les dispositifs d'aide à la réduction de l'inconfort initiés dès 1993 et l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat jusqu'en 2002, contribuent à cette réduction de la vacance structurelle à l'échelle du bassin de vie. Depuis 2007, le nombre de logements vacants progresse à La Rochette. Le taux de vacance atteint 8%, ce qui est comparable au taux constaté sur des communes pôles urbains en milieu rural.

► **Hypothèse de réaffectation des logements vacants en résidences principales est autour de 20 logements**, un taux de 6 à 7% de vacance étant nécessaire à la fluidité du marché local, ce qui est également assez faible.

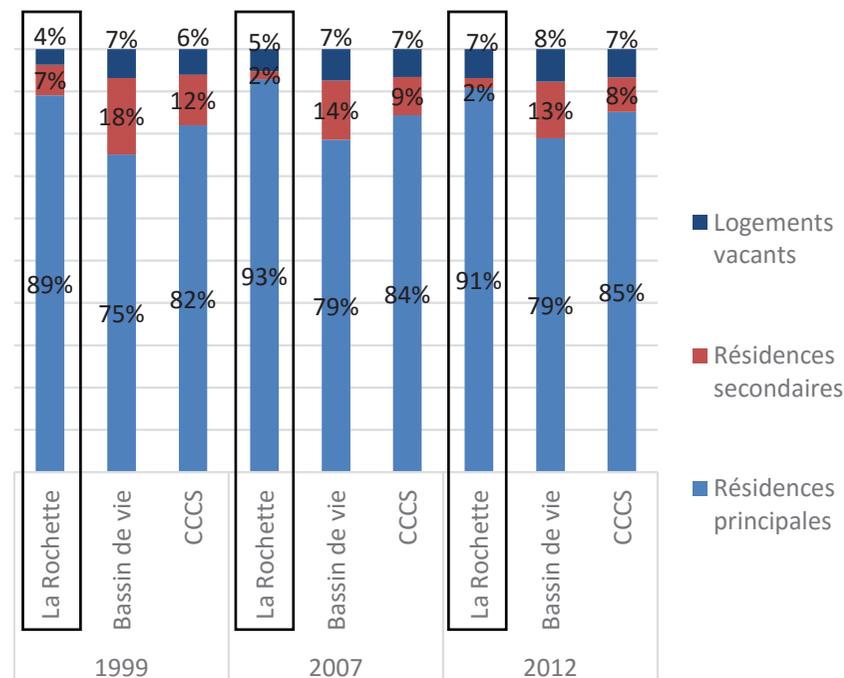
Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS

Répartition des logements selon leur catégorie, en %

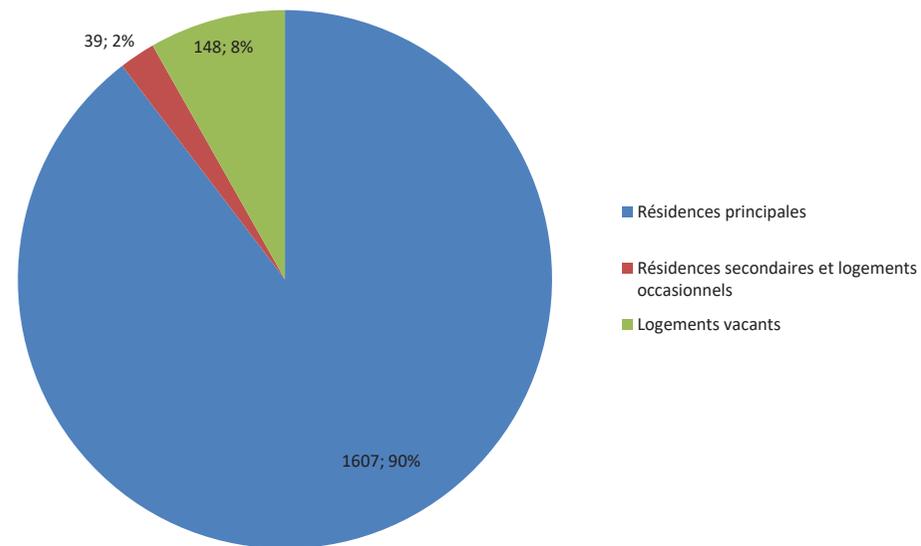
Pour La Rochette :

croissance de la vacance

RS entre 7 et 2%



Pour La Rochette 2015  
Répartition du parc de logements



#### 4 - Un parc de résidences principales constitué de grands logements

sources  
INSEE, recensement 2015

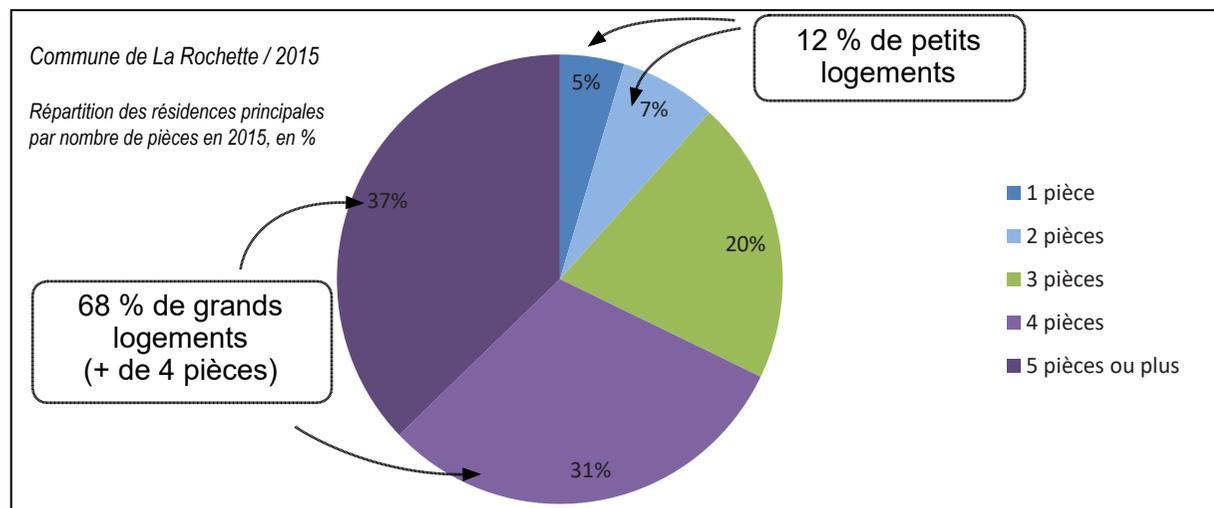
AU SEIN DE SON PARC DE RÉSIDENCE PRINCIPALE, LA ROCHETTE COMPTE EN 2015, 2/3 DE GRANDS LOGEMENTS (4 PIÈCES ET PLUS), EN PROGRESSION.

Le parc de logement Rochettois est caractérisé par une majorité de logement de grande taille (4 pièces et plus) : ils représentent **68% du parc** en 2015.

En moyenne, les résidences principales comptent 4.1 pièces sur la Rochette, ce qui est en lien avec le profil de la population familiale de la Rochette.

Si la taille moyenne des ménages se stabilise, le nombre de petits ménages progresse sur la commune (en lien avec la décohabitation), alors que le nombre de petits logements reste stable, voire diminue pour les logements de 1 pièce.

Le PLU devra veiller à proposer une offre de logements qui améliore la diversification du parc en terme de taille de logements.



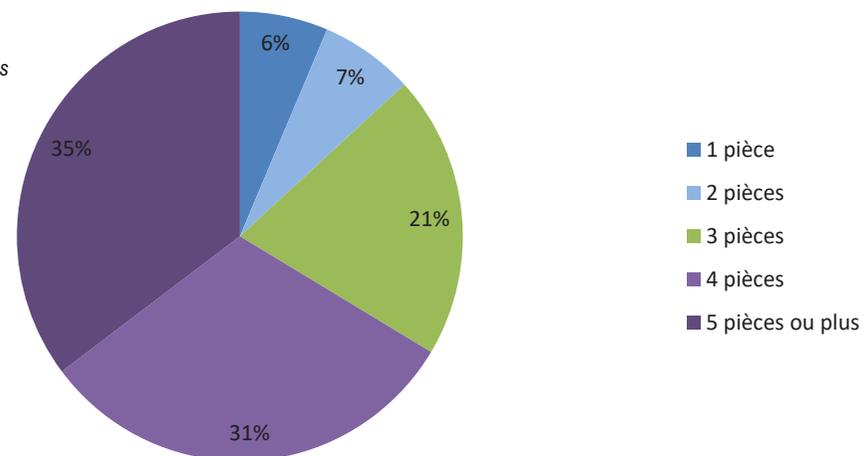
Commune de La Rochette

Nombre moyen de pièces dans les résidences principales, en 2015

	2015
Ensemble	4.1
Maisons	4.9
Appartements	3.2

Commune de La Rochette

Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2007 en %



## 5- essentiellement réalisé au milieu du XXème Siècle

sources  
INSEE, recensement 2015

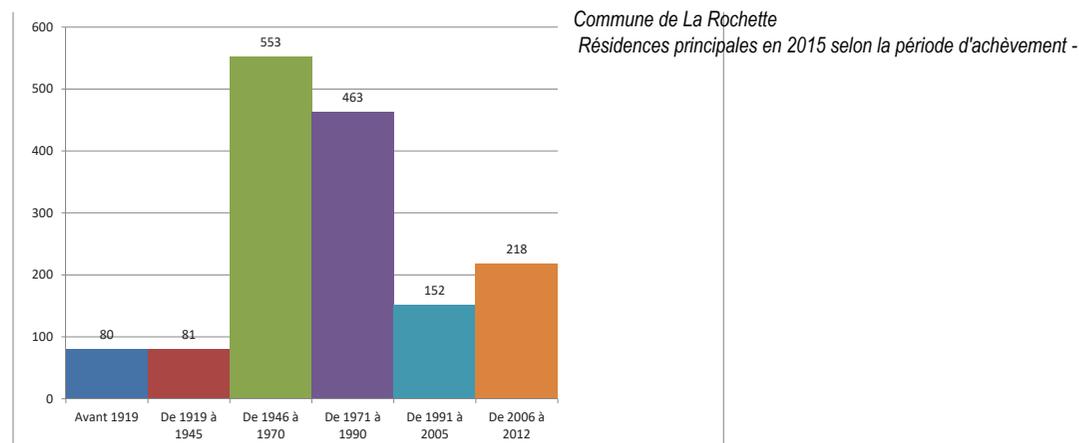
DES ENJEUX FORTS D'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS DANS LES PROCHAINES ANNÉES

Le parc de logements de la Rochette est assez récent puisqu'il a été constitué pour les 2/3 de l'offre au milieu du XXème (entre 1946 et 1990).

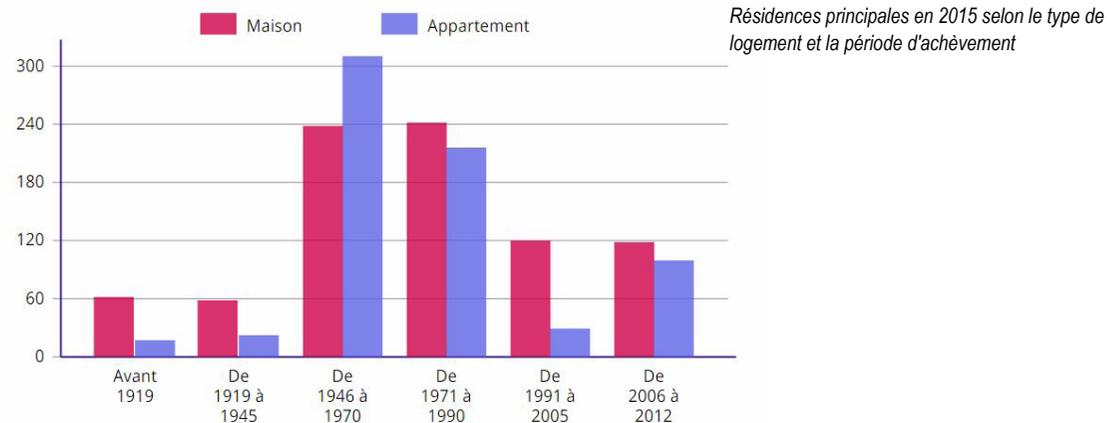
**Le confort d'habitabilité du parc est donc adapté aux conditions de vie actuelles pour l'essentiel des logements de la Rochette.** Néanmoins, en terme de consommation énergétique, ces logements, et particulièrement ceux construits avant les crises pétrolières des années 1970 ne sont pas optimisés et nécessitent des rénovations lourdes pour lutter efficacement contre les déperditions énergétiques.

Ce phénomène peut être une contrainte forte à la revente d'une maison individuelle, notamment dans les zones peu tendues. Or, le parc de logements individuels est fortement représenté entre 1946 et 1990.

Ceci conduit à une renforcement de la demande en logements individuel neuf, souvent pas beaucoup plus cher que des maisons plus anciennes, avec des performances énergétiques bien meilleures (donc des charges réduites).



LOG G1 - Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2013.  
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

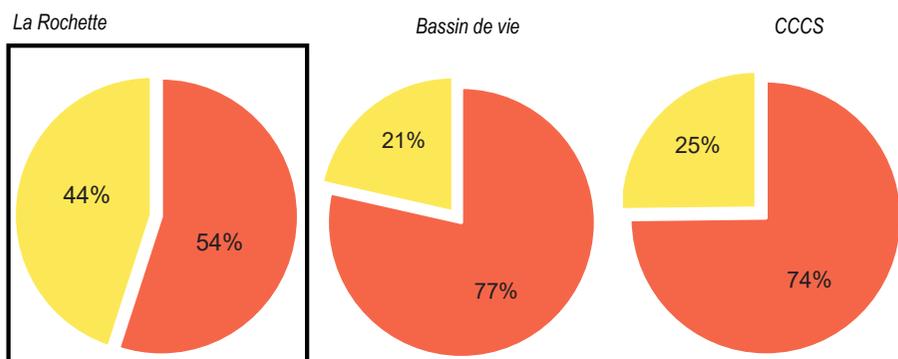
## 6 - Une répartition des appartements/ maisons cohérente

sources  
INSEE, recensement 2015

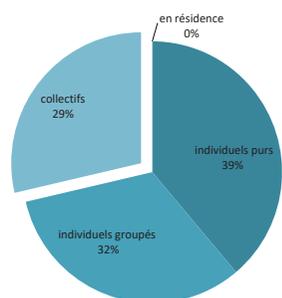
EN 2015 LE PARC DE LOGEMENT ROCHETTOIS EST COMPOSÉ DE **996 MAISONS (SOIT 55.5%)** ET DE **789 APPARTEMENTS**. CETTE RÉPARTITION EST COHÉRENTE AVEC LE STATUT DE PÔLE DE LA ROCHETTE ET LE CONTEXTE, MAIS LA PART DES MAISONS INDIVIDUELLES TEND À PROGRESSER CES DERNIÈRES ANNÉES

La répartition entre habitat individuel et collectif est relativement équilibré à La Rochette, avec 55.5% de maisons (53.6% en 2010) et 44% d'appartements. A l'échelle du bassin de vie, le parc est largement dominé par l'habitat individuel (77% de maisons individuelles).

Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS  
Répartition des logements selon leur typologie en 2012



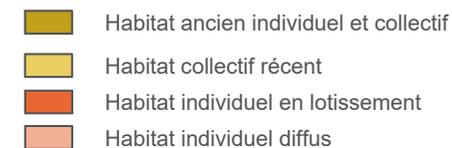
Les données Sitadel montrent que la production de logements neufs entre 2007 et 2016 s'est essentiellement tournée vers la maisons individuelles. Seuls 39% des logements neufs concernent des logements collectifs (59 logements sur la période), contre 147 maisons individuelles (80 en individuel pur, et 67 en individuel groupé). **L'offre nouvelle est donc majoritairement tournée vers l'habitat individuel).**



Sit@del2 -part des logements commencés par type (2007-2016) - données arrêtées à fin avril 2018

Commune de La Rochette  
Localisation des types d'habitat individuel et collectif

- L'habitat collectif ancien est concentré dans le centre-ville
- les logements collectifs hors hypercentre concernent les logements sociaux
- l'habitat individuel est implanté partout dans l'enveloppe urbaine, sans transition entre grands ensembles, hyper centre et habitat diffus



## 8 - ... et assez diversifiée dans le statut d'occupation

sources  
INSEE, recensement 2015, 2012 pour les données comparées

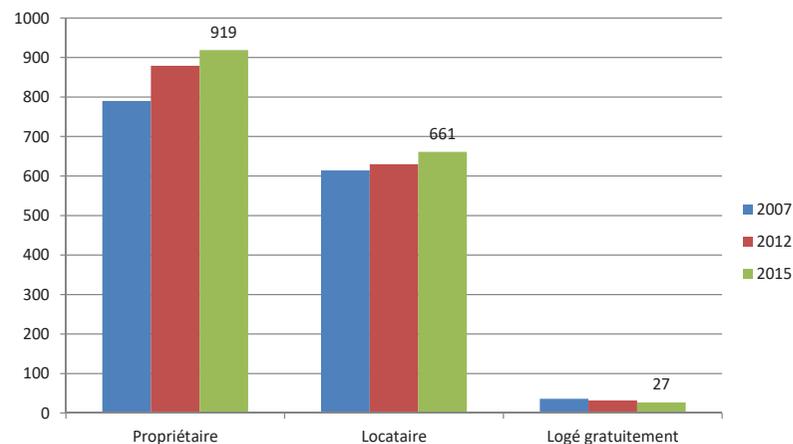
LA ROCHETTE POSSÈDE UNE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (919 PROPRIÉTAIRES, 57.2% DU PARC DE LOGEMENTS), MAIS L'OFFRE LOCATIVE EST BIEN REPRÉSENTÉE

A La Rochette, les propriétaires occupants représentent 57.2% du parc des résidences principales.

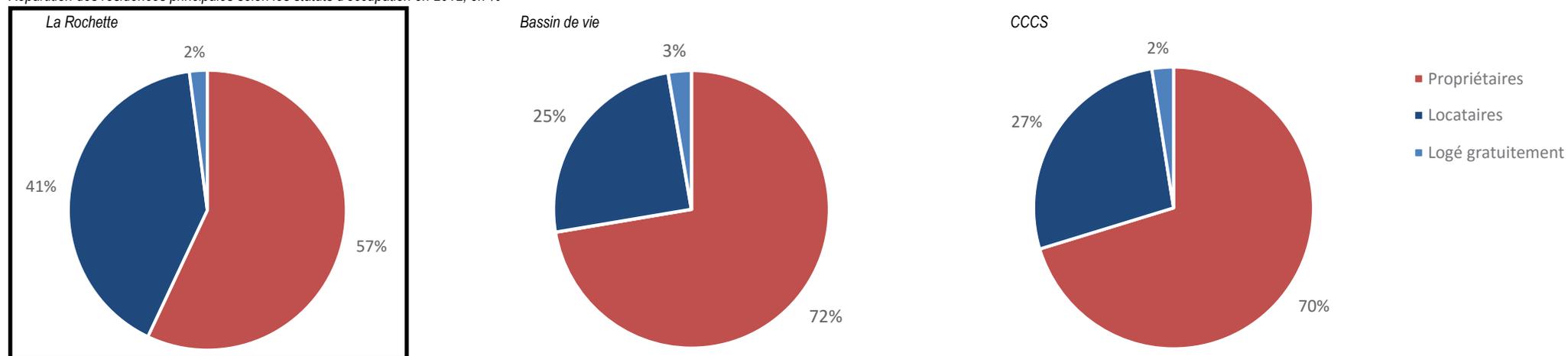
A l'échelle du bassin de vie, plus rural, la part de propriétaires occupants est plus flagrante : ils représentent 72% des résidences principales en raison du profil pavillonnaire de ces communes rurales (données 2012).

Ainsi, le statut de pôle local de la Rochette se confirme également : La commune offre des typologies de logements moins représentées sur le reste du territoire.

Commune de La Rochette  
Résidences principales selon le statut d'occupation



Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS  
Répartition des résidences principales selon les statuts d'occupation en 2012, en %



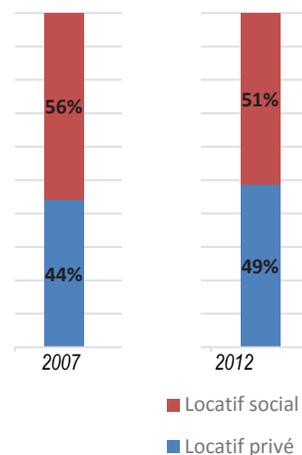
## 9 - L'état des lieux du parc locatif Rochettois

sources  
INSEE, recensement 2012  
CLAMEUR, exploitations des données de 2005 à 2015

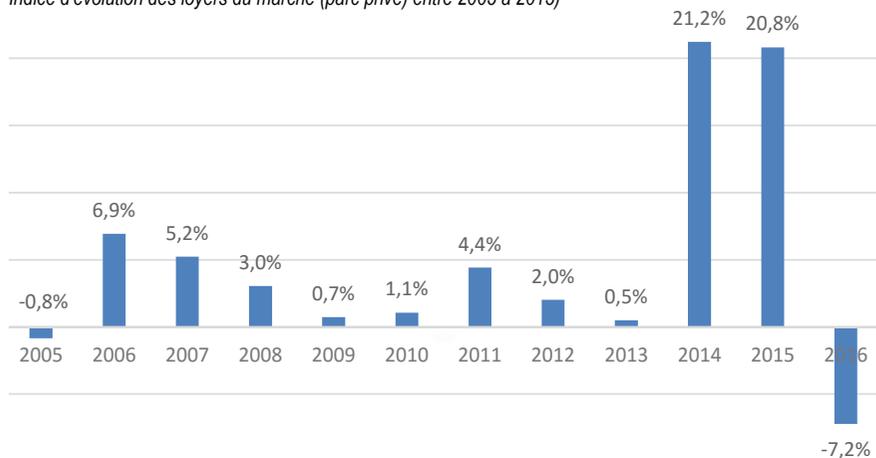
EN 2015, SUR LES 661 RÉSIDENCES PRINCIPALES EN LOCATION, **348** APPARTIENNENT AU LOCATIF SOCIAL ET **313** AU LOCATIF PRIVÉ. (SOIT PRÈS DE 22 % EN LLS, DONNÉES INSEE)

Le niveau des loyers pratiqués dans le parc privé à La Rochette a connu une hausse ces dernières années : en 2008 le loyer était d'en moyenne **9,3€/m<sup>2</sup>** à l'échelle de la CCLRVG, contre **10,2 €/m<sup>2</sup>** actuellement au sein de la CCCS. Cette progression résulte de plusieurs facteurs : d'une part l'offre privée progresse doucement et reste concentrée sur la commune de La Rochette. D'autre part, la proximité de Grenoble et Chambéry conduit à l'alignement progressif des prix sur ceux pratiqués dans ces agglomérations.

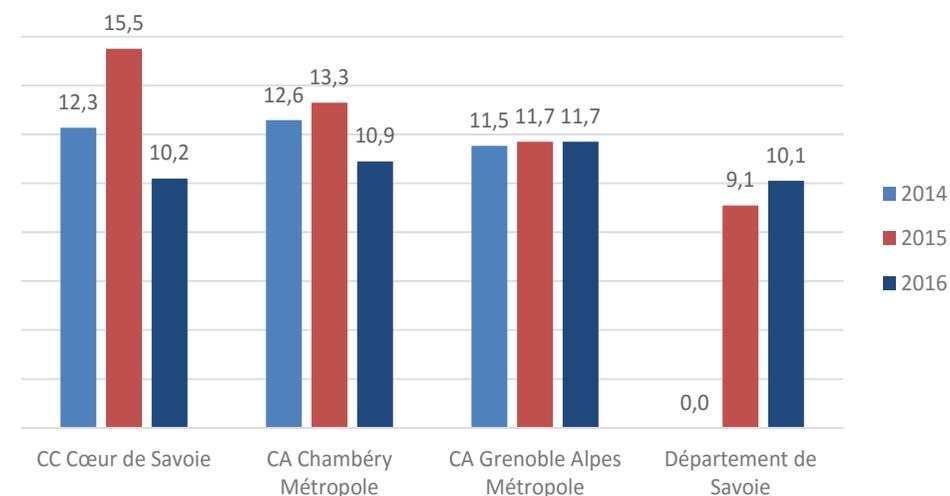
La Rochette  
Structure du marché locatif en %



CCCS  
Indice d'évolution des loyers du marché (parc privé) entre 2005 à 2015



CCCS, CCCM, CAGAM, Savoie  
Loyers du marché (parc privé) en €/m<sup>2</sup>, entre 2014 et 2016



## 10 - L'état de l'offre sociale

sources

INSEE, recensement 2012

OPAC 73, Etat du parc social, janvier 2016

LA ROCHETTE POSSÈDE 22% DE LOGEMENTS SOCIAUX (DONNÉES INSEE 2015).  
LES DEUX BAILLEURS PRINCIPAUX SONT L'OPAC 73 ET LA SEMCODA.  
LA COMMUNE N'EST PAS SOUMISE A L'ART.55 DE LA LOI SRU.

LES DONNÉES DU PAC DU PRÉFET (2016, FONT ÉTAT DE 25.8% DE LLS)

Le parc de l'OPAC 73 s'est constitué à partir des années 1960. Après un rythme de production de logement élevés dans les années 1960, il ralentit fortement dès les années 1980 (seulement 10 logements réalisés en 2008). En 2015, la production de logement a repris avec la livraison de 15 logements en individuel groupé (le "Colibri"), soit un total de **364 logements sociaux** en 2016. La livraison de la seconde tranche de l'opération est prévue pour 2017 (+ 10 logements en individuel groupé).

L'OPAC a mené la valorisation de son patrimoine, avec la rénovation thermique de 120 logements du groupe Les Curtines en 2017/2018.

On constate une tendance à la diversification du parc, avec la croissance récente de la part de l'individuel (**40 maisons individuelles en 2016 soit 11% du parc**). Cette diversification du parc est attractive : les demandeurs se tournent vers ces maisons individuelles. Les logements collectifs sont moins attractifs. Le taux de vacance est stable autour de **5% (soit 18 logements environ dans les logements collectifs)**.

Niveau de loyer moyen : 5€/m<sup>2</sup>.

Commune de La Rochette, Bassin de vie, CCCS

Part du logement social dans le parc de résidences principales, en %

	2007		2012	
	Nombre de logements sociaux	Part de logement social	Nombre de logements sociaux	Part de logement social
La Rochette	343	24%	324	21%
Bassin de vie	401	13%	359	11%
CCCS	1683	13%	1 728	12%

Concentration du logement social à La Rochette ...

... qui tend à décroître (-5,8 % entre 2007 et 2012)

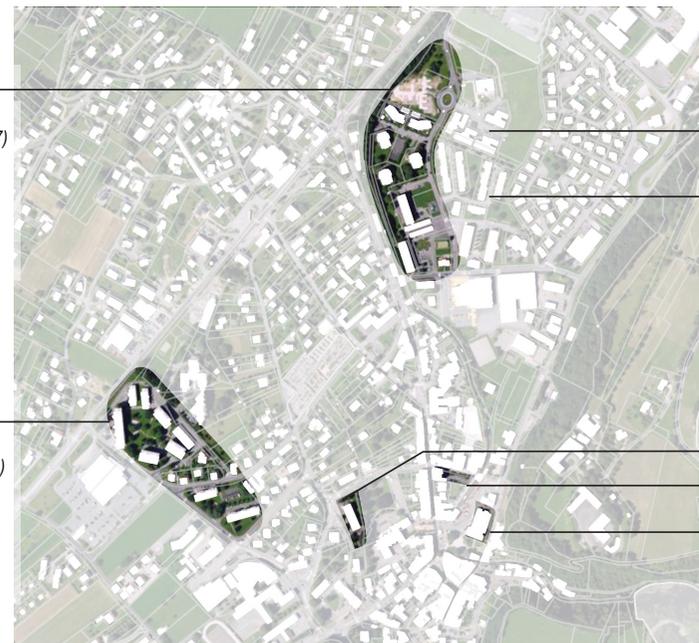
Localisation de l'offre sociale de l'OPAC 73 (1/10 000)

### Groupe le Colombier

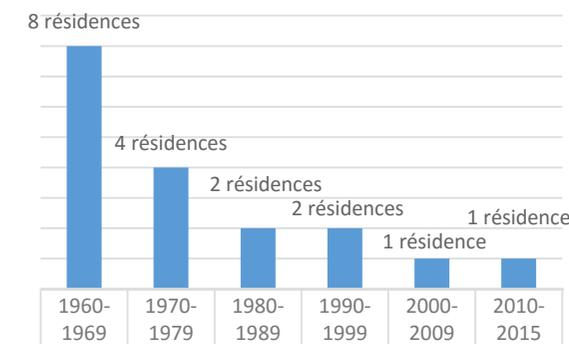
Le Colombier tranche II (10 log. en individuel groupé, livraison en 2017)  
Le Colibri (15 log. en individuel groupé)  
Les Rhododendrons (25 log.)  
Les Lauriers (24 log.)  
Les Genêts (30 log.)  
Les Bruyères (30 log.)

### Groupe les Curtines

Le Gelon (10 log. en réhab.)  
Les Belledonnes (40 log. en réhab.)  
Le Ramavoula (20 log. en réhab.)  
Le Saint-Hugon (10 log.)  
Le Cucheron (35 log.)  
Le Jourdon (10 log. en réhab.)  
Le Bréda (20 log. en réhab.)  
Le Saint-Clair (20 log. en réhab.)



Rythme de mise en service des résidences sociales de l'OPAC 73 de 1960 à 2015



Diversité et occupation du parc de l'OPAC 73 (OPAC 2016)

	Nombre de logements	%
Individuel groupé	40	11%
Collectif	324	89%
<i>dont en cours de réhabilitation</i>	202	62%
Logements occupés	346	95%
Logements vacants	18	5%
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>100%</b>

## Zoom sur le parc de logement de l'OPAC 73

sources  
INSEE, recensement 2012  
OPAC 73, Enquête sociale du 01/01/2016 et Etat du parc en janvier 2016

EN JANVIER 2016, LES LOGEMENTS DE L'OPAC 73 ACCUEILLENT 313 MÉNAGES, SOIT UN TOTAL DE 636 RÉSIDANTS.

Les résidences de l'OPAC accueillent les ménages Rochettois les plus fragiles, essentiellement des familles et des retraités.

En 2016, **44% de ménages sont composés d'une personne** contre 33% à La Rochette. De même l'OPAC loge **20 % de familles monoparentales**, contre 9% de familles monoparentales à La Rochette en 2012.

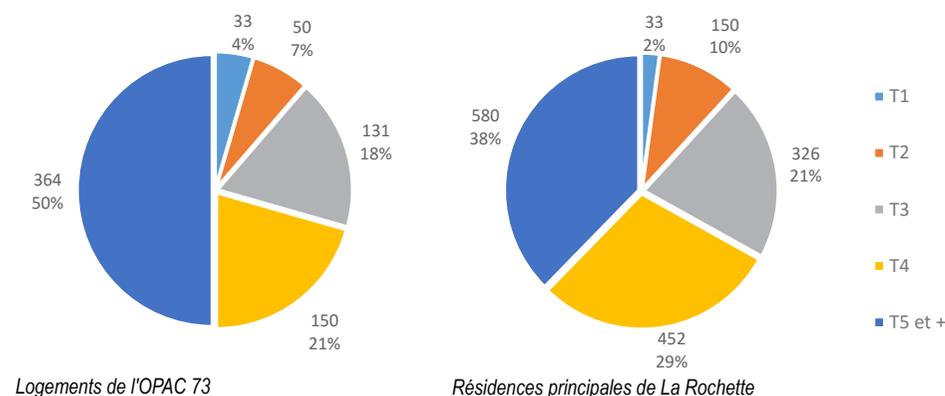
La **diversité des tailles** de logement dans le parc de l'OPAC est faible, à l'image des RP de La Rochette : les petits logements sont sous-représentés (4% de T1 et 7% de T2) et les logements de grande taille sont sur-représentés (21% de T4 et 50% de T et plus).

On observe un **phénomène de sous-occupation** du parc, avec un parc social qui ne correspond pas au profil de la population. Alors que 9% du parc est composé de T1, les ménages susceptibles d'y loger représentent 61% des locataires (ménages sans famille, d'1 seule personne et sans enfant).

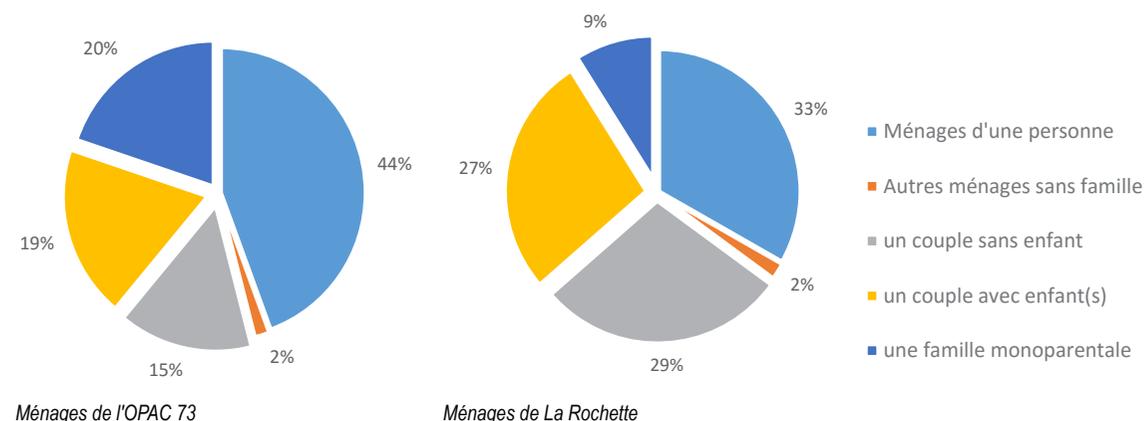
Comparatif des profils des ménages résidents à l'OPAC 73 (OPAC 2016) et à La Rochette (INSEE 2012), en valeur absolue

	Ménages résidents le parc de l'OPAC 73 (données OPAC 2016)	Ménages résidents à La Rochette (données INSEE 2012)
Ménages d'une personne	139	508
Autres ménages sans famille	5	28
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	169	994
un couple sans enfant	47	437
un couple avec enfant(s)	60	420
une famille monoparentale	62	137
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>1530</b>

Comparatif de la taille des logements de l'OPAC 73 (OPAC 2016) et de La Rochette (INSEE 2012)



Comparatif des profils des ménages résidents à l'OPAC 73 (OPAC 2016) et à La Rochette (INSEE 2012)



Le taux de rotation au sein du parc est plutôt importante : entre 12 et 13% sans les rotations internes, soit entre 14 et 15% avec les rotations internes.

► **Les LLS ont un rôle majeur à jouer dans la mise à disposition de logements abordables et dans la diversification du parc de logements disponibles.**

## 11 - Analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels

sources  
INSEE, recensement 2007-2015  
Sit@del

LE CALCUL DU POINT MORT MONTRE UNE OPTIMISATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANT, AVEC UN POINT MORT NUL SUR LA PÉRIODE 2007-2015

L'analyse croisée des phénomènes démographiques et résidentiels permet de montrer la corrélation entre constructions de logements et croissance démographique. Un "point mort" correspond au nombre de logements construits sur la période analysée qui ont seulement permis le maintien des effectifs démographiques.

**Sur la Rochette, l'évaluation de ce point mort sur la période 2007-2015 (recensement INSEE) est nul.**

L'effet conjugué de la stabilisation de la taille moyenne des ménages (voire même une légère progression entre 2007 et 2015) et du renouvellement du parc (une progression du nombre de logements supérieurs à la production de logements neufs) entraîne un point mort nul.

Ainsi, les logements construits ont bien tous un effet démographique, les nouveaux logements ne sont pas construits pour compenser le desserrement des ménages.

Calcul du point mort, entre 2007 et 2015

Renouvellement R=C-TL07-12	R=	-54
Desserment des ménages D=(PM07/TM2012)-RP07	D=	-23
Variation des résidences secondaires et des logements vacants RSLV07-15=RS07-15+LV07-15	RSLV15-07=	77
<b>POINT MORT 2007-2012</b> PtM07-15=R+D+RSLV15-07	<b>Pt Mort07-15 =</b>	<b>0</b>
	<b>pt Mort annuel =</b>	<b>0</b>

L'optimisation du parc de logements est liée à :

- **un resserrement des ménages** : il correspond à un accroissement du nombre de personnes par ménages. Cet accroissement tend à démontrer l'arrivée sur la commune de ménages composés de plus de 2.2 personnes en moyenne dans le parc de logements nouvellement construit, mais également un renouvellement de la population dans les logements existant (par exemple, un logement initialement occupé par une personne seule ou un couple sans enfant est racheté par une famille). Ce phénomène se constate aussi par un retour depuis 2007 à un solde naturel positif, mais encore timide (+0.2%). Cette tendance devrait se confirmer sur les prochaines années.

- à la croissance du nombre de logements dans le parc actuel par la division d'un logement en plusieurs logements. **Ce phénomène de renouvellement du parc** dans les constructions existantes correspond à la compensation des logements détruits, désaffectés ou transformés. Ce renouvellement est négatif à la Rochette, signe de la réhabilitation de certains bâtiments soit du fait d'un changement de destination ou d'une transformation d'un logement en plusieurs logements.

- **la variation du parc de logements vacants et des résidences principales** qui fait état d'une croissance cumulée de ces types de logements sur la période 2007/2015. La vacance est essentiellement dans le parc privé ancien et atteint 8% en 2015, en progression. Le parc des logements sociaux compte également une vingtaine de logements vacants à remobiliser. Ces deux composantes du parc de logements constituent une potentialité de renouvellement du parc de logements à mobiliser.

Données de cadrage en valeurs absolues, entre 2007 et 2015

	RÉSIDENCES PRINCIPALES (RP)	RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS (RS)	LOGEMENTS VACANTS (LV)	TOTAL LOGEMENTS (TL)	Construction neuve 2007-2015 (sources PC communes lgts autorisés) (C)	POPULATION DES MENAGES (PM)	TAILLE MOYENNE DES MENAGES (TM)
2015	1607	39	148	1794		3634	2,26
2007	1439	29	81	1549		3201	2,22
VARIATION 2007-2015	168	10	67	245	191	433	

## 12 - Les segments du marché

sources  
INSEE, recensement 2007-2012  
FILOCOM

DES STATUTS D'OCCUPATION A DIVERSIFIER DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

La **segmentation du parc de logement** a pour but de rendre compte de l'état et de la diversité du parc de logements de la commune. Elle permettra de rechercher et de proposer des actions adaptées pour élargir et diversifier le marché du logement, afin d'améliorer la diversité et l'équilibre de la composition sociale de la population, tout en répondant à ses besoins, et de permettre de mieux assurer le bon fonctionnement des différents équipements publics et privés et le parcours résidentiel.

La segmentation du parc consiste à distinguer les segments caractérisés par trois groupes de critères :

- individuel/ collectif
- propriétaires/ locataires/ logé gratuitement
- parmi le locatif : logement loué meublé/ logement loué vide/logement loué vide public (LLS)

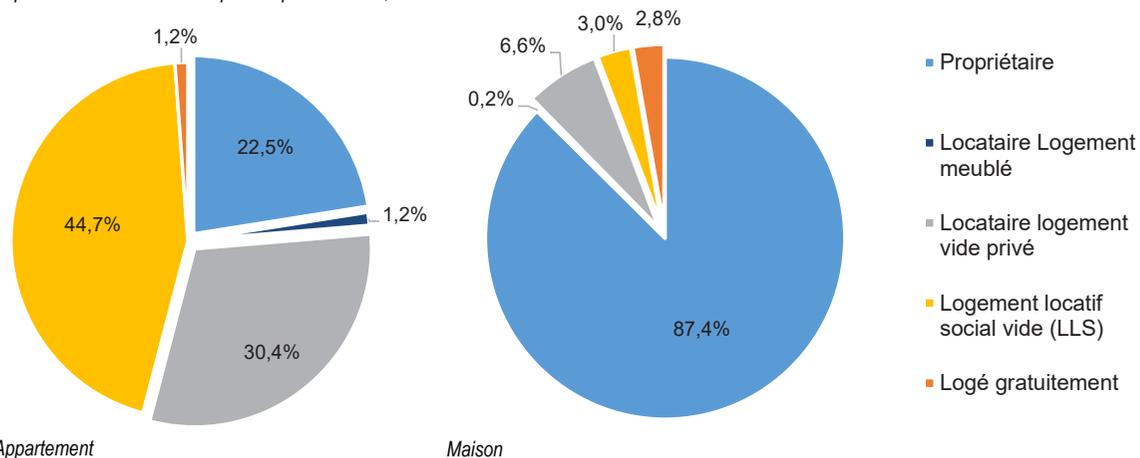
### A la Rochette :

Les propriétaires occupent essentiellement des maisons individuelles. En logements collectifs, les statuts sont plus diversifiés, mais on perçoit une connotation plutôt social de l'habitat collectif.

Récemment, l'OPAC a livré des logements individuels groupés au Colombier... mais cette tendance est nouvelle à la Rochette et à conforter.

Dans le parc collectif, il conviendra de développer une offre plus diversifiée également, qui serait attractive pour les propriétaires occupants ou bailleurs. Idéalement, une offre locative privée pourrait être proposée aussi à la Rochette pour améliorer le renouvellement de population au sein du parc de logements individuels.

La Rochette  
Répartition des statuts d'occupations parmi des RP, en %



La Rochette  
Répartition du nombre de pièces parmi des RP, en %

		Nombre	%
<b>Habitat individuel</b>	Propriétaire	754	87,4%
	Locataire Logement meublé	2	0,2%
	Locataire logement vide privé	57	6,6%
	Logement locatif social vide (LLS)	26	3,0%
	Logé gratuitement	24	2,8%
<b>Habitat collectif</b>	Propriétaire	154	22,5%
	Locataire Logement meublé	8	1,2%
	Locataire logement vide privé	208	30,4%
	Logement locatif social vide (LLS)	306	44,7%
	Logé gratuitement	8	1,2%

### 3. ACTIVITES ET EMPLOIS

#### 1 - Les secteurs d'activités : une dominante industrielle

sources

INSEE, 2015 ; SCOT, modification n°1 approuvée le 14 déc. 2013

Coeur de Savoie, Etude du positionnement stratégique en terme d'activités et d'emplois, Janvier 2010

LA ROCHETTE SE SITUE DANS UN TERRITOIRE CRÉATEUR D'EMPLOIS. LA COMMUNE EST IDENTIFIÉE DANS LE SCOT COMME UN PÔLE D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL. LES ACTIVITÉS DOMINANTES Y SONT INDUSTRIELLES.

La Rochette possède un riche passé industriel et accueille toujours de nombreuses entreprises du secteur industriel.

- le secteur industriel est le moteur principal du dynamisme économique de La Rochette. Le positionnement industriel de la commune est lié à la présence historique de quelques entreprises industrielles qui emploient de nombreux salariés. Ce secteur est un grand pourvoyeur d'emplois dans la commune, puisqu'il concerne **53% des postes salariés sur la Rochette en 2015**. Les filières les plus dynamiques sont celles de l'exploitation, la transformation et l'utilisation du bois (le site des Cartonneries), de la métallurgie et de l'agro-alimentaire.

A l'échelle de la CCCS, près d'1/3 des emplois dans l'industrie sont concentrés à La Rochette.

- le secteur tertiaire (notamment services à la personne et aux entreprises, ainsi que les administrations) concentre également une part significative des emplois, soit 43% des postes salariés:

- enfin le secteur agricole est devenu plus que marginal. Alors qu'il concerne 6% des emplois dans la CCCS en 2012, seuls **0,1% des emplois rochettois** sont agricoles (soit 1 emploi) en 2015 sur la Rochette.

A noter que les activités historiquement implantées restent prédominantes mais l'économie locale glisse progressivement vers la sphère présente (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes).

#### 2 - La Rochette : un pôle d'emploi du bassin de vie ...

AVEC 1681 EMPLOIS, LA ROCHETTE EST UN PÔLE D'EMPLOI IMPORTANT À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE ET DE COEUR DE SAVOIE GRÂCE À UNE CRÉATION D'EMPLOI EN HAUSSE.

Jouant son rôle de centralité locale, la Rochette concentre **1681 emplois** (soit **71 %** des 2409 emplois du bassin de vie) **pour 1438 actifs. Le pôle économique attire donc des actifs au delà des limites communales.**

L'indicateur de concentration d'emploi est de 116.9 en 2015 et a tendance à progresser des toutes dernières années (113,4 en 2012), mais reste en deçà de celui constaté en 2007 (129.3).

La vie économique est donc importante, sur la commune le nombre d'emplois progresse.

Emploi - Chômage	Rochette (73215)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2015	1 681
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2015, en %	89,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,4
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2015	75,4
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	11,9

Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales en géographie au 01/01/2017

L'INSEE (fichiers SIREN) fait état de créations d'établissements avec la particularité qu'ils concernent presque tous des entreprises individuelles. La Rochette est donc assez dynamique mais l'évolution de la conjoncture et des modes de vie/ mode de travail font que les besoins en foncier pour l'implantation de nouveaux établissements n'est plus aussi important que dans le cas de création de site industriel.

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	24	100,0	20	83,3
Industrie	2	8,3	2	100,0
Construction	3	12,5	2	66,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	9	37,5	8	88,9
Services aux entreprises	6	25,0	4	66,7
Services aux particuliers	4	16,7	4	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

### 3 - Les zones d'activités



#### Parc d'activités du Héron

Pépinière d'entreprise, hall d'entreprise, zone d'activité Pré Viboud, zone d'activité La Seytaz, zone d'activité du 11 novembre.  
Entreprises: Salaisons Henri Raffin, usine Petzl, services aux entreprises, commerces divers etc.



#### Zone d'activités de la RD 925

Supermarché, zone d'activité les Chaudannes.  
Entreprises : concessionnaires automobile, notaires, loueurs d'utilitaire etc.



#### Les cartonneries

Zone industrielle sud.  
Entreprises : Cascades, Europac Cartonnerie Savoie.

Parc d'Activités du Héron, domaine économique de 29 hectares, géré par la CCCS, comprend 3 secteurs :  
La zone industrielle du Pré Viboud située sur La Rochette  
La zone industrielle des Bons prés située sur La Croix de La Rochette  
La zone d'activités intercommunale dite "ZAC du Héron" sur La Croix de La Rochette et Rotherens



Commune de La Rochette - Zones d'activités

3 grands sites d'activités occupent aujourd'hui le territoire communal. Le site du Héron est le dernier secteur développé, la zone AUE inscrite au PLU de 2005 est aujourd'hui consommée.

## 7 - L'activité agricole

L'ACTIVITÉ AGRICOLE EST AUJOURD'HUI RÉSIDUELLE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHETTE.

On observe une tendance durable de déprise agricole sur la commune, avec une réduction de moins de 25% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (source DDT73, 2011).

Ce chiffre montre une déprise agricole plutôt moins importante que sur l'ensemble du département, mais qui est à relativiser en raison du rôle de pôle local économique que joue la Rochette depuis le XIXe siècle : l'orientation économique locale n'est plus tournée vers l'agriculture depuis plus d'un siècle.

En 2004, la commune comptait 5 exploitations, elles sont actuellement au nombre de 2.

En 2015, l'INSEE recense 4 établissements actifs et 1 seul emploi salarié.

Sur le terrain, on constate une seule activité agricole active (hors double emploi des actifs). Elle est située au Monts.

Localisation des exploitations agricoles (sources communales 2016)



Elevage bovin



Elevage bovin



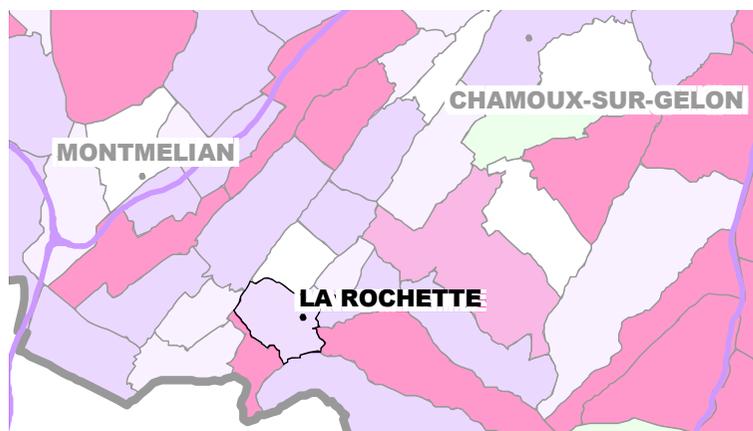
### Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

moyenne départementale : -36 % en 10 ans

- diminution de plus de 50 %
- diminution de 40 à 50 %
- diminution de 25 à 40 %
- diminution de moins de 25 %
- stabilité du nombre d'exploitations
- augmentation du nombre d'exploitations

Moyenne départementale :

- entre 1979 et 1988 : - 32 % en 9 ans,
- entre 1988 et 2000 : - 41 % en 12 ans,
- entre 2000 et 2010 : - 36 % en 10 ans



Néanmoins, si cette activité est devenue marginale dans la représentation des établissements actifs sur la commune, elle reste une mode d'occupation des sols dominant. Autour de la commune, des exploitations agricoles cultivent les terres agricoles communales puisque 23 exploitants déclarent cultiver des terres à la Rochette (sources Observatoire des territoires de Savoie d'après PACAGE 2007/2017).

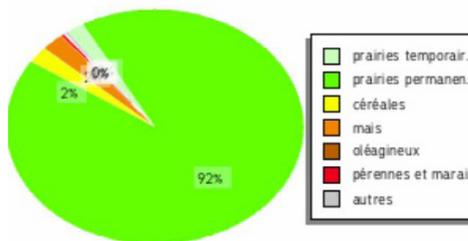
A noter que le nombre d'exploitants déclarant à la Rochette progresse depuis 2007, ainsi que la Surface agricole utilisée qui passe de 66 ha à 86 ha, notamment par la progression des prairies permanentes.

Le maintien de la vocation agricole des espaces cultivés et exploités reste bien un enjeu pour le PLU révisé de la Rochette.

Les terres agricoles sont constituées de deux types :  
 - en plaine, par la culture céréalière et du maïs sur les terrains les plus plats : ces terres sont soumises à une forte pression urbaine et menacées par le développement pavillonnaire qui a fortement consommé les terres agricoles arables depuis 50 ans.

- sur les coteaux, difficilement mécanisables par des secteurs de prairie permanente et temporaires. Ces espaces sont pourtant prisés comme espaces de prairies et sont à préserver également.

**secteurs de plaine soumis à la pression foncière**



**Surface Agricole Utilisée, d'après PACAGE 2017.**

### Données générales d'occupation du sol

(source : PACAGE de 2007 à 2017)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre de déclarants :</b>											
avec parcelles sur la commune	13	16	15	16	18	19	20	25	19	20	23
avec siège sur la commune	6	5	6	4	5	5	3	3	4	4	4
<b>SAU en ha</b>	66	69	68	67	82	85	86	84	87	87	87
dont en ha :											
prairies temporaires	3	4	6	10	14	11	11	9	3	3	2
prairies permanentes	47	51	43	42	59	64	65	65	75	80	80
céréales	4	3	4	9	3	5	1	1	3	0	2
maïs	7	6	5	0	6	4	7	5	3	5	2
oléagineux	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cultures pérennes et maraichage	0	0	3	3	0	0	3	4	4	0	1
autre utilisation	2	0	4	1	1	0	0	1	0	0	0
gel des terres	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Potentiel viticole en 2016** (surface en vigne) : 0.00 ha (source : DGDDI)



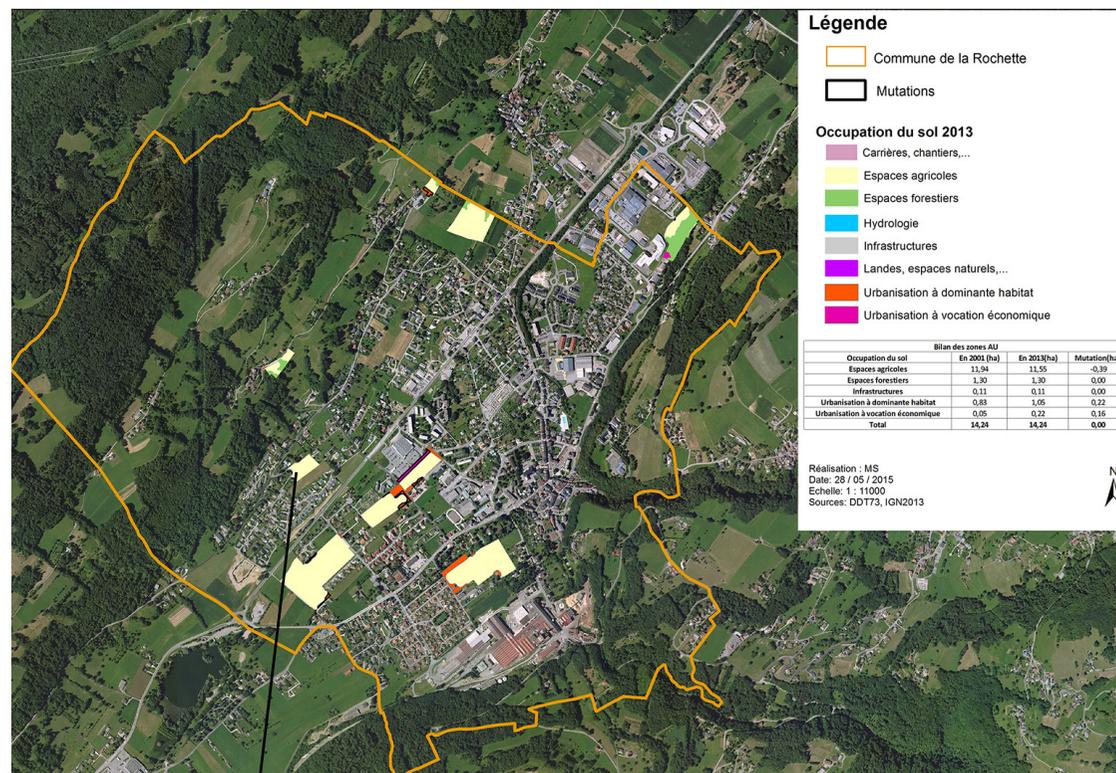
Localisation des exploitations agricoles (sources communales 2016)

Métropole Savoie a recensé la mutation des espaces agricoles entre 2001 et 2013. Il apparaît que les surfaces agricoles ont été réduites de 14.4 ha en zone U et de 3.3 ha en zone Ue (activités économiques). Aucune zone AU n'avait été ouverte à l'urbanisation en 2013. Depuis, la zone AUe au parc d'activités du Héron a été consommé ainsi que la zone AUd Plan Ravier fait l'objet d'un permis d'aménagement.

Bilan des zones U			
Occupation du sol	En 2001 (ha)	En 2013(ha)	Mutation(ha)
Carrières, chantiers,...	0,4	1,5	1,1
Espaces agricoles	34,8	20,4	-14,4
Espaces forestiers	4,3	3,5	-0,8
Espaces sportifs et récréatifs	1,4	1,4	0,0
Infrastructures	0,5	0,6	0,0
Landes, espaces naturels,...	1,1		-1,1
Urbanisation à dominante habitat	116,0	132,0	16,1
Urbanisation à vocation économique	1,2	0,3	-0,9
<b>Total</b>	<b>159,63</b>	<b>159,63</b>	<b>0,00</b>

Bilan des zones Ue			
Occupation du sol	En 2001 (ha)	En 2013(ha)	Mutation(ha)
Carrières, chantiers,...	0,08584	0,0	-0,1
Espaces agricoles	6,08117	2,74384	-3,3
Espaces forestiers	2,31252	2,61189	0,3
Espaces sportifs et récréatifs	0,0	0,0	0,0
Infrastructures	0,07565	0,16942	0,1
Landes, espaces naturels,...	0,68894	0,0	-0,7
Urbanisation à dominante habitat	1,19929	1,96657	0,8
Urbanisation à vocation économique	27,7513	30,70299	3,0
<b>Total</b>	<b>38,19</b>	<b>38,19</b>	<b>0,00</b>



**Légende**

- Commune de la Rochette
- Mutations

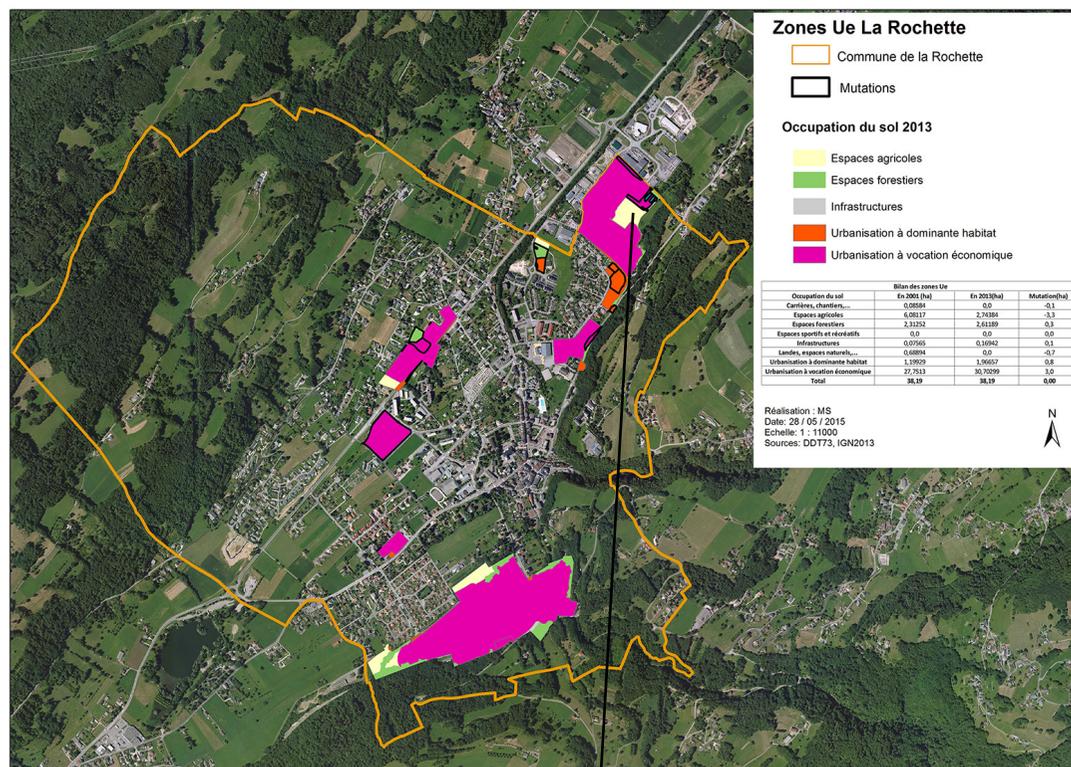
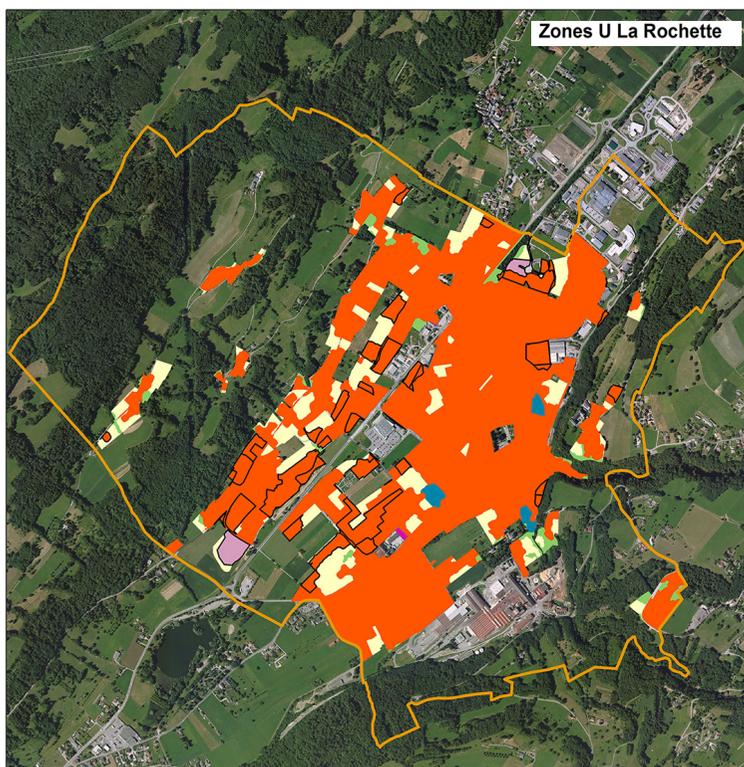
**Occupation du sol 2013**

- Carrières, chantiers,...
- Espaces agricoles
- Espaces forestiers
- Hydrologie
- Infrastructures
- Landes, espaces naturels,...
- Urbanisation à dominante habitat
- Urbanisation à vocation économique

Bilan des zones AU			
Occupation du sol	En 2001 (ha)	En 2013(ha)	Mutation(ha)
Espaces agricoles	11,96	11,95	-0,01
Espaces forestiers	1,30	1,30	0,00
Infrastructures	0,11	0,11	0,00
Urbanisation à dominante habitat	0,02	1,66	0,22
Urbanisation à vocation économique	0,05	0,22	0,16
<b>Total</b>	<b>14,24</b>	<b>14,24</b>	<b>0,00</b>

Réalisation : MS  
 Date : 28 / 05 / 2015  
 Echelle : 1 : 11000  
 Sources : DDT73, IGN2013

Plan Ravier



Zone AUe du Héron

La commune déléguée de la Rochette est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) «Noix de Grenoble».  
Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires «Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie >>, Raclette de Savoie » et «Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens »et «Vin des Allobroges »”

## 8 - Le secteur touristique et de loisir

LA COMMUNE DE LA ROCHETTE N'A PAS DE VOCATION TOURISTIQUE MAJEURE. L'OFFRE TOURISTIQUE Y EST PEU DÉVELOPPÉE, MALGRÉ LA PRÉSENCE DE QUELQUES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN PLEIN-AIR.

Cette compétence est exercée par la CCCS.

### Trois itinéraires de promenade et randonnée :

- le circuit de Montrailant, départ depuis le Lac Saint-Clair (n°270)
- le circuit Chemin des Etelles, départ depuis le centre de la Rochette (n°173)
- le circuit de la Tour de Presle, départ depuis les tennis (n°175).

### Six itinéraires vélo / VTT sont dessinés sur la commune :

- les circuits Champlarent
- du Gelon
- de la Cochette
- la traversée des Hurtières
- de la ronde des villages

### Capacités d'hébergements de tourisme présents dans la commune :

- camping municipal Saint-Clair de La Rochette, situé à Détrier (11 châlets, 5 mobile-home, 35 emplacements)
- air de camping-car du Lac Saint-Clair
- la Maison d'hôte "les Oiseaux" (9 personnes)
- l'hôtel du Parc - 3 étoiles (10 chambres)
- le gîte de Mme Creux (jusqu'à 6 personnes)
- le gîte Thermik (entre 6 à 8 personnes)
- les trois gîtes les Eucalyptus (jusqu'à 14 personnes)

Une aire d'atterrissage pour le vol libre est située sur la commune de Détrier entre la Rochette et le lac de St Clair. Cette aire est bien positionnée d'un point de vue touristique mais accidentogène d'un point de vue aérologique. Le vol libre est l'un des axes de développement touristique privilégié du Coeur de Savoie.

Les équipements et les services de tourisme et de loisir (1/5 000)



## 4. EQUIPEMENTS ET SERVICES

### 1 - La Rochette : un pôle local d'équipement à l'échelle du bassin de vie

sources  
INSEE, Base permanente des équipements, juin 2015

LA ROCHETTE, QUI REMPLIT UN RÔLE DE PÔLE URBAIN EN MILIEU RURAL, POSSÈDE UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT EN CONSÉQUENCE À DISPOSITION DE SES HABITANTS ET DE CEUX DU BASSIN DE VIE.

Le niveau d'équipement de La Rochette est comparable à ceux des pôles urbains voisins. La commune possède une offre importante d'équipements et de services, ce qui lui permet de répondre aux besoins divers de ses habitants et de ceux des communes rurales de son bassin de vie.

Si l'on s'attache aux types d'équipements et services présents, on remarque que l'offre y est particulièrement diversifiée. Les services et équipements sont particulièrement nombreux en ce qui concerne les professionnels de santé, les équipements et de services d'action sociale et les équipements sportifs.

Globalement le profil d'équipement est plutôt destiné à une population âgée, conformément aux tendances démographiques de la commune entre 1990 et 2006, marquées par la progression structurelle de la part des plus de 60 ans. La Rochette possède de nombreux d'hébergements destinés aux personnes âgées, de services à la personne et de professions médicales de proximité, qui répondent bien aux problématiques de dépendance qui peuvent toucher ce public.

La récente croissance des moins de 15 ans pose la question de l'agrandissement voire de la création de nouveaux équipements à destination de ce public.

Comparaison des niveaux d'équipements des communes du territoire, 2015

	Nombre d'habitants (INSEE 2012)	Nombre d'équipements pour 1000 habitants				
		Equipements d'enseignements	Equipements sport, loisir, culture	Etablissements de santé et prof. médicales	Services d'action sociale	Equipements et services de transport et de tourisme
Montmélian	3 991	3,0	18,8	12,5	1,0	2,0
La Rochette	3 568	2,2	10,9	10,7	2,0	1,1
Pontcharra	7 203	1,4	7,5	11,5	0,4	0,7
St-Pierre d'Albigny	3 780	2,4	8,7	8,2	1,1	1,6

Equipements d'enseignement : établissements d'enseignement 1er et 2ème degrés, et d'enseignement supérieur  
Equipements sport, loisir, culture : installations accessibles à tous publics dans une structure publique ou privée (associative ou commerciale), permettant de pratiquer une activité physique et ou sportive.  
Etablissement de santé et professions médicales : établissements hospitaliers, centres de soins, dispensaires et praticiens exerçants en libéral.  
Services d'action sociale : hébergements spécifiques, services de soins, services auxiliaires de vie et crèches.  
Equipements et services de transport et de tourisme : hôtels, campings homologués, gares, taxis

## 2 - L'offre d'équipements

### A) Les équipements administratifs et de services publics

- Mairie
- Bâtiment administratif : Agence postale, Mission Emploi, Trésor Public
- Gendarmerie
- Syndicat des eaux
- Centre technique

### B) Les équipements scolaires

- Ecole maternelle Croisette
- Collège Val Gelon
- Ecole primaire
- Ecole maternelle Les Grillons

### C) Les équipements destinés à la petite enfance

- Crèche Pomme Reinette
- RAM La Rochette

### D) Les équipements culturels et touristiques

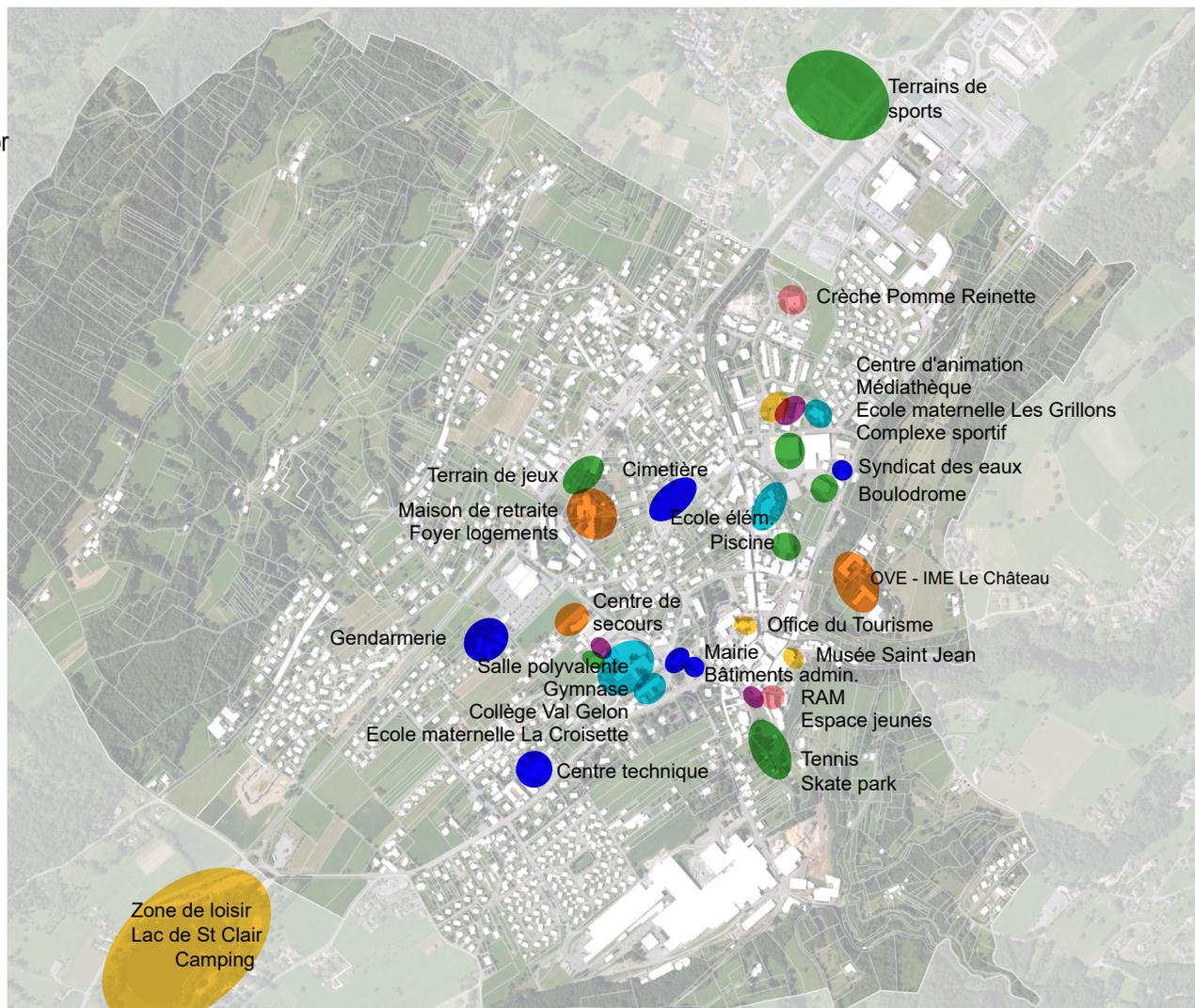
- Musée Saint Jean
- Office du tourisme et Bibliothèque
- Zone de loisir Lac de Saint Clair et camping (Détrier)

### E) Les équipements socio-culturels

- Centre d'animation
- Ecole de Musique
- Espace jeune
- Salle polyvalente

### F) Les équipements sportifs

- Complexe sportif
- Boulodrome couvert
- Tennis
- Piscine
- Gymnase
- Terrains de jeux et citystade
- Terrains de sports (La Croix de La Rochette)



### E) Les équipements de santé et sociaux

- Maison de retraite Les Curtines
- Foyer logement
- Centre de secours
- OVE - IME Le Château, Institut médico-éducatif pour les jeunes de 12 à 20ans

- A) Les équipements administratifs et de services publics
- B) Les équipements scolaires
- C) Les équipements destinés à la petite enfance
- D) Les équipements culturels et touristiques
- E) Les équipements socio-culturels
- F) Les équipements sportifs
- E) Les équipements de santé et sociaux

### 3 - Les trois pôles d'équipements de proximité

L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS EST ORGANISÉE EN 3 PÔLES, EN LIMITE DU CENTRE-ANCIEN.

Les équipements communaux et/ou d'influence intercommunale ont tous été implantés hors du centre ancien depuis le milieu des années 1960, recherchant des emprises foncières adaptées aux besoins de la croissance urbaine. Une nouvelle médiathèque vient d'ouvrir dans le centre social, libérant l'étage du bâtiment des Carmes au pied de l'Eglise.

Cette organisation fragilise l'animation du centre-ancien et notamment la vie commerçante (séparation des fonctions) :

#### 1/ à l'entrée Sud du bourg.

L'îlot Croisette comprend la mairie et des bâtiments administratifs, ainsi que l'école maternelle de La Croisette. Ces équipements, créés dans les années 1960, sont maintenant vétustes.

Ce pôle a été complété plus récemment par un collège et une salle polyvalente (cinéma...).

#### 2/ à la sortie Nord du bourg.

A l'origine, ce pôle comprenait l'école élémentaire et la piscine desservi par la rue de la Neuve. L'accès de l'école est organisé depuis le pôle sportif permettant de mutualiser les stationnements, faciliter l'accès en voiture et la sécurité des enfants. Un franchissement piétonnier sur le Gelon permet de desservir l'école.

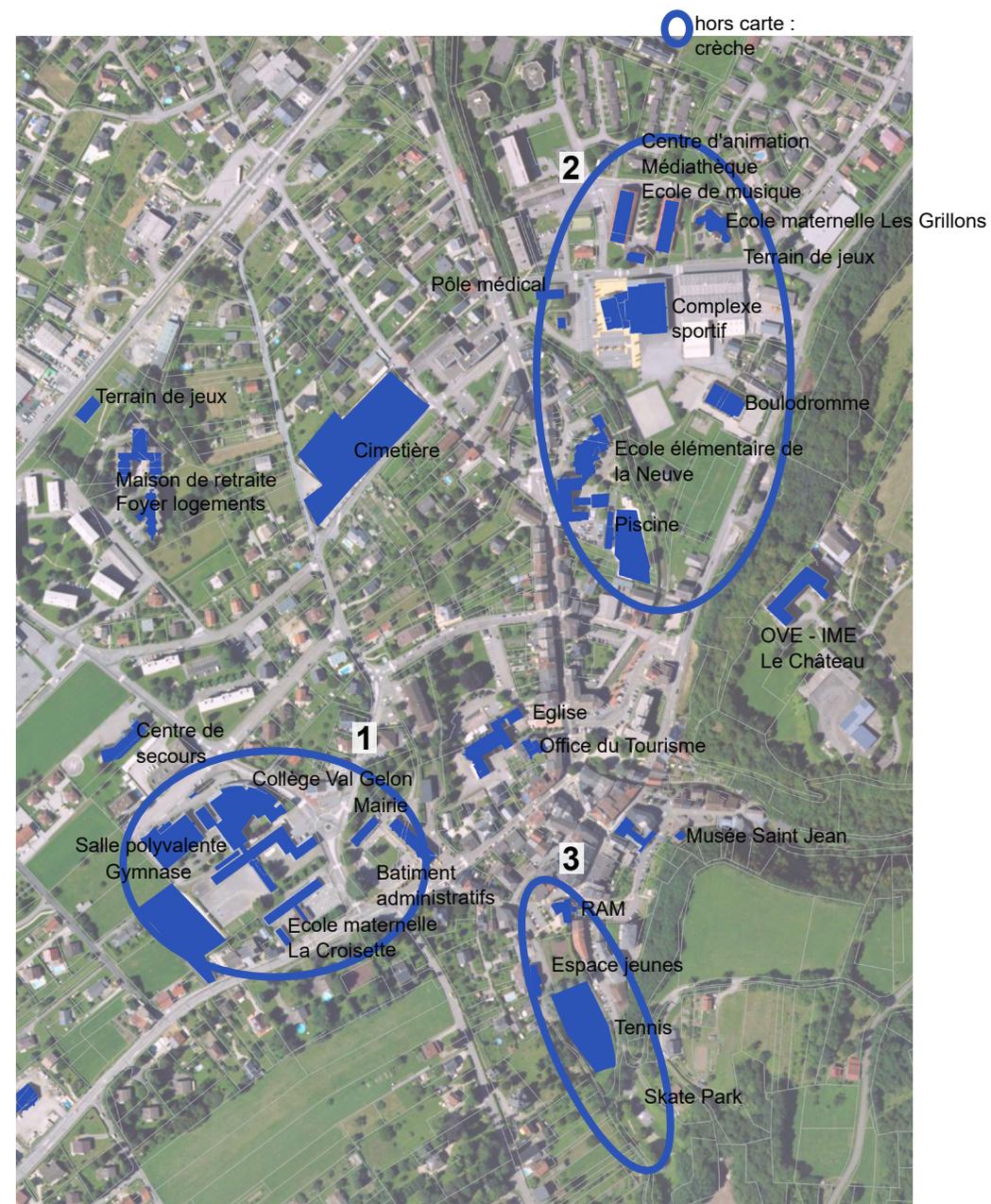
Ces équipements sont complétés par les équipements sportifs et socioculturels.

La crèche est située tout au Nord de la commune en limite avec La Croix-de-la-Rochette

#### 3/ dans le centre ancien

L'ancien siège de la CC La Rochette-Val Gelon (bâtiment de la Madeleine) est désormais occupé par des association et le Relais Assistante Maternelle. L'espace jeunes est maintenu autour des équipements sportifs et de loisirs de plein air (tennis et skate park).

2 pôles mono-fonctionnels



## Le pôle de l'entrée sud du bourg

Desservi par l'avenue François Milan et le boulevard Antoine Rosset, prend place le pôle administratif de la commune et une partie des équipements scolaires et leurs annexes (sportifs et culturels).

L'école de la Croisette et la mairie sont des équipements datant des années 1960 et maintenant vieillissants.

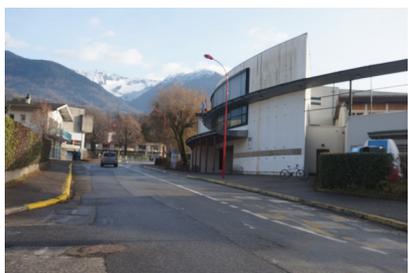
Les locaux de la mairie sont trop exigus. Les services sont répartis dans d'autres bâtiments (étage de la poste et du pôle emploi).



Ecole maternelle La Croisette (108 élèves à la rentrée 2015)



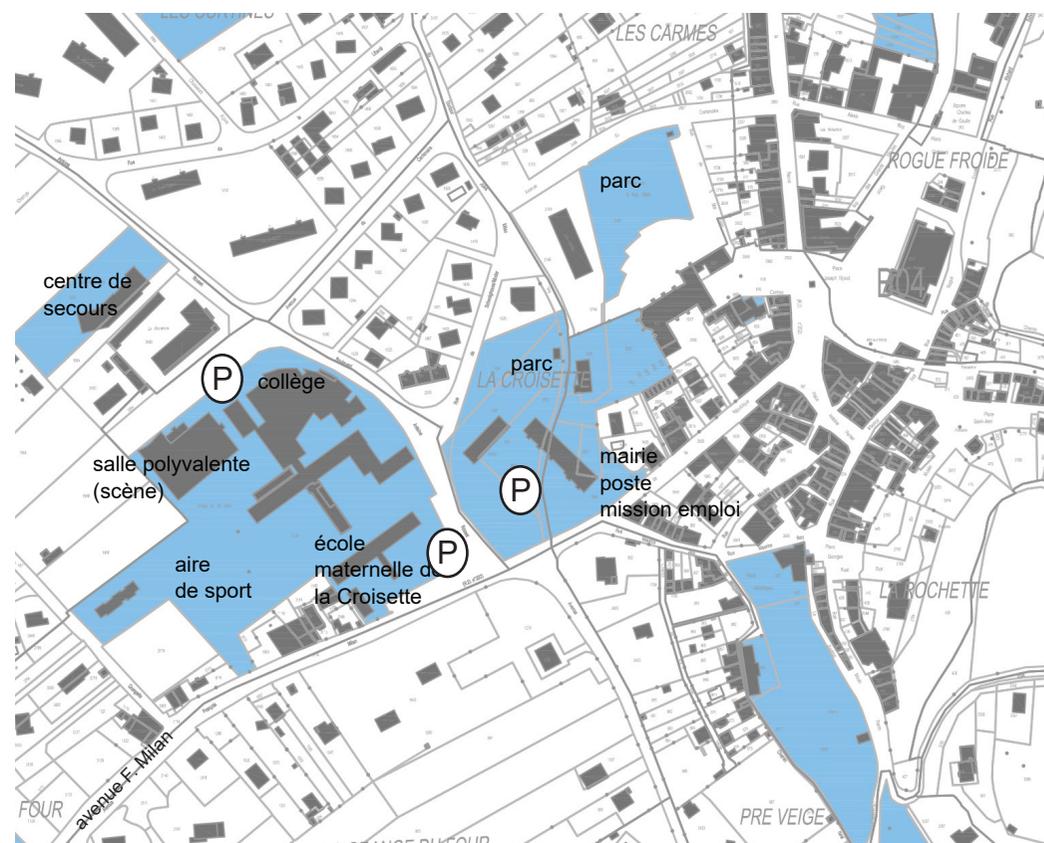
Hôtel de ville de La Rochette



Collège du Val Gelon : desserte des cas sur le blvd Antoine Rosset (sens unique de circulation)



Salle polyvalente



## Le pôle sportif et socioculturel au nord



Crèche en rez-de-chaussée



Ecole maternelle en rez-de-chaussée : état vétuste, une rénovation est à prévoir



Complexe sportif avec ses vastes stationnements (équipements récents)



Médiathèque réhabilitée, ouverture 2015



Pôle médical



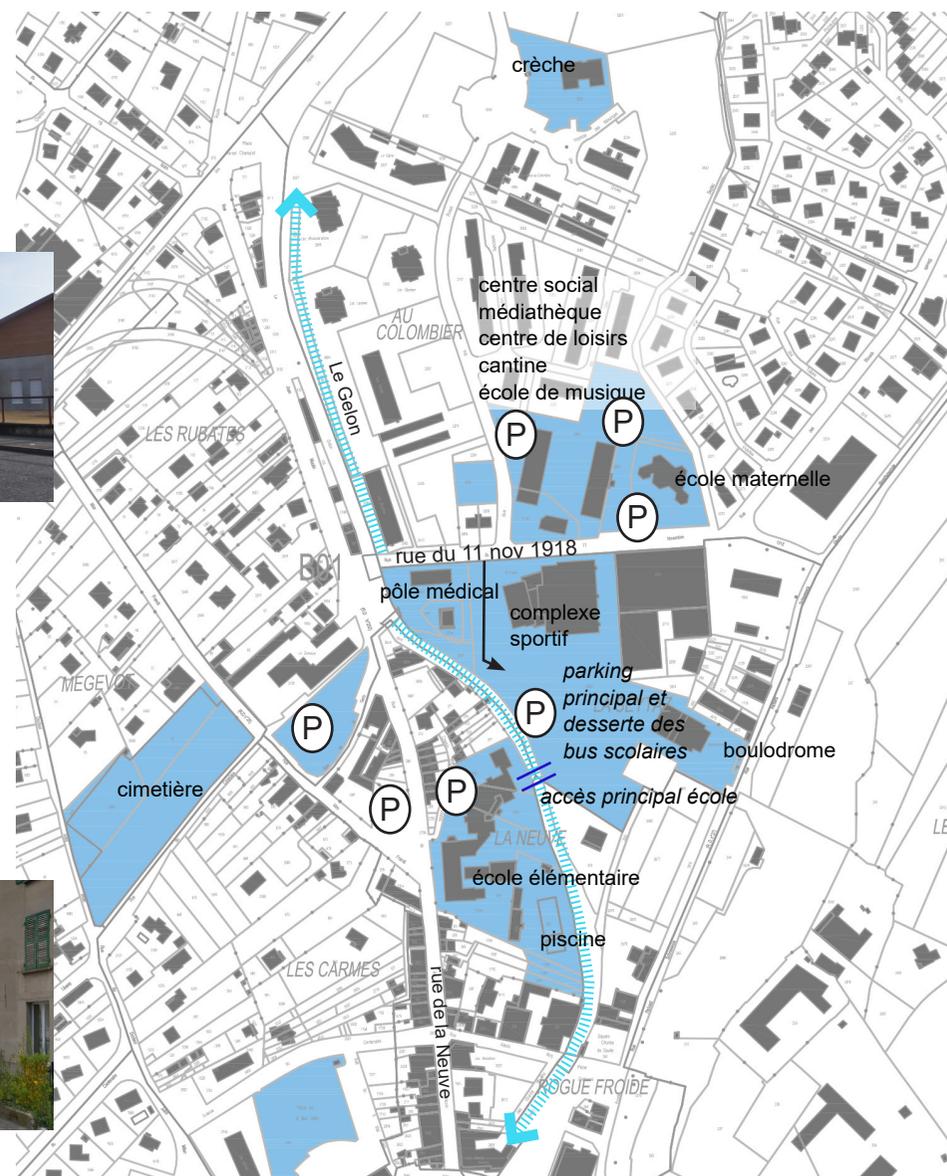
Médiathèque réhabilitée, ouverture 2015



Ecole élémentaire rue de la Neuve : une capacité d'évolution limitée sur le site



Piscine municipale



### 3 - 3 Le pôle jeune - loisirs



La Madeleine qui accueille le relais assistantes maternelles



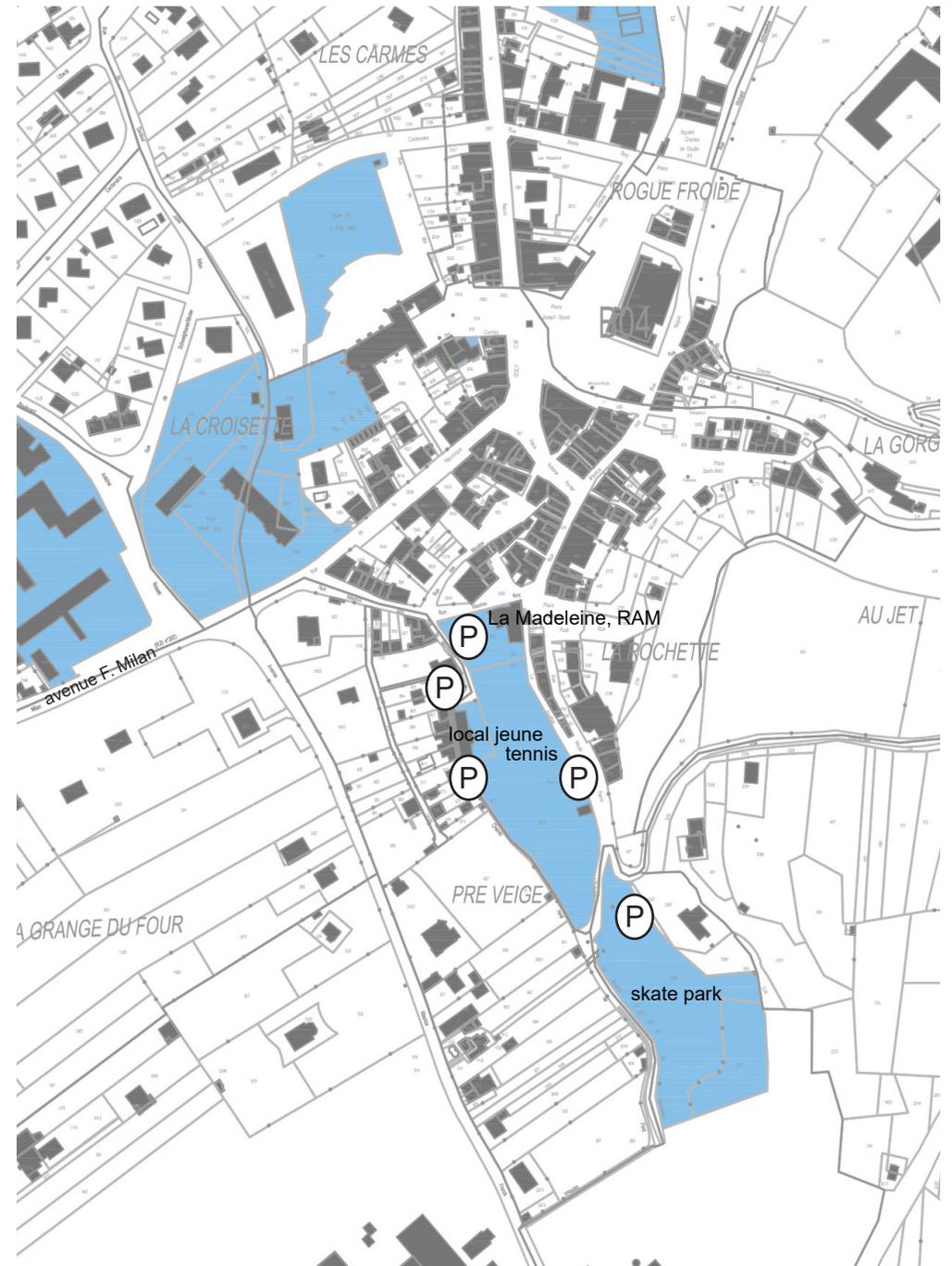
Local jeune



Terrains de tennis



Skate park



#### 4 - Les équipements scolaires : des capacités d'évolution limitées dans les équipements existants

sources  
INSEE, RP 2012  
Commune de La Rochette, effectifs scolaires de 2012 et effectif cantines scolaires de novembre 2015

A LA RENTRÉE SCOLAIRES 2015/2016, LA ROCHETTE ACCUEILLE 525 ÉLÈVES. EN 2012, LES ÉCOLES COMMUNALES COMPORTENT 497 ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À L'ÉLÉMENTAIRE. L'OFFRE D'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE DOIT ÊTRE ADAPTÉE EN RAISON DES LA PROGRESSION DE MOINS DE 10 ANS.

Les équipements scolaires de la commune comprennent :

- l'école maternelle de la Croisette (4 classes + salle de cantine)
- l'école maternelle Les Grillons (3 classes)
- l'école élémentaire de la Neuve (12 classes dont 1 classe Ulysse + restaurant scolaire)

Enfin d'estimer au plus juste l'occupation des classes en fonction des données démographiques, nous prendrons l'année 2012 comme référence (données INSEE). En 2012, 497 élèves sont scolarisés à La Rochette :

- 74 élèves dans l'école Les Grillons
- 110 élèves dans l'école de La Croisette
- 311 élèves dans l'école de la Neuve.

Les classes comportent en moyenne 24 élèves, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (22,7 en 2012, données EUROSTAT). On estime la **charge des classes à 22 enfants au total**, ce qui équivaut à **1 classe supplémentaire**.

En 2012, 126 enfants scolarisés dans la commune ne résident pas à La Rochette, ce qui représente près de **1/4 des enfants scolarisés**.

Le service de restauration est réalisé en liaison froide pour les écoles maternelles et par le restaurant scolaire de l'école de la Neuve. Le restaurant est d'ailleurs en situation de saturation.

Commune de La Rochette  
Effectifs scolaires de la commune en 2012

	Nombre d'enfants	Nombre de classes	Nombre d'enfants moyen/ classes
maternelle publique (3/5 ans)	186	9	21
élémentaire publique (6/10 ans)	311	12	26
<b>TOTAL (COMMUNE 2012)</b>	<b>497</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
Population La Rochette 3/10 ans (INSEE 2012)	373		

Commune de La Rochette  
Effectifs des cantines scolaires, novembre 2015

- **Ecole de la Neuve** : 166 enfants soit 49.9% des élèves
- **Ecole Croisette** : 44 enfants soit 40.4% des élèves
- **Ecole Les Grillons** : 34 enfants soit 41.7% des élèves

Commune de La Rochette  
Besoins endogènes et exogènes en équipement scolaires de la commune en 2012

Nombre d'enfants scolarisés (COMMUNE 2012)	<b>497</b>
Nombre d'enfants scolarisés habitants hors la Rochette	124
Nombre de résidences principales (INSEE 2012)	1541
Taux d'enfants scolarisés/ résidences principales	0,32
Taux d'enfants scolarisés habitants la Rochette / résidences principales	0,24
Taux d'enfants scolarisés/ logements	0,29
Taux de scolarisation/population totale	0,14

**La scolarisation des plus de 10 ans s'effectue :**

- pour les collégiens au Collège du Val Gelon à La Rochette
- pour les lycéens le Lycée Pierre du Terrail à Pontcharra.

## 5 - Les équipements d'accueil petite enfance et enfance en périscolaire

## 6 - Les équipements pour personnes âgées

LES COMPÉTENCES PETITE ENFANCE ET JEUNESSE SONT GÉRÉES PAR LA CC CŒUR DE SAVOIE VIA LA GESTION DE PLUSIEURS SERVICES ET LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES.

LA ROCHETTE ACCUEILLE 2 ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

L'accueil petite enfance est réalisé grâce à deux structures multi-accueil :

- Pomme de Reinettes à La Rochette : capacité d'accueil 25 enfants
- Pomme d'Api à La-Croix-de-la Rochette : capacité d'accueil 10 enfants

Le relai assistantes maternelles est également présent à La Rochette, dans les locaux de la Madeleine.

L'accueil périscolaire (garderie et activités périscolaires) est assuré dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

L'accueil de loisirs sans hébergement est assuré par :

- le **centre d'animation intercommunal à La Seytaz**. Il est disponible pour les enfants entre 3 et 11 ans pendant les vacances scolaires
- **l'espace jeune** pour les adolescents de 12 à 17 ans. Il propose des activités sportives, culturelles,

L'offre actuelle :

- EHPAD Les Curtines : 60 places
- Résidence Les Chamois : 45 places

Ces deux équipements sont situés sur le même site, aux Curtines.

L'Ehpad nécessite des travaux de mise aux normes. Un nouvel Ehad est envisagé sur le Nord du territoire communal, une emprise foncière publique est réservée à cet effet dans l'ancienne ZAC de la Seytaz.

Le projet n'est à ce jour pas programmé.

## 7 - Les équipements de plein air



La Madeleine qui accueille le relais assistantes maternelles



Local jeune



Terrains de tennis



Skate park



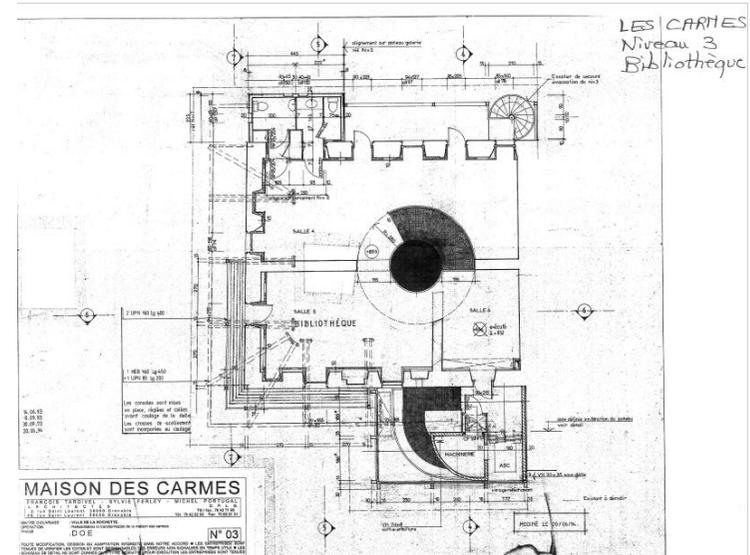
## 8 - Les équipements vacants ou sous-utilisés

### Les Carmes



Les Carmes, ancien couvent accueille en rdc l'office du Tourisme et une salle d'exposition. La bibliothèque qui occupait le 2ème étage et le 3ème étage vient de déménager dans le centre d'animation

Cet équipement bénéficie d'une position centrale dans le bourg. Sa réhabilitation dans les années 1990 a permis l'installation d'un ascenseur



## La Madeleine

La Madeleine, ancien hôpital, puis siège de la CC Val de Gelon, le bâtiment accueille actuellement le RAM, des salles associatives et la salle des mariages.

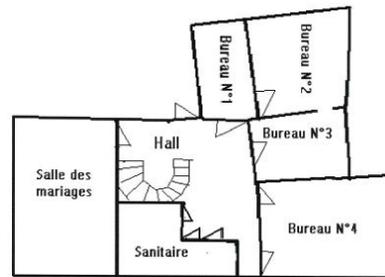
Cet équipement bénéficie d'une position centrale dans le bourg.

L'accessibilité de l'étage n'est pas assurée.

Des parkings existent à proximité, rue de Momligen et place G. Ruat .

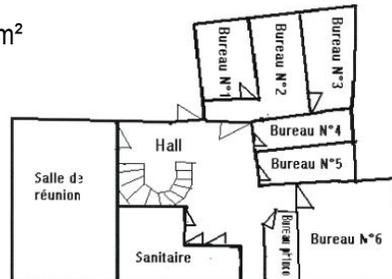


Rdc la Madeleine



Etat général	Bon
Etat électricité	Bon
Etat des sanitaire	Bon

Etage la Madeleine



Etat général	Bon
Etat électricité	Bon
Etat des sanitaire	Bon

Au total 430 m<sup>2</sup>

Salle de mariage	49.58 m <sup>2</sup>
Bureau N°1	16.69 m <sup>2</sup>
Bureau N°2	34.17 m <sup>2</sup>
Bureau N°3	27.41 m <sup>2</sup>
Bureau N°4	36.16 m <sup>2</sup>
Sanitaire	13.10 m <sup>2</sup>
Hall	35.90 m <sup>2</sup>

Surfaces 213.01 m<sup>2</sup>

Chauffage fuel collectif

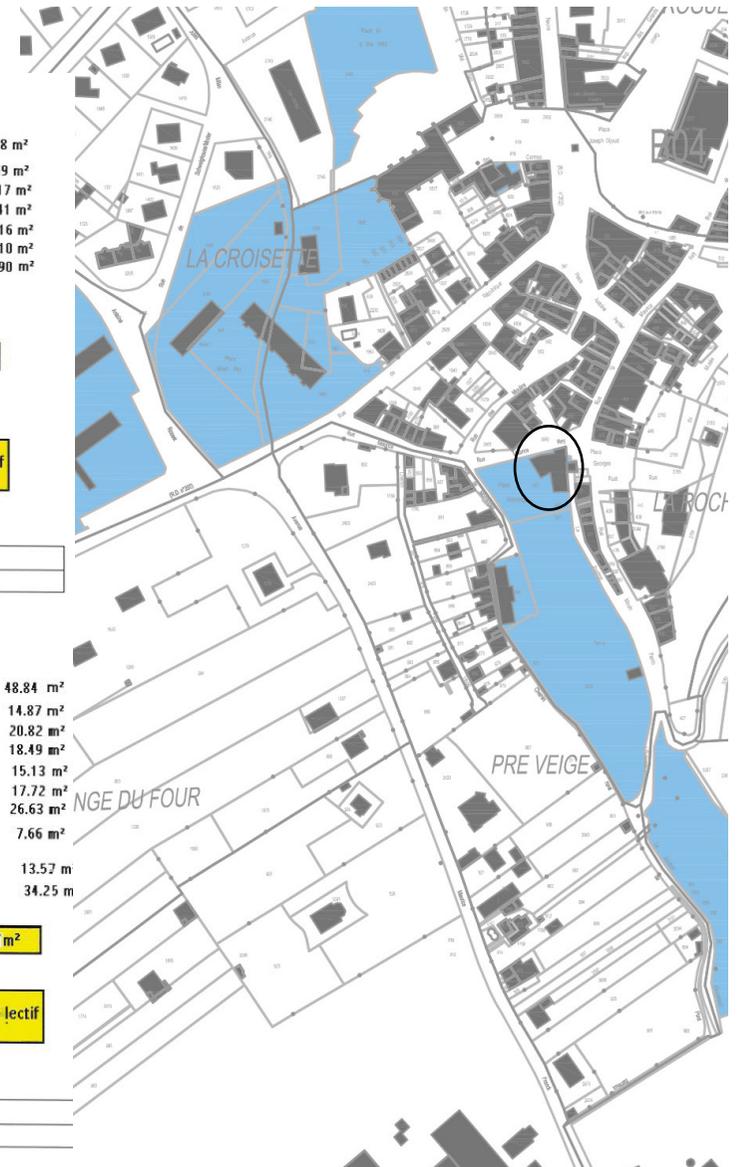
Contrat EDF	N°
Contrat Sy eau	N°

Salle de réunion	48.84 m <sup>2</sup>
Bureau N°1	14.87 m <sup>2</sup>
Bureau N°2	20.82 m <sup>2</sup>
Bureau N°3	18.49 m <sup>2</sup>
Bureau N°4	15.13 m <sup>2</sup>
Bureau N°5	17.72 m <sup>2</sup>
Bureau N°6	26.63 m <sup>2</sup>
Bureau photocopieur	7.66 m <sup>2</sup>
Sanitaire	13.52 m <sup>2</sup>
Hall	34.25 m <sup>2</sup>

Surfaces 217.98 m<sup>2</sup>

Chauffage fuel collectif

Contrat EDF	N°
Contrat Sy eau	N°



## 5. COMMERCES

sources

commune, diagnostic du tissu commercial rochettois, juin 2015

### 1 - Une offre de commerces importante mais fragile ...

Le centre de la Rochette concentre une offre de commerces importantes mais un taux de vacances de plus de 30% des locaux est constaté en 2015, dont notamment la superette (cessation d'activité en 2013).

#### Evolution des commerces depuis 1999

- des fermetures magasins tout secteur d'activités confondus avec une prédominance des commerces de bouche
- une augmentation importante de commerces de services à la personne (coiffure, esthétique, opticien, banque, assurance...)

Selon un sondage réalisé en janvier 2015, 5 à 7 commerçants devraient cesser leur activité dans les deux prochaines années pour cause de retraite, d'absence de repreneur et par manque de rentabilité suffisante.

Face à cette situation inquiétante, la commune vise à mettre en oeuvre une politique de redynamisation du tissu commercial du centre bourg, par une approche systémique :

- le renouvellement de population dans le bourg par la construction de nouveaux logements, la rénovation des bâtiments existants...
- la requalification des espaces urbains : parking, accès, circulation...pour faciliter le confort des habitants et l'activité commerciale
- la modernisation des équipements commerciaux des magasins
- la définition de programme d'accompagnement personnalisés et de formation en faveur du développement des commerces...
- la définition d'un programme d'échanges et de dialogues avec l'UCR...
- la redéfinition d'une nouvelle stratégie de marketing territorial.

### 2 - ... malgré un contexte local favorable

La Rochette concentre l'ensemble des commerces du canton. Seule la commune d'Arvillard compte 3 commerces, soit une offre pour une population de plus de **8100 habitants**.

La RD925 canalise l'ensemble des déplacements à l'échelle du canton, mais cet axe ne traverse pas le bourg, ce qui nuit à la visibilité du pôle commercial en présence, essentiellement concentré dans le bourg. Une moyenne surface, ainsi qu'une boulangerie sont toutefois installés en vitrine de cet axe de transit.

L'environnement économique est donc plutôt favorable à l'attractivité de la commune en termes d'emploi et de croissance économique ce qui favorise le dynamisme commercial.

Cette attractivité est liée à la présence de grandes entreprises industrielles, couplées à une offre de services et d'équipements concentrée à la Rochette fortement créatrice d'emplois.

L'offre commerçante est dynamisée par le marché hebdomadaire très dynamique qui bénéficie d'une clientèle de communes plus éloignées que la zone de chalandise.

### 3 - Les évolutions qui nécessitent une reformulation de l'offre de proximité dans le bourg

#### **Le profil socio-démographique des chalands qui évolue**

- une offre de commerces qui doit répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, notamment les commerces de proximité,
- en même temps qu'aux besoins des familles récemment implantées sur la commune (croissance de la tranche d'âge des 0 à 14 ans et des 30 à 44 ans) plus en attente de larges choix, de commerces diversifiés... mais adaptés à leur niveau de revenu qui reste modeste sur la Rochette. En effet, le niveau de revenu des habitants de la Rochette, comme dans le canton, est en moyenne inférieur à la moyenne nationale et en diminution, même si ces constats marquent des disparités importantes .

#### **Le déclin de l'attractivité commerçante du bourg face aux grandes surfaces**

Le carrefour market est implanté sur l'avenue des Alpes, et a "tiré" les flux de consommateurs vers la périphérie (notamment ceux qui ne font que transiter par la Rochette. Ainsi, la zone de chalandise du centre-bourg est réduite aux habitants de proximité. Il est nécessaire de maintenir une locomotive dans le centre.

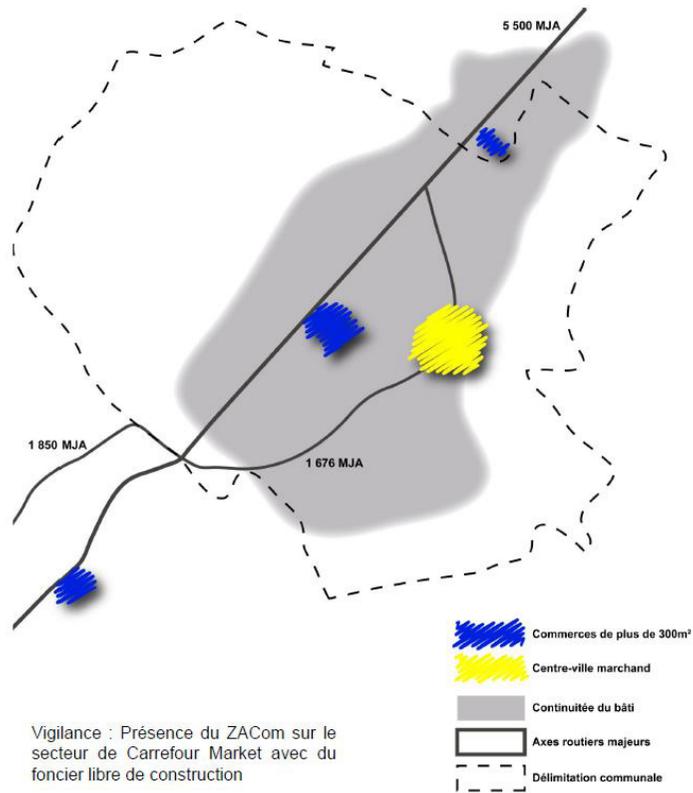
Depuis 2010, le supermarché a ouvert sur la RD925, qui concurrence les commerces de proximité du centre-bourg.

La pharmacie joue ce rôle de locomotive commerciale. Le projet des pharmaciens de fusionner les deux pharmacies pour créer une seule pharmacie/parapharmacie (besoins de 500m<sup>2</sup> de locaux) nécessite de répondre à cette demande (à court terme).

## 4 - L'offre commerciale en centre-bourg

sources

Etude complémentaire à la candidature de l'édition 2015 de l'appel à projet FISAC, CCI Savoie, Ville de la Rochette, novembre 2015



## Organisation marchande



Activité	Nombre
Alimentaire	5
Eq de la personne	7
Eq de la maison	1
Culture, Loisirs	8
Services commerciaux	7
Services non commerciaux	15
Café/Restaurant / Hôtel	12
Vacants	28
<b>Ensemble</b>	<b>83</b>

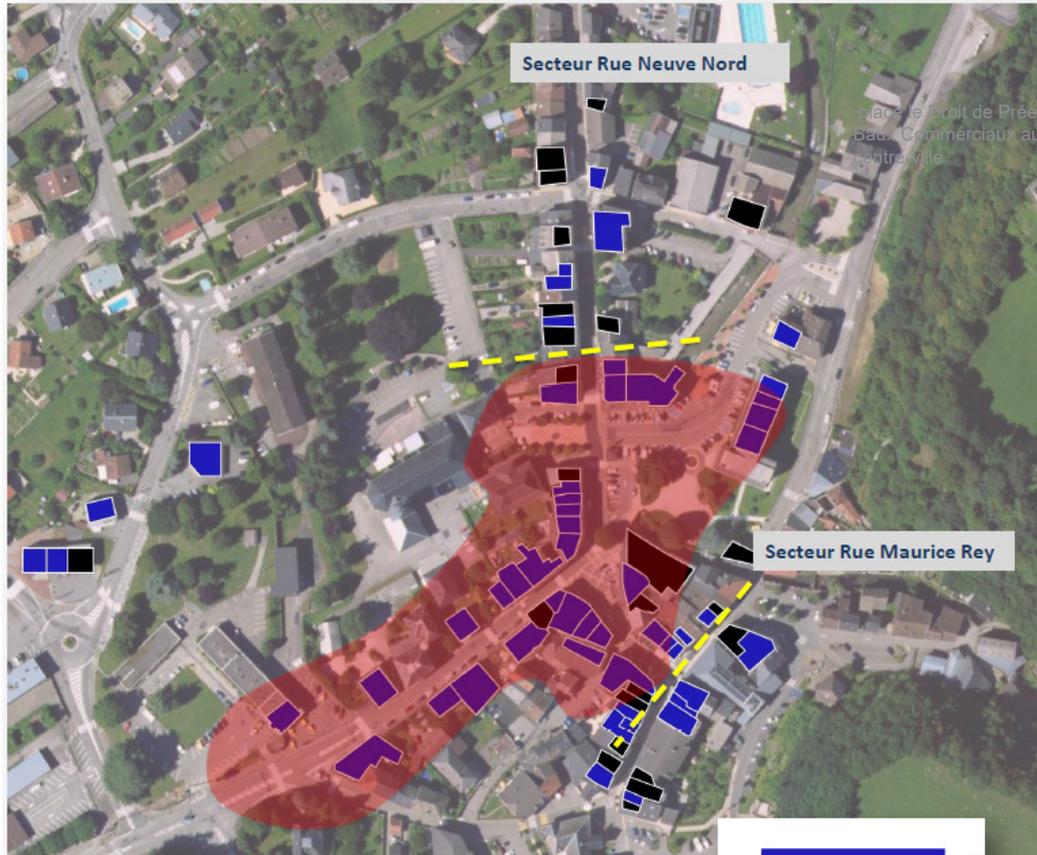
Alimentaire	Service commercial
Equipement de la personne	Service non commercial
Equipement de la maison	Café & restaurant
Culture & Loisirs	Vacant

**Enjeu :**  
 Maintien de la diversité commerciale  
 Renforcer l'activité commerciale  
 Vocation et devenir de certains linéaires fragilisés par la vacance



# Organisation marchande

## La vacance commerciale



Centre marchand

### Secteur Rue Neuve Nord:

#### 13 activités recensées dont :

- ✓ Un taux de vacance commerciale très important (61 %)
- ✓ Une prédominance à des activités de services/ culture loisir
- ✓ Un appareil commercial qui répond plus aux besoins de consommation des habitants sur une fonction d'offre de faubourg

### Secteur Rue Maurice Rey:

#### 21 activités recensées dont :

- ✓ Un taux de vacance commerciale très important (47 %)
- ✓ Une prédominance à des activités de café et restauration
- ✓ Un appareil commercial qui en déliquescence souffrant d'un manque d'attractivité/ peu de visibilité commerciale

### Secteur centre marchand:

#### 49 activités recensées dont :

- ✓ Un taux de vacance commerciale moyen (10 %)
- ✓ Une prédominance de service à la personne
- ✓ Un cœur marchand en mutation commerciale.

La commune a choisi de mettre en place le Droit de Préemption sur les Fonds et Baux Commerciaux au niveau du périmètre du centre-ville.

Une délibération a été prise en Conseil Municipal le 23 octobre 2019 (jointe en annexe du PLU- DUP)

sources

Etude complémentaire à la candidature de l'édition 2015 de l'appel à projet FISAC, CCI Savoie, CMA Savoie, Ville de la Rochette; Nov.2015

SUITE À SA MODIFICATION EN 2012, LE SCOT MÉTROPOLITE SAVOIE A INTÉGRÉ LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DAC) QUI FIXE DES RÈGLES PRÉCISES EN MATIÈRE D'IMPLANTATION COMMERCIALE.

Le PLU de la ROCHETTE devra être compatible avec ces orientations reprises dans le SCOT.

Le DAC ambitionne de mailler le territoire en donnant la priorité aux centralités et aux pôles de maillage territorial. Il privilégie le développement des centralités du quotidien et des pôles de maillage territorial dans l'objectif principal de renforcer les équilibres du territoire.

Les orientations du DAC se déclinent en 4 axes d'objectifs :

- favoriser le maintien et implantation de commerces dans le centre-ville/ quartier, centre-bourg
- limiter la consommation du foncier : priorité au confortement des espaces commerciaux existants
- optimiser le maillage existant du territoire pour limiter les déplacements et la distance parcourue pour des achats courants
- qualifier les zones commerciales des entrées de ville, réduire leur impact sur l'environnement

Le DAC identifie deux Zones d'Aménagement Commercial à La Rochette :

- Le Centre-ville est identifié comme une **centralité du quotidien principale**.

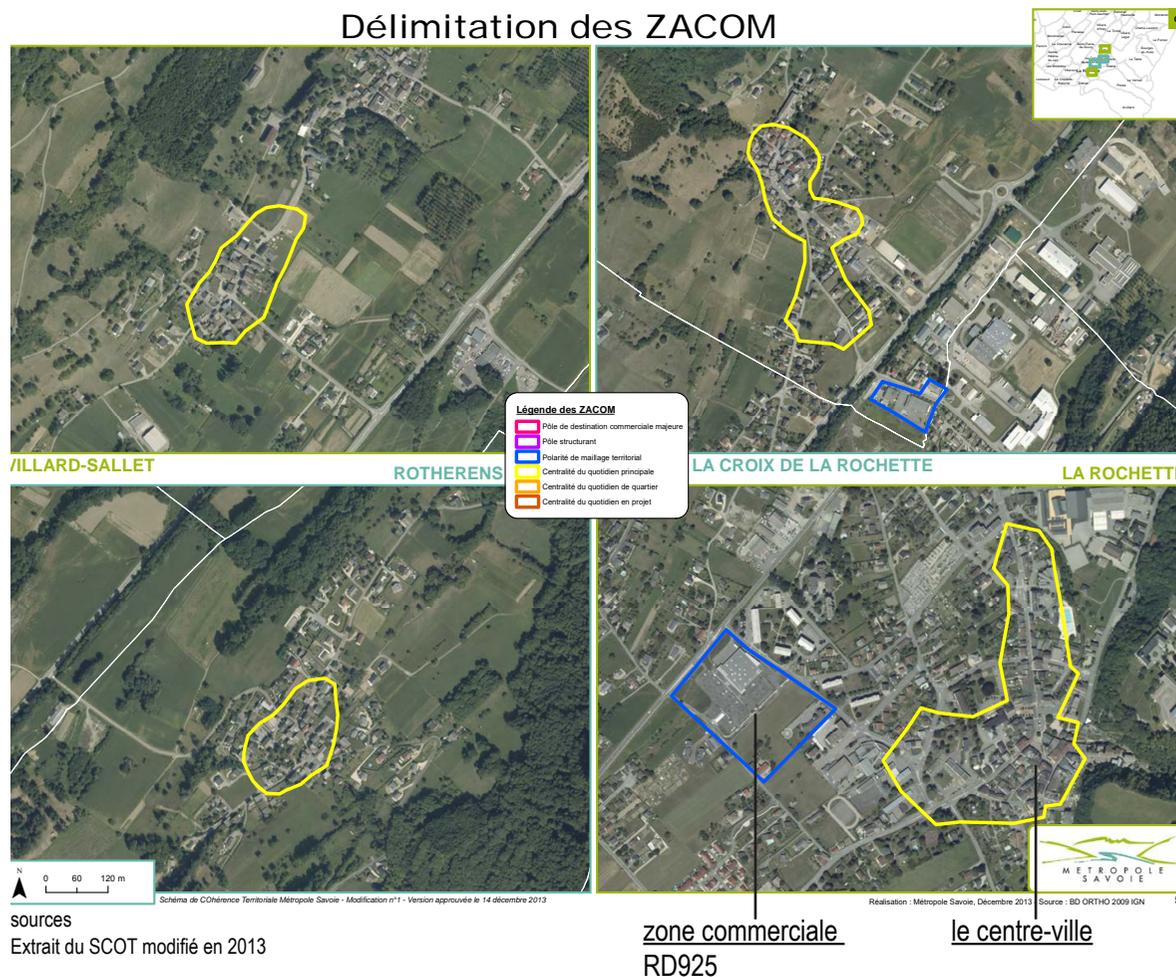
Son influence s'exerce au delà de l'échelle communale. Cette zone a vocation à accueillir des commerces de proximité et de services.

Dans ces centralités identifiées, le DAC vise à **donner priorité à l'implantation et au maintien des commerces et artisans** de proximité pour animer les centres historiques.

- La zone commerciale le long de la RD925 est identifiée en **pôle de maillage territorial**.

Il a vocation à rayonner à l'échelle intercommunale, en attirant les chalandes dans un rayon de 10 minutes en voiture. Ces pôles sont encadrés dans leur développement dans le souci de la revitalisation des centralités et de cohérence entre équipements.

## Délimitation des ZACOM



zone commerciale RD925

le centre-ville

- Polarité de maillage territorial
- Centralité du quotidien principale

---

## Chapitre 4 : Occupation et organisation de l'espace

# 1. L'ÉVOLUTION URBAINE

## 1 - Les grandes phases du développement urbain

### Les origines du développement

La commune s'est développée grâce à la ressource en eau au confluent du Gelon et du Joudron ainsi qu'au positionnement stratégique du château construit sur les hauteurs au XI<sup>e</sup> siècle.

Progressivement le bourg se structure en village rue sur l'axe de l'actuelle RD202. De nombreuses industries ont assuré l'essor de la commune qui atteint son pic démographique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un tramway assurait la connexion Pontcharra-La Rochette.

### Les entrées du bourg

Des repères importants au début du siècle se sont progressivement effacés : l'entrée du bourg sud "La Croisette" menant aux usines, la gare de tramway.

### L'industrie

La commune a toujours eu un passé industriel, tanneries et métallurgie au XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que la première usine de pâtes à papier vers 1870. La cartonnerie se développe à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle avec un important développement dans les années 1960.

Evolution de la tâche urbaine



Au XIX<sup>e</sup>ème s



Dans les années 1940



Entrée sud du centre-ville - La Croisette, aujourd'hui une pizzeria



Entrée nord du centre-ville - L'ancienne gare de tramway



Place des Marronniers - actuelle Place Antoine Perrier Le Gelon était bien visible



Place de la Mairie - actuelle place Giabiconi, l'ancienne mairie est aujourd'hui remplacée par le square Ch. de Gaulle



Le monument aux morts

### A partir des années 1960

Les équipements sont délocalisés en dehors du centre bourg autour de la nouvelle mairie (école, services, commerces...). Des résidences de logements collectifs sont réalisés dans la plaine, rompant avec les typo-morphologies bâties historiques.

### Evolution du tissu ancien du centre-bourg

Il a subi d'importantes transformations avec constructions/reconstructions après les années 1970 : recouvrement partiel de la rivière, modification de la majeure partie de la trame urbaine au pied du coteaux (anciennes place de la mairie, place des marronniers...).

### Les années 1980

La commune connaît un rythme d'urbanisation plus important. La croissance urbaine s'étend entre le centre-bourg et la RD925, et à l'ouest de celle-ci aux pieds des coteaux. L'intensification du développement urbain s'est poursuivie dans les années 2000 hors de la tâche urbaine.

Evolution de la tâche urbaine



En 1961



En 1985



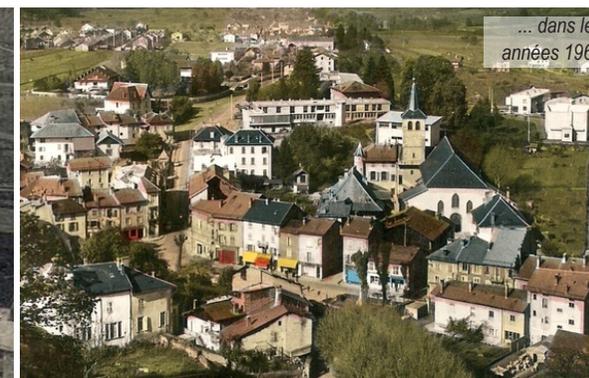
Mairie et pôle de service et le château en fond



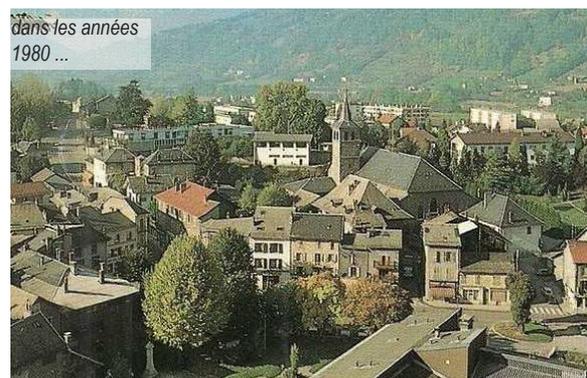
Piscine municipale



Evolution du centre bourg dans les années 1940 ...



... dans les années 1960



dans les années 1980 ...



... et de nos jours.

## 2 - La multiplication des voies de desserte locale dans les quartiers résidentiels

Le développement urbain expansif dans la plaine et les coteaux à compter des années 1960 sous forme d'habitat individuel groupé ou diffus, s'est accompagné de la multiplication des voies de desserte locale.

A usage privatif, ces voies peuvent être en impasse ou en boucle. Elles permettent de relier un lot ou un ensemble de lot, aux voies communales.

Cette trame viaire que l'on retrouve uniquement dans les quartiers résidentiels, est un frein à la qualité urbaine de ces espaces :

- réalisées au grès des opportunités foncières et immobilières, ces voies ne participent pas au maillage communal.
- Leur multiplication contraint à contourner et à allonger les distances.
- ces voies qui desservent entre 2 et 10 logements, se multiplient, souvent en impasse

Evolution de la tâche urbaine en 2013



Réseau de desserte résidentielle de La Rochette

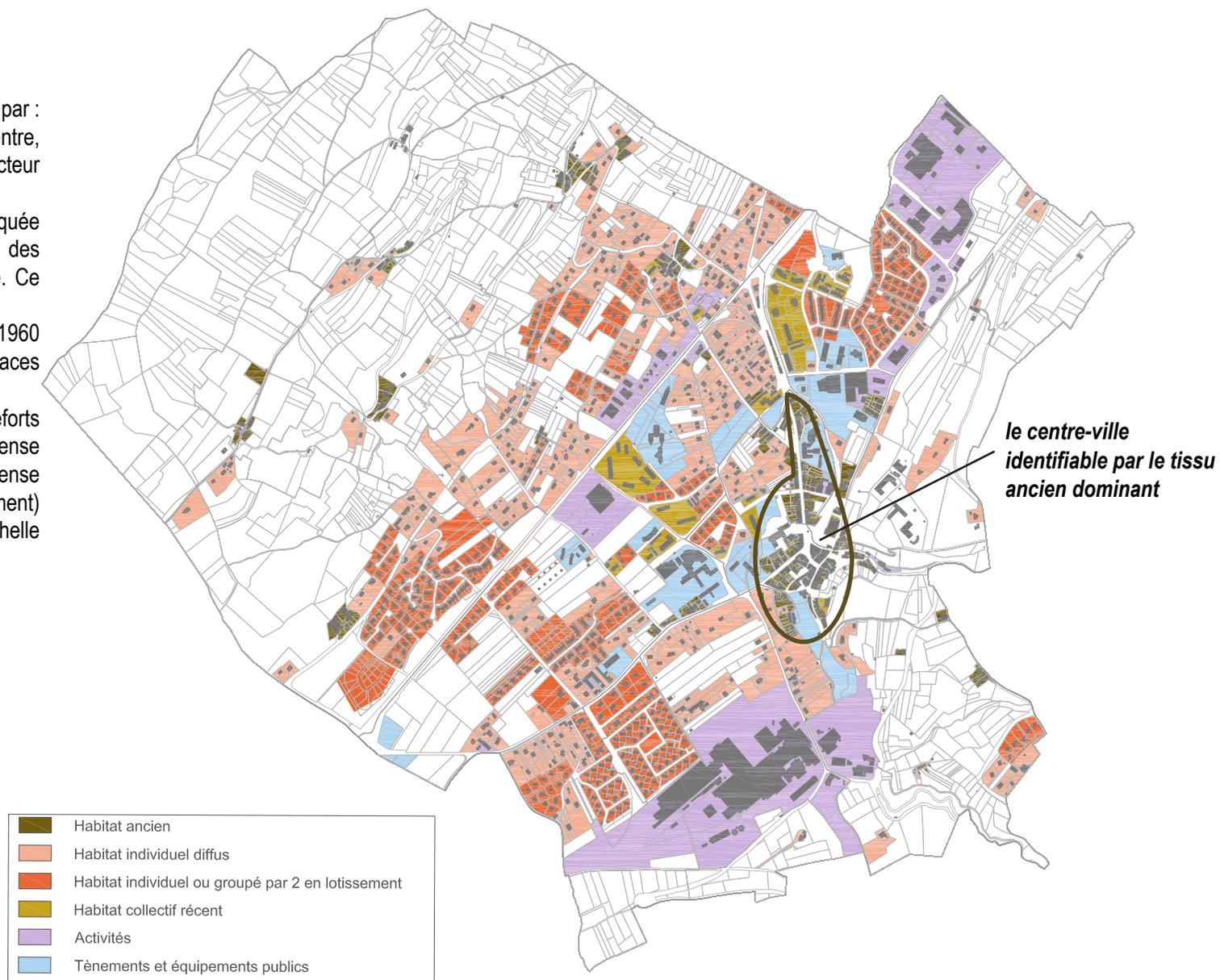


## 2. LES FORMES BATIES

### 1. Typologie des formes urbaines

L'organisation spatiale de la Rochette est marquée par :

- un tissu ancien au caractère urbain dans le centre, faiblement étendu, mais fortement identifiable et vecteur de centralité
- une extension immédiate de ce tissu ancien marquée par de larges emprises publiques occupées par des équipements, sans mixité urbaine et fonctionnelle. Ce tissu est sous-occupé, très peu dense
- des immeubles collectifs réalisés dans les années 1960 à 1980 (habitat collectif récent), éloignés des espaces centraux par "la ceinture" d'équipements publics
- une occupation de la plaine et des premiers contreforts de Montrailant par un habitat individuel : très peu dense à proximité du centre-ville, en diffus, un peu plus dense sur les secteurs plus éloignés (opération en lotissement)
- des emprises pour les activités importantes, à l'échelle du pôle local de la Rochette



## Le tissu ancien du centre ville

### Densité de centralité

Ensemble urbain aggloméré autour des espaces publics (places)

Tissu urbain dense composé d'immeubles collectifs et quelques maisons de ville sur la rue de la Neuve.

Implantation à l'alignement, en ordre continu, formant un front de rue

Volumétrie : R+2 voire R+3 et combles



Le village s'étendait de la Croisette au Sud à l'ancienne gare du Tram, le long de la rue de la Neuve en faubourg du bourg. Y subsistent des constructions marquant un front urbain sans épaisseur.

Rue de la neuve, les rdc commerçants sont moins nombreux et souvent vacants.



## L'habitat collectif récent

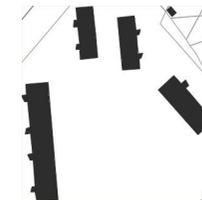
Densité : environ 60 logements / ha

Implantation en milieu de parcelle

Volumétrie : R+4, R+5

Traitement minimal des espaces extérieurs et présence importante de parkings en surface.

Des immeubles collectifs sous forme de barres, en rupture avec les typologies du centre ancien



HLM Les Genêts, au Colombier



HLM Les Belledonnes aux Curtines, à proximité de la RD 925



Résidence Les Platanes, en centre-ville

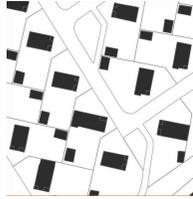
## L'habitat individuel en lotissement

Habitat individuel groupé des années 1960

**Densité : 11 logements / ha**

Trame viaire en raquette liée au découpage des lots.

Implantation bâtie en milieu de parcelle.

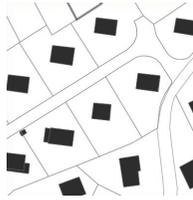


Habitat individuel groupé des années 1970

**Densité : 10 logements / ha**

Habitat organisé de part et d'autre d'une voie résidentielle souvent en impasse

Implantation bâtie en milieu de parcelle



Habitat individuel groupé des années 2000

**Densité : 15 logements / ha**

Densité bâtie plus élevée, souvent groupé par 2, des constructions desservies par des voies résidentielles avec quelques impasses.

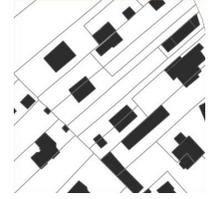


## L'habitat individuel diffus

Habitat individuel diffus en fond de vallée

**Densité : 10 logements / ha**

Parcelles en lanière, avec des constructions alignées sur la rue ou en milieu de parcelle.



Habitat individuel diffus sur les versants

**Densité : 6 logements / ha**

Large parcelles qui accueillent des pavillons de grande taille. Nombreux terrassements : les constructions sont rarement insérées dans la pente.

Les constructions sont toutes en retrait par rapport aux voisins et à l'alignement



## Habitat individuel des hameaux et écarts

Les hameaux sur les versants Ouest sont composés d'anciens bâtis agricoles transformés en habitat. Des granges sont conservées dans leur fonction.

Autour de cet habitat ancien est venu se greffer de l'habitat pavillonnaire en entrée et sortie de hameau. Ces habitations construites entre les années 1960 et 2000, sont des pavillons implantés en milieu de parcelle. Elles occupent des très grandes parcelles et s'étalent sur les espaces agricoles et naturels alors que les constructions anciennes sont regroupées, organisées en grappe autour d'un espace commun qui formait une cour.

Montbertrand et Saint-Maurice ont été rattrapés par le tissu urbain pavillonnaire à partir des années 1970. A Montbertrand, un petit immeuble collectif a été réalisé dans les années 1990.

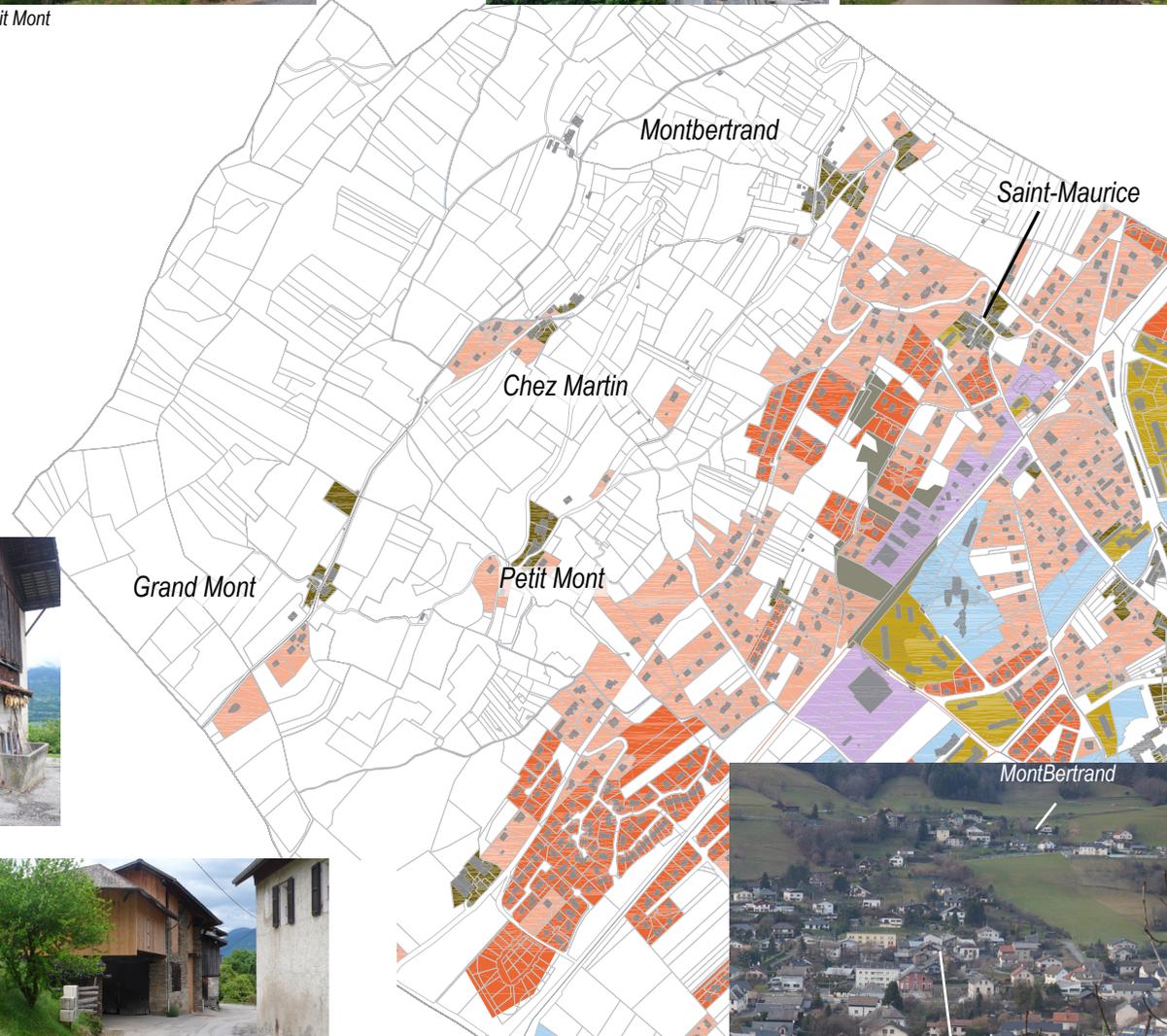
Les typologies sont essentiellement de l'habitat individuel unifamilial.



Petit Mont



Montbertrand



Grand Mont



Saint-Maurice



Chez Martin



Saint-Maurice

**Les écarts sur les versants Est sont plus rares.**

Le Château de la Rochette, très prégnant dans le paysage depuis la vallée, sur son éperon rocheux, est aujourd'hui un Institut médico-éducatif (IME).

Il constitue une des rares occupation ancienne de ces versants.

Quelques constructions rurales dispersées sont également présentes mais sans regroupement en hameau comme sur les versants du Montrailant.

Quelques pavillons sont également recensés le long de l'accès au château.

L'écart de **La Violette** sur les coteaux Est, est composé d'une dizaine de résidences pavillonnaires desservit par une voie en impasse. Il s'agit d'un lotissement isolé dans les espaces agricoles et naturels en limite de la commune de Presles.

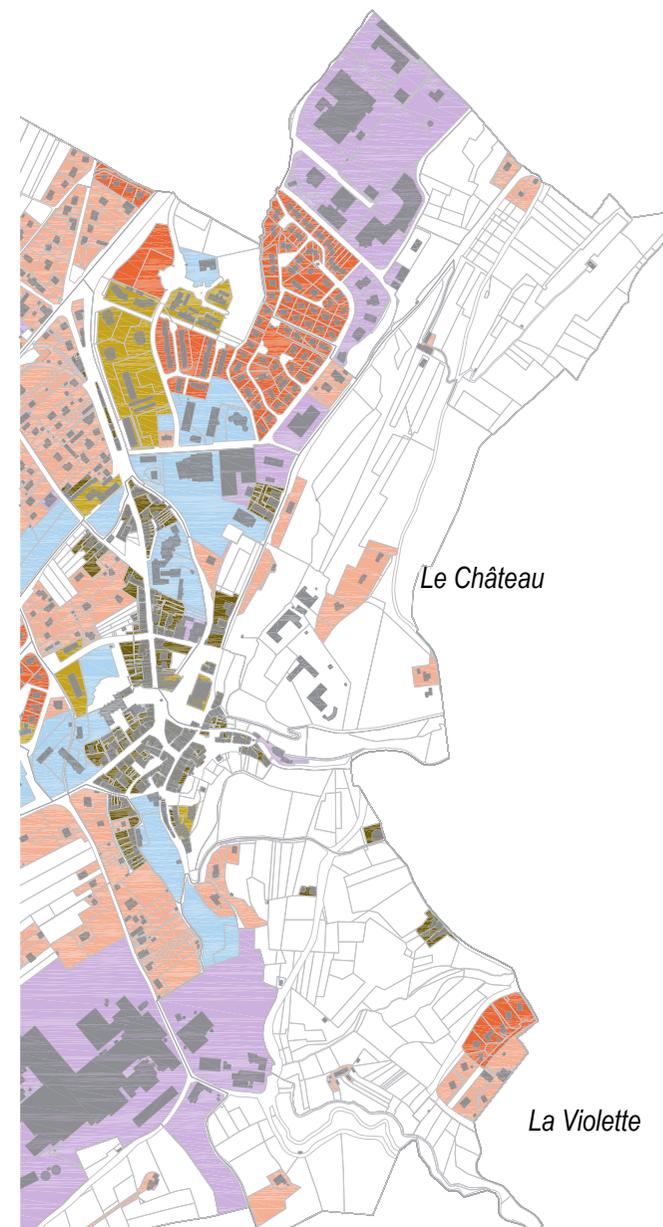


Crédit photo aérienne ECTM

Le Château et les écarts



La Violette



### 3. LE PAYSAGE

#### 1- Les grandes entités paysagères

Le paysage de La Rochette est contrasté en 3 grandes entités :

- **Le bourg** composé du tissu ancien de La Rochette, au pied du château, traversée par le Gelon (cf supra zoom sur le bourg).
- **La plaine urbanisée** est l'extension urbaine du bourg dans la plaine agricole jusqu'aux premiers reliefs marqués du Montrailant : un paysage hétérogène et banalisé.
- **Les reliefs**, identifiés par des coteaux abrupts boisés avec la chaîne de Belledonne en arrière plan ou Montrailant préservés de l'urbanisation, regroupant des anciennes fermes agricoles isolées; quelques constructions pavillonnaires implantées en rupture des caractéristiques typomorphologiques du bâti ancien.
- Deux éléments sont particulièrement identitaires dans le paysage urbanisé : le château et les cartonneries.

Ces entités paysagères sont fortement connectées par des liaisons visuelles de la Plaine vers les coteaux. La qualité paysagère préservée des coteaux participe à la qualité du cadre de vie en plaine.



● Elements identitaires dans le paysage : ➤ Panorama

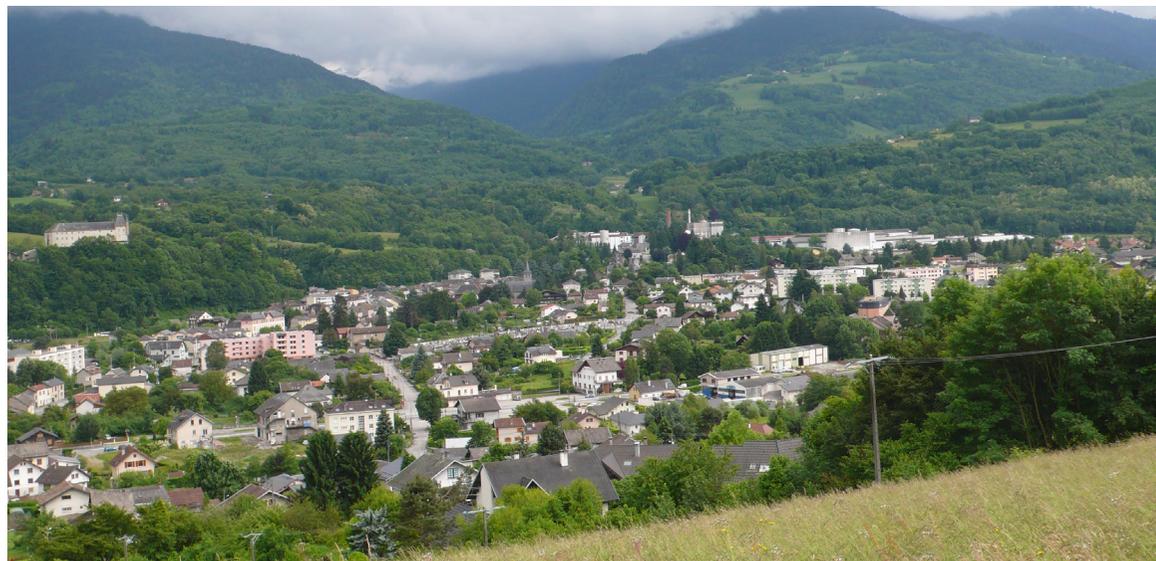
- 1 - Le château
- 2 - Les cartonneries

## 2 - Le paysage de la vallée urbanisée

La combe du Gelon est une large vallée en auge (vallée en "U") alluvionnaire à fond plat. L'urbanisation s'y est essentiellement développée sous forme hétéroclite, banalisant progressivement le cadre de vie.

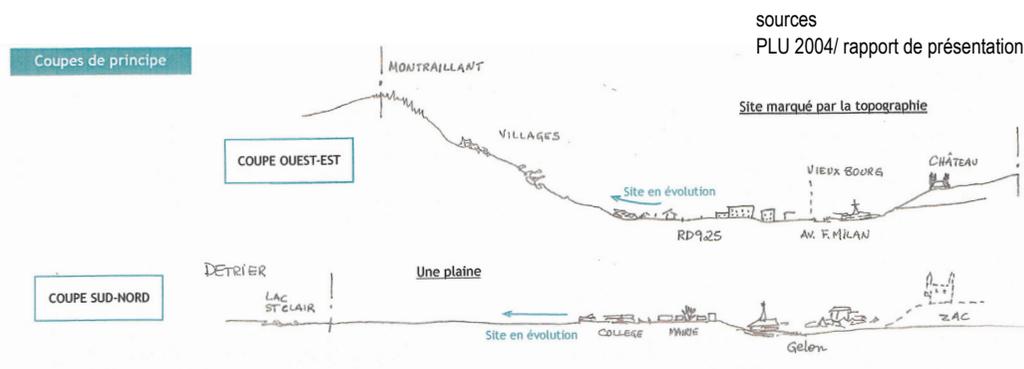
Le développement urbain s'est opéré en lotissements, en logements collectifs, en équipements et en activités, constituant aujourd'hui un patchwork de tissus urbains sans mixité des fonctions urbaines.

Les typologies bâties sont disparates et juxtaposées, les espaces publics sont réduits aux objectifs de desserte viaire, la présence végétale exclusivement constituée de jardins dans des parcelles privées (également très hétérogènes). Sur le territoire de La Rochette, la vocation céréalière de la vallée est aujourd'hui résiduelle : des prés cultivés persistent toutefois dans le paysage urbanisé.

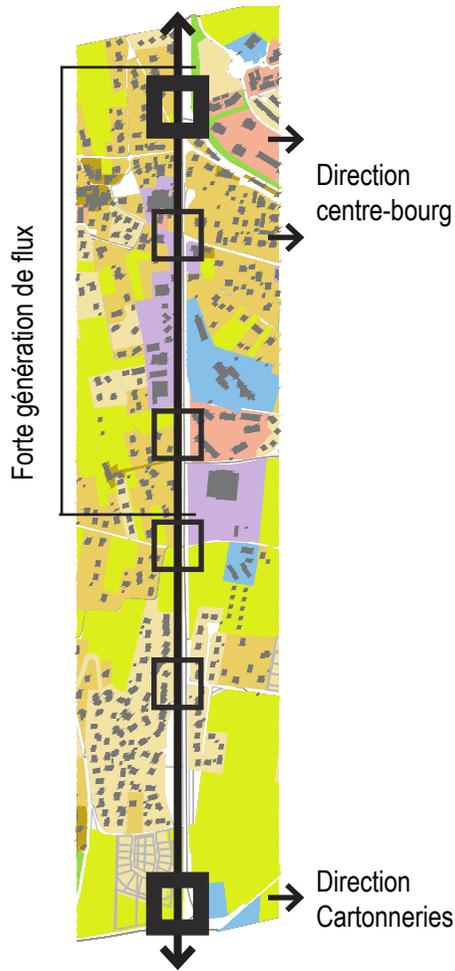


La vallée urbanisée depuis les hauteurs du Montrallant

La vallée du Gelon, vue depuis le château, en premier plan le centre-ville



### 3 - Zoom sur la RD 925 : l'entrée de ville

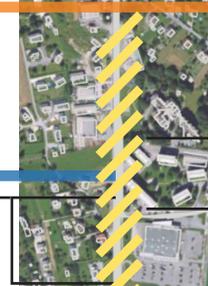


- Habitat ancien individuel et collectif
- Habitat individuel diffus
- Habitat individuel en lotissement
- Habitat collectif récent
- Activités
- Tènements et équipements publics
- Activité agricole : champ, prairie, jardins
- Espaces naturels

**Zone d'habitat**  
 Paysage dissymétrique  
 Habitat diffu décaissé et front végétal



Bâti hétérogène (hauteurs, volumes, destinations)



Pavillonnaire au contact de la RD



Frange pavillonnaire groupée séparée de la RD



**Zone d'habitat**  
 Paysage ouvert  
 Habitat pavillonnaire groupé et diffu  
 Espaces agricoles



- Masse boisée
- Aménagements paysagers existants (merlon)
- Enjeu fort de valorisation paysagère

Séquences paysagères le long de la RD 925

## 4. LA CONSOMMATION FONCIÈRE DEPUIS 10 ANS

### 1 - Les grandes phases de la consommation du foncier

**A l'après-guerre**, le bourg de La Rochette conserve sa forme de village-rue. Le développement urbain se structure le long de l'actuelle RD202, qui passe par le centre-bourg.

**A partir des années 1960** le village-rue prend de l'épaisseur de part et d'autre de l'actuelle RD202. Le centre-bourg se densifie et l'urbanisation gagne la plaine agricole.

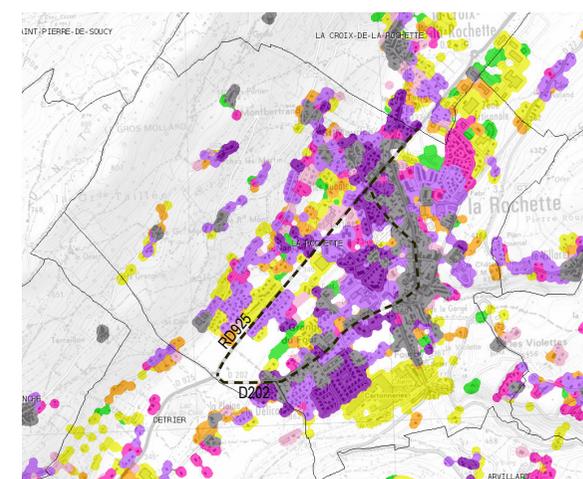
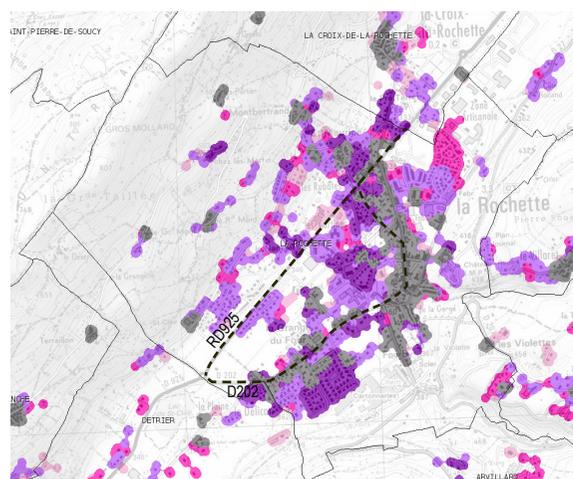
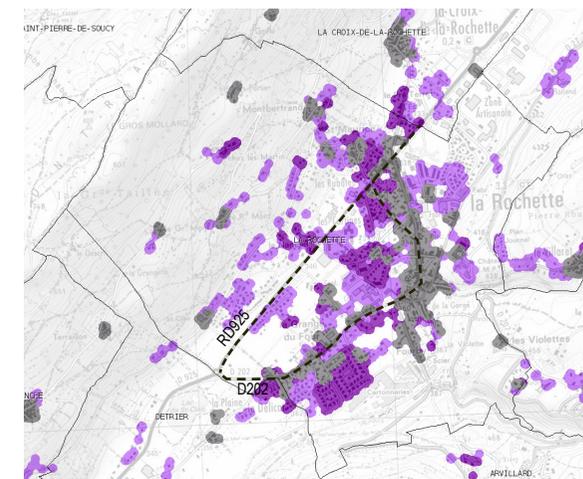
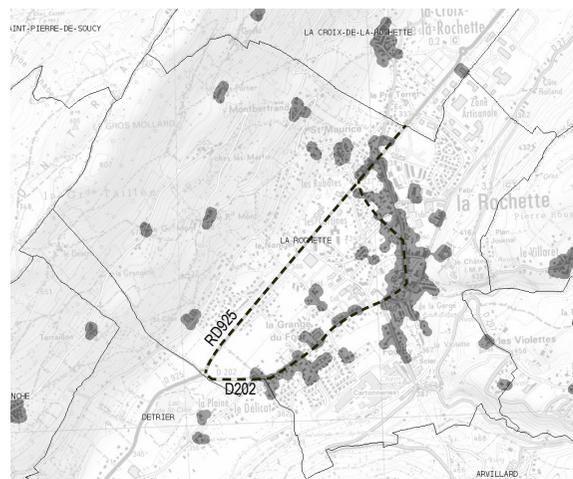
L'autre axe qui structure le développement urbain est la RD925. Pendant cette période l'urbanisation gagne les versants ouest accessibles par la RD925 et ponctuellement sur les hauteurs.

L'urbanisation se réalise majoritairement sous forme d'habitat individuel (très consommatrice en foncier) et ponctuellement sous forme d'habitat collectif aux Curtines et à La Seytaz (peu dense).

**Entre les années 1980 et 2000** le développement urbain est moins important que lors de la décennie précédente. Pourtant du tissu agricole est grignoté sur les versants et au nord de la commune, en extension de l'enveloppe urbaine. Ce mouvement accroît le phénomène d'éparpillement et de mitage urbain.

**A partir des années 2000** l'urbanisation se réalise d'avantage au sein de l'enveloppe urbaine ce qui tend à combler les espaces laissés libres. Cette période voit la création et l'extension des zones d'activités au nord de la commune, le long de la RD925 et dans le site des cartonneries.

Evolution de la consommation foncière entre 1945 et 2015 (Source : geode DDT 73)



## 2 - L'état des surfaces consommées entre 2008 et 2018

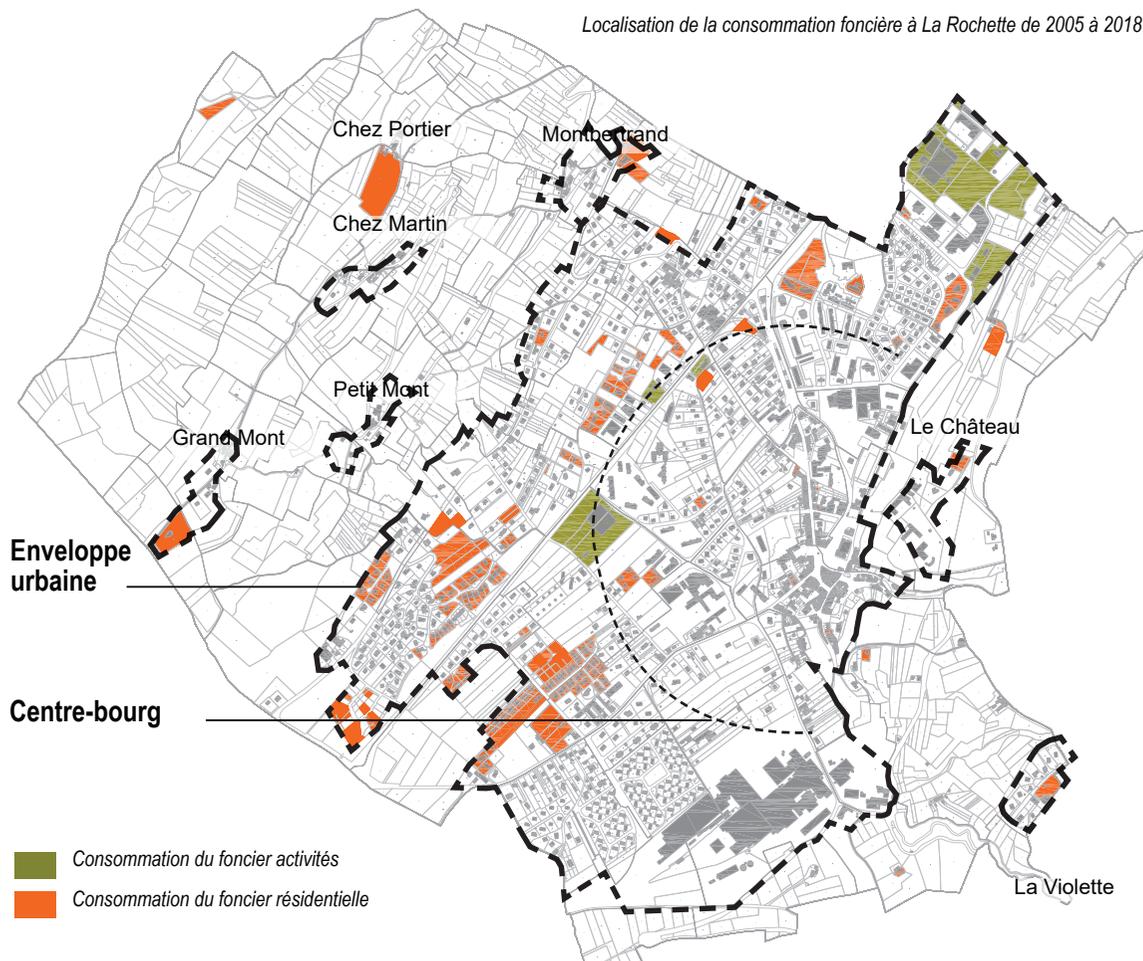
L'enveloppe urbaine totale de la commune aujourd'hui est de 219 ha. Elle correspond aux limites de l'urbanisation (limites entre ville et campagne).

A La Rochette, l'urbanisation a continué ces 10 dernières années sous forme d'extension urbaine, laissant des parcelles libres dans l'enveloppe urbaine. Les zones affectées par l'urbanisation sont situées entre la RD 925 et le centre-bourg dense, et plus ponctuellement dans les hameaux situés sur les hauteurs.

Entre 2008 et 2018 (jusqu'en octobre 2018), l'étude des permis de construire instruits en Mairie, montre qu'un total **22.3 ha** ont été consommés sur cette période : 14.9 ha pour l'habitat et 7.4ha pour l'activité.

**Sur cette période, 164 logements ont été autorisés, ce qui fait une moyenne de 910 m<sup>2</sup> consommés par logements.**

Le moteur de la consommation de foncier est avant tout résidentiel à La Rochette : 66% du foncier consommé concerne le logement. L'habitat individuel est le plus consommateur . Le logement collectif ne concerne que 11% du foncier consommé. A noter que sur les 10 derniers années, seuls 36 logements ont été créés.



Surfaces consommées 2008-2018			
	Surface		Nombre
Maisons individuelle et individuelles groupées	125862 m <sup>2</sup>	12,6 ha	128 logements
Logement collectif	23447 m <sup>2</sup>	2,3 ha	36 logements
<b>TOTAL LOGEMENT</b>	<b>149310 m<sup>2</sup></b>	<b>14,9 ha</b>	<b>164 logements</b>
TOTAL LOGEMENTS AUTORISES			164 logements
TOTAL SURFACE CONSOMMEE PAR LOGEMENTS			910 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL Activités et commerces</b>	<b>73565 m<sup>2</sup></b>	<b>7,4 ha</b>	<b>8 unités</b>
<b>Surface des parcelles consommées par an (LOGEMENT)</b>	<b>14931 m<sup>2</sup></b>	<b>soit</b>	<b>1,49 ha/an</b>
<b>Surface des parcelles consommées par an (ACTIVITES)</b>	<b>7356 m<sup>2</sup></b>	<b>soit</b>	<b>0,74 ha</b>

### MÉTHODOLOGIE

CE CALCUL A ÉTÉ RÉALISÉ À PARTIR DU REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS ENTRE 2008 ET 2018 AUPRÈS DES SERVICES INSTRUCTEURS.

APRÈS AVOIR IDENTIFIÉ LES CONSTRUCTIONS AUTORISÉES POUR CHAQUE ANNÉE, LES PARCELLES CONSOMMÉES ONT ÉTÉ TRIÉES SELON LEUR DESTINATION (HABITAT, ACTIVITÉS) ET LEUR LOCALISATION (DANS L'ENVELOPPE URBAINE OU EN EXTENSION).

#### Données de cadrage

Surface du territoire communal	464 ha
Population communale (INSEE 2015)	3 694 habitants
Nombre de logements (INSEE 2015)	1 794 habitants

### 3 - L'étude de capacité du PLU approuvé en 2005

sources  
PLU de La Rochette  
Base de données MAJICII

Le bilan de la capacité du PLU de 2005 vise à identifier les gisements fonciers disponibles à l'intérieur des zones U destinées à l'habitat ou mixte du PLU de 2005. Il s'agit d'un gisement théorique dans l'hypothèse d'une consommation totale du foncier disponible.

Trois types de gisements sont identifiés :

- sur les **parcelles libres en zone U** (17.5 ha) : environ **218 logements** (800 m<sup>2</sup>/logement), hypothèse basse en zone urbaine de centralité
- sur les **parcelles libres en zone AU** (13.3 ha) : environ **399 logements** (hypothèse de 30 logement/ha en opération d'aménagement) en extension urbaine
- sur les **parcelles divisibles en zone U** : environ **60 logements**.  
Les parcelles identifiées sont celles de plus de 1500 m<sup>2</sup> seulement.  
Il s'agit d'une hypothèse basse où 1 logement supplémentaire par parcelle déjà bâti est retenu.

► Au total, l'état actuel du PLU permettrait de construire environ **677 nouveaux logements**, soit + 1500 personnes logées (taille des ménages de 2.3) dont 82% serait en extension urbaine (consommation de foncier libre)

► **Contenir l'étalement urbain doit être l'objectif phare du PLU révisé qui ne doit encadrer l'urbanisation que sur la durée de son échéance, soit 10/ 12 ans.**

Parcelles divisibles en zone U, de plus de 1500 m<sup>2</sup>



## Les gisements fonciers : les parcelles libres en zone U

Parcelles libres en zone U

► En octobre 2018, la commune possède un total de **17.5 ha de parcelles libres en zone U**.

Ces parcelles sont disséminées dans la zone urbaine essentiellement en dehors du centre-ville.

En dents creuses, pour la majorité d'entre-elle, une urbanisation en diffus permettrait la réalisation d'environ 218 logements (hypothèse basse de 800 m<sup>2</sup> en moyenne par nouvelle construction), essentiellement en individuel. Les capacités sont bien plus importantes si sont réalisées des maisons groupées.

► Le PLU révisé doit s'attacher à encadrer le développement dans les secteurs stratégiques pour optimiser l'urbanisation des parcelles :

- dans le centre-ville en imposant une densité supérieure
- le développement urbain doit être modéré ou différé dans la plaine en contact avec le centre-ville, sur les secteurs éloignés de la centralité et sur dans les coteaux et les hameaux.



## Les gisements fonciers : les parcelles libres en zone AU

Parcelles en zone AU

► En 2018, les parcelles classées en zone AU à vocation d'habitat n'a été consommée. **Seul un PA est autorisé sur le secteur de plan Ravier, classé en zone AUd pour un superficie de 9738 m<sup>2</sup>.**

Ces zones ont vocation à être urbanisées dans le cadre d'opération d'aménagement.

Le SCoT impose dans les opérations d'urbanisme une densité minimale de 30 logements/ ha.

La capacité des zones AU du PLU de 2005 atteint environ 399 logements. Certaines de ces zones sont hors de l'enveloppe urbaine, et même dans les hameaux escarpés du Montrailant.

► **Le PLU révisé doit requestionner l'ouverture à l'urbanisation des zones AU situées hors de l'enveloppe urbaine.**

Le périmètre des zones AU situées dans l'enveloppe urbaine pourra également être interrogé si les parcelles U libres voisines sont adjacentes, afin d'imposer des opérations d'aménagement moins consommatrices de foncier.



## 5. LE PATRIMOINE REMARQUABLE

### 1 - Le bâti remarquable, patrimoine communal



#### **Le château qui domine le bourg**

Forteresse médiévale édifée dès le XIIe S., il est détruit au XVIIe S. et reconstruit sous sa forme actuelle au XVIIIe S. Il est aujourd'hui occupé par un centre socio-médical avec hébergement.



#### **L'Eglise et les Carmes, et leurs espaces publics, au coeur du bourg**

L'église du XVème siècle construite avec trois nefs, a été remaniée à ses proportions actuelles au XIXe S. Seul le chœur a été conservé. L'ancien couvent des Carmes date du XIVe S. Les carmes abritent l'office du tourisme. Les locaux de la bibliothèque sont libérés (depuis l'ouverture de la médiathèque).



#### **La Madeleine**

Il s'agit d'un ancien hôpital aujourd'hui bâtiment administratif (salles associatives, RAM etc.).



#### **Le musée St Jean**

Ancienne église paroissiale devenu éco-musée sur la vie quotidienne savoyarde au XIX et XXe S.



### 3 - Le petit patrimoine

Des traces de l'histoire rurale persistent dans le tissu urbains et les versants. Ces éléments sont les témoins de l'histoire locale et fortement identitaire.

#### Les lavoirs



Un certains nombres de lavoirs sont présents dans les hameaux et en centre-bourg.

#### Les granges



Des groupements de constructions issus de l'histoire agro-pastorale des coteaux, sont encore présents dans les 4 hameaux.

Ce bâti présente une homogénéité dans l'architecture rurale : pierres, bois au vieillissement naturel, toit en tôle etc.



## 6. DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

### 1- Organisation de la desserte viaire

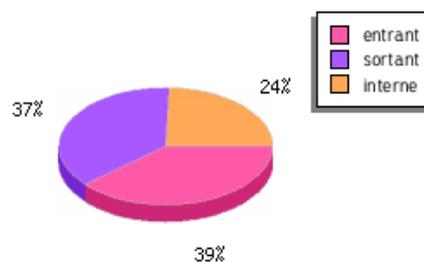
En 2015, la commune compte 1437 actifs dont 524 travaillent et vivent à la Rochette. (soit 36% des actifs).

En 2011, la commune comptait 1411 actifs dont 839 qui travaillent en dehors de la commune (INSEE 2011):

- 38% sur la C.C. du Grésivaudant (dont 12% sur Pontcharra)
- 20% sur la C.C. Coeur de Savoie
- 20% sur la C.A. Chambéry Métropole

Plus de la moitié des actifs quittent donc la commune de La Rochette en direction du sud par la D925 et D202 pour des déplacements pendulaires.

La commune attire 985 actifs entrants dont 50% habite la C.C. Coeur de Savoie.



Source : Observatoire de Savoie

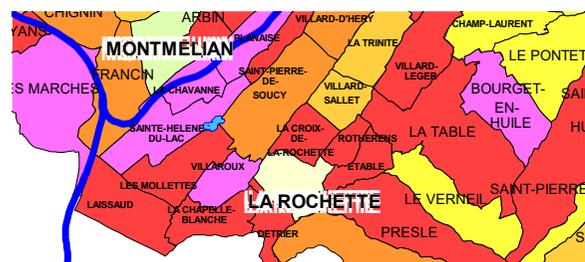
Ces chiffres mettent en évidence l'équilibre entre la présence d'un pôle d'emploi important et l'attractivité résidentielle exercée par le desserrement des agglomérations de Chambéry et Grenoble

La commune de La Rochette a un taux de motorisation de 86 % (pourcentage des ménages disposant d'au moins une voiture). C'est le taux le plus faible de la C.C. Coeur de Savoie, cela est lié au vieillissement de la population, aux capacités financières des ménages et aussi à la part des actifs vivants et travaillant dans la commune (> 20%).

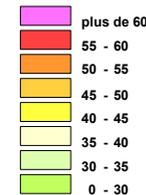
Les principaux axes de transports à l'échelle du territoire



Source : Google maps 2015



Pourcentage des ménages disposant de 2 voitures et +



Source : Observatoire de Savoie

## 2- Les liaisons intercommunales

Le réseau viarie est structuré par la RD925 qui traverse la commune, structurant toute la vallée du Gelon. Cette voie de transit possède un caractère routier qui coupe la commune en deux entités.

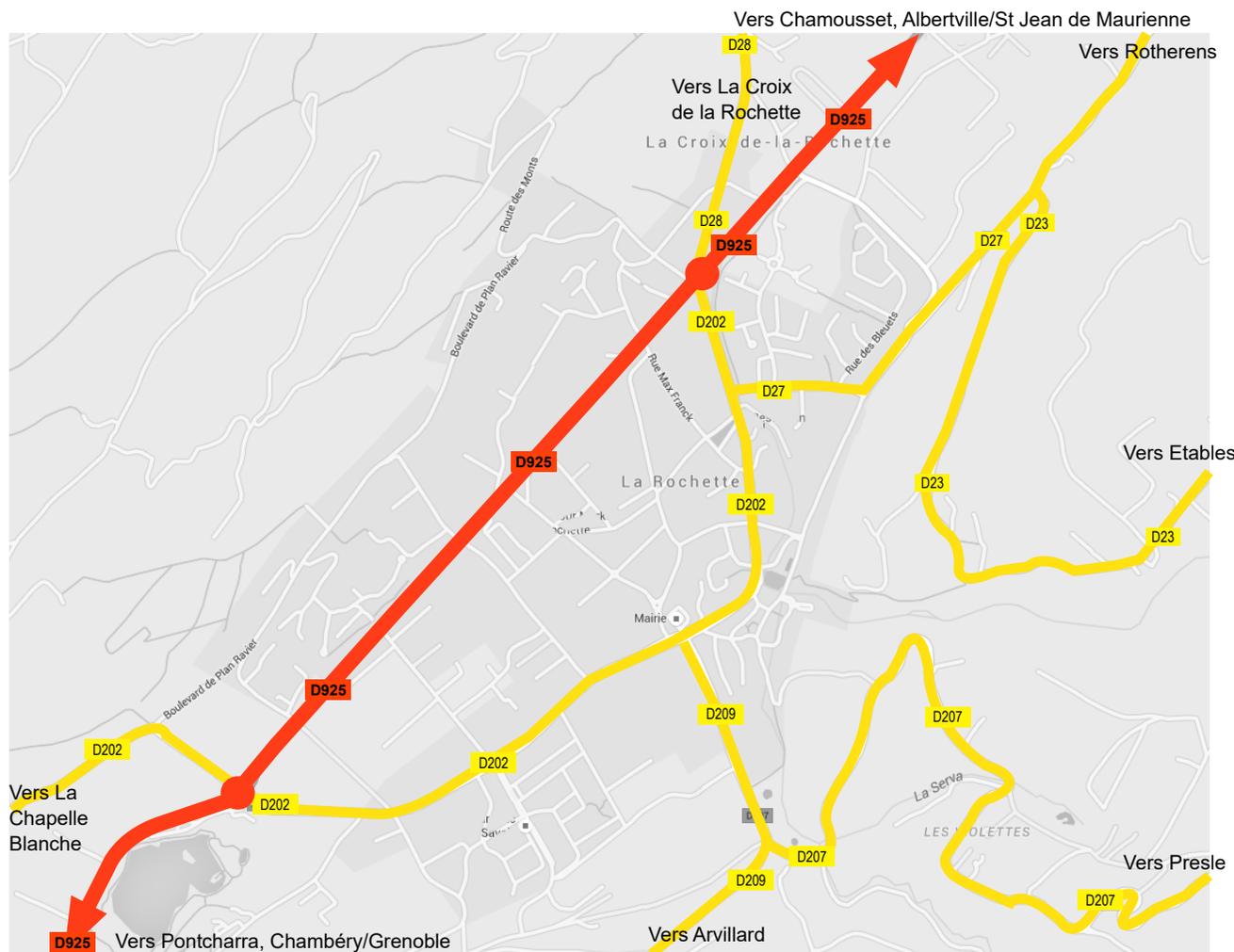
La circulation de poids-lourds représente d'ailleurs une part croissante du trafic sur cette route. Ils préfèrent emprunter la RD925 pour court-circuiter l'autoroute sur le trajet entre Grenoble et la Maurienne.

Les carrefours permettant des porosités vers le centre-bourg se font rares, ce qui pose des problèmes de traversées pour les modes actifs (piétons, cyclistes etc.).

Des routes départementales se branchent sur cette voirie principale, irriguant les communes voisines :

- La D202 dessert le centre-ville, structurant particulièrement ce dernier.
- A l'ouest, la D27 et D23 permettent de relier le centre-ville aux Etables et à Rotherens.
- Au sud la D209 et D207 permettent de relier la vallée des Huiles et Arvillard, et surtout desservent les Cartonneries, amenant un flux de poids lourds importants dans les espaces urbanisés.

Le Montrailant, au relief marqué, n'est traversé par aucune voie de liaison intercommunale.



Trame viarie et départementales sur la commune de La Rochelette

Source : Bing Maps 2015

### 3 - L'organisation de la trame viaire communale

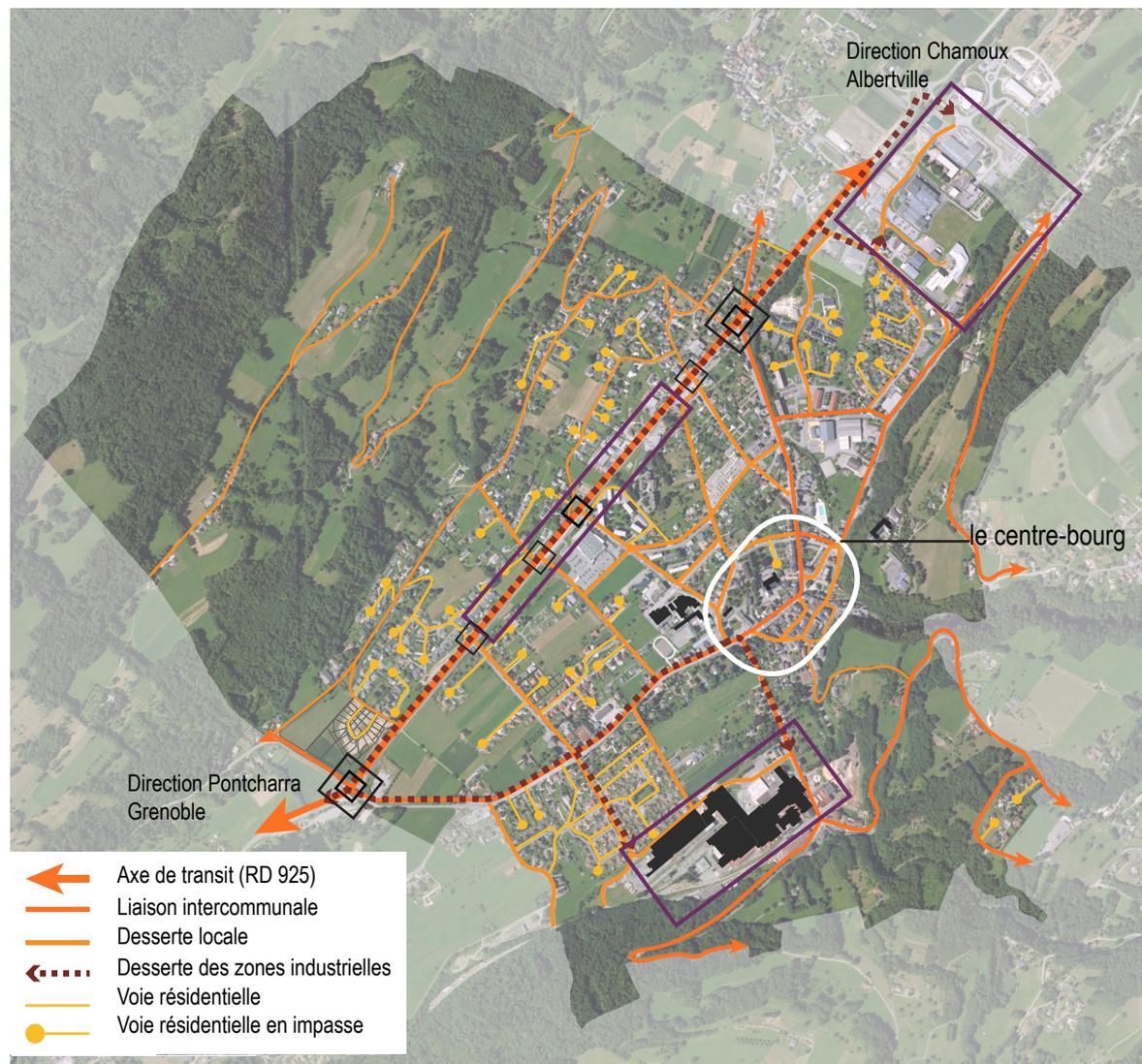
Les flux de transit évitent le centre-bourg et se concentrent sur la RD 925. La circulation de poids lourds représente d'ailleurs une part croissante du trafic sur cette route.

Cet atout permet de préserver le centre-ville des flux de transit mais a un impact sur l'animation de la vie locale du centre-ville. Seuls les flux liés à la desserte des cartonneries impactent les rues résidentielles.

Le maillage viaire local est organisé sur les traces des voies anciennes (anciens chemins ruraux) et sur les limites des anciennes parcelles agricoles, se raccordent au maillage des routes départementales.

La desserte locale est ensuite complétée par de nombreuses voies privées ou résidentielle, dont de nombreuses impasses.

Trame viaire de la commune de La Rochette (1/ 5000)



#### 4 - Une offre de stationnements satisfaisante dans la commune

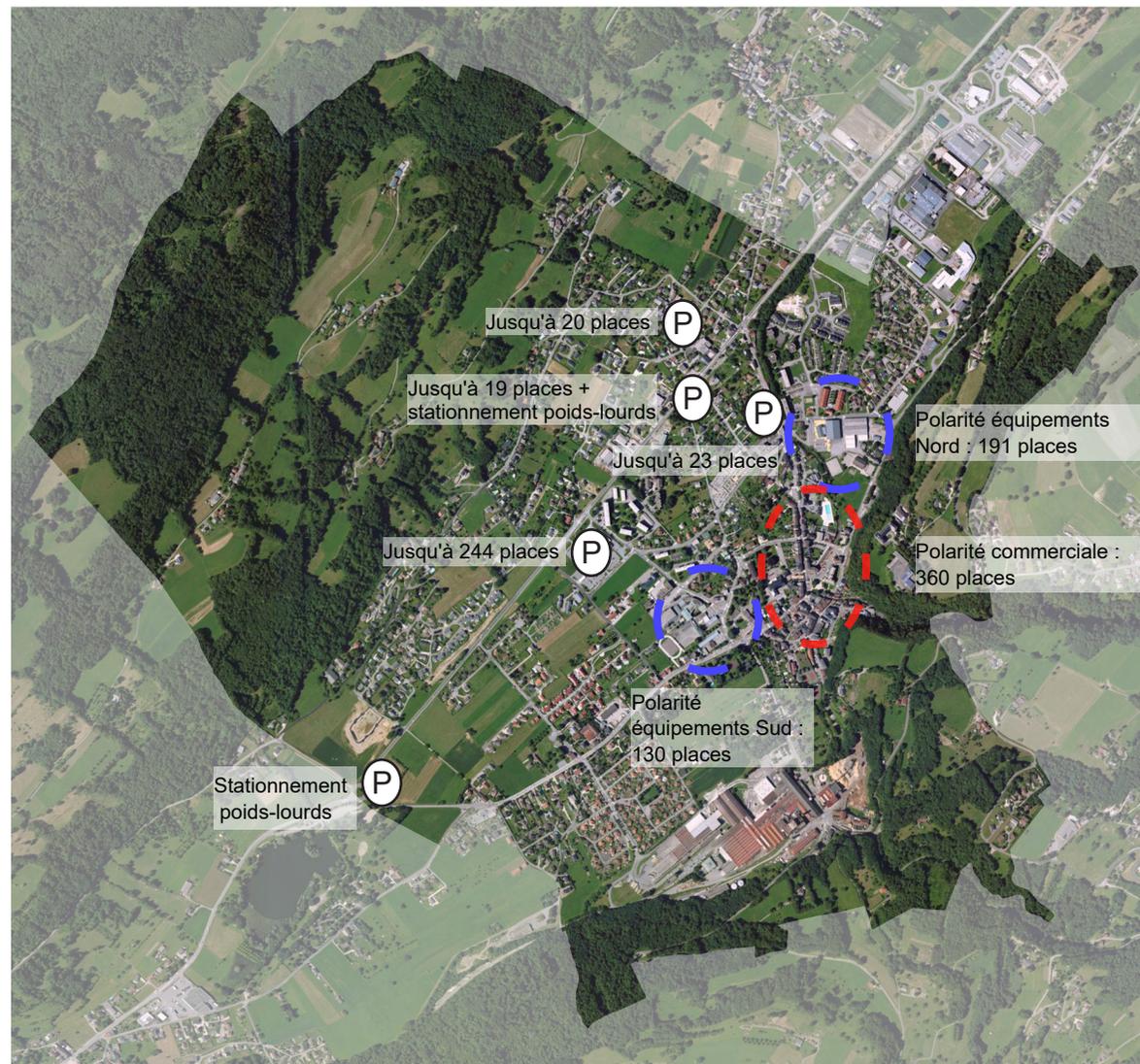
L'offre abondante de stationnement entraîne une aisance d'usage liée à l'organisation du stationnement sous forme de poches bien réparties dans le centre-ville.

Un sentiment de pénurie de places est parfois ressenti par les usagers du centre-ville, alors que l'offre existe (une étude stationnement réalisée en 2017 montre que l'offre est suffisante).

Néanmoins, des difficultés sont réelles les jours de marché, alors que les places Giacobini et Dijoud accueillent les chalands.

Le zoom sur le centre-ville présenté dans le chapitre suivant présente les capacités de stationnements dans le centre-ville.

Répartition des places de stationnement dans la commune (1/ 5000)



## 5 - Les circulations douces : le réseau fonctionnel

### Les circulations douces dans le bourg

L'essentiel des liaisons piétonnes se font sur trottoir sur les voies courantes. Quelques chemins piétons relient les hameaux sur le versant de Montreillant ainsi que le long du Gelon et sur le quartier résidentiel "Colombier" au nord.

Les déplacements modes doux restent limités en raison de conditions peu favorables :

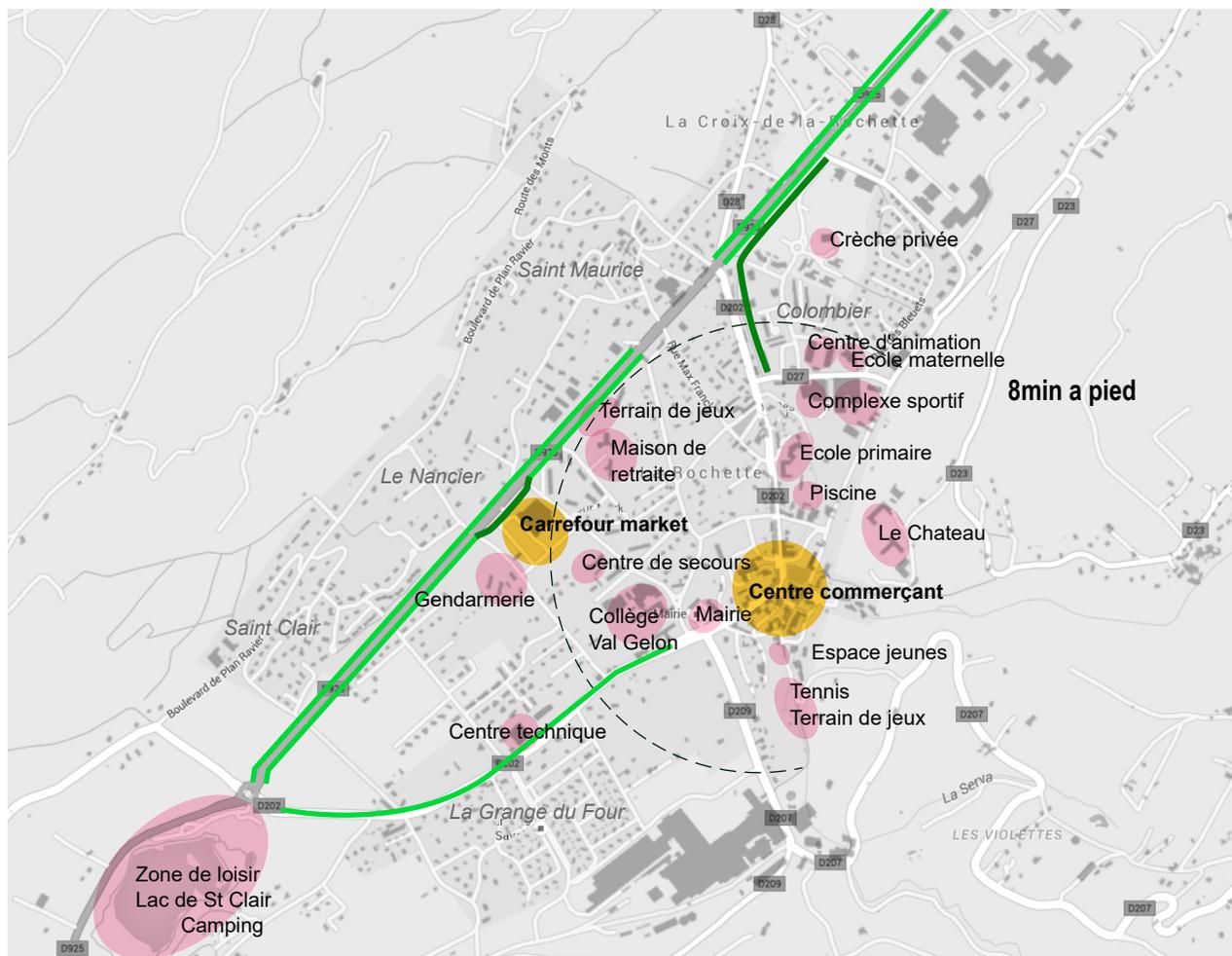
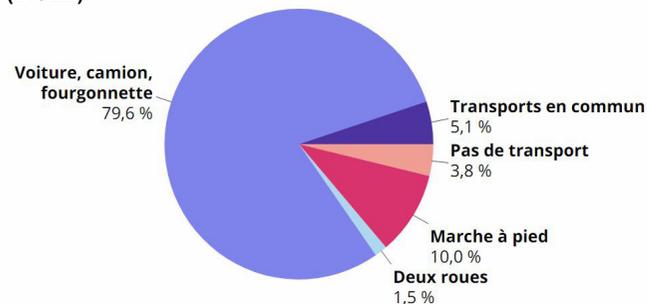
- aux habitudes du tout voiture
- au relief pour les habitants des coteaux
- à l'étalement urbain et l'éloignement des quartiers d'habitats des pôles générateurs d'usages (La Grange du Four, St Maurice, Le Nancier, St Clair...)
- au développement de lotissements en impasse qui ne sont pas toujours prolongé par des cheminements doux
- à l'impression d'éloignement des pôles générateurs d'usages sur l'ensemble du centre-bourg pourtant inscrit dans un périmètre de 8min à pied du centre-ville.

Aucune liaison structurante n'existe à l'échelle du centre-ville.

### Les itinéraires vélo

Une piste cyclable sur la RD925 sur chaussée à partir du Lac de Saint sur tout le Val du Gelon.

### Part des moyens de déplacements utilisés pour se rendre au travail en 2015 (INSEE)



Malgré le nombre d'actifs travaillant et vivant sur la commune conséquent, les modes doux sont peu utilisés sur la commune pour les déplacements quotidiens

- ● Pôles générateurs d'usages : équipements / commerces
- Bande cyclable
- Piste cyclable

## 6 - L'offre de transports en communs

### A) Le réseau départemental Belle Savoie Express

Pour relier les territoires et favoriser la mobilité durable de tous, le Conseil Départemental de la Savoie gère, organise et finance le réseau Belle Savoie Express, transport par autocar, en dehors des agglomérations qui disposent d'un réseau urbain.

La commune de La Rochette est desservie par la ligne C3 Chambéry-Chamoux sur Gelon, desservant principalement Chambéry, La Ravoire, Montmélian, Pontcharra, La Rochette et Chamoux sur Gelon. Cette ligne permet de relier en 15min la Rochette à la Gare TER de Pontcharra.

La Rochette dispose de 3 arrêts de bus : Hotel du parc, La croisette et La gardette.

En semaine, il y a 7 bus le matin et 1 à midi en direction de Pontcharra/Montmélian/Chambéry et 8 bus en fin de journée de Pontcharra/Montmélian/Chambéry pour La Rochette.

Les temps de trajet sont peu concurrentiels face à l'automobile. Le trajet moyen est d'une heure vers Chambéry, 30min pour Montmélian et 15min pour Pontcharra.

### B) Le réseau de transport à la demande pour le marché du mercredi matin

Les 14 communes de la vallée (Arvillard, Bourget en Huile, Détrier, Etable, La Chapelle Blanche, La Croix de la Rochette, Le Pontet, Presle, La Rochette, Rotherens, La Table, La Trinité, Le Verneil, Villard Sallet) sont plus ou moins éloignées du chef lieu. La mobilité de certains habitants (personnes âgées, jeunes sans permis, etc.) se voit donc réduite.

La Communauté de communes Coeur de Savoie poursuit le service de transports à la demande pour le marché du mercredi matin, rendez-vous hebdomadaire de la population du Val Gelon.

### C) Les lignes scolaires

Pôle de la vallée, La Rochette dispose de plusieurs lignes scolaires desservant son collège et vers un lycée :

Ligne 1054: Arvillard - Collège de la Rochette

Ligne 1055: Le Pontet - Collège de la Rochette

Ligne 1057: La Table (le villard) - Collège de la Rochette

Ligne 1058: Villard Léger - Collège de la Rochette

Ligne 1059: Chamoux - Collège de la Rochette

Ligne 1060: Villaroux - La Chapelle Blanche Primaire - Collège de la Rochette

Ligne 1064: La Rochette - Lycée Allevard



Carte du réseau Belle Savoie Express

Source : mobisavoie.fr



Arrêts de bus sur la Rochette du réseau Belle Savoie Express

Source : mobisavoie.fr

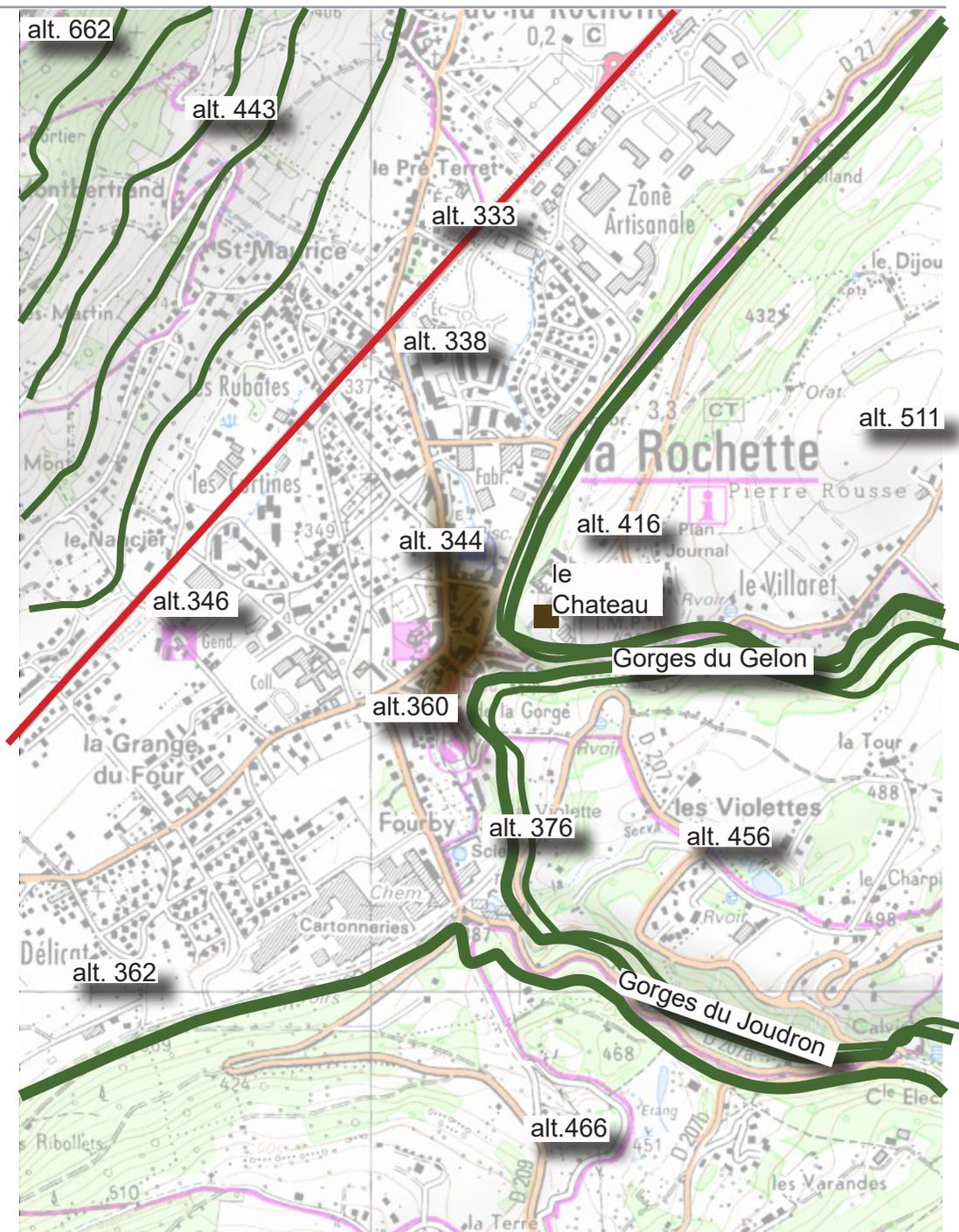
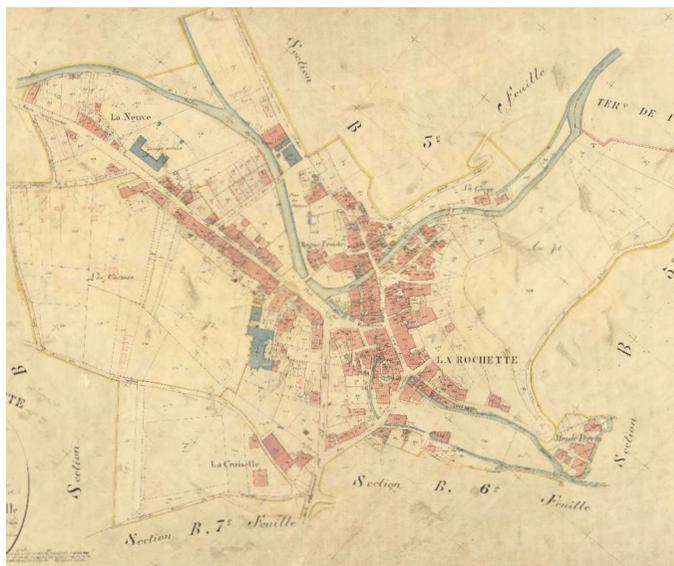
---

## Chapitre 5 : Zoom sur le centre ville

# 1. CONTEXTE URBAIN

## 1 - Le site physique

L'origine du bourg de la Rochette est implantée sous le château, en pied de versant légèrement surélevé par rapport à la plaine alors marécageuse, en rive droite du Joudron, avant de gagner la rive gauche au XIII<sup>e</sup>.s. puis la confluence du Gelon.



Les contreforts marqués entre le bourg et les reliefs des gorges, cadrent le paysage du centre-ville d'une frange boisée surmontée du château.

Cette limite physique a induit un étalement de l'urbanisation au cours de l'histoire urbaine en décentrant le centre historique dans l'enveloppe urbaine



## 2 - Une juxtaposition de typologies urbaines témoignant de l'histoire du développement

### Le bourg

- un tissu ancien très structuré, avec des limites nettement identifiables qui n'ont pas évolué au fil du développement de la Rochette,
- une perception de la centralité liée à cette typologie : ses limites n'ont pas évolué depuis le XIXème siècle

Le tissu ancien est dense, avec des constructions d'un volume entre R+2 et R+3 +combles, implantées à l'alignement en ordre continu, le long de rues étroites.



A l'origine limité à la confluence du Gelon et du Joudron (1), le bourg s'est progressivement étendu de la Croisette au Sud à l'ancienne gare du Tram, le long de la rue de la Neuve en faubourg du bourg.



La façade urbaine rue de la Neuve forme un front de rue, agrémenté de jardins à l'arrière



## Les immeubles collectifs récents



1

Dès les années 1960/1970, des constructions récentes s'implantent dans le bourg, proposant des typologies d'habitat en immeuble collectif en rupture avec le tissu ancien.

Les volumes sont nettement plus imposants atteignant R+4 à R+5. Dans le bourg, ces opérations composent toutefois avec les espaces publics.



2



3



4

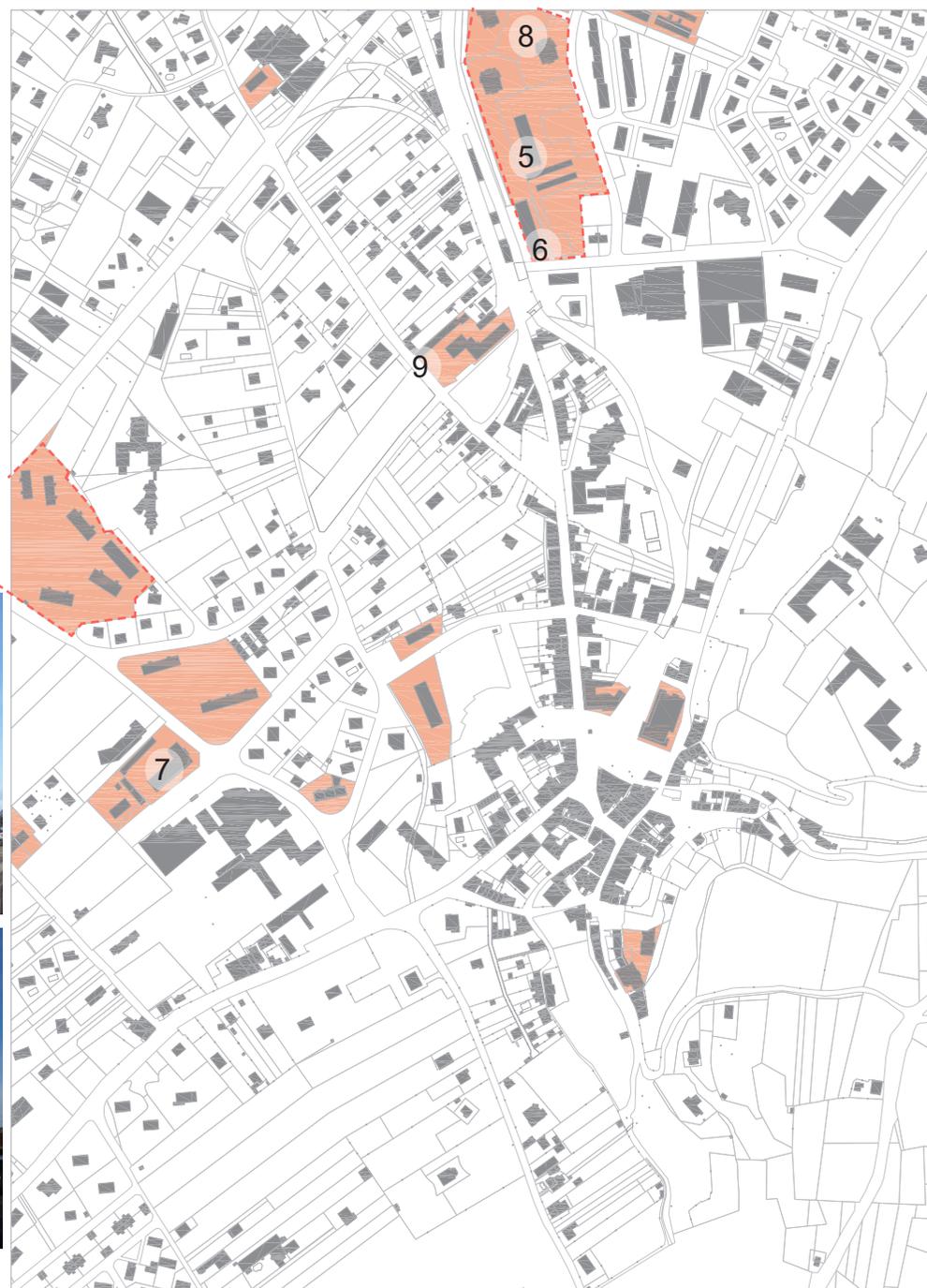
Une opération de logements collectifs présente rue du Centenaire, reprend les codes du chalet montagnard.



## Les immeubles collectifs récents (suite)



Les constructions réalisées dans les années 1970 à 1980 en extension du bourg sont toutes réalisées sur le modèle d'une construction de type "Barre" posée au coeur de la parcelle, avec un étalement des aires de stationnement, rompant avec une composition d'espaces publics. Ces opérations, denses dans l'imaginaire collectif, sont en fait beaucoup moins denses que le tissu ancien.



## L'habitat individuel

Sans transition, l'évolution du centre de la Rochette juxtapose le bâti ancien continu et lisible avec l'habitat individuel diffus, très lâche. L'urbanisation ne s'est donc pas faite par dé-densification progressive du tissu urbain.

Les opérations en lotissement, ou d'habitat individuel densifié (habitat en bande) sont peu nombreuses en centre-ville.

 Les **maisons de maître** et/ou construites sur des parcelles > 4000 m<sup>2</sup>

Elles sont agrémentées de grands parcs, ces espaces paysagers participent à la qualité de l'espace urbain



 **L'habitat diffus**

Il occupe des ilots au contact direct du tissu ancien dense 8 à 10 logements/ha



 **Les lotissements**

12 à 15 logements/ha



### 3 - Les ambiances paysagères : la présence de l'eau en tissu urbain dense

Elément fondateur de l'histoire de la Rochette, la présence de l'eau, de part ses deux cours d'eau (le Gelon et le Joudron) a été peu à peu effacée au fil des urbanisations. Aujourd'hui, les cours d'eau sont peu perceptibles.

3 séquences sont identifiées en traversée du tissu ancien :

#### 1 L'eau enfouie

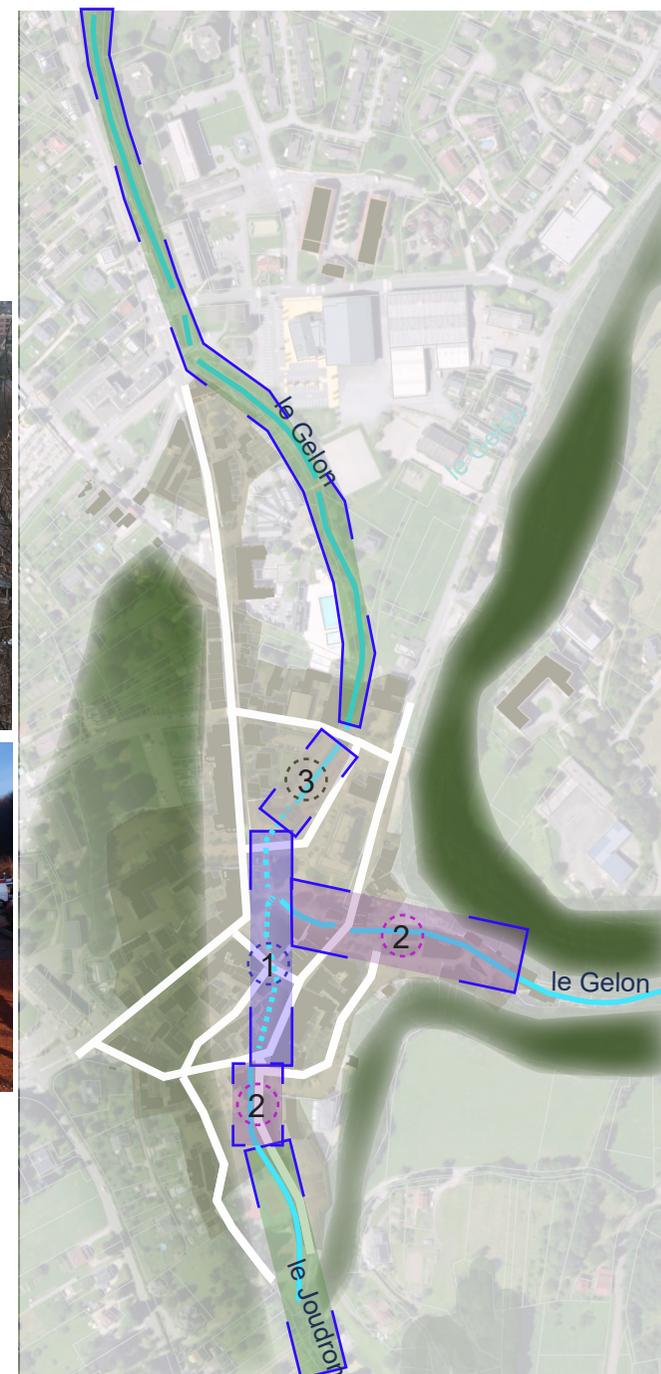


La Place des Marronniers autrefois, devenue Place Joseph Dijoud aujourd'hui.

#### 2 Un rapport étroit entre eau et bâti. Les constructions longent les rivières, ou sont construites en encorbellement



#### 3 Les quais, Place Giabiconi



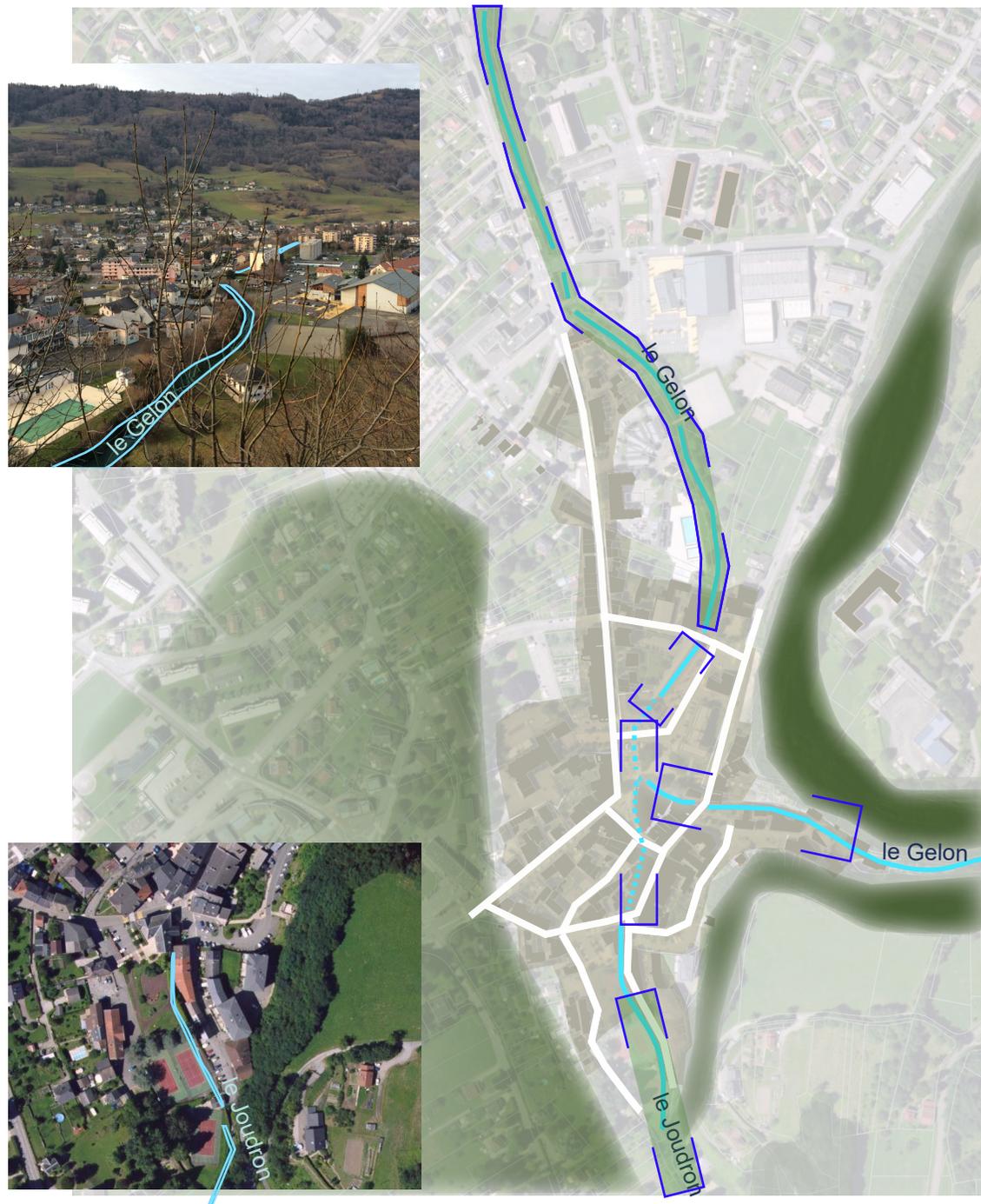
Les ambiances paysagères : la présence de l'eau en extension du bourg

► une séquence paysagères à révéler



Le long de la rue Jean moulin et la traversée de l'îlot des équipements.

Le Joudron



## 4 - Le patrimoine repère

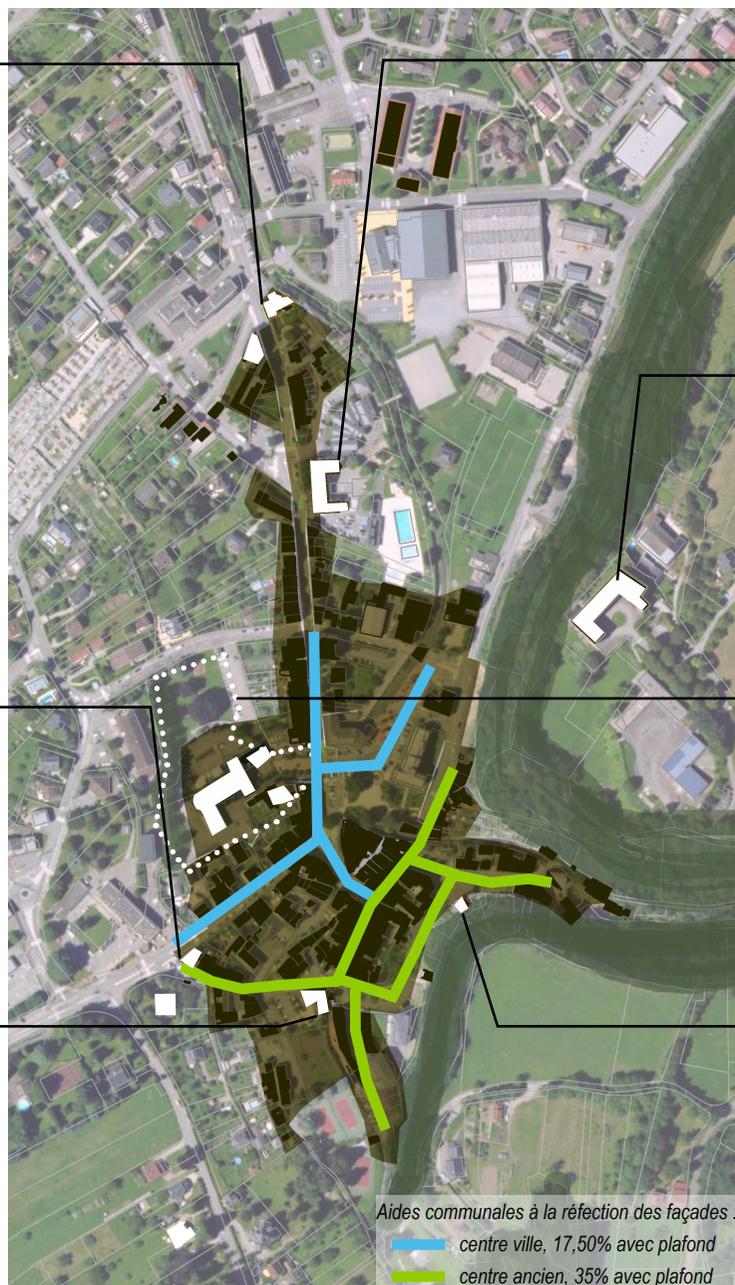
L'entrée nord



L'entrée sud



La Madeleine



L'école



Le château



L'Eglise et les Carmes

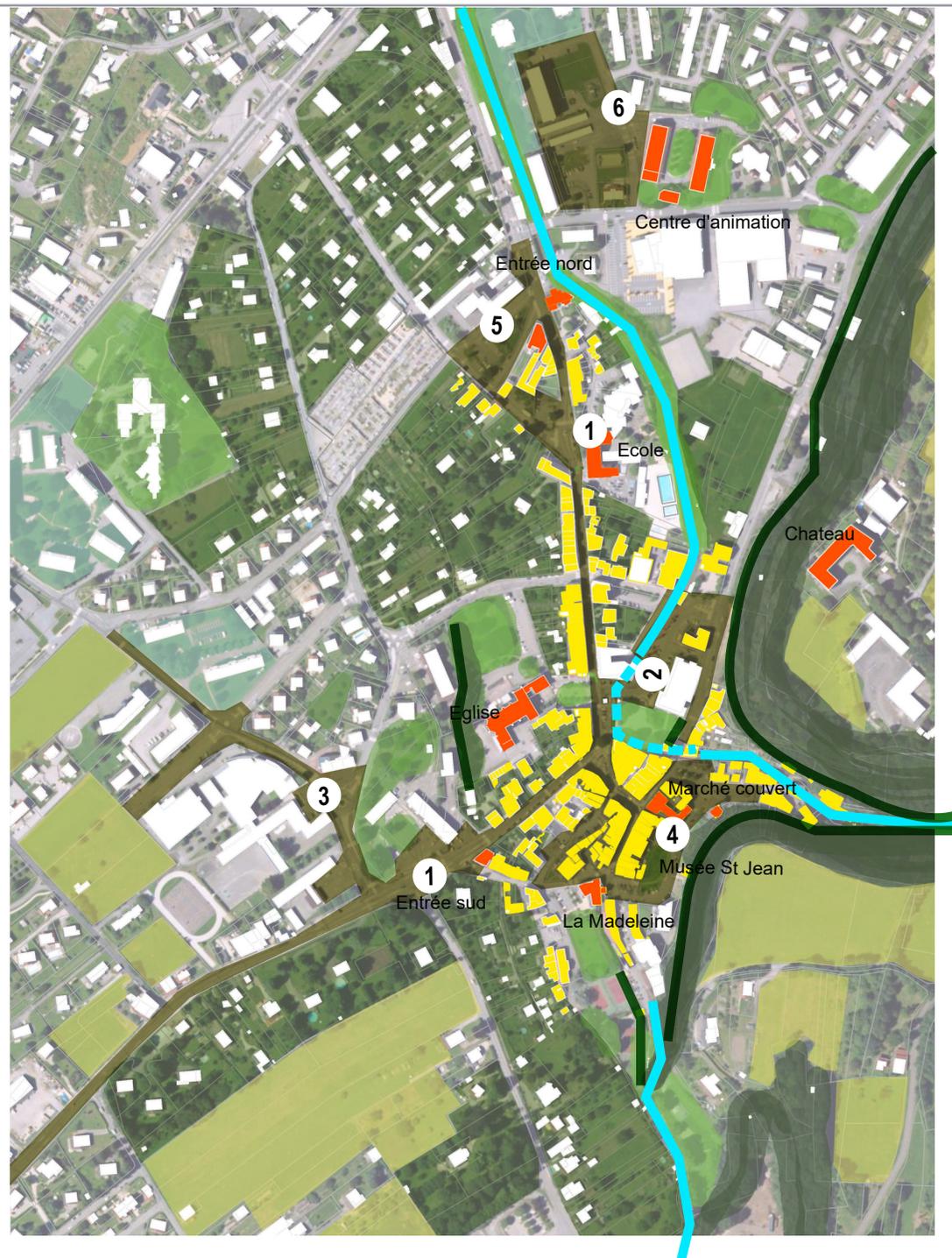


Le musée St Jean



## 5 - Le paysage du centre-bourg

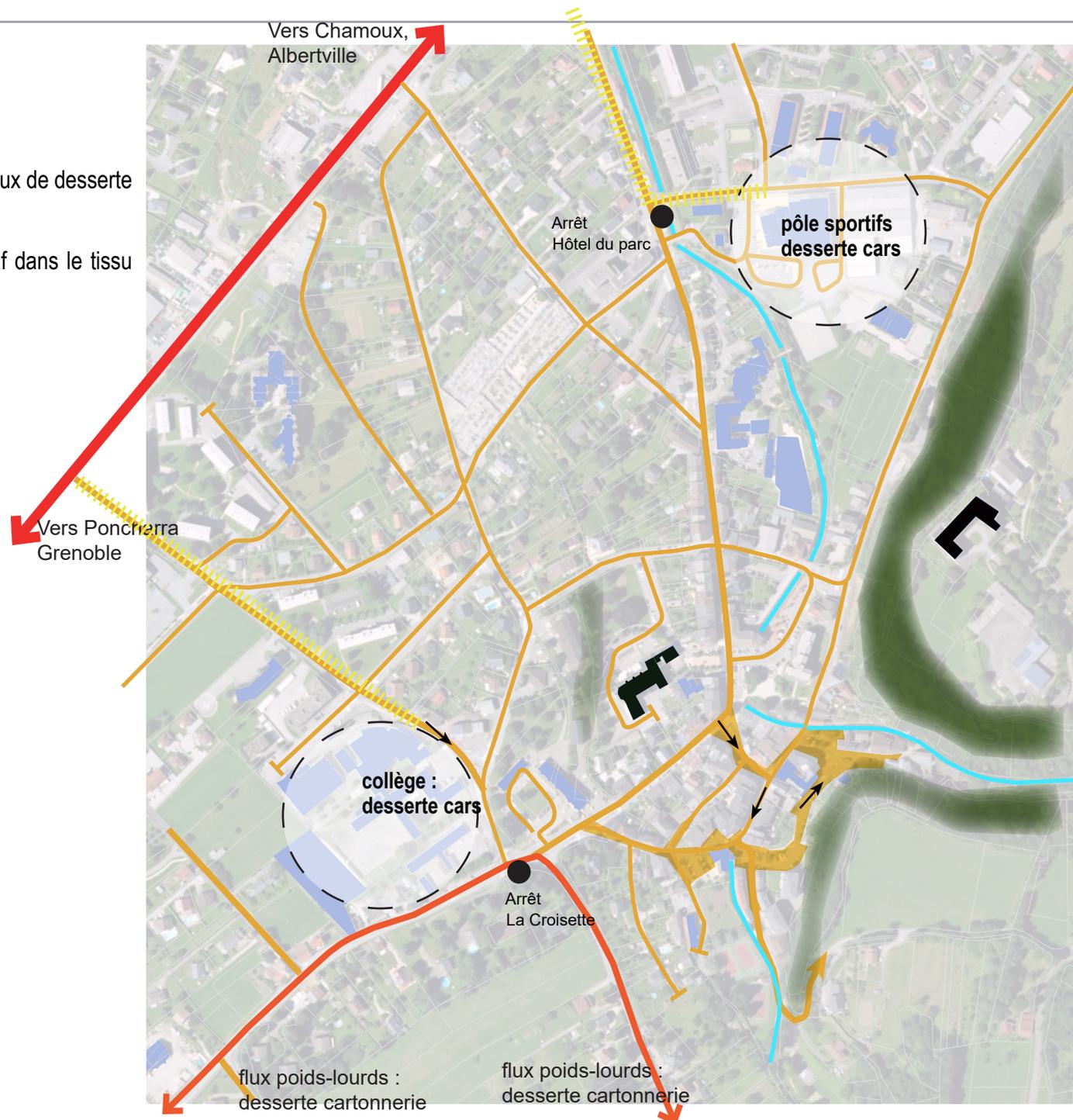
- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | Coteaux boisés                                     |  | Espaces publics plantés morcelés, peu mis en valeur |
|  | Forte rupture de pente                             |  | Espaces publics minéraux et peu qualifiés :         |
|  | Parcelles agricoles à proximité                    | 1 - Le village rue sur la RD 202  |   |
|  | Jardins potagers et familiaux d'habitat individuel | 2 - Les places Dijoud et Giabiconi  |   |
|  | Ilots végétalisés des résidences                   | 3 - Boulevard Antoine Rosset très routier   |   |
|  | Bâtiments remarquables ou à forte identité         | 4 - Valorisation de la Place Saint Jean et accroches                                |   |
|  | Bâti ancien du centre bourg                        | 5 - L'îlot de l'ancienne gare : place Max Franck/rue de la gare                     |   |
|  |  | 6 - Espaces publics et privés des résidences rue des Roses                          |   |



## 6 - Les déplacements : les modes motorisés

Un bourg traversé par les riverains et les chalands :  
Des flux de transit qui évitent le centre-ville comme les flux de desserte des équipements à influence intercommunale.

Un maillage viaire qui dessine de très larges ilots; sauf dans le tissu ancien.



## Les déplacements : les modes doux

Quelques liaisons piétonnes irriguent les vastes îlots dans le centre.

Notamment l'îlot de la mairie/église



Cheminement menant à l'Eglise



Passerelle menant à l'école élémentaire



Piste cyclable du Gelon, longeant la RD 925



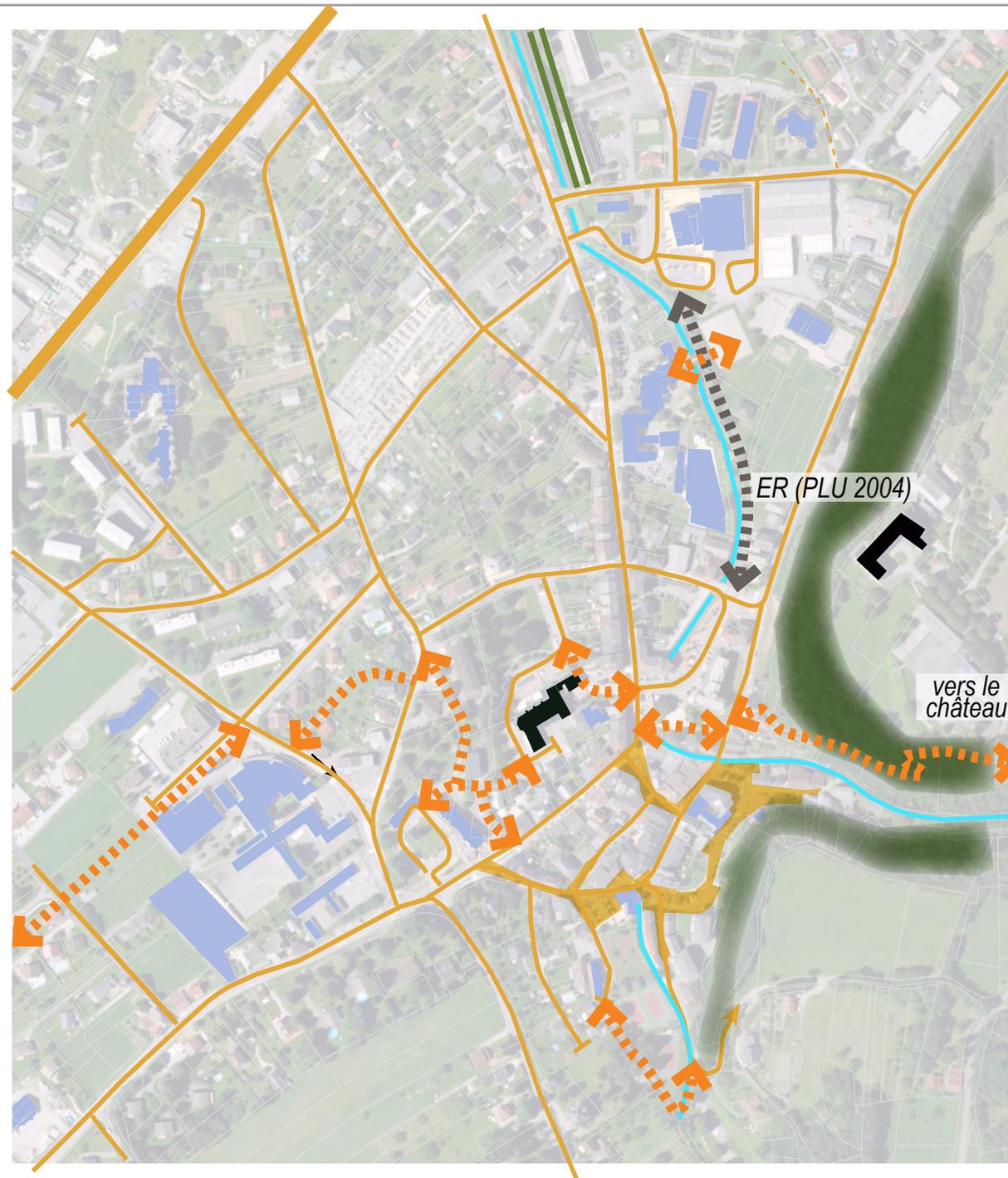
Square de l'Eglise



Bande cyclable de la RD925

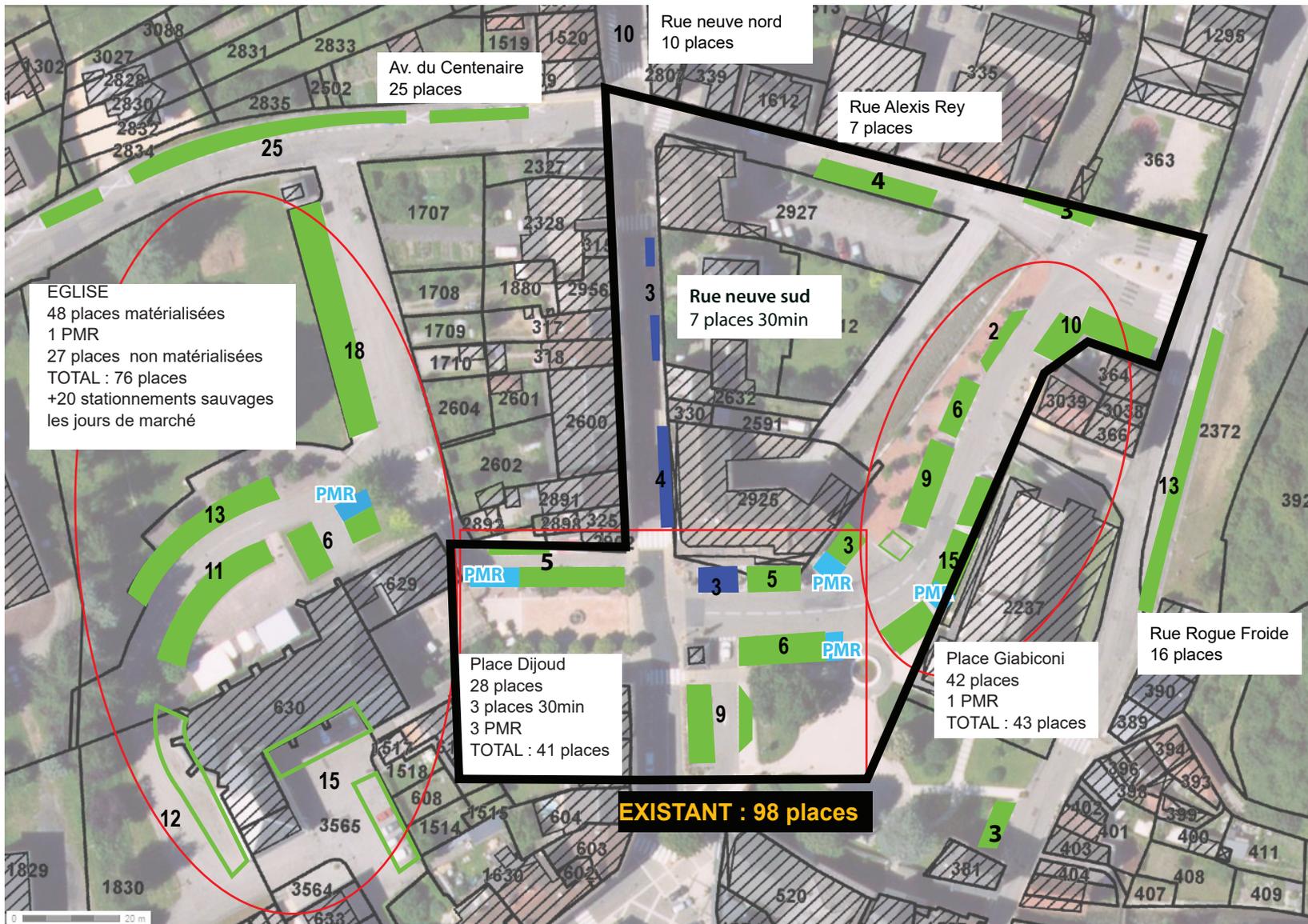


Bande cyclable de la RD925



## 7 - Une offre de stationnements satisfaisante dans le Centre-bourg

### Les stationnements dans la partie Nord du centre-ville



EGLISE  
48 places matérialisées  
1 PMR  
27 places non matérialisées  
TOTAL : 76 places  
+20 stationnements sauvages les jours de marché

Av. du Centenaire  
25 places

Rue neuve nord  
10 places

Rue Alexis Rey  
7 places

Rue neuve sud  
7 places 30min

Place Dijoud  
28 places  
3 places 30min  
3 PMR  
TOTAL : 41 places

Place Giabiconi  
42 places  
1 PMR  
TOTAL : 43 places

Rue Rogue Froide  
16 places

EGLISE  
48 places matérialisées  
1 PMR  
27 places non matérialisées  
TOTAL : 76 places  
+20 stationnements sauvages les jours de marché

Av. du Centenaire 25 places

Rue neuve nord 10 places

Rue Alexis Rey 7 places

Rue neuve sud  
7 places 30min

Place Dijoud  
28 places  
3 places 30min  
3 PMR  
TOTAL : 41 places

Place Giabiconi  
42 places  
1 PMR  
TOTAL : 43 places

Rue Rogue Froide  
16 places

TOTAL NORD : 211 places

TOTAL Périmètre : 98 places



## 8 - Les squares et espaces ouverts paysagers : des espaces disséminés et peu valorisés

Au cœur du tissu ancien, les espaces publics paysagers sont peu nombreux :

- le Square J. DIJOURD au cœur du bourg
- le Square Momlingen, à la Madeleine
- le Square Charles de Gaulle

Seuls deux squares existent dans les extensions du bourg

- le Square du 8 mai 1945, derrière l'Eglise
- le Square de la Mairie
- le Square du centre d'animation



## 9 - Les places : un déficit dans les extensions du bourg

Dans le centre-bourg, la centralité est identifiée par un vaste espace public ouvert, créé dans les années 1970/1980 avec la réalisation des immeubles des Grands Moulins et des Platanes (place Joseph Dijoud). Elle concentre de nombreux usages qui en fait le lieu le plus animé de la Rochette avec les rues commerçantes :

- le marché
- stationnement
- square paysager (avec le monuments aux morts)

Cet espace est prolongé par la Place de l'Eglise qui remplit une fonction de mise en valeur de l'Eglise.

Alors que dans le tissu ancien, les espaces publics se succèdent en chapelet de places reliées par des voies au caractère apaisé, dans les extensions du bourg, seule la place Albert Rey a été créée.

Il y a aujourd'hui une inégalité de répartition des espaces publics à l'échelle des limites du bourg actuelles.

Les équipements récents sont desservis par des aires de stationnement, mais pas par des places structurant le cadre bâti.

La place Albert Rey remplit d'ailleurs une fonction de parking en premier lieu.



---

## Chapitre 6 : Prévisions démographiques et économiques

## Les perspectives démographiques

A partir des années 2000, la commune connaît un taux de croissance supérieur à 1% (1.2%/an entre 2010 et 2015) alimenté essentiellement par le solde migratoire, donc fortement lié à la production de logement.

La production de logements neufs sur ces années représente en moyenne 20 logements nouveaux par an, alors que le nombre de logements croît d'environ 30 logements par an.

A noter que sur ces années, la production de logements a été effectivement affectée à la croissance de la population (point mort nul), avec une taille moyenne des ménages qui se stabilise à 2.3 personnes par foyer.

Pour les 10 prochaines années, le rythme de progression démographique attendu est un maintien du rythme de progression démographique actuel, soit environ 1% à 1.2%/an.

Le rythme d'une production neuve en moyenne autour de 30 logements est envisagé comme une hypothèse basse répondant aux réalités du marché local du logement.

Dans une optique de production d'une offre de logements plus diversifiée, les logements produits ne seront pas forcément tous destinés à des profils familiaux.

Le PLU révisé table sur un rythme de production de logements de 20 par an en moyenne, dans des opérations de renouvellement et dans l'enveloppe urbaine, en opération d'urbanisme et plus ponctuellement en diffus dans les zones

urbaines

Le type de logements et leur taille seront mieux encadrés pour assurer une diversification du parc de logements et donc des ménages arrivant sur la commune.

Pour 10 ans/12 ans, durée de l'échéance du PLU, le programme du document d'urbanisme devra se limiter à une programmation d'environ 320 logements nouveaux.

La population attendue sera d'environ 600 habitants supplémentaires.

## Les perspectives économiques

Le bon taux d'emploi de la commune doit être un objectif à maintenir malgré l'arrivée de nouvelles populations, et donc de nouveaux actifs.

Le PLU devra mettre en œuvre les outils pour conforter l'installation de nouveaux établissements et maintenir la spécificité des zones d'activités pour garantir la vocation de ces espaces économiques.

---

## Chapitre 7 : Synthèse

## 1 - Positionnement géographique

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>La Rochette, une " petite ville" en milieu rural qui joue le rôle de pôle local pour les communes rurales voisines de la vallée du Gelon.</p> <p>Une accessibilité intéressante à la vallée "active" du Grésivaudan : une commune qui devient attractive pour les actifs des bassins d'emplois de Grenoble et Chambéry (desserrement des agglomérations).</p> <p>Des enjeux de petite "ville centre" relevés par le SCoT : emplois, services, équilibre social de l'habitat pour renforcer la polarité de la Rochette dans la Vallée du Gelon.</p>	<p>Accompagner l'attractivité de la Rochette dans la vallée du Gelon :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un rythme de production de logements maîtrisé et adapté au confortement du pôle local (Equipements, commerces et services)</li></ul>

## 2 - Démographie

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Une évolution démographique de nouveau positive depuis les années 2000, qui fait suite à un rythme démographique faible voire négatif depuis la fin du XXème siècle.</p> <p>Ce regain est imputable au solde migratoire (plus dynamique que sur le reste de la CCCS) autour de 1%an dès le début des années 2000.</p> <p>Cette attractivité récente entraîne un rajeunissement de la population essentiellement lié à l'arrivée de population familiale : on constate un boom des moins de 15 ans sur la commune dans les années 2000.</p> <p>Parallèlement, bon nombre de ménages installés sur la commune restent vivre sur la Rochette : la décohabitation familiale est assez marquée avec une progression des petits ménages, toutefois compensée par l'arrivée de populations familiales (la taille moyenne des ménages reste stable, entre 2.2 et 2.3 depuis les années 2000)</p>	<p>Une croissance des besoins en équipements liés aux jeunes publics : équipements petite enfance, équipements scolaires, équipements périscolaires et parascolaires...</p> <p>Mais également une population vieillissante à accompagner par des services et équipements adaptés (commerces et services à la population)</p> <p>Ces besoins sont renforcés par le rôle de pôle local joué par la commune :</p> <p>Veiller à une programmation de logements moins tournée vers une offre en logements individuels pour permettre l'accueil d'une population moins homogène et assurer un meilleur renouvellement de la population</p>

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Un parc de logement effectivement affecté à la population de ménages avec a priori une faible potentialité de mutation (très peu de résidences secondaires et 8% de logements vacants en 2015).</p> <p>Un rythme de construction neuve de 20 logements par an en moyenne, mais une augmentation de 30 logements dans les recensement INSEE lié au renouvellement du parc (division d'un logement en plusieurs, extension de moins de 40m<sup>2</sup>, augmentation de niveaux...).</p> <p>Ceci conduit à un point mort nul entre 2007 et 2015 qui démontre cette tendance à l'optimisation du parc</p> <p>Un nombre de logements vacant en hausse (mais dont les proportions restent dans les moyennes constatées à l'échelle de la CCCS et du bassin de vie), et lié à la construction neuve.</p> <p>Le statut de pôle local de la Rochette confirmé par un parc de logements plutôt diversifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des résidences principales dominées par la maison individuelle mais dans des proportions cohérentes au regard de son statut de "petite ville"</li> <li>- Mais très peu diversifiées dans le statut d'occupation : les maisons individuelles sont essentiellement occupées par les propriétaires occupants, alors que les appartements sont essentiellement en locatif.</li> </ul> <p>Il y a donc une dichotomie entre le parc de logements individuels (en lotissement ou en diffus) et les logements collectifs (dans le centre ville ou dans le parc social) marquée, même si la tendance va dans le sens d'une production de logements individuels densifiés (maisons groupées).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les petits logements (1 et 2 pièces) sont sous-représentés alors que le nombre de petits ménages croît et que la Rochette, de part son rôle de commune centre pourrait être attractive pour ce type de ménage (personnes âgées, jeunes couples, 1er logement dans le parcours résidentiel...)</li> </ul> <p>Une production de logement neuf tournée presque exclusivement vers des grands logements (maisons individuelles) très attractifs à l'échelle de la vallée du Gelon, mais très impactant en terme de consommation du foncier et d'étalement urbain?</p> <p>Une commune qui n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU, qui compte un parc social significatif, mais aussi daté et fortement connoté, mal réparti sur la commune,                  Une évolution récente vers la maison individuelle groupée dans l'opération OPAC récemment livrée au Colombier.</p>	<p>Développer l'offre en logements intermédiaires et individuels densifiés moins consommateurs de foncier mais attractifs dans un contexte périurbain : aspiration à la "vie à la campagne" mais à proximité des services et emplois</p> <p>Renforcer le nombre de petits logements en adéquation avec l'évolution du profil des ménages</p> <p>Une tendance à la hausse du parc de logements vacants à contenir</p> <p>Une optimisation du parc existant à prendre en compte dans les perspectives démographiques</p> <p>Une diversification du parc à conforter pour améliorer le parcours résidentiel et le statut de polarité à l'échelle de la vallée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer une offre plus diversifiée qui serait attractive pour les propriétaires occupants ou bailleurs dans le logement collectif, une offre de logements intermédiaires par exemple.</li> </ul> <p>Mieux répartir l'offre de logements sociaux sur la commune et diversifier les programmes                  Réaliser environ 20% de logements sociaux comme le prévoit le SCoT dans les opérations significatives pour préserver un bon taux de logements sociaux .</p>

#### 4 - Développement économique

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Une polarité importante en matière économique. Un taux d'emploi significatif de ce rôle de pôle local, supérieur à 1 (en 2015, le taux de concentration d'emplois de 116.9).</p> <p>Des activités industrielles historiques (les cartonneries) fortement présentes dans le paysage et l'identité collective des rochettais, mais une vie économique qui se développe vers l'économie présenteielle.</p> <p>2 zones d'activités dédiées (Pré Viboud et Cartonneries) qui on atteint leur capacité d'évolution et 1 zone mixte le long de la RD925 (MS, activités artisanales avec commerces).</p>	<p>Préserver la vie économique locale et maintenir le taux d'emploi Maintenir les espaces dédiés à la vie économique, notamment pour les sites industriels, mais encourager une mixité urbaine pour les activités compatibles avec l'habitat : Anticiper les mutations de l'économie qui se renforce dans la sphère présenteielle, en accompagnant la croissance démographique</p>

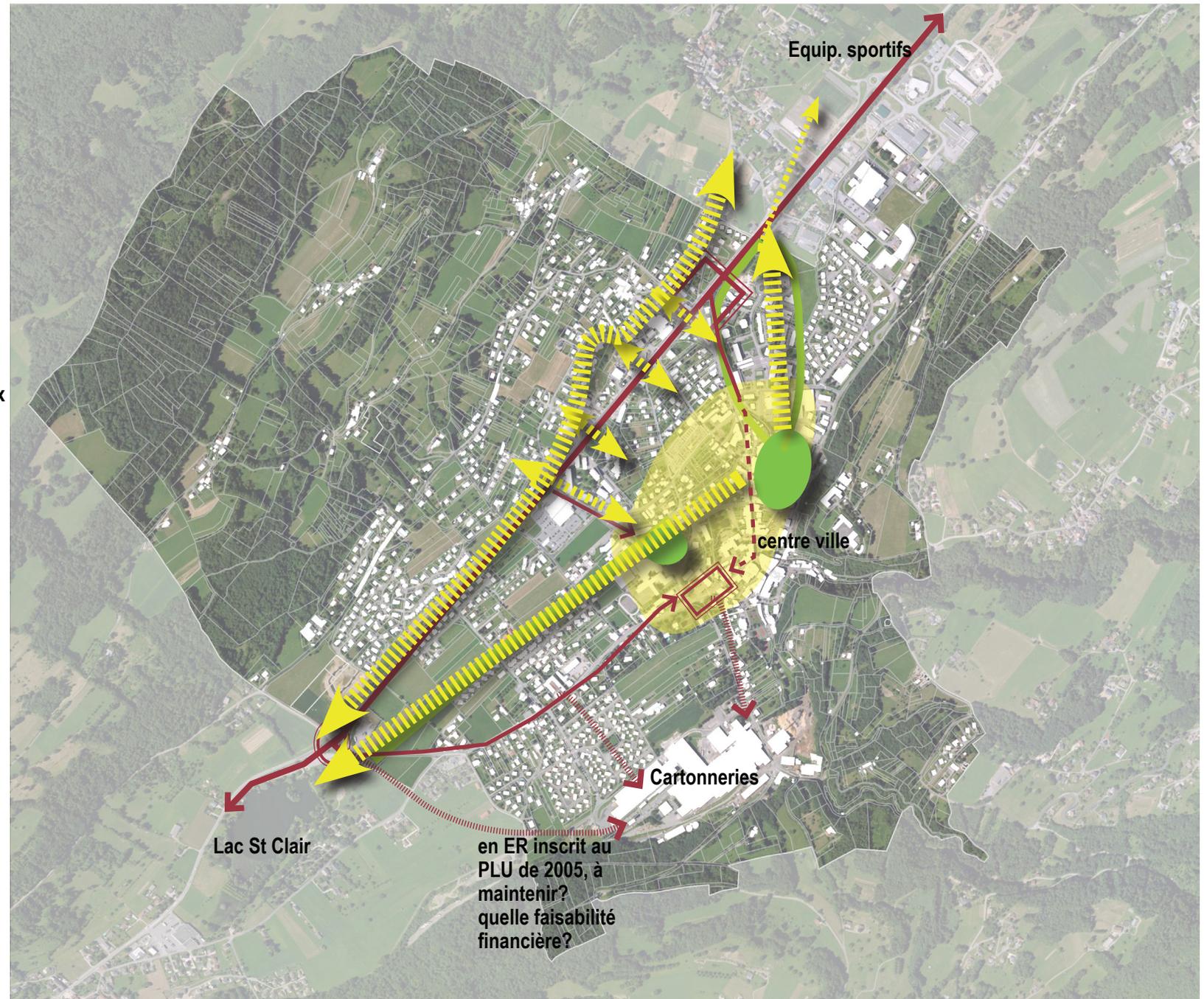
#### 5 - Surface et développement agricole

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Une tendance à la déprise agricole (phénomène national) au regard du nombre d'exploitants mais une surface agricole utile qui progresse. L'exploitation des terres de la Rochette par des exploitants domiciliés sur d'autres communes. Une augmentation des prairies permanentes depuis 2010. Une sensibilité particulière à la pression foncière avec une consommation du foncier agricole de 17.ha entre 2001 et 2013.</p> <p>- 4 exploitants aujourd'hui sur la commune.</p>	<p>Préserver l'activité agricole sur la commune de la Rochette</p> <p>Lutter contre l'étalement urbain pour préserver les terres effectivement affectées à l'agriculture en zone agricole</p>

## 6- Transports et déplacements

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Un contexte de relief marqué qui conditionne le maillage des infrastructures : un fond de vallée avec un axe Nord Sud structurant à l'échelle du bassin de vie.</p> <p>Des accès facilités aux pôles d'emplois par les autoroutes mais une desserte en TC très limitée. Un trafic important concentré sur la RD925, une desserte locale dans le centre-ville.</p> <p>Un maillage viaire peu hiérarchisé dans les quartiers résidentiels.</p> <p>Un dysfonctionnement : la desserte des Cartonneries, flux ajoutés au transit vers la vallée des Huiles (avec un impact fort en entrée de centre-ville au carrefour de la Croisette). Un maillage spécifique pour les cycles et piétons discontinus.</p> <p>Un déficit de liaison entre les pôles générateurs d'usage, notamment vers le lac St Clair.</p> <p>Globalement, des circulations piétonnes et cycles peu valorisées. Une offre de stationnement à proximité des pôles générateurs d'usage suffisante (centre-ville, équipements, commerces excentrés), mais des difficultés en centre-ville essentiellement les jours de marché.</p>	<p>Des modes alternatifs à la voiture à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- transports en commun</li><li>- co-voiturage</li><li>- modes doux à l'échelle de la commune</li></ul> <p>Améliorer et compléter les liaisons piétonnes et cycles (réseau fonctionnel à l'échelle de la commune) et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- conforter la place du piéton dans le centre</li><li>- créer un maillage structurant entre les pôles d'usages de la commune</li></ul> <p>Une offre publique à organiser, qualifier et rendre visible pour un confort d'usage</p> <p>Améliorer l'offre : visibilité, lisibilité scénographie</p>

-  Améliorer la connexion pour mode doux entre les pôles générateurs d'usages
-  Conforter la place du piéton
-  Atténuer la coupure de la RD, notamment pour les mode doux
-  Compléter le maillage pour cycle : liaisons fonctionnelles
-  Qualifier l'entrée Nord de la Rochette
-  Améliorer le fonctionnement urbain (tous modes) de l'entrée dans le centre à la Croisette
-  Gérer la desserte des cartonneries



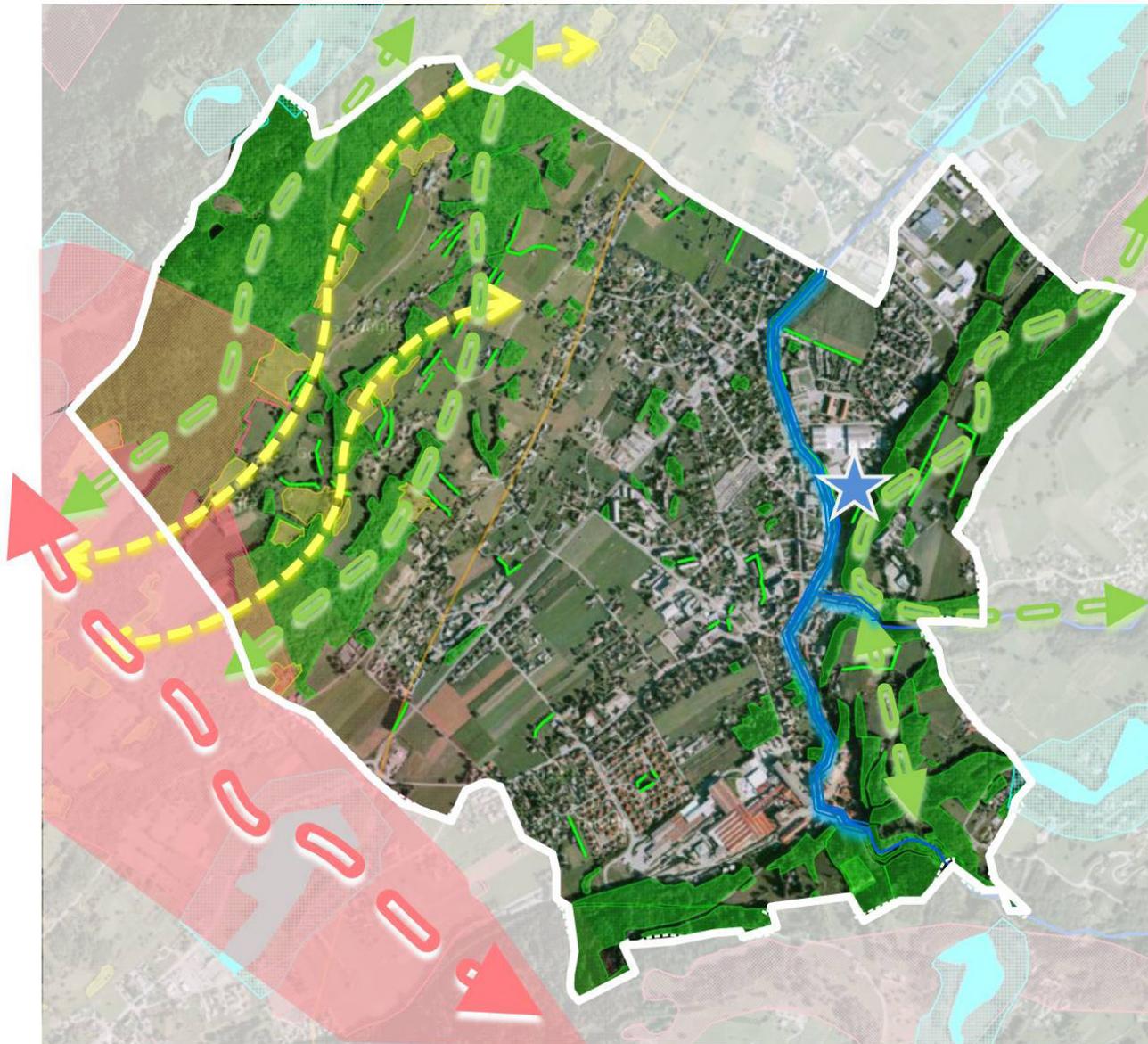
## 9 - Commerces

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Le SCoT Métropole Savoie identifie deux polarités commerciales et prévoit leur confortement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le centre-ville, avec un commerce de proximité abondant et varié mais fragilisé malgré le marché hebdomadaire qui draine une vaste zone de chalandise</li> <li>- la zone commerciale identifiée comme appartenant au maillage territorial</li> </ul> <p>La Rochette répond donc à une offre commerciale qui dépasse largement les besoins des Rochettois. Elle appartient à une zone de chalandise importante (bassin de vie) et en croissance.</p>	<p>Renforcer ces polarités commerciales sans générer de concurrence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les capacités d'évolution de la zone commerciale le long de la RD925 tel que prévue par le SCoT, tout en maîtrisant le programme, la qualité urbaine, paysagère et urbanistique de cette entrée de ville</li> <li>- Accompagner l'attractivité des commerces de centre-ville (qualifier les espaces publics, recentrer l'urbanisation à proximité, conserver des "locomotives commerciales" telles que la pharmacie dans l'hypercentre)</li> <li>- Préserver la vocation commerciale des Rdc dans une périmètre recentré pour assurer des synergies entre les commerces et le marché hebdomadaire</li> </ul>

## 10 - Equipements et services

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Un niveau d'équipements élevé qui correspond à un pôle local.</p> <p>Une organisation en 3 pôles d'équipements en bordure de l'hyper centre selon une urbanisation issue du zoning, très fonctionnalisante.</p> <p>Une politique communale continue pour maintenir le niveau de services sur la commune mais certains équipements sont saturés ou vieillissants : notamment la mairie, les écoles...</p> <p>Les dynamiques démographiques font pression sur les équipements scolaires et petite enfance</p> <p>Une école vieillissante : école maternelle de La croisette</p> <p>L'école élémentaire sans capacité d'évolution (plusieurs extensions)</p> <p>Les services de restauration scolaire sont saturés</p>	<p>Anticiper les besoins en équipements et réserver des emprises pour les réaliser</p> <p>Programmer leur réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une nouvelle mairie</li> <li>- les équipements scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>° renouvellement de la maternelle La Croisette</li> <li>° le restaurant scolaire</li> </ul> </li> </ul> <p>Des besoins en équipements pour accompagner les évolutions du profil de la population</p>

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p><u>Milieu physique et naturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire situé en fond de vallée et sur les piémonts de Belledonne et de Montrailant</li> <li>• Un territoire arrosé par deux petites rivières de moyenne montagne : le Joudron et le Gelon</li> <li>• Des pentes pouvant être importantes sur le versant de Montrailant</li> <li>• Des pentes et une nature de terrain pouvant provoquer quelques glissements de terrain</li> <li>• Un climat de type continental montagnard parfois contraignant (hiver rigoureux)</li> </ul> <p>• Trois types de milieux naturels : les massifs boisés et leur reliquats de haies et d'arbres isolés, les milieux ouverts (et parmi lesquels les pelouses sèches) et les cours d'eau et leurs abords</p> <p>• La présence de pelouses sèches sur le versant de Montrailant : réservoir de biodiversité reconnu au plan départemental</p> <p>• Corridors écologiques : des éléments de la trame bleue (Gelon et Joudron) et une portion de corridor terrestre au sud-ouest de la commune</p> <p>• Très peu ou pas d'espaces naturels protégés ou inventoriés : présence d'une ZNIEFF de type 2 « Contreforts occidentaux de la Chaîne de Montrailant »</p> <p>• Une seule portion de zone humide aux Violettes</p> <p>• Une faune et une flore peu connue et relativement commune</p> <p>• La présence d'espèces envahissantes</p>	<p>Protection stricte des pelouses sèches, réservoirs de biodiversité</p> <p>Renforcement des connexions biologiques entre :                      - La trame herbacée le long du versant de Montrailant                      - La trame arborée entre le début de l'étage montagnard, le piémont et la plaine                      - Trame aquatique le long des ruisseaux</p> <p>Accroissement du pôle de biodiversité en agglomération par des plantations adéquates et la limitation des invasives</p>
<p><u>Ressources en eau et gestion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ressource superficielle présente sur le territoire mais pour partie artificialisée et peu perceptible : la Joudron et le Gelon</li> <li>• Une ressource principale en eau potable sur la commune (captage de la Seytaz au sein de la zone urbaine agglomérée)</li> <li>• Un assainissement collectif sur la totalité de la zone urbaine agglomérée (traitement à la STEP de Poncharra)</li> <li>• Des eaux pluviales gérées au maximum à la parcelle</li> <li>• Un assainissement individuel sur les hameaux de Petit Mont, Grand Mont, les Martins et Chez Portier et quelques raccordements ponctuels à prévoir (Montbertrand, la Ravoire, les Violettes)</li> </ul> <p><u>Energies et matières premières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des sources locales d'énergies renouvelables valorisables (soleil, hydroélectricité, bois énergie, potentiel géothermique, biogaz...)</li> <li>• Une démarche TEPOS en cours à l'échelle de la CCCS</li> </ul>	<p>Protection et pérennisation de la ressource en eau potable (notamment le captage de la Seytaz) et économie de sa consommation</p> <p>Renaturation et perception du Gelon dans sa traversée de la zone urbaine</p> <p>Poursuite d'une gestion des eaux pluviales plus douce et à la source (limitation des surfaces imperméabilisées, techniques alternatives)</p> <p>Maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables</p>

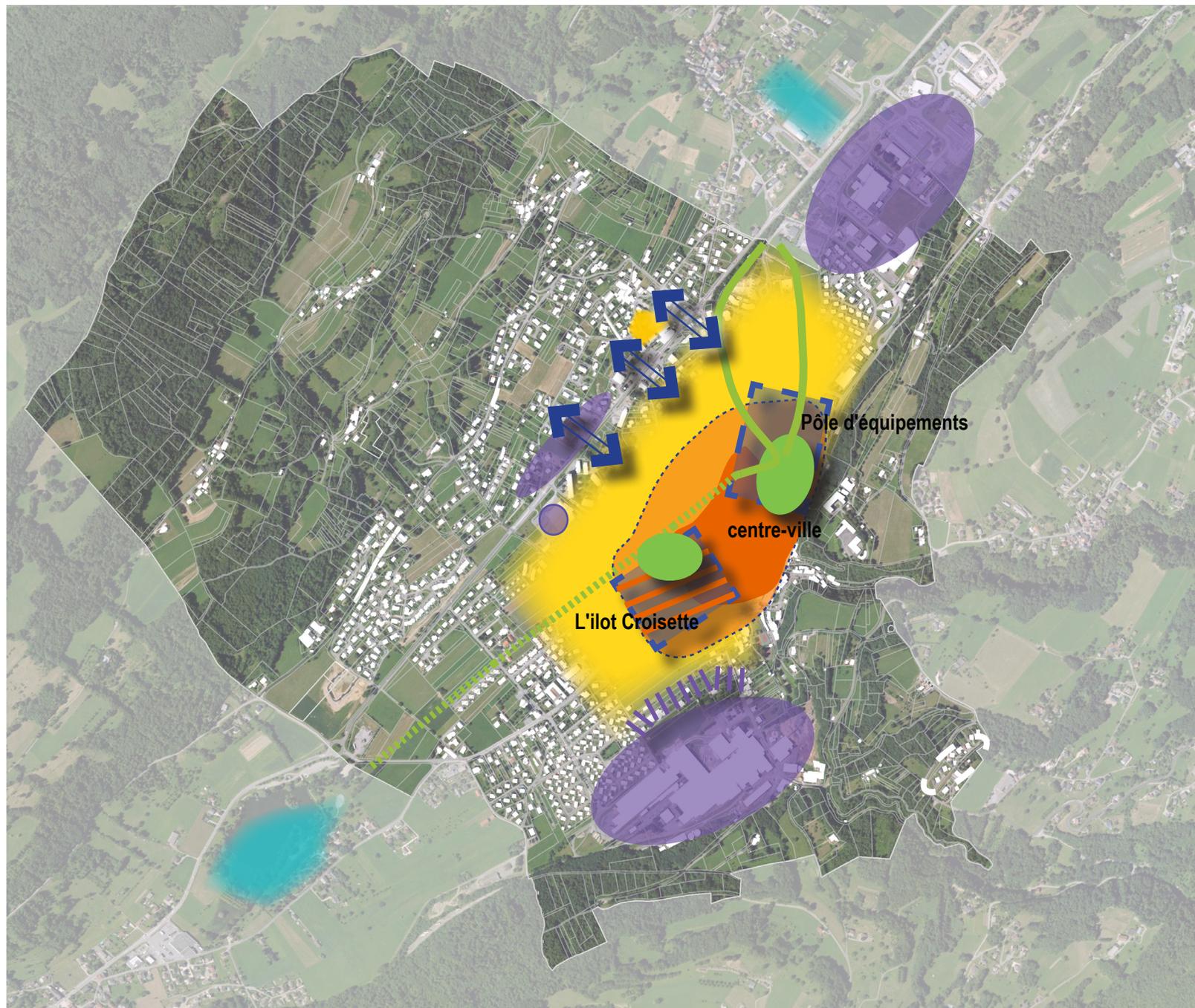


-  **Pelouses sèches**
  -  Connexions entre les pelouses sèches à renforcer
  -  **Espaces boisés et haies**
  -  Connexions fortes de versant à préserver
  -  **Corridor écologique de niveau régional : coupure verte à préserver**
  -  **Cours d'eau – corridor aquatique**
  -  **Avec enjeu de renaturation**
  -  Ressource en eau à protéger (captage de la Seytaz)
- Espace et Territoires*

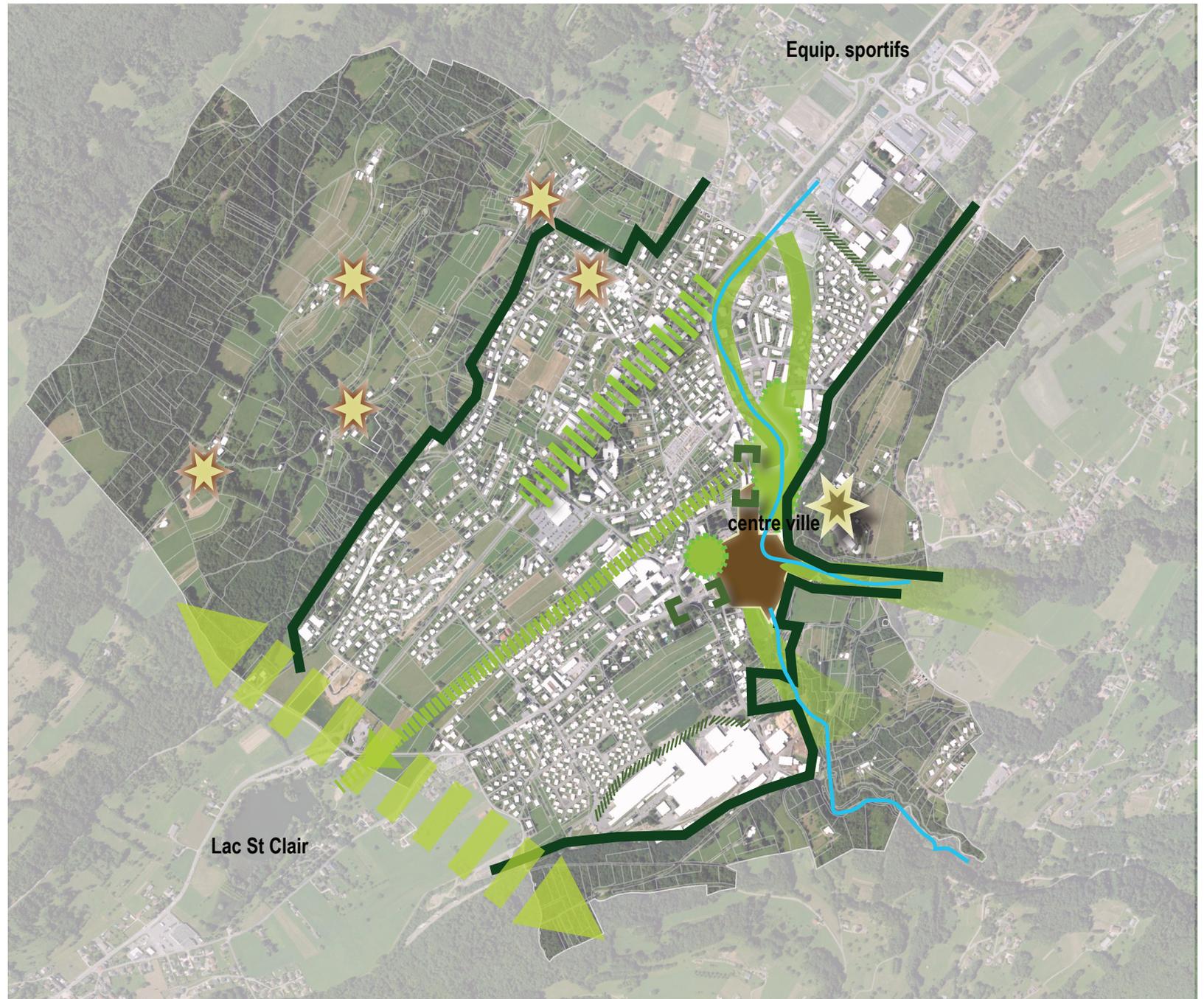
Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p><u>Risques et nuisances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des risques et nuisances limitées liées aux champs électromagnétiques (lignes haute tension et antennes relais)</li> <li>• Une gestion des déchets bien organisée (gestion par le SIBRECSA par délégation de la CCCS) mais des marges de progression encore possible</li> <li>• Une ambiance sonore de qualité localement dégradée aux abords de la RD 925 et du site des Cartonneries</li> <li>• Une qualité de l'air globalement bonne</li> <li>• Des risques d'inondation par crue d'intensité faible et de fréquence généralement élevée sur les secteurs du centre-ville et du Château</li> <li>• Des risques de glissement de terrain de fréquence faible mais d'intensité de moyenne à forte sur le versant de Montraiillant, glissement pouvant détériorer la route et le secteur du centre-ville</li> <li>• Des nuisances induites par le site des Cartonneries et son trafic: bruit et odeur</li> <li>• Un risque sismique moyen à prendre en compte dans les constructions</li> </ul>	<p>Protection de la population contre les risques et la non-accentuation de ces risques</p> <p>Poursuite des efforts de réduction de la production de déchets à la source et de leur valorisation</p> <p>Préservation de la population des nuisances existantes et à venir notamment aux abords du site des Cartonneries</p>

Synthèse du diagnostic	Enjeux et besoins
<p>Une consommation foncière élevée depuis le milieu du XXème siècle. En 10 ans, plus de 21 ha ont été consommés sur la commune, dont 14.4 ha pour l'habitat.</p> <p>Une histoire d'un développement urbain au coup par coup, expansif dans la plaine et sur les coteaux exposés Sud-Est.</p> <p>Certains quartiers d'habitat se retrouvent éloignés des équipements, services et commerces du centre-bourg (augmentation des déplacements motorisés et dilution de l'attractivité commerciale du centre bourg)</p> <p>Des terres cultivées ou en prés enclavées dans l'enveloppe urbaine : un gisement foncier dans le PLU en vigueur encore très élevé, essentiellement loin du centre. Site remarquable en fond de vallée (relief marqué, versants boisés, château en balcon etc.)</p> <p>Une banalisation du paysage par le développement résidentiel</p> <p>Une traversée de la commune (RD) peu valorisante</p> <p>Des hameaux contenus dans les limites du tissu ancien, mais certains possèdent des capacités de développement Un patrimoine identitaire rural très peu présent, homis dans les écarts à Montraillant.</p>	<p>Contenir l'étalement urbain : Préserver les coteaux de l'urbanisation et contenir l'extension urbaine, surtout à l'ouest de la RD</p> <p>Recentrer le développement de l'habitat dans le centre ville</p> <p>Conforter le centre en diversifiant les usages de centralité : équipements, commerces et services pour renforcer l'intensification des usages, et recentrer l'urbanisation</p> <p>Développer et qualifier les connexions en mode doux vers et depuis le centre-bourg</p> <p>Qualifier les espaces publics du centre bourg et la RD</p>

-  Contenir l'étalement urbain
-  Optimiser le foncier déjà bâti à proximité de la centralité
-  Renouvellement urbain
-  Recentrer le développement de l'habitat dans le centre ville
-  Conforter le centre en diversifiant les usages de centralité
-  Renouvellement urbain  
Equipements dominant  
Habitat dominant
-  Maintenir les pôles d'emploi
-  Gérer la transition entre habitat et activités
-  Contenir la zone commerciale à l'existant
-  Compléter la trame paysagère en milieu urbain



-  Valoriser le patrimoine du centre ancien et qualifier les espaces publics
-  Préserver les caractéristiques bâties et morphologiques des hameaux
-  Valorisation du château
-  Préserver les limites actuelles de l'urbanisation
-  Préserver une coupure verte
-  Compléter la trame paysagère en milieu urbain
-  Qualifier les entrées dans le centre
-  Gérer les limites entre habitat et activités
-  Valoriser la traversée de la commune sur la RD



## 2. LES ENJEUX DE CENTRALITE

### 1 - Les îlots identifiés

#### Constat :

Aujourd'hui la centralité de La Rochette est lisible sur la rue Neuve et la rue de la République.

- La centralité se déplace sur d'autres pôles notamment la place Giabiconi où a lieu le marché.
- Des rues historiques sont petit à petit mises à l'écart de l'activité du centre (rue Maurice Rey) mais servent de desserte de parkings (le long du Jourdon)
- En dehors du linéaire ancien et commercial, une vision "des arrières" (jardinets, garages, villas...) et de tissu lâche laisse entrevoir des espaces en creux et sans identité urbaine de centre-bourg.

#### Enjeux :

- Sur les îlots d'enjeux d'hypercentre, il s'agit de donner de l'épaisseur à la centralité du bourg et d'articuler le bourg avec son tissu urbain environnant.
- Sur les îlots avoisinants : renforcer la centralité, accompagner la mutation du tissu urbain vers une diversification des formes urbaines.

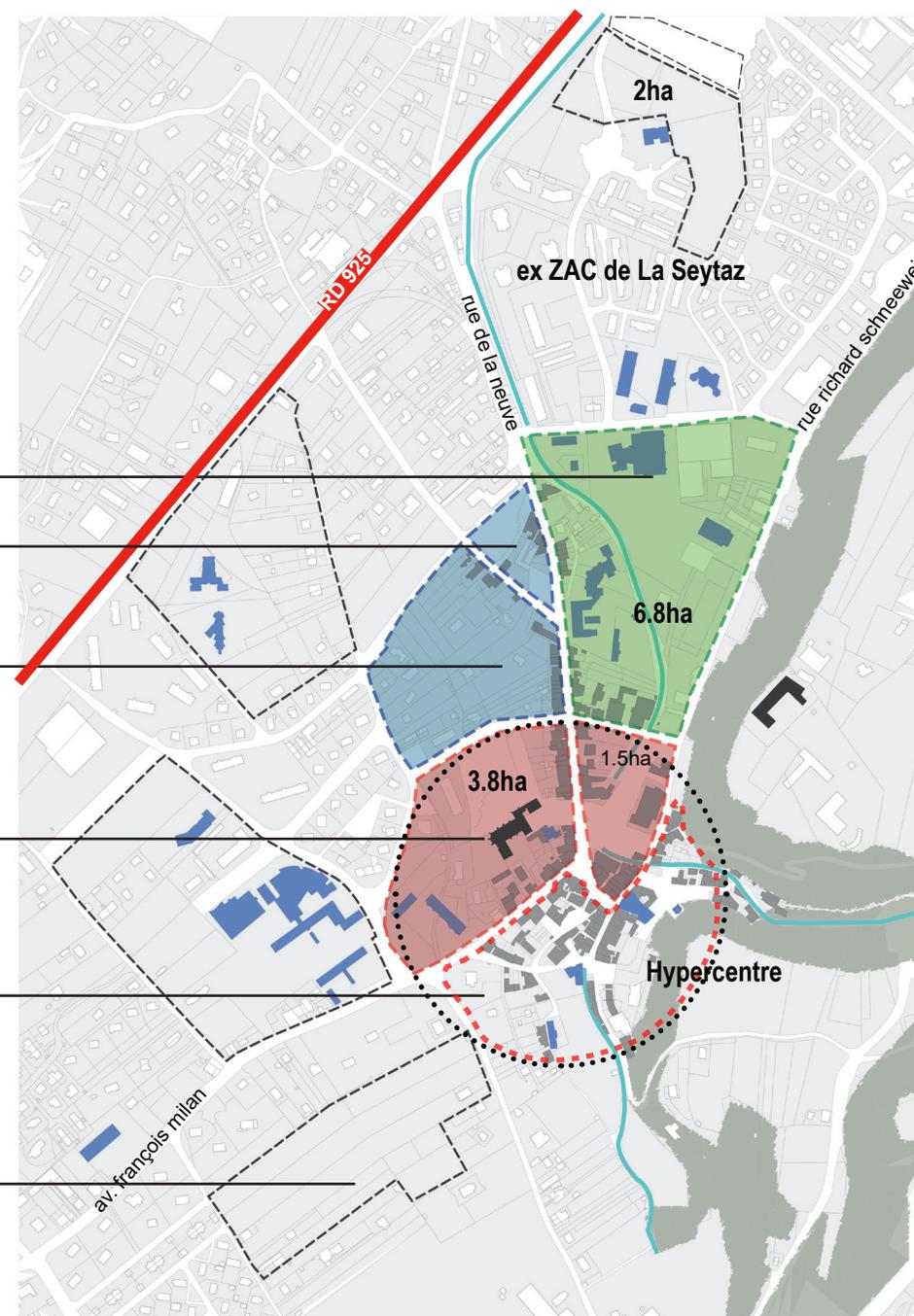
Ilot de la Neuve/Seytaz  
**La plaine sportive et de loisir du Gelon**

ilot de la Gare  
**Enjeu d'hypercentralité**  
ilot des Carmes  
**Mutation résidentielle progressive**

ilot Giabiconi/Dijoud  
ilot de la Croisette  
**Enjeux d'hypercentralité**

ilots Maurice Rey  
**Enjeux d'hypercentralité**

La zone AU de la Grange du four  
**Enjeux de confortement résidentiel de la centralité**



## ILOT - PLACE GIABICONI/ DIJOURD

### Les espaces publics centraux

Des espaces morcelés, principalement dédiés aux stationnements sans confort pour le piéton.  
Beaucoup d'espaces publics mais avec peu de qualité (vétuste).

Façades contemporaines : commerces en second jour



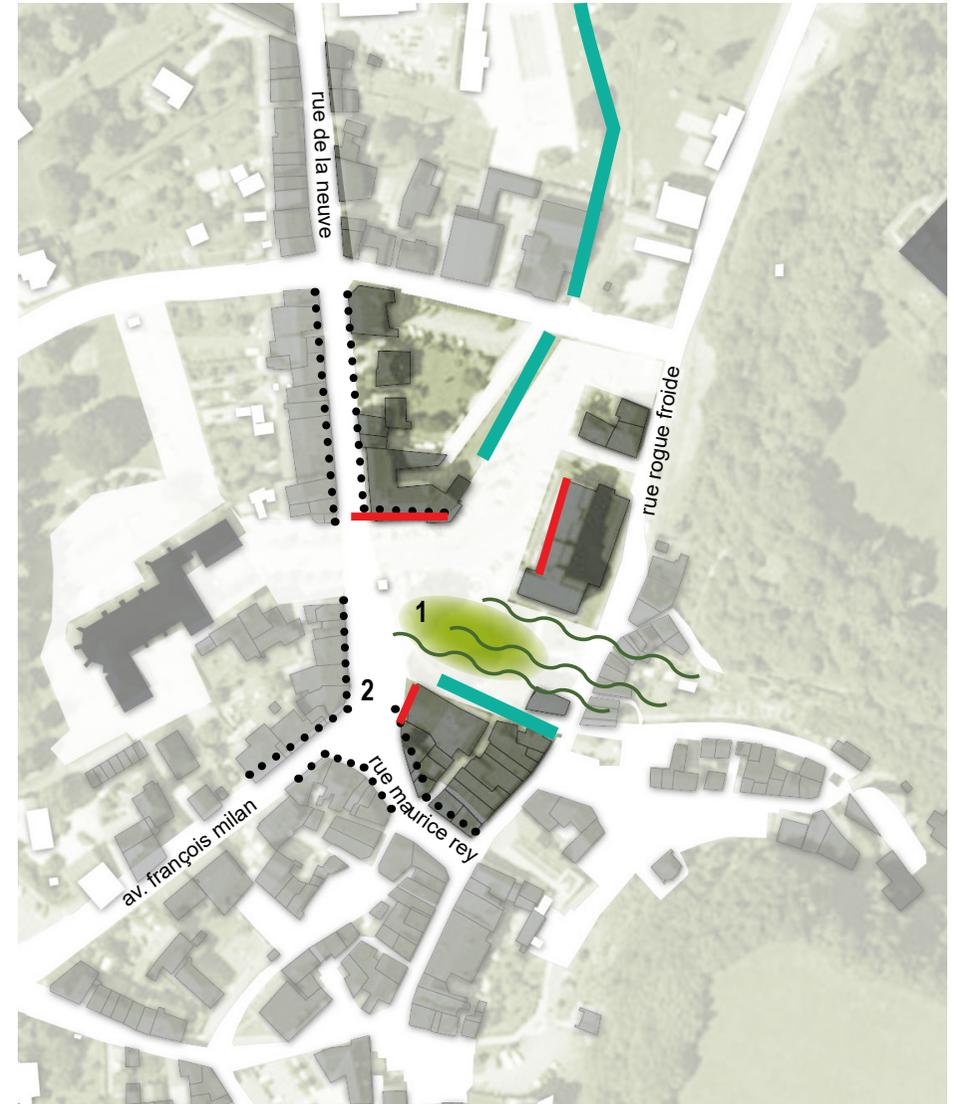
Façades anciennes



Rupture entre le bourg ancien et la place Giabiconi



Transition entre la rue Maurice Rey et la place Dijourd



## Les dysfonctionnements

Une perception d'un centre-ville réservé au stationnement.  
Déficit de la place du piéton et un cadre paysager timide.

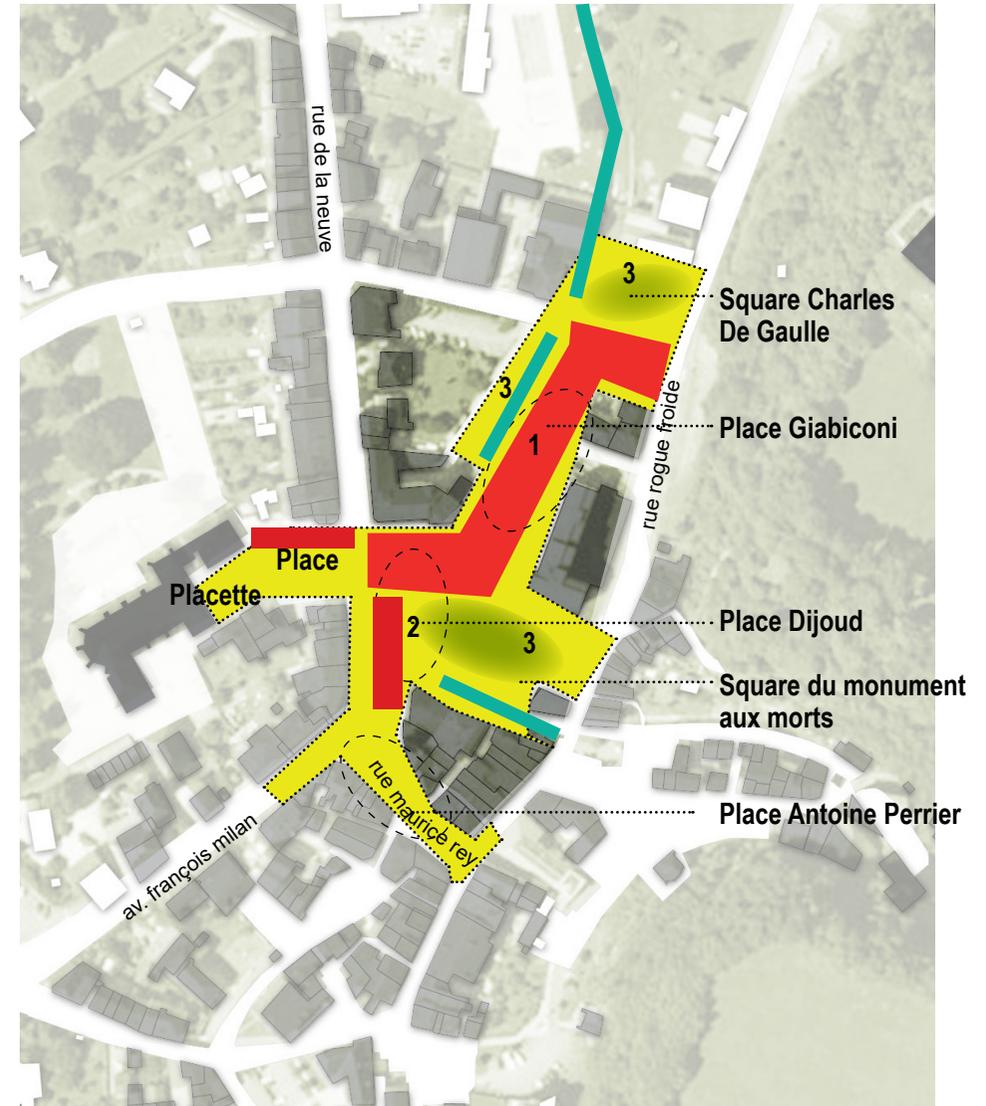
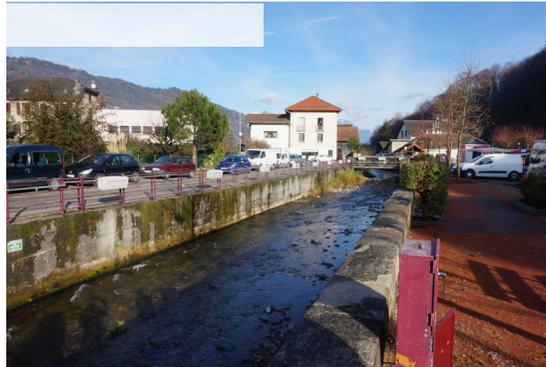
1 : Des places publiques occupées par du parking



2 : des espaces morcelés où les liaisons sont difficiles



3 - Des espaces verts peu utilisés et peu valorisés



## ILOT - LA CROISSETTE (3.8ha)

### Les pourtours / Le rapport à la rue et à la centralité

Une dichotomie entre le "village commerçant" à l'est et le tissu lâche du secteur "mairie".



### Constat :

- Des espaces sous-utilisés à 2 pas du centre-ville
- Une large place offerte à la voirie dans le secteur de la mairie sans réelle qualité urbaine
- Une dichotomie entre le coté "village commerçant" à l'est et le tissu lâche et peu animé à l'ouest, marquée par une interruption franche du linéaire commercial.
- Peu ou pas d'articulation entre la rue commerçante et le secteur de la mairie.
- De fortes potentialités d'évolutions du secteur de la mairie actuelle.



## ILOT - LA CROISSETTE (3.8ha)

### La structuration de l'îlot

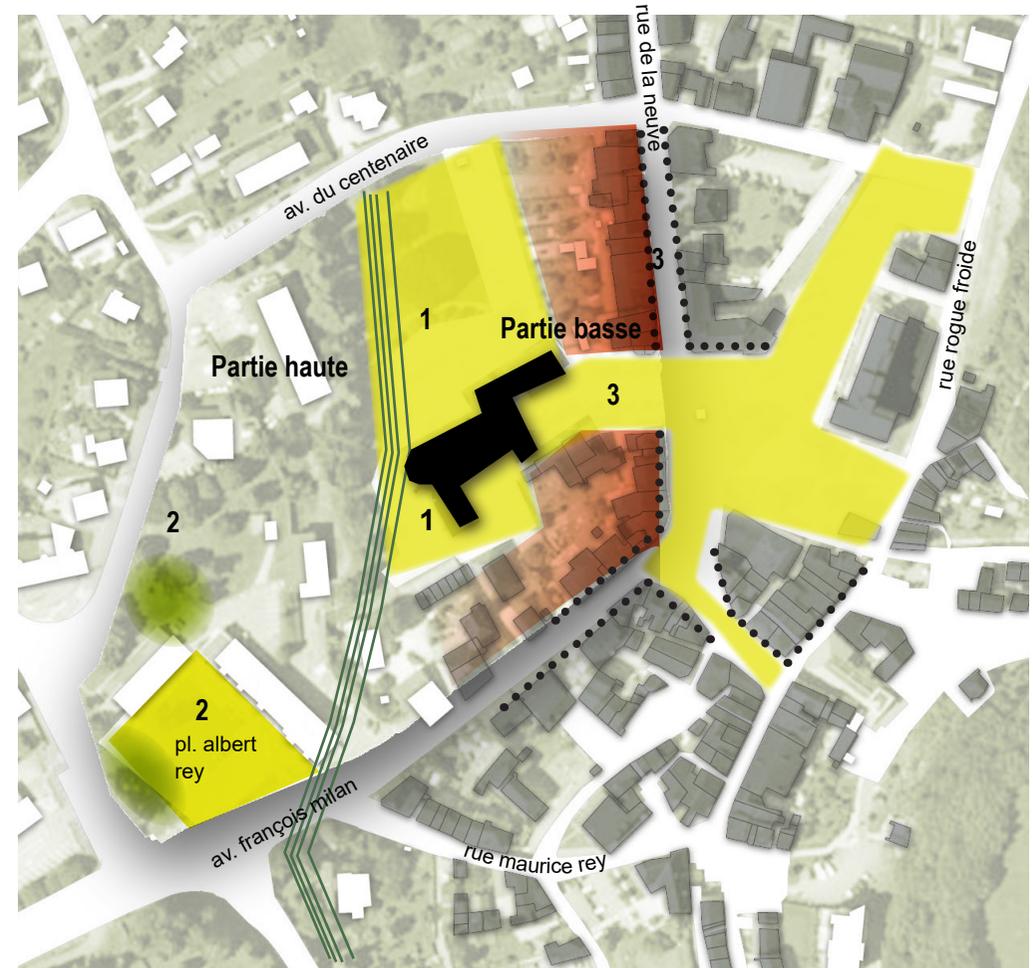


### Constat :

- 1/3 des espaces de l'îlot sont en espace public
- Un îlot coupé en deux par un talus important
- Une église déconnecter du bourg dont les abords servent de parkings arrière.
- Différentes entités urbaines se juxtaposent (église, rue commerçante, collectifs en barre, équipements, square...)

### Enjeux :

- Retrouver une cohérence et une articulation urbaine en centre-ville.
- Remailler l'îlot afin de permettre des liens à minima modes doux entre le haut et le bas.



**ILOT - LA PLAINE DU GELON (6.8ha)**



1 Une organisation urbaine peu intégrée, qui tourne le dos au Gelon



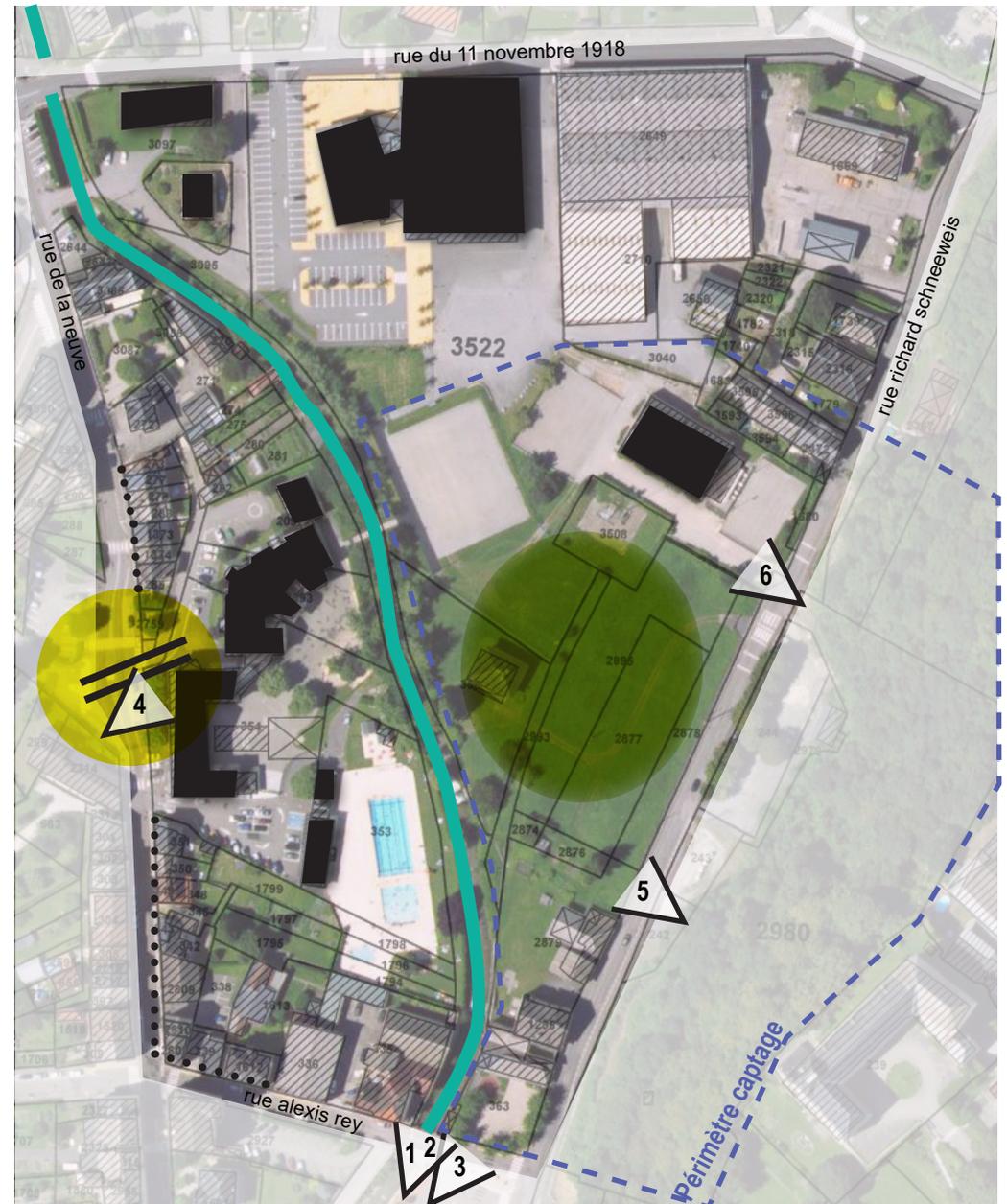
4 L'entrée de l'école peu confortable pour le piéton



5 Un espace vert à valoriser sur le périmètre de captage



6 Des équipements disséminés, qui nuit à leur visibilité et leur intégration urbaine



**ILOT - LA PLAINE DU GELON (6.8ha)**



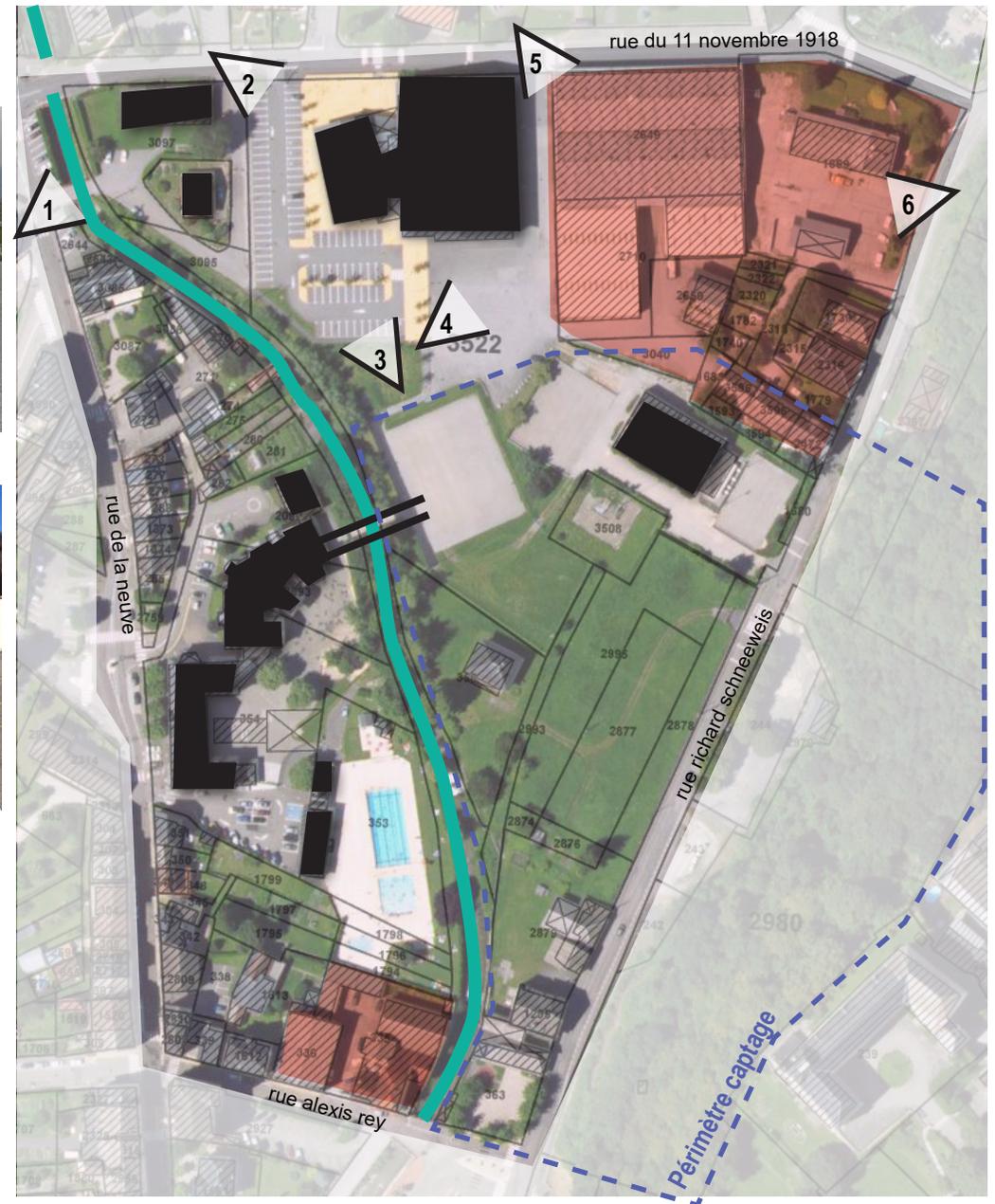
Des équipements disséminés, ce qui nuit à leur visibilité et leur intégration urbaine



Connexion piétonne entre les équipements à améliorer



Tènements industriels et de stockage qui jouxtent du tissu pavillonnaire, à intégrer et reconverter à long terme



## ILOT - L'ENTREE NORD

Ilot de la gare (0.6ha)



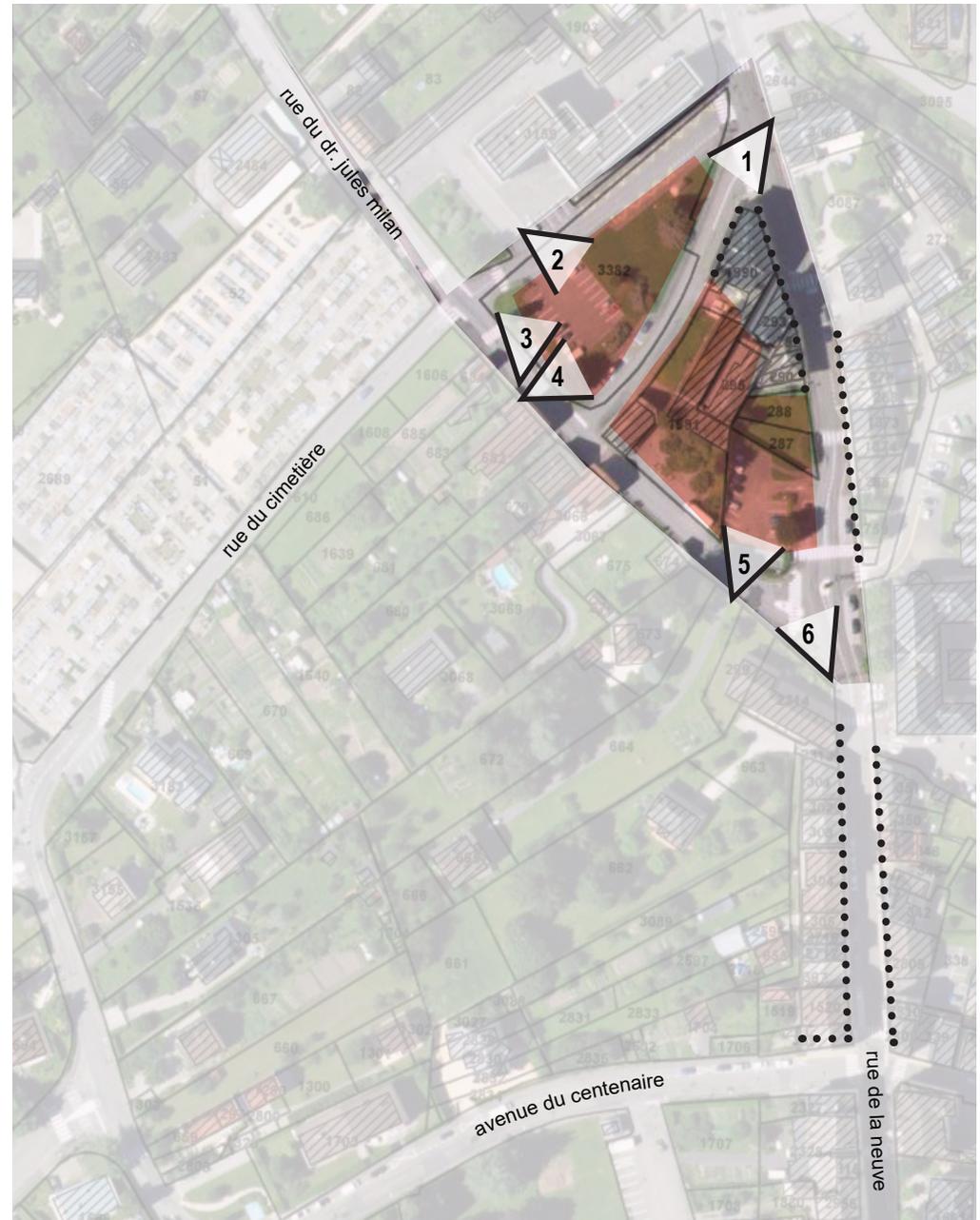
1 Une structure de type centre-ville (alignement, continuité, diversité fonctionnelle)



3 Un ilot urbain peu dense, qui contraste de front de rue de la rue de la Neuve



5 Des parcs de stationnement nombreux



# ILOT - L'ENTREE NORD

Ilot des Carmes (3.3ha)

